

S Ville de SAUMUR

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 MAI 2017

N° 2017/47

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 19 MAI 2017

Présents : 28
Excusés : 5
(5 pouvoirs)
Absents : 2
En exercice : 33

Secrétaires de séance :
Marie-Hélène LAMOUR et
Bruno PROD'HOMME

Le jeudi dix-huit mai deux mille dix-sept à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le onze mai deux mille dix-sept.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GRAVOUEILLE, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mmes HENRY, GUILLON, Adjointes – M. LHEMANNE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, METIVIER, GAZEAU, BOURDIER, MM. APCHIN, BATAILLE, Mme LAMOUR, MM. PHILIPPE, MORINEAU Conseillers Municipaux.

Excusés : MM. BRAEMS, SECQ, Mme DAMAS, MM. JAMIN et DUFOUR qui ont donné respectivement pouvoir à Mme ANGUENOT, MM. CARDET, APCHIN, Mme LAMOUR et M. BATAILLE.

Absentes : Mmes MORIN et de LUZE.

COMPTE DE GESTION - ANNEE 2016 - APPROBATION

Considérant que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du Compte Administratif de l'ordonnateur et du Compte de Gestion du Trésorier Principal,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date 09 mai 2017,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ADOPTE, le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016.

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

À ANGERS - 7^e MARS 2017

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES
SAUMUR
45011 ANGERS Cedex 01
Tél. 02 41 20 22 00

Marie-Christine CHANUT
Responsable Service Qualité
des comptes locaux

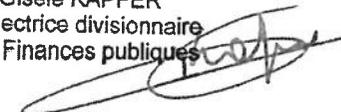


Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de SAUMUR BUDGET PRINCIPAL pendant l'année 2016 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

SAUMUR À, le 9/03/17

Gisèle KAPPER
Inspectrice divisionnaire
des Finances publiques



Vu par le Maire de la Ville de Saumur qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ...18/05/2017..... par l'organe délibérant.

À Saumur , le 26/05/2017



Jean-Richel MARCHAND

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

- 7 MARS 2017
, le

À **ANGERS**
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES
SAUMUR
40000 SAUMUR Cedex 01
Tél. 02 41 20 22 00

Marie-Christine CHANUT
Responsable Service Qualité
des comptes locaux

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de SAUMUR CHAUFFERIE DU CH VERT pendant l'année 2016 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Sauumur

À, le 9/03/17

Gisèle KAPFER
Inspectrice divisionnaire
des Finances publiques

Vu par le Maire de la Ville de Saumur qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ...18/05/2017..... par l'organe délibérant.

À Saumur

, le 26/05/2017



Jean-Michel MARCHANO



32002 SAUMUR SERVICES ASSUJETTIS TVA
PAGE DES SIGNATURES

Exercice 2016



Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de SAUMUR SERVICES ASSUJETTIS TVA pendant l'année 2016 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

À **ANGERS**
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES
de l'Orléanais
49041 ANGERS Cedex 01
Tél. 02 41 20 22 00

- 7 MARS 2017
le

Marie-Christine CHANUT
Responsable Service Qualité
des comptes locaux

Saumur À, le 9/03/17

Gisèle KAPFER
Inspectrice divisionnaire
des Finances publiques

Vu par *le Maire de la Ville de Saumur* qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le *18/05/2017*..... par l'organe délibérant.

À Saumur , le 26/05/2017



Jean-Michel MARCHAND

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

À **ANGERS**
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES
48011 Angers Cedex 01
Tél. 02 41 20 22 00

- 7 MARS 2017
Marie-Christine CHANUT
Responsable Service Qualité
des comptes locaux


Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de SAUMUR LOTISSEMENTS pendant l'année 2016 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Saumur À, le 9/03/17

Gisèle KAPPER
Inspectrice divisionnaire
des Finances publiques


Vu par le Maire de la Ville de Saumur qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ...18/05/2017... par l'organe délibérant.

À Saumur, le 26/05/2017



Jean-Michel MARCHAND

PAGE DES SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

À **ANGERS** le **7 MARS 2017**

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES
de l'ANJOU

49041 ANGERS Cedex 01
Tél. 02 41 20 22 00

Marie-Christine CHANUT
Responsable Service Qualité
des comptes locaux



Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de SAUMUR CAMPING pendant l'année 2016 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Saumur le 9/03/17

Gisèle KAPFER
Inspectrice divisionnaire
des Finances publiques

Vu par le Maire de la Ville de Saumur qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 18/05/2017..... par l'organe délibérant.

À Saumur le 26/05/2017




Jean-Michel MARCHAND

PAGE DES SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

À **ANGERS** , le **7** MARS 2017
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
de l'ANJOU
49041 ANGERS Cedex 01
Tél. 02 41 20 22 00
Marie-Christine CHANUT
Responsable Service Qualité
des comptes locaux

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de SAUMUR PRU pendant l'année 2016 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Saumur À, le 9/03/17
Gisèle KAPPER
Inspectrice divisionnaire
des Finances publiques

Vu par le Maire de la Ville de Saumur qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 18/05/2017 par l'organe délibérant.

À Saumur , le 26/05/2017
Jean-Flochel MARCHAND

PAGE DES SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

À **ANGERS** le 28 FEV. 2017

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES
de MAINE-ET-LOIRE
1, rue Taitot
B.P 84112
49041 ANGERS Cedex 01
Tél. 02 41 20 22 00

Marie-Christine CHANUT
Responsable Service Qualité
des comptes locaux



Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de AERODROME-SAUMUR pendant l'année 2016 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Sauumur À, le 2 Mars 2017

Gisèle KAPFER
Inspectrice divisionnaire
des Finances publiques



Vu par le Maire de la Ville de Saumur qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 18/05/2017 par l'organe délibérant.

À Saumur, le 26/05/2017



Jean-Michel MARCHAND

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

NOTE TECHNIQUE

La présente note vient à l'appui de la présentation vidéo en séance du Conseil Municipal et concerne les trois budgets à caractère administratif :

Budget Principal

Budget annexe PRU

Budget annexe des services assujettis à la TVA

I-LES RESULTATS :

Section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	Budget Principal	Budget PRU	Budget TVA	Totaux
Recettes réalisées	35 676 774,06	277 520,00	400 505,83	36 354 799,89
Dépenses réalisées	31 176 615,47	226 208,62	400 098,68	31 802 922,77
Résultat 2016	4 500 158,59	51 311,38	407,15	4 551 877,12
Résultat cumulés fin 2015	2 247 446,09	7,78	4 116,29	2 251 570,16
Résultat global de clôture	6 747 604,68	51 319,16	4 523,44	6 803 447,28
Solde des reports 2016	-174 831,02	0,00	0,00	-174 831,02

Section investissement

INVESTISSEMENT	Budget Principal	Budget PRU	Budget TVA	Totaux
Recettes réalisées	16 251 471,02	1 644 456,39	206 903,41	18 102 830,82
Dépenses réalisées	14 817 650,57	1 188 950,82	1 851,21	16 008 452,60
Résultat 2016	1 433 820,45	455 505,57	205 052,20	2 094 378,22
Résultat cumulés fin 2015	-3 689 461,24	-469 218,79	242 920,51	-3 915 759,52
Résultat global de clôture	-2 255 640,79	-13 713,22	447 972,71	-1 821 381,30
Solde des reports 2016	-1 264 277,21	-100 000,00	-14 557,60	-1 378 834,81

II-LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
	2015	2016	Evolution	%
Charges à caractère général	5 904 465,00	6 115 570,00	211 105,00	3,58%
Charges de personnel	17 195 125,00	16 782 468,00	-412 657,00	-2,40%
Indemnités des Elus	311 450,00	308 330,00	-3 120,00	-1,00%
Subventions aux associations	2 014 591,00	1 935 643,00	-78 948,00	-3,92%
Contribution au CCAS	618 060,00	575 000,00	-43 060,00	-6,97%
Contribution aux écoles privées	562 092,00	564 646,00	2 554,00	0,45%
Contribution au SMIEMS	630 000,00	566 380,00	-63 620,00	-10,10%
Autres contributions	132 726,00	143 425,00	10 699,00	8,06%
Charges financières	1 247 258,00	2 086 909,00	839 651,00	67,32%
Charges exceptionnelles	40 331,00	147 794,00	107 463,00	266,45%
TOTAL DEPENSES REELLES	28 656 098,00	29 226 165,00	570 067,00	1,99%
Transferts entre budgets	1 100 300,00	609 550,00	-490 750,00	-44,60%
Provisions pour risques et charges	134 760,00	115 000,00	-19 760,00	-14,66%
Amortissement des immobilisations	1 640 911,00	1 587 123,00	-53 788,00	-3,28%
Opérations de cession	492 846,00	265 085,00	-227 761,00	-46,21%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	3 368 817,00	2 576 758,00	-792 059,00	-23,51%
TOTAL DEPENSES	32 024 915,00	31 802 923,00	-221 992,00	-0,69%

CHARGES A CARACTERE GENERAL

❖ *Fournitures et prestations de service* **5 292 461 €**

- ♦ Fluides (eau, gaz, électricité, chauffage)
- ♦ Carburants
- ♦ Repas dans cantines et structures enfance-jeunesse
- ♦ Prestations de service (spectacles, animations...)
- ♦ Fournitures nécessaires au fonctionnement des services de la ville
- ♦ Entretien et maintenance (bât, parc mécanique, parc informatique, ...)
- ♦ Primes d'assurances et honoraires
- ♦ Locations d'immeubles dont gendarmerie :
- ♦ Affranchissement, téléphonie, photocopies, fournitures administratives, ...

❖ *PPP Éclairage Public* **557 921 €**

- ♦ Loyer énergie + maintenance : 417 356 €
- ♦ Loyer financier : 140 565 €

❖ *Impôts et taxes* **186 494 €**

- ♦ Taxes foncières : 131 633 €
- ♦ Redevance spéciale déchets : 37 682 €
- ♦ Droits d'auteur (SACEM-SPRE) : 13 178 €

❖ *Autres charges et atténuation de produits* **78 696 €**

- ♦ Créances admises en non valeur ou éteintes : 12 083 €
- ♦ Remboursement sur fiscalité perçue : 62 550 €

Évolution 2015/2016 = + 211 105 €**Soit :**

Loyers PPP éclairage public : - 3 374 €
 Impôts et taxes : + 10 449 € (taxes foncières)
 Autres charges et atténuations de produits : - 47 582 €
 Dont : Remboursement taxes : - 34 700€
 Créances irrécouvrables : - 13 343€

Fournitures et prestations de services : + 251 612 € (détail tableau ci-dessous)

Remboursement de frais à la Communauté d'Agglomération	+ 113 071 €	Service informatique unique 2 nd semestre : 107 120€ Formation Open Office : 8 180€
Fluides et carburants	+ 66 933 €	
Études et recherches	+ 46 895 €	Dont : Thermographie aérienne : 28 099€ Diagnostic chaussée rue Boumois : 6 948€ Étude commerciale Chemin Vert : 10 797€
Fournitures diverses	+ 44 116 €	Dont : Fournitures de voirie : + 38 470€ Fournitures de petit équipement : + 19 061€.
Communication et réceptions	+ 38 313 €	Étape du Tour de France Exposition « Intersections 1916 » Manifestations et animations
Prestations de services (animations, spectacles ...)	+ 32 852 €	VAH : + 21 776€ Château : - 15 116€ AEP : + 13 389€ Contrat de Ville : + 13 314€
Formation et déplacements du personnel	+ 24 289 €	
Location d'immeubles	+ 17 636 €	Gendarmerie révision loyer : + 22 723€
Locations de matériel, entretien et maintenance	- 28 024 €	
Honoraires et prestations extérieures diverses	- 15 550 €	

CHARGES DE PERSONNEL ET INDEMNITES DES ELUS

♦ Charges de personnel : 16 782 468 €
 ♦ Indemnités des élus : 308 330 €

Évolution 2015/2016 = - 415 777 €

Charges de personnel	- 412 657 €	Dont : Transfert à la Cté d'Agglo : - 177 200€ Départs non remplacés : - 367 490€ Remplacements, recrutements et GVT : 132 030€.
Indemnités des élus	- 3 120 €	

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

♦ Montant attribué en 2016:	1 979 537 €
♦ Montant versé :	1 935 644 €
Dont sur attributions 2015	46 547€
Dont sur attributions 2016	1 889 097€

AUTRES CONTRIBUTIONS

❖ Organismes intercommunaux	
♦ SIVU Bournan	62 511 €
♦ Synd Mixte Loire / Authion	36 732 €
♦ Entente aménagement Authion	10 253 €
❖ Autres contributions	
♦ Conseil Général - ASEA	25 700 €
♦ Fonds de solidarité logement	8 229 €

CHARGES FINANCIERES

♦ Intérêts de la dette :	2 086 909 €
♦ Provision pour risque :	115 000 €

En valeur absolue, le différentiel 2015/2016 des intérêts payés est de : + 839 651€.

Le solde du contentieux relatif aux prêts structurés à risque, engagé auprès de DEXIA à l'appui de l'obtention de l'aide du fonds de soutien aux collectivités mis en place par l'État, a eu pour impact le paiement en 2016 de la part des intérêts non versés par la Ville pour les échéances 2013 à 2015. Soit 620 354€, somme pour partie consignée auprès de la CDC et pour partie provisionnée.

Le tableau ci-dessous retrace après réaffectation des intérêts payés en 2016 à leur année de rattachement l'évolution réelle de ce poste :

	2013	2014	2015	2016
Charges financières payées	1 865 600	1 361 337	1 247 257	2 086 908
Incidences solde contentieux DEXIA	207 571	245 657	134 760	-620 351
Charges financières ventilées / Exercice	2 073 171	1 606 994	1 382 017	1 466 557

CHARGES EXCEPTIONNELLES

♦ Absorption dettes de la SEM « Saumur Événementiel »	116 782 €
♦ Versement d'un capital décès	13 616 €
♦ Titres annulés sur exercices antérieurs	6 742 €
♦ Diverses pénalités	6 025 €
♦ Secours, bourses et prix	4 628 €

III-LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
	2015	2016	Evolution	%
Dotations & participations (Etat)	9 051 941,00	8 219 822,00	-832 119,00	-9,19%
Participations & subventions (divers)	1 845 324,00	2 042 649,00	197 325,00	10,69%
Fiscalité des ménages	15 652 121,00	15 259 327,00	-392 794,00	-2,51%
TP (compensation et réforme)	3 141 831,00	3 162 465,00	20 634,00	0,66%
Autres impôts et taxes	1 869 883,00	1 931 602,00	61 719,00	3,30%
Produits de gestion courante	3 691 125,00	3 855 992,00	164 867,00	4,47%
Produits financiers	3 736,00	37 058,00	33 322,00	891,92%
Produits exceptionnels	68 294,00	50 945,00	-17 349,00	-25,40%
TOTAL RECETTES REELLES	35 324 255,00	34 559 860,00	-764 395,00	-2,16%
Transferts entre budgets	1 100 300,00	609 550,00	-490 750,00	-44,60%
Reprise sur provisions	0,00	620 360,00	620 360,00	
Travaux en régie	299 836,00	299 945,00	109,00	0,04%
Opérations de cession	492 846,00	265 085,00	-227 761,00	-46,21%
TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 892 982,00	1 794 940,00	129 719,00	6,85%
TOTAL RECETTES	37 217 237,00	36 354 800,00	-862 437,00	-2,32%

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS ETAT

♦ DGF :	5 394 707 €
♦ DSU :	1 445 244 €
♦ DNP :	621 999 €
♦ Compensations exonérations fiscales :	733 200 €
♦ Autres dotations :	24 672 €

Évolution 2015/2016= - 832 119 €

Écart cumulé 2013/2016 :

	2013	2014	2015	2016	Ecart cumulé 2013/2016
DGF	6 949 250	6 653 846	6 065 123	5 394 707	-1 554 543
DSU	1 399 971	1 418 171	1 430 935	1 445 244	45 273
DNP	546 924	584 326	644 069	621 999	75 075
Compensations Exo	914 347	863 427	887 679	733 200	-181 147
Autres dotations	26 437	26 322	24 135	24 672	-1 765
	9 836 929	9 546 092	9 051 941	8 219 822	-1 617 107

PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS DIVERSES

Dans cette rubrique :

- ♦ Contrat enfance jeunesse
- ♦ Prestations de service versées par la CAF (petite enfance ; accueils de loisirs...)
- ♦ Prestations de service versées par la MSA (petite enfance ; accueils de loisirs...)
- ♦ État Acisé pour actions financées au Contrat de Ville
- ♦ Région actions Ville d'Art et d'Histoire
- ♦ État dotations pour organisation des scrutins électoraux
- ♦ Commerçants pour participation aux animations d'été.

Évolution 2015/2016 = + 197 325 €

Soit :

Enfance et parentalité	+ 10 243€
Jeunesse (ALSH, ludothèque, CEJ)	- 92 790 €
Éducation (AEP, temps périscolaires)	+ 64 080 €
Social (J. Percereau, Contrat de Ville et autres)	+ 209 520 €
Administration de la collectivité, culture et animation	+ 6 272 €

A noter en 2016 sur le volet social la perception de 168 000€ au titre de la création de places CADA pour l'accueil des réfugiés.

FISCALITE DES MENAGES

Produit fiscal	2014	2015	Evolution 2014/2015	2016	Evolution 2015/2016
TH	6 394 866	6 773 378	378 512	6 415 448	-357 930
TFB	8 389 950	8 536 567	146 617	8 554 917	18 350
TFNB	258 740	266 004	7 264	266 879	875
Rôles complémentaires	71 697	76 172	4 475	22 083	-54 089
	15 115 253	15 652 121	536 868	15 259 327	-392 794

La perte notable du produit de la Taxe d'Habitation est due au dispositif prévu à l'article 75 de la loi de finances pour 2016 réformant le régime des exonérations en particulier pour les personnes à revenus modestes. Perte non compensée par l'État en 2016.

TAXE HABITATION - EVOLUTION DES BASES

	Base	Ecart n-1 Total	Ecart n-1 forfaitaire	Ecart n-1 Evol physique	% Evol physique / n-1
2014	36 088 408,00	-125 451,00	651 849,46	-777 300,46	-2,15%
2015	38 224 479,00	2 136 071,00	324 795,67	1 811 275,33	5,02%
2016	36 204 561,00	-2 019 918,00	382 244,79	-2 402 162,79	-6,28%

TAXE FONCIER BATI - EVOLUTION DES BASES

	Base	Ecart n-1 Total	Ecart n-1 forfaitaire	Ecart n-1 Evol physique	% Evol physique / n-1
2014	32 406 143,00	363 709,00	576 763,81	-213 054,81	-0,66%
2015	32 972 450,00	566 307,00	291 655,29	274 651,71	0,85%
2016	33 043 325,00	70 875,00	329 724,50	-258 849,50	-0,79%

TAXE FONCIER NON BATI - EVOLUTION DES BASES

	Base	Ecart n-1 Total	Ecart n-1 forfaitaire	Ecart n-1 Evol physique	% Evol physique / n-1
2014	523 448,00	8 011,00	9 277,87	-1 266,87	-0,25%
2015	538 143,00	14 695,00	4 711,03	9 983,97	1,91%
2016	539 913,00	1 770,00	5 381,43	-3 611,43	-0,67%

A noter la tendance à la baisse de l'évolution physique des bases cumulée à l'infériorité aux moyennes constatées pour la strate de population tant pour les taux que pour les bases. Ceci conduit à des perspectives peu favorables en matière de produit fiscal pour les exercices à venir.

	Taux moyen strate	Taux Saumur	Bases en € par habitant	Moyenne strate	Saumur
TH	18,41%	17,72%	TH	1 397	1 319
FB	23,42%	25,89%	FB	1 365	1 138
FNB	59,04%	49,43%	FNB	5	19

Source : 2015 (les données 2016 ne sont pas encore disponibles)

TAXE PROFESSIONNELLE – COMPENSATION ET REFORME

	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016
Attrib compensation	2 635 515,00	2 635 621,00	2 592 163,00	-43 458,00
FNGIR	104 198,00	104 198,00	104 198,00	0,00
DCRTP	54 789,00	54 789,00	54 789,00	0,00
FPIC	248 911,00	347 223,00	411 315,00	98 312,00

La prise de la compétence PLUI par la Communauté de l'Agglomération au 1er janvier 2016, impacte d'autant le montant de l'attribution de compensation qui est diminuée du montant de la charge transférée telle qu'évaluée par la CLECT.

AUTRES IMPOTS ET TAXES

	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016
Taxe sur électricité	589 238,00	567 519,00	586 638,00	19 119,00
Taxe add. droits de mutation	612 523,00	686 018,00	734 953,00	48 935,00
Droits de stationnement	471 667,00	441 732,00	433 804,00	-7 928,00
Taxe Locale Pub. Extérieure	181 336,00	172 420,00	171 250,00	-1 170,00
Autres taxes	2 333,00	2 164,00	4 958,00	2 794,00

PRODUITS DE GESTION COURANTE

	2015	2016	Evolution
Revenus des immeubles, redevance et divers	1 186 656,00	1 175 076,68	-11 579,32
Occupation domaine public - Cimetière - Fourrières	404 670,00	471 347,03	66 677,03
Droits des serv culturels / animations	580 319,00	607 600,04	27 281,04
Droits des serv jeunesse / sports	144 003,00	135 614,59	-8 388,41
Droits des services de l' enfance	309 478,00	321 063,55	11 585,55
Droits des service de l'éducation	334 332,00	363 089,38	28 757,38
Prestations et personnel refacturés au CCAS	61 570,00	83 821,97	22 251,97
Prestations refacturées au CCAS pour le PRE	112 454,00	105 519,76	-6 934,24
Prestations et personnel refacturés à la Communauté d'Agglomération	205 916,00	192 911,68	-13 004,32
Prestations et personnel refacturés aux Autres organismes	162 642,00	136 031,01	-26 610,99
Atténuations de charges	189 085,00	263 916,24	74 831,24
TOTAUX	3 691 125,00	3 855 991,93	164 866,93

PRODUITS FINANCIERS

	2015	2016	Evolution
Dividendes des parts sociales	432,05	24 413,77	23 981,72
Intérêts des sommes placées	494,09	11 538,20	11 044,11
Intérêts dette transférée	2 810,13	1 105,72	-1 704,41

Deux événements ponctuels en 2016 expliquent la hausse de ce poste :

- ◆ Dividendes Saumur Agglobus : 24 000 €.
- ◆ Intérêts produits par les sommes consignées à la CDC dans le cadre du contentieux avec DEXIA : 11 538 €.

Intérêts dette transférée :

En 2002, la Ville a transféré à la Communauté d'Agglomération des équipements sportifs et culturels et leurs dettes rattachées. Cinq contrats de prêt individualisés ont été repris par la Communauté d'Agglomération qui en est devenue l'emprunteur par avenant.

Des travaux relatifs à la piscine d'Offard ayant été financés par emprunt dans le cadre d'un contrat globalisé, la mutation du prêt n'a pu se faire car seule une part du contrat concernait la piscine d'Offard.

En conséquence la Ville est restée l'emprunteur et refacture à la Communauté d'Agglomération sa quote part de chaque annuité. Cette refacturation est constitutive des produits financiers constatés au budget principal pour la part d'intérêts.

2016 marque l'année d'extinction de ce prêt contracté par la Ville et refacturé en partie à la Communauté d'Agglomération.

PRODUITS EXCEPTIONNELS

	2015	2016	Evolution
Indemnités de sinistre	26 142,00	26 303,85	161,85
Mandats annulés sur exercices antérieurs	12 324,00	0,00	-12 324,00
Autres produits exceptionnels divers	29 828,00	24 641,07	-5 186,93

Les indemnités de sinistre sont constituées des prises en charge par les assurances relatives aux sinistres déclarés.

Les annulations de mandats sur exercices antérieurs constatent les remboursements perçus au titre de dépenses effectuées (avoirs, dégrèvement de taxe etc..). En 2016 ce cas ne s'est pas présenté.

Les autres produits exceptionnels les débits, pénalités et libéralités perçues ainsi que les cessions de biens non retrouvés à l'inventaire.

V – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
	2015	2016	Evolution	%
Opérations d'équipement	8 170 691,00	8 326 566,00	155 875,00	1,91%
PPP Eclairage Public	521 207,00	539 494,00	18 287,00	3,51%
Travaux en régie	299 836,00	299 945,00	109,00	0,04%
Remboursement capital de dette	3 109 141,00	2 745 224,00	-363 917,00	-11,70%
Subventions équipement versées	159 750,00	358 897,00	199 147,00	124,66%
TOTAL DEPENSES	12 260 625,00	12 270 126,00	9 501,00	0,08%

VI – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
	2015	2016	Evolution	%
Subvention opérations d'équipement	4 500 058,00	3 704 848,00	-795 210,00	-17,67%
FCTVA	1 555 832,00	1 270 031,00	-285 801,00	-18,37%
Emprunts	1 470 000,00	2 000 000,00	530 000,00	36,05%
Autofinancement	5 894 121,00	7 187 363,00	1 293 242,00	21,94%
Cessions des immobilisations	381 210,00	202 263,00	-178 947,00	-46,94%
TOTAL RECETTES	13 801 221,00	14 364 505,00	563 284,00	4,08%

VII - L'ENDETTEMENT

	Encours au 31/12	Variation	Capacité de désendettement
2009	42 146 003		7 ans 11 mois
2010	41 759 926	-386 077	7 ans 11 mois
2011	41 360 484	-399 442	7 ans 8 mois
2012	40 612 824	-747 660	7 ans 5 mois
2013	39 827 612	-785 212	7 ans 3 mois
2014	37 582 608	-2 245 004	7 ans 9 mois
2015	35 350 371	-2 232 237	5 ans 2 mois
2016	34 397 383	-952 988	5 ans 7 mois

V – LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Cette rubrique intègre les opérations d'équipement ; le loyer investissement du PPP éclairage public et les travaux en régie constatés.

	2015	2016	Evolution
Opérations d'équipement	8 991 734,00	9 166 005,00	174 271,00

DETAIL DES PRINCIPALES REALISATIONS 2016 :

Libellé des programmes	Dépenses	Recettes
Château – Remparts	1 024 795,41	277 147,30
Château – Mise en sécurité	693 239,10	628 215,57
Eglise St Pierre	277 157,78	684 337,94
Eglise Nd de Nantilly – Restauration orgues	246 966,65	122 613,40
MH – Convention pluriannuelle	118 635,27	73 535,00
Eglise st Pierre – Sacristie	100 850,95	17 720,00
Sous Total - Monuments Historiques	2 461 645,16	1 803 569,21
Réaménagement du Centre Ville	940 286,60	57 710,89
PPP éclairage public	539 493,60	53 601,60
Rue du Chemin Vert	361 097,06	
Travaux en régie	299 945,24	
Hauts quartiers – Aménagement	199 975,19	
Moyens des services techniques	191 905,38	
Travaux de voirie et aménagements divers	133 538,42	
ZAC Villa Plaisance	76 667,00	
Chemin Vert – Liaison verte et cœur de quartier	73 440,92	
Effacement réseaux	46 499,08	
Pôle Balzac	42 669,24	
Accessibilité quais bus	41 575,58	
Quartier Fenet – Renforcement réseau EP	35 748,80	
PLU et AVAP – Révision	34 494,00	
Clos Coutard – Réseau électrique	23 945,00	
Quartier Millocheau – Renforcement réseau EP	20 951,00	
Giratoire du Fleuret – Aménagement	19 852,22	16 543,52
Quartier Croix Verte – Réaménagement	15 875,04	
Démolition de sites	6 563,44	
Eclairage public – Hors PPP	2 160,00	
PEM gare SNCF – Remboursement avances		314 914,91
Sous Total – Aménagements et services Urbains	3 106 682,81	442 770,92
Groupe scolaire du Dolmen	842 810,95	
Ecole maternelle des Hautes Vignes	229 323,90	29 570,00
Ecoles – Travaux divers	65 825,67	
Mobilier et matériel scolaire	44 787,12	20 000,00
Sous Total – Enseignement	1 182 747,64	49 570,00

Libellé des programmes	Dépenses	Recettes
Acquisitions foncières (dont SKF)	658 137,28	
Equipement informatique	184 097,18	19 047,00
Logements – Travaux (Etage mairie Bagneux)	72 058,31	
Bâtiments divers	57 011,26	
Mobilier et matériel	50 807,09	
Anjou Vélo Vintage – Marque et matériel	50 000,00	
Locaux associatifs	44 899,63	
Chaufferies grosses réparations	43 378,27	13 360,00
Mairie St Lambert – Menuiseries	38 629,28	
Bâtiment micro crèche – Place St Nicolas	30 561,13	
Mise en conformité armoires électriques	27 020,05	
Mise en conformité des ERP	26 439,07	
Matériel de contrôle des hydrants	15 375,76	
Salle Beaurepaire – Matériel scénique	10 000,00	
Annonces et insertions marchés publics	9 331,20	
Sous Total – Moyens des services et gestion patrimoniale	1 317 745,51	32 407,00
Gymnase Jean Chacun	725 649,03	129 615,97
Hôtel de Ville – Aménagement bureaux	268 792,32	
Equipements petite enfance	24 094,65	5 345,00
Equipements sportifs divers	16 107,93	
Equipements jeunesse	12 306,54	
Sous Total – Sports Enfance Jeunesse	1 046 950,47	134 960,97
Risque galeries et mouvements de terrains	20 154,00	
Défense incendie	11 288,62	
Tranquilité publique - Moyens	5 133,14	
Sécurité – Garde corps	2 691,00	
Sous Total – Sécurité Salubrité	39 266,76	0,00
TOTAL GENERAL	9 155 038,35	2 463 278,10

VILLE DE SAUMUR
COMPTES ADMINISTRATIFS 2016
SOMMAIRE

➤	BUDGET PRINCIPAL	1
	Vue d'ensemble – Exécution du Budget et restes à réaliser Fonctionnement – Investissement – Balance de vote Fonctionnement – Détail par nature Investissement – Détail par nature	
➤	BUDGET ANNEXE PROJET RENOVATION URBAINE	19
	Vue d'ensemble – Exécution du Budget et restes à réaliser Fonctionnement – Investissement – Balance de vote Fonctionnement – Détail par nature Investissement – Détail par nature	
➤	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA	35
	Vue d'ensemble – Exécution du Budget et restes à réaliser Fonctionnement – Investissement – Balance de vote Fonctionnement – Détail par nature Investissement – Détail par nature	
➤	BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN DU CHEMIN VERT	51
	Vue d'ensemble – Exécution du Budget et restes à réaliser Exploitation – Investissement – Balance de vote Exploitation – Détail par nature Investissement – Détail par nature	
➤	BUDGET ANNEXE CAMPINGS ET CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR	65
	Vue d'ensemble – Exécution du Budget et restes à réaliser Exploitation – Investissement – Balance de vote Exploitation – Détail par nature Investissement – Détail par nature	
➤	BUDGET ANNEXE AERODROME DE TERREFORT	79
	Vue d'ensemble – Exécution du Budget et restes à réaliser Exploitation – Balance de vote Exploitation – Détail par nature	
➤	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS	95
	Fonctionnement et Investissement – Balance de vote et détail par nature	

VILLE DE SAUMUR

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

BUDGET PRINCIPAL

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 31 176 615,47	G 35 676 774,06
	Section d'investissement	B 14 817 650,57	H 16 251 471,02
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002) C= DEPENSES (si déficit) I= RECETTES (si excédent)	C 0,00	I 2 247 446,09
	Report en section d'investissement (001) D=DEPENSES (si déficit) J= RECETTES (si excédent)	D 3 689 461,24	J 0,00
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D 49 683 727,28	=G+H+I+J 54 175 691,17

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E 178 831,02	K 4 000,00
	Section d'investissement	F 1 419 526,33	L 155 249,12
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 1 598 357,35	=K+L 159 249,12

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E 31 355 446,49	=G+I+K 37 928 220,15
	Section d'investissement	=B+D+F 19 926 638,14	=H+J+L 16 406 720,14
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 51 282 084,63	=G+H+I+J+K+L 54 334 940,29

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 178 831,02	K 4 000,00
011	Charges à caractère général	71 890,43	0,00
65	Autres charges de gestion courante	106 540,59	0,00
67	Charges exceptionnelles	400,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	4 000,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 1 419 526,33	L 155 249,12
13	Subventions d'investissement	0,00	155 249,12
20	Immobilisations incorporelles	56 153,74	0,00
204	Subventions d'équipement versées	163 514,40	0,00
21	Immobilisations corporelles	251 421,75	0,00
23	Immobilisations en cours	943 156,44	0,00
4541	Travaux exécutés d'office pour le compte de tiers	5 280,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	6 401 810,02	5 242 585,90	562 504,08	71 890,43	524 829,61
012	Charges de personnel et frais assimilés	17 133 950,00	16 663 347,62	119 120,10	0,00	351 482,28
014	Atténuations de produits	97 500,00	62 549,50	0,00	0,00	34 950,50
65	Autres charges de gestion courante	4 729 286,90	4 537 030,61	0,00	106 540,59	85 715,70
Total des dépenses de gestion courante		28 362 546,92	26 505 513,63	681 624,18	178 431,02	996 978,09
66	Charges financières	2 265 910,00	1 466 349,89	703 665,17	0,00	95 894,94
67	Charges exceptionnelles	179 006,00	147 493,65	0,00	400,00	31 112,35
68	Dotations aux provisions (1)	115 860,00	115 000,00			860,00
022	Dépenses imprévues	43,17				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		30 923 366,09	28 234 357,17	1 385 289,35	178 831,02	1 124 888,55
023	Virement à la section d'investissement (2)	2 841 770,00				
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	1 487 100,00	1 556 968,95			-69 868,95
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 328 870,00	1 556 968,95			2 771 901,05
TOTAL		35 252 236,09	29 791 326,12	1 385 289,35	178 831,02	3 896 789,60
Pour information D 002 déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	102 000,00	263 916,24	0,00	0,00	-161 916,24
70	Produits des services, du domaine et ventes...	2 483 640,00	2 509 858,01	41 231,40	0,00	-67 449,41
73	Impôts et taxes	20 516 250,00	20 087 161,38	169 657,50	0,00	259 431,12
74	Dotations et participations	10 029 360,00	9 801 706,21	515 553,37	4 000,00	-291 899,58
75	Autres produits de gestion courante	1 091 460,00	1 014 671,27	0,00	0,00	76 788,73
Total des recettes de gestion courante		34 222 710,00	33 677 313,11	726 442,27	4 000,00	-185 045,38
76	Produits financiers	1 110,00	37 057,69	0,00	0,00	-35 947,69
77	Produits exceptionnels	33 700,00	252 833,60	0,00	0,00	-219 133,60
78	Reprises sur provisions (1)	620 360,00	620 360,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		34 877 880,00	34 587 564,40	726 442,27	4 000,00	-440 126,67
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	300 000,00	362 767,39			-62 767,39
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		300 000,00	362 767,39			-62 767,39
TOTAL		35 177 880,00	34 950 331,79	726 442,27	4 000,00	-502 894,06
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 2 247 446,09				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 - RI 021 ; DI 040 - RF 042 ; RI 040 - DF 042 ; DI 041 - RI 041 ; DF 043 - RF 043 .

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	799 500,37	618 853,58	56 153,74	124 493,05
204	Subventions d'équipement versées	461 694,16	294 512,42	163 514,40	3 667,34
21	Immobilisations corporelles	1 418 668,85	1 117 689,57	251 421,75	49 557,53
23	Immobilisations en cours	7 074 875,12	5 820 683,11	943 156,44	311 035,57
Total des dépenses d'équipement		9 754 738,50	7 851 738,68	1 414 246,33	488 753,49
10	Dotations, fonds divers et réserves	747 020,00	0,00	0,00	747 020,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 781 220,00	2 653 247,93	0,00	127 972,07
27	Autres immobilisations financières	751 700,00	728 860,60	0,00	22 839,40
020	Dépenses imprévues	105,13			
Total des dépenses financières		4 280 045,13	3 382 108,53	0,00	897 936,60
45...1	Total des opé pour compte de tiers (6)	30 524,25	98,18	5 280,00	25 146,07
Total des dépenses réelles d'investissement		14 065 307,88	11 233 945,39	1 419 526,33	1 411 836,16
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (1)	300 000,00	362 767,39		-62 767,39
041	Opérations patrimoniales (1)	3 246 620,00	3 220 937,79		25 682,21
Total des dépenses d'ordre d'investissement		3 546 620,00	3 583 705,18		-37 085,18
TOTAL		17 611 927,88	14 817 650,57	1 419 526,33	1 374 750,98
Pour information					
D 001 solde d'exécution négatif reporté de N-1		(2) 3 689 461,24			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	3 109 389,12	2 440 962,60	155 249,12	513 177,40
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 410 940,00	2 000 000,00	0,00	1 410 940,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	81,00	0,00	-81,00
204	Subventions d'équipement versées	253 760,00	314 914,91	0,00	-61 154,91
23	Immobilisations en cours	0,00	8 342,59	0,00	-8 342,59
Total des recettes d'équipement		6 774 089,12	4 764 301,10	155 249,12	1 854 538,90
10	Dot fonds divers et réserves	1 147 700,00	1 296 166,38	0,00	-148 466,38
1068	Excédents de fonct capitalisés (7)	5 093 000,00	5 093 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 200,00	2 030,00	0,00	-830,00
27	Autres immobilisations financières	308 110,00	318 066,80	0,00	-9 956,80
024	Produits des cessions d'immobilisations	371 800,00		0,00	
Total des recettes financières		6 921 810,00	6 709 263,18	0,00	212 546,82
45...2	Total des opé pour le compte de tiers (6)	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		13 725 899,12	11 473 564,28	155 249,12	2 097 085,72
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	2 841 770,00			
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (1)	1 487 100,00	1 556 968,95		-69 868,95
041	Opérations patrimoniales (1)	3 246 620,00	3 220 937,79		25 682,21
Total des recettes d'ordre d'investissement		7 575 490,00	4 777 906,74		2 797 583,26
TOTAL		21 301 389,12	16 251 471,02	155 249,12	4 894 668,98
Pour information					
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(2) 0,00			

(1) DF 023 - RI 021, DI040 - RI042, RI040 - DI042, DI041 - RI041, DF043 - RI043

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (insérer le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace le cas échéant l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 805 089,98		5 805 089,98
012	Charges de personnel et frais assimilés	16 782 467,72		16 782 467,72
014	Atténuations de produits	62 549,50		62 549,50
65	Autres charges de gestion courante	4 537 030,61		4 537 030,61
66	Charges financières	2 170 015,06	0,00	2 170 015,06
67	Charges exceptionnelles	147 493,65	265 084,99	412 578,64
68	Dotations aux amortissements et provisions	115 000,00	1 291 883,96	1 406 883,96
	Dépenses de fonctionnement - Total	29 619 646,52	1 556 968,95	31 176 615,47

Pour information				0,00
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaires)	2 653 247,93	0,00	2 653 247,93
19	Différences sur réalisations d'immobilisations		62 822,15	62 822,15
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	618 853,58	0,00	618 853,58
204	Subventions d'équipement versées	294 512,42	81 062,55	375 574,97
21	Immobilisations corporelles (6)	1 117 689,57	842 040,84	1 959 730,41
23	Immobilisations en cours (6)	5 820 683,11	2 597 779,64	8 418 462,75
27	Autres immobilisations financières	728 860,60	0,00	728 860,60
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)	98,18	0,00	98,18
	Dépenses d'investissement - Total	11 233 945,39	3 583 705,18	14 817 650,57

Pour information				3 689 461,24
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;

(2) Voir liste des opérations d'ordre;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement";

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	263 916,24		263 916,24
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 551 089,41		2 551 089,41
72	<i>Travaux en régie</i>		299 945,24	299 945,24
73	Impôts et taxes	20 256 818,88		20 256 818,88
74	Dotations et participations	10 317 259,58		10 317 259,58
75	Autres produits de gestion courante	1 014 671,27		1 014 671,27
76	Produits financiers	37 057,69	0,00	37 057,69
77	Produits exceptionnels	252 833,60	62 822,15	315 655,75
78	Reprises sur amortissements et provisions	620 360,00	0,00	620 360,00
	Recettes de fonctionnement - Total	35 314 006,67	362 767,39	35 676 774,06

Pour information			2 247 446,09
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 296 166,38	534 800,00	1 830 966,38
1068	Exc. de Fonct. capitalisés	5 093 000,00	0,00	5 093 000,00
13	Subventions d'investissement	2 440 962,60	0,00	2 440 962,60
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 002 030,00	0,00	2 002 030,00
19	Différences sur réalisations d'immobilisations		86 835,80	86 835,80
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	81,00	2 547 775,39	2 547 856,39
204	Subventions d'équipement versées	314 914,91	0,00	314 914,91
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	186 641,19	186 641,19
23	Immobilisations en cours (5)	8 342,59	57 299,85	65 642,44
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	63 600,00	63 600,00
27	Autres immobilisations financières	318 066,80	0,00	318 066,80
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		1 291 883,96	1 291 883,96
	Recettes d'investissement - Total	11 473 564,28	4 768 836,19	16 242 400,47

Pour information			0,00
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;

(2) Voir liste des opérations d'ordre;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(5) Hors chapitres "opérations d'équipement";

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	
011	Charges à caractère général (2)	6 401 810,02	5 242 585,90	562 504,08	71 890,43	524 829,61
6042	Ach.Prest.Serv.(<>Terr à Am.)	467 954,55	246 854,15	16 219,03	3 496,54	201 384,83
60611	Eau et assainissement	146 750,00	150 165,17	46 000,00	0,00	-49 415,17
606121	Electricité	437 000,00	343 285,10	22 150,00	0,00	71 564,90
606122	Gaz de ville	275 000,00	260 215,74	58 000,00	0,00	-43 215,74
60613	Chauffage urbain	105 500,00	88 435,98	0,00	0,00	17 064,02
606211	Fioul domestique	48 000,00	27 824,64	0,00	0,00	20 175,36
606212	Gaz stockable et propane	20 460,00	15 231,71	0,00	0,00	5 228,29
60622	Carburants	180 000,00	125 420,92	6 465,96	0,00	48 113,12
60623	Alimentation	370 919,94	336 158,78	24 285,90	0,00	10 475,26
606281	Produits pharmac. & hygiène	3 380,00	3 150,47	0,00	0,00	229,53
606282	Produits hygiène enfants	15 993,03	14 744,87	0,00	0,00	1 248,16
606283	Vêtements pour enfants	0,00	24,15	0,00	0,00	-24,15
606284	Linge	3 315,99	1 931,37	1 301,98	0,00	82,64
606288	Autres fournitures non stockee	9 238,92	4 762,77	1,55	50,42	4 424,18
60631	Fournitures d'entretien	47 440,00	50 940,96	956,10	0,00	-4 457,06
60632	Fournitures de petit Equip.	61 826,55	41 361,37	8 192,56	570,91	11 701,71
60633	Fournitures de voirie	60 480,00	56 829,90	20 211,54	0,00	-16 561,44
60636	Vêtements de travail	45 000,00	24 956,60	21 067,42	1 510,40	-2 534,42
60641	Fournitures de bureau	66 400,00	49 396,33	1 036,10	1 490,79	14 476,78
60642	Billets d'entrées	2 000,00	1 951,80	0,00	0,00	48,20
60643	Livres disques et cassettes	2 156,96	1 680,66	0,00	150,00	326,30
6067	Fournitures scolaires	50 900,00	52 524,49	2 398,10	166,85	-4 189,44
606881	Engrais	10 510,00	15 110,60	1 428,00	0,00	-6 028,60
606882	Sable	21 700,00	21 617,49	0,00	0,00	82,51
606883	Pièces mécaniques & accessoire	114 360,00	109 159,73	19 677,46	0,00	-14 477,19
606884	Plantes, fleurs, graines	34 381,67	27 162,77	1 187,27	0,00	6 031,63
606885	Dés herbant	4 580,00	1 026,00	0,00	0,00	3 554,00
606886	Produits phytosanitaire	2 390,00	0,00	0,00	0,00	2 390,00
606888	Autres fournitures diverses	295 513,16	288 327,06	22 802,88	1 030,97	-16 647,75
611	Cont.Prest.Serv. avec des Ent.	420 000,00	417 356,31	0,00	0,00	2 643,69
61321	Locations immeubles	524 520,00	524 985,08	0,00	0,00	-465,08
61322	Location de terrains	1 060,00	2 052,00	0,00	0,00	-992,00
61351	Location containers dechets	0,00	123,84	0,00	0,00	-123,84
61352	Loc. matériel-outil-mobilier	32 107,00	62 727,57	4 279,28	0,00	-34 899,85
61353	Location photocopieurs	55 000,00	40 609,70	9 389,49	0,00	5 000,81
61358	Location mobilière diverse	11 700,00	19 938,93	624,00	0,00	-8 862,93
614	Ch. locatives et de coPpté	9 500,00	6 830,04	0,00	0,00	2 669,96
61521	Terrains	119 590,00	74 840,96	10 433,35	3 276,00	31 039,69
615221	Batiments Publics	152 710,00	99 090,95	21 767,35	4 724,00	27 127,70
615228	Autres Bâtiments	10 000,00	36 219,25	3 262,97	0,00	-29 482,22
615231	Voies	87 475,72	119 217,87	8 095,22	0,00	-39 837,37
615232	Réseaux	3 000,00	4 315,54	1 569,91	0,00	-2 885,45
61524	Bois et forêts	5 000,00	470,76	260,00	0,00	4 269,24
61551	Matériel roulant	42 400,00	38 501,85	7 931,51	0,00	-4 033,36
61558	entretien réparat°autr fournit	53 467,60	32 781,27	15 053,11	0,00	5 633,22
61561	maintenance des logiciels	127 080,00	104 506,89	0,00	0,00	22 573,11
61562	Maintenance mat. informatique	13 240,00	2 419,52	0,00	0,00	10 820,48
61568	Maintenance - autres	114 690,00	81 456,99	7 818,31	0,00	25 414,70
6161	Multirisques	200 350,00	194 158,43	0,00	0,00	6 191,57
6168	Autres	7 500,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
617	Etudes et recherches	106 775,00	42 024,18	0,00	31 305,00	33 445,82
6182	Documentation Gén. et Tech.	30 560,00	29 322,13	1 012,83	67,50	157,54
6184	Vers. à des Org. de formation	57 130,00	45 288,85	1 148,96	5 103,83	5 588,36
6185	Frais de colloques & séminaires	980,00	0,00	0,00	0,00	980,00
61881	Autres frais divers	7 630,00	7 434,20	0,00	0,00	195,80
6225	Ind. au comptable et aux Rég.	4 900,00	3 647,62	1 100,88	0,00	151,50
6226	Honoraires	48 170,00	20 719,02	4 175,55	5 662,36	17 612,87
6227	Fr. d'actes et de contentieux	7 300,00	1 095,40	35,00	50,00	6 119,60
6228	Divers	25 220,00	6 903,42	4 479,00	2 238,00	11 599,58
6231	Annonces et insertions	9 750,00	9 872,28	139,20	0,00	-261,48
6237	Publications	27 500,00	25 801,30	0,00	0,00	1 698,70
6238	Divers	53 786,01	93 804,08	16 782,68	3 280,80	-60 081,55
6241	Transports de biens	200,00	192,00	0,00	0,00	8,00
6247	Transports collectifs	46 400,00	32 877,68	7 120,92	0,00	6 401,40
6248	Divers	23 000,00	19 101,90	591,87	0,00	3 306,23
6251	Voyages et déplacements	34 700,00	20 938,41	118,83	0,00	13 642,76
6255	Frais de déménagement	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6256	Missions	0,00	492,91	0,00	0,00	-492,91
6257	Réceptions	65 982,82	76 864,41	3 067,22	2 711,40	-16 660,21
6261	Frais d'affranchissement	47 480,00	37 804,72	3 267,85	0,00	6 407,43
6262	Frais de télécommunications	80 900,00	59 552,48	7 855,14	0,00	13 492,38
627	Serv. bancaires et assimilés	2 150,00	2 759,08	0,00	0,00	-609,08
6281	Concours divers (cotisations)	24 141,00	24 361,41	0,00	0,00	-220,41
6282	Fr. Gard.(Eg.,For.&bois Com.	3 000,00	1 190,70	0,00	0,00	1 809,30
6283	Frais de nettoyage des locaux	32 310,00	20 547,84	4 320,00	0,00	7 442,16
62848	Redevances->autres prestat°	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
62876	Au GFP de rattachement	122 000,00	-2 228,77	115 300,00	0,00	8 928,77
62878	A d'autres organismes	100 000,00	42 625,98	4 197,98	0,00	53 176,04
6288	Autres serv extérieurs	357 954,10	214 600,02	19 567,65	5 004,46	118 781,97

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	
63512	Taxes foncières	140 000,00	131 632,52	0,00	0,00	8 367,48
63513	Autres impôts locaux	1 900,00	1 900,00	0,00	0,00	0,00
6354	Dr. d'enregistrement&de timbre	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6355	Tx. et Imp. sur les véhicules	1 500,00	847,32	0,00	0,00	652,68
6358	Autres droits	2 500,00	1 254,00	0,00	0,00	1 246,00
637	Aut.Imp.Tx.&Vers.Ass.(Aut.Org.	40 850,00	46 503,48	4 356,17	0,00	-10 009,65
012	Charges de personnel et frais assimilés	17 133 950,00	16 663 347,62	119 120,10	0,00	351 482,28
6218	Autre personnel extérieur	37 100,00	13 560,14	83 470,22	0,00	-59 930,36
6331	Versement de transport	59 500,00	58 131,41	0,00	0,00	1 368,59
6332	Cotisations Vers. au F.N.A.L.	49 600,00	48 445,52	0,00	0,00	1 154,48
6336	Cot.Cent.Nat.Cent.Gest. de FPT	97 800,00	85 725,32	0,00	0,00	12 074,68
64111	Rémunération principale	8 625 050,00	8 427 521,61	0,00	0,00	197 528,39
64112	NBI, SFT & indem de Residence	275 400,00	272 859,33	0,00	0,00	2 540,67
64118	Autres indemnités	1 402 700,00	1 357 348,28	0,00	0,00	45 351,72
64131	Rémunération	1 168 635,00	1 143 822,95	226,00	0,00	24 586,05
64138	Autres indemnités	126 200,00	148 186,33	0,00	0,00	-21 986,33
64168	Autres emplois d'insertion	31 200,00	65 365,82	0,00	0,00	-34 165,82
6417	Rémunérations des apprentis	101 700,00	99 451,15	0,00	0,00	2 248,85
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 862 130,00	1 822 760,58	188,88	0,00	39 180,54
6453	Cot. aux caisses de Ret.	2 779 690,00	2 666 428,06	0,00	0,00	113 261,94
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	81 710,00	81 876,47	0,00	0,00	-166,47
64551	Assurance accid trav.titulaire	132 300,00	127 607,13	0,00	0,00	4 692,87
64552	Assurance cap. décès titulaire	24 900,00	23 986,72	0,00	0,00	913,28
6458	Cot. aux autres Org. Soc.	41 935,00	35 791,76	0,00	0,00	6 143,24
64731	Versées directement	7 800,00	9 450,35	0,00	0,00	-1 650,35
6475	Médecine du travail, pharmacie	51 400,00	4 800,69	35 235,00	0,00	11 364,31
6488	Autres charges	177 200,00	170 228,00	0,00	0,00	6 972,00
014	Atténuations de produits	97 500,00	62 549,50	0,00	0,00	34 950,50
7391171	Degrev.tax.fonc.prop.non.bat A	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
7391172	Degrev tax.habitat. log vacant	90 000,00	57 592,00	0,00	0,00	32 408,00
73928	Autres	6 500,00	4 957,50	0,00	0,00	1 542,50
65	Autres charges de gestion courante	4 729 286,90	4 537 030,61	0,00	106 540,59	85 715,70
651	Red.Conc.Brev.Lic.Proc.Log.Dr.	350,00	259,87	0,00	0,00	90,13
6521	Déf.des Budg. Ann.à Caract. Adm.	435 370,00	428 520,00	0,00	0,00	6 850,00
6531	Indemnités	270 000,00	260 997,80	0,00	0,00	9 002,20
6532	Frais de mission	11 000,00	7 262,38	0,00	0,00	3 737,62
6533	Cotisations de retraite	26 000,00	25 002,16	0,00	0,00	997,84
6534	Cot. de S.S - part patronale	22 000,00	12 175,74	0,00	0,00	9 824,26
6535	Formation	6 000,00	2 892,50	0,00	0,00	3 107,50
6541	Créances admises en non-valeur	25 000,00	5 230,29	0,00	0,00	19 769,71
6542	Créances éteintes	0,00	6 540,97	0,00	0,00	-6 540,97
65548	Autres Contributions	676 380,00	675 875,63	0,00	0,00	504,37
6556	Ind. de logement aux Instit.	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6558	Autres Cont. obligatoires	8 400,00	8 229,10	0,00	0,00	170,90
65581	Contrib. fonct écoles privées	568 700,00	564 646,00	0,00	0,00	4 054,00
65733	Départements	25 700,00	25 700,00	0,00	0,00	0,00
657362	CCAS	575 000,00	575 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Sub.Fonct.Ass.Aut.Pers. Dr.pri	2 076 916,90	1 935 643,46	0,00	106 540,59	34 732,85
658	Ch. Div. de la Gest. courante	2 170,00	3 054,71	0,00	0,00	-884,71
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		28 362 546,92	26 505 513,63	681 624,18	178 431,02	996 978,09

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Pour les comptes 62 - sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	Charges financières (b)	2 265 910,00	1 466 349,89	703 665,17	0,00	95 894,94
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 123 910,00	2 081 913,42	0,00	0,00	41 996,58
66112	Intérêts rattachement des ICNE	0,00	-758 127,93	703 665,17	0,00	54 462,76
6688	Autres	142 000,00	142 564,40	0,00	0,00	-564,40
67	Charges exceptionnelles (c)	179 006,00	147 493,65	0,00	400,00	31 112,35
6711	Int. Mor. et Pén. sur March.	2 400,00	2 610,00	0,00	0,00	-210,00
6713	Secours et dots	3 240,00	2 542,91	0,00	0,00	697,09
6714	Bourses et prix	3 136,00	1 673,46	0,00	400,00	1 062,54
6718	Aut.Ch.Excep sur Op. de Gest.	122 990,00	119 476,86	0,00	0,00	3 513,14
673	Tit. annulés (sur Ex. Ant.)	7 407,94	6 442,36	0,00	0,00	965,58
67441	aux budg annex et aux régies	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
6745	Sub. aux Pers. de Dr. privé	412,06	412,06	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	14 420,00	14 336,00	0,00	0,00	84,00
68	Dotations aux provisions (d) (3)	115 860,00	115 000,00			860,00
6865	Dot.Prov. Pr Risq. et Ch. Fin.	115 860,00	115 000,00			860,00
022	Dépenses imprévues (e)	43,17				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		30 923 366,09	28 234 357,17	1 385 289,35	178 831,02	1 124 888,55

023	Virement à la section d'investissement	2 841 770,00	0,00			2 841 770,00
042	Op ordre de transfert entre sections (4) (5) (6)	1 487 100,00	1 556 968,95			-69 868,95
675	Val. Compt. des Immo. cédées	0,00	178 249,19			-178 249,19
6761	Diff sur réal (-) trans en inv	0,00	86 835,80			-86 835,80
6811	Dot.Amort.Immo.Incorp.Corp.	1 487 100,00	1 291 883,96			195 216,04
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 328 870,00	1 556 968,95			2 771 901,05

043	Op ordre à l'intérieur sect fonct (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 328 870,00	1 556 968,95			2 771 901,05

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= total des opérations réelles et d'ordre)	35 252 236,09	29 791 326,12	1 385 289,35	178 831,02	3 896 789,60
---	----------------------	----------------------	---------------------	-------------------	---------------------

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00
--	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	703 665,17
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-758 127,93
= différence ICNE N - ICNE N-1	-54 462,76

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif;
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires;
- (4) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040;
- (5) Pour les comptes 67... dont 675 et 676;
- (6) Pour le compte 6815 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stock ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (I)	Libellé (I)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	102 000,00	263 916,24	0,00	0,00	-161 916,24
6096	d'App. non stockés	2 000,00	4 069,21	0,00	0,00	-2 069,21
6419	Remb. sur Rém. du Pers.	100 000,00	250 447,03	0,00	0,00	-150 447,03
6479	Remb. autres charges sociales	0,00	9 400,00	0,00	0,00	-9 400,00
70	Produits des services, du domaine...	2 483 640,00	2 509 858,01	41 231,40	0,00	-67 449,41
7022	Coupes de bois	0,00	2 866,00	0,00	0,00	-2 866,00
70311	Conc.Ds cimetières (Prod. net)	40 000,00	53 912,15	0,00	0,00	-13 912,15
70323	Red. d'Occ. du Dom. Pub. Com.	311 200,00	343 084,49	10 544,10	0,00	-42 428,59
7062	Red.&Dr.des Serv. Caract.Cult.	438 880,00	452 283,05	50,00	0,00	-13 453,05
70631	A caractère sportif	9 000,00	4 078,60	0,00	0,00	4 921,40
70632	A caractère de loisirs	132 600,00	131 035,99	500,00	0,00	1 064,01
70661	Prdts crèche Saumur&Cnes assoc	277 770,00	298 229,63	0,00	0,00	-20 459,63
70662	Pdts crèche H.Saumur	0,00	5 604,50	0,00	0,00	-5 604,50
70663	Produits halte garderie	18 780,00	17 229,42	0,00	0,00	1 550,58
7067	Red Dr.Serv. péri-Scol.Ens.	338 200,00	353 895,38	0,00	0,00	-15 695,38
70688	Autres prestations de service	12 000,00	12 012,00	0,00	0,00	-12,00
7082	Commissions	0,00	761,00	0,00	0,00	-761,00
7083	Loc. Div. (autres qu'Imm)	2 500,00	1 720,62	0,00	0,00	779,38
70846	Au GFP de rattachement	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
70872	par budg annex et les reg mun.	228 800,00	206 030,00	0,00	0,00	22 770,00
70873	par les C.C.A.S.	191 600,00	188 565,65	460,00	0,00	2 574,35
70875	Par les communes membres GFP	0,00	1 014,64	0,00	0,00	-1 014,64
70876	Par le GFP de rattachement	94 600,00	163 234,38	29 677,30	0,00	-98 311,68
70878	par d'autres redevables	261 200,00	174 708,79	0,00	0,00	86 491,21
7088	Aut.Prod.Act.Ann.(Ab.Vent.Ouv)	101 510,00	99 591,72	0,00	0,00	1 918,28
73	Impôts et taxes	20 516 250,00	20 087 161,38	169 657,50	0,00	259 431,12
73111	Taxes foncières & d'habitation	15 661 450,00	15 257 006,00	0,00	0,00	404 444,00
7321	Attribution de Compensation	2 592 280,00	2 592 163,38	0,00	0,00	116,62
7323	F.N.G.I.R.	104 200,00	104 198,00	0,00	0,00	2,00
7325	Fds de péréq rec fis Com,inter	411 320,00	411 315,00	0,00	0,00	5,00
73371	Droit stationnement parc public	415 500,00	364 359,91	27 657,50	0,00	23 482,59
7351	Taxe sur l'électricité	600 000,00	444 638,02	142 000,00	0,00	13 361,98
7362	Taxes de séjour	6 500,00	4 957,50	0,00	0,00	1 542,50
73681	Emplacements publicitaires	175 000,00	171 249,69	0,00	0,00	3 750,31
7381	Tx.Add.Dr.Mut.Tx.de Pub. Fonc.	550 000,00	734 952,88	0,00	0,00	-184 952,88
73881	Taxe/Ter rendus constructibles	0,00	2 321,00	0,00	0,00	-2 321,00
74	Dotations et participations	10 029 360,00	9 801 706,21	515 553,37	4 000,00	-291 899,58
7411	Dotat°n forfaitaire	5 394 710,00	5 394 707,00	0,00	0,00	3,00
74123	Dotat°n de solidarité urbaine	1 445 240,00	1 445 244,00	0,00	0,00	-4,00
74127	Dotat°n nat°nale de péréquation	622 000,00	621 999,00	0,00	0,00	1,00
745	Dot. Spé. au Tit. des Instit.	5 000,00	5 616,00	0,00	0,00	-616,00
746	Dot. Gén. de décentralisation	1 300,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
74718	Autres	141 840,00	318 841,41	3 018,56	4 000,00	-184 019,97
7472	Régions	0,00	5 900,00	0,00	0,00	-5 900,00
7473	Départements	14 750,00	4 070,00	3 835,00	0,00	6 845,00
74751	GFP de rattachement	6 370,00	6 366,00	0,00	0,00	4,00
74781	CAF - Fonctionnement	31 280,00	29 925,00	3 835,00	0,00	-2 480,00
74782	Contrat enfance	521 410,00	383 585,46	158 984,00	0,00	-21 159,46
74783	CAF - Prestations de services	1 001 720,00	721 168,83	340 917,07	0,00	-60 365,90
74784	MSA,SNCF-Prestations de serv.	18 430,00	29 503,22	4 963,74	0,00	-16 036,96
74788	Divers autres organismes	19 500,00	27 735,29	0,00	0,00	-8 235,29
7482	Comp.Pert.Tx.Add.Dr.Mut.Tx.	2 000,00	3 044,00	0,00	0,00	-1 044,00
748313	Dot° compensation réforme TP	54 800,00	54 789,00	0,00	0,00	11,00
748314	Dot° unique des compensations	61 770,00	61 772,00	0,00	0,00	-2,00
74834	Etat-Comp.Tit.Exon. Tx. Fonc.	137 460,00	137 706,00	0,00	0,00	-246,00
74835	Etat-Comp.Tit. Exon. Tx d'Hab.	533 720,00	533 722,00	0,00	0,00	-2,00
7484	Dotat° recensement	6 000,00	5 952,00	0,00	0,00	48,00
7485	Dotat°n titres securisés	10 060,00	10 060,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 091 460,00	1 014 671,27	0,00	0,00	76 788,73
7521	Location de bâtiments	926 660,00	931 802,16	0,00	0,00	-5 142,16
7522	Location de terrains	55 000,00	61 343,47	0,00	0,00	-6 343,47
757	Red. Vers par fermiers & Conc.	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
758	Prod. divers de Gest. courante	9 800,00	21 525,64	0,00	0,00	-11 725,64
TOTAL= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		34 222 710,00	33 677 313,11	726 442,27	4 000,00	-185 045,38

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

M

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
76	Produits financiers (b)	1 110,00	37 057,69	0,00	0,00	-35 947,69
761	Produits de participations	0,00	413,77	0,00	0,00	-413,77
764	Revenus des Val. Mob. de Plac.	0,00	24 000,00	0,00	0,00	-24 000,00
768	Autres produits financiers	1 110,00	0,00	0,00	0,00	1 110,00
7688	Autres	0,00	12 643,92	0,00	0,00	-12 643,92
77	Produits exceptionnels (c)	33 700,00	252 833,60	0,00	0,00	-219 133,60
7714	rec. sur Cré. Adm. en non Val.	0,00	47,31	0,00	0,00	-47,31
7718	Aut.Prod.Excep.sur Op.de Gest.	0,00	3 356,74	0,00	0,00	-3 356,74
77181	Indemnités de sinistre	20 000,00	26 303,85	0,00	0,00	-6 303,85
775	Produits des cessions d'Immo.	0,00	202 262,84	0,00	0,00	-202 262,84
7788	Produits except divers	13 700,00	20 862,86	0,00	0,00	-7 162,86
78	Reprises sur provisions (d) (2)	620 360,00	620 360,00			0,00
7865	Rep.Prov. Pr Risk. et Ch. Fin.	620 360,00	620 360,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		34 877 880,00	34 587 564,40	726 442,27	4 000,00	-440 126,67

042	Op d'ordre de transfert entre sections (3) (4) (5)	300 000,00	362 767,39			-62 767,39
722	Immobilisations corporelles	300 000,00	299 945,24			54,76
7761	Diff sur réal () trans en inv	0,00	62 822,15			-62 822,15
043	Op ordre à l'intérieur de la sect de fonct (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		300 000,00	362 767,39			-62 767,39

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	35 177 880,00	34 950 331,79	726 442,27	4 000,00	-502 894,06
--	----------------------	----------------------	-------------------	-----------------	--------------------

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	2 247 446,09
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
- (2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires;
- (3) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040;
- (4) Pour les comptes 77... dont 776;
- (5) Pour le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
- (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	BI

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	799 500,37	618 853,58	56 153,74	124 493,05
202	Frais d'études, élaborat° modif	49 434,00	34 494,00	14 940,00	0,00
2031	Frais d'études	593 337,48	450 456,47	32 532,12	110 348,89
2033	Frais d'insertion	16 200,00	9 331,20	0,00	6 868,80
2051	Concessions, droits similaires	140 528,89	124 571,91	8 681,62	7 275,36
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	461 694,16	294 512,42	163 514,40	3 667,34
204151	GFP de rattachement	60 530,00	0,00	0,00	60 530,00
2041511	Biens mobil., matériel & étude	212 000,00	109 009,60	163 514,40	-60 524,00
2041512	Bâtiments et installations	56 701,00	56 699,80	0,00	1,20
204182	Bâtiments et installations	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Bâtiments et installations	132 463,16	128 803,02	0,00	3 660,14
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	1 418 668,85	1 117 689,57	251 421,75	49 557,53
2111	Terrains nus	70 779,00	15 191,28	55 500,00	87,72
2128	Autr agenc. et Aménag. terrains	6 147,78	5 998,30	0,00	149,48
2138	Autres constructions	653 796,01	642 946,00	6 000,00	4 850,01
21568	autre mat. De def. Civile	6 350,00	6 240,60	48,60	60,80
21578	Autre mat. Et outil. de Voirie	5 023,80	5 022,00	0,00	1,80
21581	Matériel et outillage de main	71 687,99	61 686,65	256,37	9 744,97
21582	Matériel et outillage lourds	126 571,76	61 628,76	61 734,25	3 208,75
2162	Fds anciens des Bib. et musées	6 100,00	6 089,50	0,00	10,50
2182	Matériel de transport	80 340,00	8 338,76	75 580,00	-3 578,76
21831	Matériel de bureau	21 383,73	3 372,30	13 408,06	4 603,37
21832	Matériel informatique	126 822,28	116 792,21	1 812,35	8 217,72
2184	Mobilier	19 169,13	8 249,10	15 056,83	-4 136,80
2188	Autres immo corporelles	224 497,37	176 134,11	22 025,29	26 337,97
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	7 074 875,12	5 820 683,11	943 156,44	311 035,57
23128	Aménagements de terrains	99 472,58	39 758,81	52 935,19	6 778,58
23135	Aménagement des constructions	5 352 240,60	4 588 815,69	506 560,95	256 863,96
23151	Réseaux de voirie	1 459 608,82	1 103 136,78	280 845,33	75 626,71
231534	Réseaux d'électrification	64 974,66	23 945,00	37 575,46	3 454,20
231538	Autres réseaux	54 220,00	16 145,86	36 589,95	1 484,19
2316	Rest. Coll. et Oeuvres d'art	30 938,46	2 275,00	28 649,56	13,90
238	Av. versées. Com. Immo. Corp.	13 420,00	46 605,97	0,00	-33 185,97
	Opérations d'équipement n° (1 ligne par op.) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		9 754 738,50	7 851 738,68	1 414 246,33	488 753,49

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
10	Dotations, fonds divers et réserves	747 020,00	0,00	0,00	747 020,00
1021	Dotation	747 020,00	0,00	0,00	747 020,00
10222	F.C.T.V.A.	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménag. & Vers. ss-dens	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Etat et Etab. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 781 220,00	2 653 247,93	0,00	127 972,07
1641	Emprunts en Euros	2 310 000,00	2 183 542,63	0,00	126 457,37
16441	Opérat°afférentes à emprunt	470 000,00	469 705,30	0,00	294,70
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 220,00	0,00	0,00	1 220,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	751 700,00	728 860,60	0,00	22 839,40
271	Tit, Immo. (droit de Ppté)	135 200,00	112 700,00	0,00	22 500,00
275	Dépôts et cautionnements Vers.	0,00	0,00	0,00	0,00
276351	GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
27638	Autres établissements Pub.	77 000,00	76 667,00	0,00	333,00
2764	Créanc/partic et per. droit pr	539 500,00	539 493,60	0,00	6,40
020	Dépenses imprévues	105,13			
Total des dépenses financières		4 280 045,13	3 382 108,53	0,00	897 936,60

45...1	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (3)				
4541	Autres immo corporelles	30 524,25	98,18	5 280,00	25 146,07
Total des dépenses d'opération pour compte de tiers		30 524,25	98,18	5 280,00	25 146,07

TOTAL DEPENSES REELLES	14 065 307,88	11 233 945,39	1 419 526,33	1 411 836,16
-------------------------------	----------------------	----------------------	---------------------	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
 (2) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement;
 (3) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (4)	300 000,00	362 767,39		-62 767,39
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (5)</i>	0,00	62 822,15		-62 822,15
192	+ ou - values sur cess. d'immo	0,00	62 822,15		-62 822,15
	Charges transférées (6)	300 000,00	299 945,24		54,76
21281	Terrains - Travaux en régie	0,00	36 752,03		-36 752,03
21351	Batiments - Travaux en régie	0,00	216 491,21		-216 491,21
21511	Voirie-Travaux en régie	0,00	46 702,00		-46 702,00
231351	Batiments - Travaux en régie	150 000,00	0,00		150 000,00
231511	Voirie-Travaux en régie	150 000,00	0,00		150 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	3 246 620,00	3 220 937,79		25 682,21
10251	Dons et legs en capital	0,00	0,00		0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00
204411	Biens mobil., matériel & étude	63 600,00	63 600,00		0,00
204421	Biens mobil., matériel & étude	8 620,00	8 392,00		228,00
204422	Bâtiments et installations	9 100,00	9 070,55		29,45
2128	Autr agenc. et Aménag.terrains	8 000,00	7 295,60		704,40
2168	Autres collect° et oeuvres art	534 800,00	534 800,00		0,00
21832	Matériel informatique	0,00	0,00		0,00
23131	bâtiments publics	2 184 690,00	2 158 009,04		26 680,96
23135	Aménagement des constructions	427 110,00	429 076,72		-1 966,72
23151	Réseaux de voirie	10 700,00	10 693,88		6,12
238	Av. versées.Com.Immo.Corp.	0,00	0,00		0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00		0,00
4542	Recettes	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		3 546 620,00	3 583 705,18		-37 085,18

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles de l'ordre)	17 611 927,88	14 817 650,57	1 419 526,33	1 374 750,98
--	----------------------	----------------------	---------------------	---------------------

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	3 689 461,24
--	---------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Dont 192.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 109 389,12	2 440 962,60	155 249,12	513 177,40
1321	Etat et Etab. nationaux	1 108 189,00	847 621,04	18 239,00	242 328,96
1322	Régions	906 632,12	619 453,47	32 912,12	254 266,53
1323	Départements	409 760,00	565 488,49	3 750,00	-159 478,49
1328	Autres	384 808,00	113 675,60	100 348,00	170 784,40
1342	Amendes de police	300 000,00	294 724,00	0,00	5 276,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 410 940,00	2 000 000,00	0,00	1 410 940,00
1641	Emprunts en Euros	3 410 940,00	2 000 000,00	0,00	1 410 940,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	81,00	0,00	-81,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	81,00	0,00	-81,00
204	Subventions d'équipement versées	253 760,00	314 914,91	0,00	-61 154,91
204182	Bâtiments et installations	253 760,00	314 914,91	0,00	-61 154,91
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	8 342,59	0,00	-8 342,59
23135	Aménagement des constructions	0,00	8 342,59	0,00	-8 342,59
Total des recettes d'equipement		6 774 089,12	4 764 301,10	155 249,12	1 854 538,90
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 240 700,00	6 389 166,38	0,00	-148 466,38
10222	F.C.T.V.A.	987 700,00	988 245,00	0,00	-545,00
10226	Taxe d'aménag. & Vers, ss-dens	160 000,00	307 921,38	0,00	-147 921,38
1068	Exc. de Fonct. capitalisés	5 093 000,00	5 093 000,00	0,00	0,00
138	Autres subv. d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 200,00	2 030,00	0,00	-830,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 200,00	2 030,00	0,00	-830,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	308 110,00	318 066,80	0,00	-9 956,80
275	Dépôts et cautionnements Vers.	282 910,00	282 905,00	0,00	5,00
276351	GFP de rattachement	25 200,00	35 161,80	0,00	-9 961,80
024	Produits des cessions d'immobilisations	371 800,00		0,00	
Total des recettes financières		6 921 810,00	6 709 263,18	0,00	212 546,82
45...2	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (2)				
4542	Recettes	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
Total des recettes d'opération pour compte de tiers		30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		13 725 899,12	11 473 564,28	155 249,12	2 097 085,72

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	Virement de la section de fonctionnement	2 841 770,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3) (4)	1 487 100,00	1 556 968,95		-69 868,95
192	+ ou - values sur cess. d'immo	0,00	86 835,80		-86 835,80
2138	Autres constructions	0,00	36 000,00		-36 000,00
21581	Matériel et outillage de main	0,00	5 136,09		-5 136,09
21582	Matériel et outillage lourds	0,00	18 551,24		-18 551,24
2182	Matériel de transport	0,00	0,15		-0,15
2188	Autres immo corporelles	0,00	118 561,71		-118 561,71
2802	Frais d'études,d'élaborat°,	1 000,00	471,72		528,28
28031	Frais d'études	60 000,00	35 811,22		24 188,78
28033	Frais d'insertion	1 000,00	299,50		700,50
2804132	Bâtiments et installations	32 000,00	31 954,53		45,47
28041412	Bâtiments et installations	1 000,00	511,32		488,68
28041512	Bâtiments et installations	17 000,00	18 369,81		-1 369,81
2804172	Bâtiments et installations	4 100,00	4 097,91		2,09
2804182	Bâtiments et installations	62 000,00	60 098,80		1 901,20
2804183	Pjts infras d'intérêt national	0,00	427,57		-427,57
280421	Biens mobil., matériel & étude	26 000,00	4 500,00		21 500,00
280422	Bâtiments et installations	35 000,00	39 195,68		-4 195,68
2804411	Biens mobil., matériel & étude	1 500,00	1 392,98		107,02
2804412	Bâtiments et installations	230 000,00	228 303,44		1 696,56
2804421	Biens mobil., matériel & étude	5 300,00	5 234,74		65,26
28051	Concessions et droits similaire	105 000,00	102 017,77		2 982,23
28121	Plantations arbres et arbustes	40 000,00	39 371,92		628,08
28132	Immeubles de rapport	3 000,00	2 540,12		459,88
28138	Autres constructions	12 000,00	11 954,56		45,44
281568	Aut mat. et outil. inc déf.civ	7 000,00	7 437,39		-437,39
281578	Aut mat et outil voirie	15 000,00	14 188,23		811,77
281581	Matériel & outillage de main	15 000,00	11 183,68		3 816,32
281582	Matériel et outillage lourd	120 000,00	108 949,81		11 050,19
281783	Mat.de bureau et informatique	1 000,00	103,71		896,29
281784	Mobilier	1 000,00	210,61		789,39
281788	Autr. immo corp reçues MAD	1 000,00	137,22		862,78
28182	Matériel de transport	90 000,00	79 411,04		10 588,96
281831	Matériel de bureau	25 000,00	21 958,26		3 041,74
281832	Matériel informatique	160 000,00	127 761,64		32 238,36
28184	Mobilier	65 000,00	56 075,95		8 924,05
28188	Autres immo corporelles	351 200,00	277 912,83		73 287,17
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 328 870,00	1 556 968,95		2 771 901,05
041	Opérations patrimoniales (5)	3 246 620,00	3 220 937,79		25 682,21
10251	Dons et legs en capital	534 800,00	534 800,00		0,00
2031	Frais d'études	2 573 190,00	2 547 775,39		25 414,61
21832	Matériel informatique	8 620,00	8 392,00		228,00
238	Av. versées.Com.Immo.Corp.	57 310,00	57 299,85		10,15
261	Titres de participation	63 600,00	63 600,00		0,00
4542	Recettes	9 100,00	9 070,55		29,45
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		7 575 490,00	4 777 906,74		2 797 583,26
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		21 301 389,12	16 251 471,02	155 249,12	4 894 668,98
Pour information					
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(5) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		4 580 045,13	3 744 875,92
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 781 220,00	2 653 247,93
1641	Emprunts en Euros	2 310 000,00	2 183 542,63
16441	Opérat°afférentes à emprunt	470 000,00	469 705,30
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 220,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 798 825,13	1 091 627,99
1021	Dotation	747 020,00	0,00
192	+ ou - values sur cess. d'immo	0,00	62 822,15
21281	Terrains - Travaux en régie	0,00	36 752,03
21351	Batiments - Travaux en régie	0,00	216 491,21
21511	Voirie-Travaux en régie	0,00	46 702,00
231351	Batiments - Travaux en régie	150 000,00	0,00
231511	Voirie-Travaux en régie	150 000,00	0,00
271	Tit. Immo. (droit de Ppté)	135 200,00	112 700,00
276351	GFP de rattachement	0,00	0,00
27638	Autres établissements Pub.	77 000,00	76 667,00
2764	Créanc/partic et per. droit pr	539 500,00	539 493,60
020	Dépenses imprévues	105,13	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 744 875,92	1 419 526,33	3 689 461,24	8 853 863,49

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		6 156 480,00	III 3 171 202,13
Ressources propres externes de l'année (a)		1 455 810,00	1 614 233,18
10222	F.C.T.V.A.	987 700,00	988 245,00
10226	Taxe d'aménag. & Vers. ss-dens	160 000,00	307 921,38
275	Dépôts et cautionnements Vers.	282 910,00	282 905,00
276351	GFP de rattachement	25 200,00	35 161,80
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		4 700 670,00	1 556 968,95
192	Provisions sur cess. d'immo		86 835,80
2138	Autres constructions		36 000,00
21581	Matériel et outillage de main		5 136,09
21582	Matériel et outillage lourds		18 551,24
2182	Matériel de transport		0,15
2188	Autres immo corporelles		118 561,71
2802	Frais d'études, d'élaborat°	1 000,00	471,72
28031	Frais d'études	60 000,00	35 811,22
28033	Frais d'insertion	1 000,00	299,50
2804132	Bâtiments et installations	32 000,00	31 954,53
28041412	Bâtiments et installations	1 000,00	511,32
28041512	Bâtiments et installations	17 000,00	18 369,81
2804172	Bâtiments et installations	4 100,00	4 097,91
2804182	Bâtiments et installations	62 000,00	60 098,80
2804183	Pjts infras d'intérêt national	0,00	427,57
280421	Biens mobil., matériel & étude	26 000,00	4 500,00
280422	Bâtiments et installations	35 000,00	39 195,68
2804411	Biens mobil., matériel & étude	1 500,00	1 392,98
2804412	Bâtiments et installations	230 000,00	228 303,44
2804421	Biens mobil., matériel & étude	5 300,00	5 234,74
28051	Concessions et droits similaire	105 000,00	102 017,77
28121	Plantations arbres et arbustes	40 000,00	39 371,92
28132	Immeubles de rapport	3 000,00	2 540,12
28138	Autres constructions	12 000,00	11 954,56
281568	Aut mat. et outil. inc déf.civ	7 000,00	7 437,39
281578	Aut mat et outil voirie	15 000,00	14 188,23
281581	Matériel & outillage de main	15 000,00	11 183,68
281582	Matériel et outillage lourd	120 000,00	108 949,81
281783	Mat.de bureau et informatique	1 000,00	103,71
281784	Mobilier	1 000,00	210,61
281788	Autr. immo corp reçues MAD	1 000,00	137,22
28182	Matériel de transport	90 000,00	79 411,04
281831	Matériel de bureau	25 000,00	21 958,26
281832	Matériel informatique	160 000,00	127 761,64
28184	Mobilier	65 000,00	56 075,95
28188	Autres immo corporelles	351 200,00	277 912,83
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	2 841 770,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	371 800,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponible	3 171 202,13	155 249,12	0,00	5 093 000,00	8 419 451,25

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	8 853 863,49
Ressources propres disponibles	IV	8 419 451,25
Solde	V = IV - II(3)	-434 412,24

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

VILLE DE SAUMUR

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

BUDGET ANNEXE

PROJET DE RENOVATION URBAINE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 226 208,62	G 277 520,00
	Section d'investissement	B 1 188 950,82	H 1 644 456,39

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002) C= DEPENSES (si déficit) I= RECETTES (si excédent)	C 0,00	I 7,78
	Report en section d'investissement (001) D=DEPENSES (si déficit) J= RECETTES (si excédent)	D 469 218,79	J 0,00

TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D 1 884 378,23	=G+H+I+J 1 921 984,17
---	--------------------------	--------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 100 000,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 100 000,00	=K+L 0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E 226 208,62	=G+I+K 277 527,78
	Section d'investissement	=B+D+F 1 758 169,61	=H+J+L 1 644 456,39
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 1 984 378,23	=G+H+I+J+K+L 1 921 984,17

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 100 000,00	L 0,00
204	Subventions d'équipement versées	100 000,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	39 500,00	6 661,40	7 040,00	0,00	25 798,60
012	Charges de personnel et frais assimilés	88 000,00	65 230,00	0,00	0,00	22 770,00
Total des dépenses de gestion courante		127 500,00	71 891,40	7 040,00	0,00	48 568,60
66	Charges financières	70 000,00	42 924,39	14 533,60	0,00	12 542,01
67	Charges exceptionnelles	500,00	-11 700,00	12 000,00	0,00	200,00
022	Dépenses imprévues	7,78				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		198 007,78	103 115,79	33 573,60	0,00	61 318,39

042	<i>Opé d'ordre de transfert entre sections (2)</i>	89 520,00	89 519,23			0,77
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		89 520,00	89 519,23			0,77

TOTAL		287 527,78	192 635,02	33 573,60	0,00	61 319,16
--------------	--	-------------------	-------------------	------------------	-------------	------------------

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3)	0,00			
--	--	-----	------	--	--	--

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
74	Dotations et participations	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
75	Autres produits de gestion courante	277 520,00	277 520,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		287 520,00	277 520,00	0,00	0,00	10 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		287 520,00	277 520,00	0,00	0,00	10 000,00

Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
---	--	-------------	-------------	--	--	-------------

TOTAL		287 520,00	277 520,00	0,00	0,00	10 000,00
--------------	--	-------------------	-------------------	-------------	-------------	------------------

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3)	7,78			
---	--	-----	------	--	--	--

- (1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
 (3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	149 550,00	29 105,19	0,00	120 444,81
204	Subventions d'équipement versées	205 071,90	80 722,40	100 000,00	24 349,50
23	Immobilisations en cours	1 192 198,00	605 833,10	0,00	586 364,90
	Total des dépenses d'équipement	1 546 819,90	715 660,69	100 000,00	731 159,21
13	Subventions d'investissement	40 270,00	40 263,67	0,00	6,33
16	Emprunts et dettes assimilées	300 000,00	299 740,27	0,00	259,73
020	Dépenses imprévues	1,31			
	Total des dépenses financières	340 271,31	340 003,94	0,00	267,37
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 887 091,21	1 055 664,63	100 000,00	731 426,58
041	<i>Opérations patrimoniales (1)</i>	212 930,00	133 286,19		79 643,81
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	212 930,00	133 286,19		79 643,81
	TOTAL	2 100 021,21	1 188 950,82	100 000,00	811 070,39
	Pour information				
	D 001 solde d'exécution négatif reporté de N-1	(2) 469 218,79			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	1 478 550,00	632 624,97	0,00	845 925,03
	Total des recettes d'équipement	1 478 550,00	632 624,97	0,00	845 925,03
10	Dot fonds divers et réserves	281 000,00	281 786,00	0,00	-786,00
1068	Excédents de fonct capitalisés (7)	507 240,00	507 240,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	788 240,00	789 026,00	0,00	-786,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 266 790,00	1 421 650,97	0,00	845 139,03
040	<i>Opé d'ordre de transfert entre sections (1)</i>	89 520,00	89 519,23		0,77
041	<i>Opérations patrimoniales (1)</i>	212 930,00	133 286,19		79 643,81
	Total des recettes d'ordre d'investissement	302 450,00	222 805,42		79 644,58
	TOTAL	2 569 240,00	1 644 456,39	0,00	924 783,61
	Pour information				
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI040 = RF042 ; RI040 = DF042 ; DI041 = RI041 ; DF043 = RF043 ;

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté);

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes;

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace le cas échéant l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur;

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée;

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9);

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	13 701,40		13 701,40
012	Charges de personnel et frais assimilés	65 230,00		65 230,00
66	Charges financières	57 457,99	0,00	57 457,99
67	Charges exceptionnelles	300,00	0,00	300,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	89 519,23	89 519,23
	Dépenses de fonctionnement - Total	136 689,39	89 519,23	226 208,62

Pour information			0,00
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	40 263,67	0,00	40 263,67
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaires)	299 740,27	0,00	299 740,27
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	29 105,19	41 367,12	70 472,31
204	Subventions d'équipement versées	80 722,40	0,00	80 722,40
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	750,16	750,16
23	Immobilisations en cours (6)	605 833,10	91 168,91	697 002,01
	Dépenses d'investissement - Total	1 055 664,63	133 286,19	1 188 950,82

Pour information			469 218,79
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;

(2) Voir liste des opérations d'ordre;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement";

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
75	Autres produits de gestion courante	277 520,00		277 520,00
Recettes de fonctionnement - Total		277 520,00	0,00	277 520,00

Pour information				7,78
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	281 786,00	0,00	281 786,00
1068	Exc. de Fonct. capitalisés	507 240,00	0,00	507 240,00
13	Subventions d'investissement	632 624,97	0,00	632 624,97
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	133 286,19	133 286,19
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		89 519,23	89 519,23
Recettes d'investissement - Total		1 421 650,97	222 805,42	1 644 456,39

Pour information				0,00
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;

(2) Voir liste des opérations d'ordre;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(5) Hors chapitres "opérations d'équipement";

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	
011	Charges à caractère général (2)	39 500,00	6 661,40	7 040,00	0,00	25 798,60
617	Etudes et recherches	20 000,00	3 757,00	7 040,00	0,00	9 203,00
6238	Divers	18 290,00	1 700,40	0,00	0,00	16 589,60
6281	Concours divers (cotisations)	1 210,00	1 204,00	0,00	0,00	6,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	88 000,00	65 230,00	0,00	0,00	22 770,00
6215	Pers.Aff.par la Coll. de Ratt.	88 000,00	65 230,00	0,00	0,00	22 770,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		127 500,00	71 891,40	7 040,00	0,00	48 568,60

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(2) Pour les comptes 62...; sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	Charges financières (b)	70 000,00	42 924,39	14 533,60	0,00	12 542,01
66111	Intérêts réglés à l'échéance	70 000,00	59 583,72	0,00	0,00	10 416,28
66112	Intérêts rattachement des ICNE	0,00	-16 659,33	14 533,60	0,00	2 125,73
67	Charges exceptionnelles (c)	500,00	-11 700,00	12 000,00	0,00	200,00
6718	Aut.Ch.Excep.sur Op. de Gest.	0,00	-12 000,00	12 000,00	0,00	0,00
673	Tit. annulés (sur Ex. Ant.)	500,00	300,00	0,00	0,00	200,00
68	Dotations aux provisions (d) (3)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues (e)	7,78				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		198 007,78	103 115,79	33 573,60	0,00	61 318,39

042	Op ordre de transfert entre sections (4) (5) (6)	89 520,00	89 519,23			0,77
6811	Dot.Amort.Immo.Incorp.Corp.	89 520,00	89 519,23			0,77
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		89 520,00	89 519,23			0,77

043	Op ordre à l'intérieur sect fonct (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		89 520,00	89 519,23			0,77

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= total des opérations réelles et d'ordre)	287 527,78	192 635,02	33 573,60	0,00	61 319,16
---	-------------------	-------------------	------------------	-------------	------------------

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00
--	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	14 533,60
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-16 659,33
= différence ICNE N - ICNE N-1	-2 125,73

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif;
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires;
(4) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040;
(5) Pour les comptes 67...: dont 675 et 676;
(6) Pour le compte 6815: si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stock ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
74718	Autres	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
75	Autres produits de gestion courante	277 520,00	277 520,00	0,00	0,00	0,00
7552	Pr. Charge Déf. Budg. Ann.	277 520,00	277 520,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		287 520,00	277 520,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions (d) (2)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		287 520,00	277 520,00	0,00	0,00	10 000,00

042	<i>Op d'ordre de transfert entre sections (3) (4) (5)</i>	0,00	0,00			0,00
043	<i>Op ordre à l'intérieur de la sect de fonct (6)</i>	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	287 520,00	277 520,00	0,00	0,00	10 000,00
--	-------------------	-------------------	-------------	-------------	------------------

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	7,78
--	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
 (2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires;
 (3) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*;
 (4) Pour les comptes 77... dont 776;
 (5) Pour le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
 (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	149 550,00	29 105,19	0,00	120 444,81
2031	Frais d'études	145 460,00	25 022,79	0,00	120 437,21
2033	Frais d'insertion	4 090,00	4 082,40	0,00	7,60
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	205 071,90	80 722,40	100 000,00	24 349,50
204182	Bâtiments et installations	205 071,90	80 722,40	100 000,00	24 349,50
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	1 192 198,00	605 833,10	0,00	586 364,90
23135	aménagement des constructions	1 008,00	4 200,13	0,00	-3 192,13
23151	réseaux de voirie	920 210,00	592 065,67	0,00	328 144,33
238	Av. versées, Com. Immo. Corp.	270 980,00	9 567,30	0,00	261 412,70
	Opérations d'équipement n° (1 ligne par opé.) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 546 819,90	715 660,69	100 000,00	731 159,21

10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	40 270,00	40 263,67	0,00	6,33
1321	Etat et Etab. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
1327	Budget Com. et Fds structurels	40 270,00	40 263,67	0,00	6,33
1328	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	300 000,00	299 740,27	0,00	259,73
1641	Emprunts en Euros	300 000,00	299 740,27	0,00	259,73
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	1,31			
Total des dépenses financières		340 271,31	340 003,94	0,00	267,37

45...1	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (3)				
		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opération pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL DEPENSES REELLES		1 887 091,21	1 055 664,63	100 000,00	731 426,58
-------------------------------	--	---------------------	---------------------	-------------------	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(2) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement;

(3) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections (4)</i>	0,00	0,00		0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (5)</i>	0,00	0,00		0,00
	<i>Charges transférées (6)</i>	0,00	0,00		0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>	212 930,00	133 286,19		79 643,81
2031	<i>Frais d'études</i>	55 830,00	41 367,12		14 462,88
2188	<i>Autres immo corporelles</i>	0,00	750,16		-750,16
23135	<i>aménagement des constructions</i>	122 000,00	56 391,72		65 608,28
23151	<i>réseaux de voirie</i>	35 100,00	34 777,19		322,81
238	<i>Av. versées, Com.Immo.Corp.</i>	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		212 930,00	133 286,19		79 643,81

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	2 100 021,21	1 188 950,82	100 000,00	811 070,39
--	---------------------	---------------------	-------------------	-------------------

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	469 218,79
--	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= R1 041.

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 478 550,00	632 624,97	0,00	845 925,03
1321	Etat et Etab. nationaux	194 420,00	255 633,99	0,00	-61 213,99
1322	Régions	200 020,00	182 329,40	0,00	17 690,60
1323	Départements	124 400,00	0,00	0,00	124 400,00
1327	Budget Com. et Fds structurels	196 190,00	194 661,58	0,00	1 528,42
1328	Autres	763 520,00	0,00	0,00	763 520,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 478 550,00	632 624,97	0,00	845 925,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	788 240,00	789 026,00	0,00	-786,00
10222	F.C.T.V.A.	281 000,00	281 786,00	0,00	-786,00
1068	Exc. de Fonct, capitalisés	507 240,00	507 240,00	0,00	0,00
138	Autres subv. d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		788 240,00	789 026,00	0,00	-786,00
45...2	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (2)				
Total des recettes d'opération pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 266 790,00	1 421 650,97	0,00	845 139,03

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00			
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (3) (4)</i>	89 520,00	89 519,23		0,77
28031	<i>Frais d'études</i>	14 560,00	2 665,66		11 894,34
28033	<i>Frais d'insertion</i>	360,00	0,00		360,00
2804182	<i>Bâtiments et installations</i>	73 200,00	77 550,48		-4 350,48
2804412	<i>Bâtiments et installations</i>	10,00	2,86		7,14
281568	<i>Aut mat. et outil. inc déf.civ</i>	380,00	600,20		-220,20
281831	<i>matériel de bureau</i>	40,00	33,01		6,99
281832	<i>matériel informatique</i>	0,00	7 639,68		-7 639,68
28188	<i>Autres immo corporelles</i>	970,00	1 027,34		-57,34
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		89 520,00	89 519,23		0,77
041	<i>Opérations patrimoniales (5)</i>	212 930,00	133 286,19		79 643,81
23135	<i>aménagement des constructions</i>	0,00	4,62		-4,62
238	<i>Av. versées.Com.Immo.Corp.</i>	212 930,00	133 281,57		79 648,43
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		302 450,00	222 805,42		79 644,58
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 569 240,00	1 644 456,39	0,00	924 783,61
Pour information					
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = R1 041.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		300 001,31	I 299 740,27
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		300 000,00	299 740,27
1641	Emprunts en Euros	300 000,00	299 740,27
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1,31	0,00
020	Dépenses imprévues	1,31	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	299 740,27	100 000,00	469 218,79	868 959,06

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		370 520,00	III 371 305,23
Ressources propres externes de l'année (a)		281 000,00	281 786,00
10222	F.C.T.V.A.	281 000,00	281 786,00
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		89 520,00	89 519,23
28031	Frais d'études	14 560,00	2 665,66
28033	Frais d'insertion	360,00	0,00
2804182	Bâtiments et installations	73 200,00	77 550,48
2804412	Bâtiments et installations	10,00	2,86
281568	Aut mat. et outil. inc déf.civ	380,00	600,20
281831	matériel de bureau	40,00	33,01
281832	matériel informatique	0,00	7 639,68
28188	Autres immo corporelles	970,00	1 027,34

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponible	371 305,23	0,00	0,00	507 240,00	878 545,23

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	868 959,06
Ressources propres disponibles IV	878 545,23
Solde V = IV - II(3)	9 586,17

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

VILLE DE SAUMUR

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

BUDGET ANNEXE

SERVICES ASSUJETTIS A TVA

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 400 098,68	G 400 505,83
	Section d'investissement	B 1 851,21	H 206 903,41
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002) C= DEPENSES (si déficit) I= RECETTES (si excédent)	C 0,00	I 4 116,29
	Report en section d'investissement (001) D=DEPENSES (si déficit) J= RECETTES (si excédent)	D 0,00	J 242 920,51
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D 401 949,89	=G+H+I+J 854 446,04
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 14 557,60	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 14 557,60	=K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E 400 098,68	=G+I+K 404 622,12
	Section d'investissement	=B+D+F 16 408,81	=H+J+L 449 823,92
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 416 507,49	=G+H+I+J+K+L 854 446,04

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 14 557,60	L 0,00
20	Immobilisations incorporelles	3 992,00	0,00
23	Immobilisations en cours	10 565,60	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	88 110,00	75 708,89	1 810,21	0,00	10 590,90
012	Charges de personnel et frais assimilés	115 800,00	115 800,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	924,42	135,75	0,00	939,83
Total des dépenses de gestion courante		205 910,00	192 433,31	1 945,96	0,00	11 530,73
022	Dépenses imprévues	6,29				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		205 916,29	192 433,31	1 945,96	0,00	11 537,02

042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	206 500,00	205 719,41			780,59
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		206 500,00	205 719,41			780,59

TOTAL		412 416,29	398 152,72	1 945,96	0,00	12 317,61
--------------	--	-------------------	-------------------	-----------------	-------------	------------------

Pour information D 002 déficit de fonctionnement reporté de N-1	(3)	0,00				
--	-----	------	--	--	--	--

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	Produits des services, du domaine et ventes...	70 000,00	79 657,70	0,00	0,00	-9 657,70
73	Impôts et taxes	34 500,00	38 499,07	3 287,59	0,00	-7 286,66
75	Autres produits de gestion courante	303 800,00	272 953,31	5 734,00	0,00	25 112,69
Total des recettes de gestion courante		408 300,00	391 110,08	9 021,59	0,00	8 168,33
77	Produits exceptionnels	0,00	374,16	0,00	0,00	-374,16
Total des recettes réelles de fonctionnement		408 300,00	391 484,24	9 021,59	0,00	7 794,17

Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
---	--	-------------	-------------	--	--	-------------

TOTAL		408 300,00	391 484,24	9 021,59	0,00	7 794,17
--------------	--	-------------------	-------------------	-----------------	-------------	-----------------

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3)	4 116,29				
---	-----	----------	--	--	--	--

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00	864,00	3 992,00	144,00
204	Subventions d'équipement versées	53 000,00	0,00	0,00	53 000,00
21	Immobilisations corporelles	500,00	171,00	0,00	329,00
23	Immobilisations en cours	142 065,60	0,00	10 565,60	131 500,00
Total des dépenses d'équipement		200 565,60	1 035,00	14 557,60	184 973,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	16 500,00	0,00	0,00	16 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 400,00	816,21	0,00	583,79
020	Dépenses imprévues	4,91			
Total des dépenses financières		17 904,91	816,21	0,00	17 088,79
Total des dépenses réelles d'investissement		218 470,51	1 851,21	14 557,60	202 061,70
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00		0,00
TOTAL		218 470,51	1 851,21	14 557,60	202 061,70
Pour information					
D 001 solde d'exécution négatif reporté de N-1		(2) 0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 484,00	1 184,00	0,00	300,00
Total des recettes financières		1 484,00	1 184,00	0,00	300,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 484,00	1 184,00	0,00	300,00
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (1)	206 500,00	205 719,41		780,59
Total des recettes d'ordre d'investissement		206 500,00	205 719,41		780,59
TOTAL		207 984,00	206 903,41	0,00	1 080,59
Pour information					
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(2) 242 920,51			

(1) DF 023 = RI 021; DI040 = RF042; RI040 = DF042; DI041 = RI041; DF043 = RF043;

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté);

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes;

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace le cas échéant l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur;

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée;

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9);

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	77 519,10		77 519,10
012	Charges de personnel et frais assimilés	115 800,00		115 800,00
65	Autres charges de gestion courante	1 060,17		1 060,17
68	Dotation aux amortissements et provisions	0,00	205 719,41	205 719,41
	Dépenses de fonctionnement - Total	194 379,27	205 719,41	400 098,68

Pour information				0,00
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaires)	816,21	0,00	816,21
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	864,00	0,00	864,00
21	Immobilisations corporelles (6)	171,00	0,00	171,00
	Dépenses d'investissement - Total	1 851,21	0,00	1 851,21

Pour information				0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;
- (2) Voir liste des opérations d'ordre;
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants;
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
- (6) Hors chapitres "opérations d'équipement";
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	79 657,70		79 657,70
73	Impôts et taxes	41 786,66		41 786,66
75	Autres produits de gestion courante	278 687,31		278 687,31
77	Produits exceptionnels	374,16	0,00	374,16
	Recettes de fonctionnement - Total	400 505,83	0,00	400 505,83

	Pour information			4 116,29
	R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 184,00	0,00	1 184,00
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		205 719,41	205 719,41
	Recettes d'investissement - Total	1 184,00	205 719,41	206 903,41

	Pour information			242 920,51
	R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;
- (2) Voir liste des opérations d'ordre;
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
- (5) Hors chapitres "opérations d'équipement";
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	
011	Charges à caractère général (2)	88 110,00	75 708,89	1 810,21	0,00	10 590,90
606121	Electricité	9 200,00	9 112,89	0,00	0,00	87,11
606288	Autres fournitures non stocke	45 000,00	43 087,16	0,00	0,00	1 912,84
60632	Fournitures de petit Equip.	1 250,00	1 754,00	0,00	0,00	-504,00
60641	fournitures de bureau	1 000,00	1 086,00	0,00	0,00	-86,00
606888	Autres fournitures diverses	400,00	1 207,38	0,00	0,00	-807,38
614	Ch. locatives et de coPpté	1 200,00	430,99	753,44	0,00	15,57
615221	Bâtiments publics	3 800,00	0,00	0,00	0,00	3 800,00
61558	entretien réparat°autr fournît	0,00	468,20	0,00	0,00	-468,20
61568	Maintenance - autres	8 500,00	8 286,80	251,00	0,00	-37,80
6238	Divers	55,00	55,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	11 000,00	9 765,59	535,77	0,00	698,64
6288	Autres serv.extérieurs	6 705,00	454,88	270,00	0,00	5 980,12
012	Charges de personnel et frais assimilés	115 800,00	115 800,00	0,00	0,00	0,00
6215	Pers.Aff.par la Coll. de Ratt.	115 800,00	115 800,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	924,42	135,75	0,00	939,83
6541	Créances admises en non valeur	1 200,00	311,32	0,00	0,00	888,68
658	Ch. Div. de la Gest. courante	800,00	613,10	135,75	0,00	51,15
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		205 910,00	192 433,31	1 945,96	0,00	11 530,73

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(2) Pour les comptes 62... : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (d) (3)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues (e)	6,29				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		205 916,29	192 433,31	1 945,96	0,00	11 537,02

042	Op ordre de transfert entre sections (4) (5) (6)	206 500,00	205 719,41			780,59
6811	Dot.Amort.Immo.Incorp.Corp.	206 500,00	205 719,41			780,59
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		206 500,00	205 719,41			780,59

043	Op ordre à l'intérieur sect fonct (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		206 500,00	205 719,41			780,59

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= total des opérations réelles et d'ordre)	412 416,29	398 152,72	1 945,96	0,00	12 317,61
---	-------------------	-------------------	-----------------	-------------	------------------

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00
--	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif;
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires;
- (4) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040;
- (5) Pour les comptes 67... dont 675 et 676;
- (6) Pour le compte 6815; si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stock ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine...	70 000,00	79 657,70	0,00	0,00	-9 657,70
7088	Aut.Prod.Act.Ann.(Ab.Vent.Ouv)	70 000,00	79 657,70	0,00	0,00	-9 657,70
73	Impôts et taxes	34 500,00	38 499,07	3 287,59	0,00	-7 286,66
73372	Droit stationnement divers	34 500,00	38 499,07	3 287,59	0,00	-7 286,66
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	303 800,00	272 953,31	5 734,00	0,00	25 112,69
7521	Location de bâtiments	135 230,00	113 675,04	5 434,00	0,00	16 120,96
7522	Location de terrains	6 000,00	3 649,21	0,00	0,00	2 350,79
7552	Pr. Charge Déf. Budg. Ann.	157 850,00	151 000,00	0,00	0,00	6 850,00
758	Prod. divers de Gest. courante	4 720,00	4 629,06	300,00	0,00	-209,06
TOTAL= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		408 300,00	391 110,08	9 021,59	0,00	8 168,33

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	374,16	0,00	0,00	-374,16
7788	Produits except divers	0,00	374,16	0,00	0,00	-374,16
78	Reprises sur provisions (d) (2)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		408 300,00	391 484,24	9 021,59	0,00	7 794,17

042	Op d'ordre de transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Op ordre à l'intérieur de la sect de fonct (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	408 300,00	391 484,24	9 021,59	0,00	7 794,17
--	-------------------	-------------------	-----------------	-------------	-----------------

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	4 116,29
--	-----------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires;

(3) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*;

(4) Pour les comptes 77... dont 776;

(5) Pour le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	5 000,00	864,00	3 992,00	144,00
2031	Frais d'études	5 000,00	864,00	3 992,00	144,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	53 000,00	0,00	0,00	53 000,00
20422	Bâtiments et installations	53 000,00	0,00	0,00	53 000,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	500,00	171,00	0,00	329,00
21568	autre mat. De def. Civile	500,00	171,00	0,00	329,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opération)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	142 065,60	0,00	10 565,60	131 500,00
23135	Aménagement des constructions	142 065,60	0,00	10 565,60	131 500,00
	Opérations d'équipement n° (1 ligne par opé.) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		200 565,60	1 035,00	14 557,60	184 973,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	16 500,00	0,00	0,00	16 500,00
1021	Dotation	16 500,00	0,00	0,00	16 500,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 400,00	816,21	0,00	583,79
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 400,00	816,21	0,00	583,79
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	4,91			
Total des dépenses financières		17 904,91	816,21	0,00	17 088,70
45...1	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (3)				
		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opération pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		218 470,51	1 851,21	14 557,60	202 061,70

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(2) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement;

(3) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections (4)</i>	0,00	0,00		0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (5)</i>	0,00	0,00		0,00
	<i>Charges transférées (6)</i>	0,00	0,00		0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles de l'ordre)	218 470,51	1 851,21	14 557,60	202 061,70
--	-------------------	-----------------	------------------	-------------------

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00
--	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
 (3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.
 (5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Dont 192.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= R1 041.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00

10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subv. d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 484,00	1 184,00	0,00	300,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 484,00	1 184,00	0,00	300,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 484,00	1 184,00	0,00	300,00

45...2	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (2)				
Total des recettes d'opération pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES REELLES		1 484,00	1 184,00	0,00	300,00
-----------------------------------	--	-----------------	-----------------	-------------	---------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00			
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (3) (4)</i>	206 500,00	205 719,41		780,59
28041632	<i>Bâtiments et installations</i>	39 000,00	38 976,00		24,00
2804412	<i>Bâtiments et installations</i>	42 050,00	42 050,88		-0,88
28132	<i>Immeubles de rapport</i>	80 500,00	80 024,83		475,17
281568	<i>Aut mat. et outil. inc déf.civ</i>	190,00	201,97		-11,97
281832	<i>Matériel informatique</i>	10 060,00	10 057,03		2,97
28184	<i>Mobilier</i>	0,00	8,33		-8,33
28188	<i>Autres immo corporelles</i>	34 700,00	34 400,37		299,63
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		206 500,00	205 719,41		780,59
041	<i>Opérations patrimoniales (5)</i>	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		206 500,00	205 719,41		780,59
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		207 984,00	206 903,41	0,00	1 080,59
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		242 920,51			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		17 904,91 I	816,21
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 400,00	816,21
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 400,00	816,21
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		16 504,91	0,00
1021	Dotation	16 500,00	0,00
020	Dépenses imprévues	4,91	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	816,21	14 557,60	0,00	15 373,81

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		206 500,00	III 205 719,41
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		206 500,00	205 719,41
28041632	Bâtiments et installations	39 000,00	38 976,00
2804412	Bâtiments et installations	42 050,00	42 050,88
28132	Immeubles de rapport	80 500,00	80 024,83
281568	Aut mat. et outil. inc déf.civ	190,00	201,97
281832	Matériel informatique	10 060,00	10 057,03
28184	Mobilier	0,00	8,33
28188	Autres immo corporelles	34 700,00	34 400,37

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponible	205 719,41	0,00	242 920,51	0,00	448 639,92

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	15 373,81
Ressources propres disponibles	IV	448 639,92
Solde	V = IV - II(3)	433 266,11

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

VILLE DE SAUMUR

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

BUDGET ANNEXE

CHAUFFAGE URBAIN DU CHEMIN VERT

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 778 711,82	G 825 475,95	G-A 46 764,13
	Section d'investissement	B 341 250,61	H 407 841,99	H-B 66 591,38

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 86 734,24 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 780 437,80 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P=A+B+C+D 1 119 962,43	Q=G+H+I+J 2 100 489,98	= Q-P 980 527,55

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 1 834,44	K 0,00
	Section d'investissement	F 143 182,39	L 4 850,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 145 016,83	=K+L 4 850,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=A+C+E 780 546,26	=G+I+K 912 210,19	131 663,93
	Section d'investissement	=B+D+F 484 433,00	=H+J+L 1 193 129,79	708 696,79
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 1 264 979,26	=G+H+I+J+K+L 2 105 339,98	840 360,72

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 1 834,44	K 0,00
011	Charges à caractère général	1 834,44	0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 143 182,39	L 4 850,00
13	Subventions d'investissement	0,00	4 850,00
20	Immobilisations incorporelles	12 941,50	0,00
23	Immobilisations en cours	130 240,89	0,00

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	707 496,00	505 761,95	90 658,72	1 834,44	109 240,89
65	Autres charges de gestion courante	25 100,00	25 000,60	0,00	0,00	99,40
Total des dépenses de gestion courante		732 596,00	530 762,55	90 658,72	1 834,44	109 340,29
66	Charges financières	11 200,00	2 893,24	6 839,95	0,00	1 466,81
67	Charges exceptionnelles	1 900,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
022	Dépenses imprévues	10 038,24				
Total des dépenses réelles d'exploitation		755 734,24	533 655,79	97 498,67	1 834,44	122 745,34
042	<i>Opé d'ordre de transfert entre sections (4)</i>	150 000,00	147 557,36			2 442,64
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		150 000,00	147 557,36			2 442,64
TOTAL		905 734,24	681 213,15	97 498,67	1 834,44	125 187,98
Pour information						
R002 déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	830 000,00	752 860,12	0,00	0,00	77 139,88
75	Autres produits de gestion courante	0,00	5,94	0,00	0,00	-5,94
Total des recettes de gestion courante		830 000,00	752 866,06	0,00	0,00	77 133,94
Total des recettes réelles d'exploitation		830 000,00	752 866,06	0,00	0,00	77 133,94
042	<i>Opé d'ordre de transfert entre sections (4)</i>	73 000,00	72 609,89			390,11
Total des recettes d'ordre d'exploitation		73 000,00	72 609,89			390,11
TOTAL		903 000,00	825 475,95	0,00	0,00	77 524,05
Pour information						
R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		(3) 86 734,24				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M49

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	56 193,07	2 071,66	12 941,50	41 179,91
21	Immobilisations corporelles	500,00	361,00	0,00	139,00
23	Immobilisations en cours	595 443,12	231 710,31	130 240,89	233 491,92
Total des dépenses d'équipement		652 136,19	234 142,97	143 182,39	274 810,83
16	Emprunts et dettes assimilées	35 000,00	34 497,75	0,00	502,25
020	Dépenses imprévues	363,61			
Total des dépenses financières		35 363,61	34 497,75	0,00	865,86
Total des dépenses réelles d'investissement		687 499,80	268 640,72	143 182,39	275 676,69
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	73 000,00	72 609,89		390,11
Total des dépenses d'ordre d'investissement		73 000,00	72 609,89		390,11
TOTAL		760 499,80	341 250,61	143 182,39	276 066,80
Pour information					
D001 solde d'exécution négatif reporté de N-1		(3) 0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	328 062,00	260 284,63	4 850,00	62 927,37
Total des recettes d'équipement		328 062,00	260 284,63	4 850,00	62 927,37
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		328 062,00	260 284,63	4 850,00	62 927,37
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	150 000,00	147 557,36		2 442,64
Total des recettes d'ordre d'investissement		150 000,00	147 557,36		2 442,64
TOTAL		478 062,00	407 841,99	4 850,00	65 370,01
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(3) 780 437,80			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés,

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement,

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7),

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	BI

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	596 420,67		596 420,67
65	Autres charges de gestion courante	25 000,60		25 000,60
66	Charges financières	9 733,19	0,00	9 733,19
68	Dotations aux amort, aux dépréciations et aux provisions	0,00	147 557,36	147 557,36
	Dépenses d'exploitation - Total	631 154,46	147 557,36	778 711,82
+				
	D002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1			0,00
=				
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			778 711,82

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	72 609,89	72 609,89
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	34 497,75	0,00	34 497,75
20	Immobilisations incorporelles (6)	2 071,66	0,00	2 071,66
21	Immobilisations corporelles (6)	361,00	0,00	361,00
23	Immobilisations en cours (6)	231 710,31	0,00	231 710,31
	Dépenses d'investissement - Total	268 640,72	72 609,89	341 250,61
+				
	D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1			0,00
=				
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			341 250,61

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;

(2) Voir liste des opérations d'ordre;

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures),

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires;

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement";

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A7);

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	752 860,12		752 860,12
75	Autres produits de gestion courante	5,94		5,94
77	Produits exceptionnels	0,00	72 609,89	72 609,89
	Recettes d'exploitation - Total	752 866,06	72 609,89	825 475,95

R002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1			86 734,24
--	--	--	------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES			912 210,19
---	--	--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	260 284,63	0,00	260 284,63
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		147 557,36	147 557,36
	Recettes d'investissement - Total	260 284,63	147 557,36	407 841,99

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE de N-1			780 437,80
--	--	--	-------------------

AFFECTATION AUX COMPTES 106			0,00
------------------------------------	--	--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			1 188 279,79
---	--	--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires,
(2) Voir liste des opérations d'ordre,
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures)
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires,
(5) Hors chapitres "opérations d'équipement"
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7),
(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M43 et en M.44

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	707 496,00	505 761,95	90 658,72	1 834,44	109 240,89
6110	Soustraction d'exploitation	115 000,00	99 584,96	9 669,04	0,00	5 746,00
6111	Sous traitance de production	545 000,00	374 369,96	72 400,00	0,00	98 230,04
61521	Bâtiments publics	0,00	87,20	0,00	0,00	-87,20
61558	Autres biens mobiliers	36 996,00	30 796,12	5 089,68	1 834,44	-724,24
617	Etudes & recherches	4 000,00	0,00	3 500,00	0,00	500,00
6226	Honoraires	4 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
6231	Annonces & insertions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations,)	1 000,00	917,00	0,00	0,00	83,00
6354	Droit d'enregistrement, timbre	0,00	6,71	0,00	0,00	-6,71
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	25 100,00	25 000,60	0,00	0,00	99,40
654	Pertes sur créances	100,00	0,60	0,00	0,00	99,40
658	Charges diverses de gestion	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		732 596,00	530 762,55	90 658,72	1 834,44	109 340,29
66	Charges financières (b) (5)	11 200,00	2 893,24	6 839,95	0,00	1 466,81
66111	Int.des emprunts et dettes	11 200,00	11 510,08	0,00	0,00	-310,08
66112	ICNE	0,00	-8 616,84	6 839,95	0,00	1 776,89
67	Charges exceptionnelles (c)	1 900,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
6711	Intérêts moratoires	900,00	0,00	0,00	0,00	900,00
673	Titres annulés	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilées (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	10 038,24				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		755 734,24	533 655,79	97 498,67	1 834,44	122 745,34

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Op ordre de transfert entre sections (8) (9)	150 000,00	147 557,36			2 442,64
6811	Dotation / immob.incorp, corpo	150 000,00	147 557,36			2 442,64
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		150 000,00	147 557,36			2 442,64

043	Op ordre à l'intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		150 000,00	147 557,36			2 442,64

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= total des opérations réelles et d'ordre)	905 734,24	681 213,15	97 498,67	1 834,44	125 187,98
---	------------	------------	-----------	----------	------------

Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00
---	------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	6 839,95
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-8 616,84
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-1 776,89

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M.41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M.43 et M.44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M49

(8) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	830 000,00	752 860,12	0,00	0,00	77 139,88
706	Prestations de services	830 000,00	752 860,12	0,00	0,00	77 139,88
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	5,94	0,00	0,00	-5,94
758	Produits de gestion courante	0,00	5,94	0,00	0,00	-5,94
TOTAL= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		830 000,00	752 866,06	0,00	0,00	77 133,94
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		830 000,00	752 866,06	0,00	0,00	77 133,94

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D' EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
042	Op d'ordre de transfert entre sections (6)	73 000,00	72 609,89			390,11
777	Quote-part des subventions	73 000,00	72 609,89			390,11
043	Op ordre à l'intérieur de la sect d'exploit. (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		73 000,00	72 609,89			390,11

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	903 000,00	825 475,95	0,00	0,00	77 524,05
---	-------------------	-------------------	-------------	-------------	------------------

Pour information	
R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	86 734,24

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) L'article 699 n'existe pas en M49

(3) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040; RE 043 = DI 043

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	56 193,07	2 071,66	12 941,50	41 179,91
2031	Frais d'études	54 193,07	1 180,66	12 941,50	40 070,91
2033	Frais d'insertion	2 000,00	891,00	0,00	1 109,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	500,00	361,00	0,00	139,00
2154	Matériel industriel	500,00	361,00	0,00	139,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	595 443,12	231 710,31	130 240,89	233 491,92
2315	Instal, matériel & outillage	595 443,12	231 710,31	130 240,89	233 491,92
	Opérations d'équipement n° (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		652 136,19	234 142,97	143 182,39	274 810,83
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres sub.d'Equipement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	35 000,00	34 497,75	0,00	502,25
1641	Emprunts en euro	35 000,00	34 497,75	0,00	502,25
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	363,61			
Total des dépenses financières		35 363,61	34 497,75	0,00	865,86
45...1	Opé pour compte de tiers n° (4)				
Total des dépenses d'opération pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		687 499,80	268 640,72	143 182,39	275 676,69

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections (5)</i>	73 000,00	72 609,89		390,11
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (6)</i>	73 000,00	72 609,89		390,11
13911	<i>État & établissement nationaux</i>	17 000,00	17 240,85		-240,85
13912	<i>Régions</i>	50 000,00	48 634,56		1 365,44
13918	<i>Autres sub.d'Equipement</i>	6 000,00	6 734,48		-734,48
	<i>Charges transférées</i>	0,00	0,00		0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		73 000,00	72 609,89		390,11

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et de l'ordre)	760 499,80	341 250,61	143 182,39	276 066,80
--	------------	------------	------------	------------

Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00
--	------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(5) Cf définitions du chapitre d'opérations d'ordre. *D1040 = RE042*
(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires,
(7) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre. *D1041 = R1041*

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	328 062,00	260 284,63	4 850,00	62 927,37
1312	Régions	93 762,00	93 762,00	0,00	0,00
1318	Autres sub.d'Equipement	234 300,00	166 522,63	4 850,00	62 927,37
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		328 062,00	260 284,63	4 850,00	62 927,37

10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00

45...2	Opé pour compte de tiers n° (3)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES REELLES		328 062,00	260 284,63	4 850,00	62 927,37
-----------------------------------	--	-------------------	-------------------	-----------------	------------------

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
021	<i>Virement de fonctionnement</i>	0,00			
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (4) (5)</i>	150 000,00	147 557,36		2 442,64
28121	<i>Terrains nus</i>	2 000,00	1 944,39		55,61
28131	<i>Bâtiments</i>	22 000,00	21 412,33		587,67
28135	<i>Installat° générale, agencement</i>	11 000,00	10 540,15		459,85
28153	<i>Instal. à caractère spécifique</i>	42 000,00	41 657,85		342,15
28154	<i>Matériel industriel</i>	73 000,00	72 002,64		997,36
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		150 000,00	147 557,36		2 442,64
041	<i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		150 000,00	147 557,36		2 442,64
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		478 062,00	407 841,99	4 850,00	65 370,01
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		780 437,80			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie
- (2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12
- (3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (4) Cf définitions du chapitre d'opérations d'ordre. *DI 040 = RE 042*
- (5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre. *DI 041 = RI 041.*

VILLE DE SAUMUR

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

BUDGET ANNEXE

CAMPING ET CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF VUE D'ENSEMBLE	II
	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 120 656,66	G 125 643,47	G-A 4 986,81
	Section d'investissement	B 0,00	H 120 656,66	H-B 120 656,66

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 4 268,26 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 1 467 572,07 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P=A+B+C+D 120 656,66	Q=G+H+I+J 1 718 140,46	= Q-P 1 597 483,80

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 0,00	=K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=A+C+E 120 656,66	=G+I+K 129 911,73	9 255,07
	Section d'investissement	=B+D+F 0,00	=H+J+L 1 588 228,73	1 588 228,73
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 120 656,66	=G+H+I+J+K+L 1 718 140,46	1 597 483,80

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	E 0,00	K 0,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0,00	L 0,00

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au	
011	Charges à caractère général	16 560,00	0,00	0,00	0,00	16 560,00
	Total des dépenses de gestion courante	16 560,00	0,00	0,00	0,00	16 560,00
022	Dépenses imprévues	8,26				
	Total des dépenses réelles d'exploitation	16 568,26	0,00	0,00	0,00	16 568,26

042	Opé d'ordre de transfert entre sections (4)	120 700,00	120 656,66			43,34
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	120 700,00	120 656,66			43,34

TOTAL		137 268,26	120 656,66	0,00	0,00	16 611,60
--------------	--	-------------------	-------------------	-------------	-------------	------------------

Pour information		0,00				
D002 déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	0,00	3 745,87	0,00	0,00	-3 745,87
75	Autres produits de gestion courante	108 000,00	120 147,60	1 750,00	0,00	-13 897,60
	Total des recettes de gestion courante	108 000,00	123 893,47	1 750,00	0,00	-17 643,47
77	Produits exceptionnels	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	133 000,00	123 893,47	1 750,00	0,00	7 356,53

	Total des recettes d'ordre d'exploitation	0,00	0,00			0,00
--	--	-------------	-------------	--	--	-------------

TOTAL		133 000,00	123 893,47	1 750,00	0,00	7 356,53
--------------	--	-------------------	-------------------	-----------------	-------------	-----------------

Pour information						
R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	(3)	4 268,26				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés,

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M49

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
23	Immobilisations en cours	120 700,00	0,00	0,00	120 700,00
Total des dépenses d'équipement		120 700,00	0,00	0,00	120 700,00
020	Dépenses imprévues	572,07			
Total des dépenses financières		572,07	0,00	0,00	572,07
Total des dépenses réelles d'investissement		121 272,07	0,00	0,00	121 272,07
<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>
TOTAL		121 272,07	0,00	0,00	121 272,07
Pour information					
D001 solde d'exécution négatif reporté de N-1		(3) 0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opé d'ordre de transfert entre sections (2)</i>	120 700,00	120 656,66		43,34
<i>Total des recettes d'ordre d'investissement</i>		<i>120 700,00</i>	<i>120 656,66</i>		<i>43,34</i>
TOTAL		120 700,00	120 656,66	0,00	43,34
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(3) 1 467 572,07			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
68	Dotation aux amort, aux dépréciations et aux provisions	0,00	120 656,66	120 656,66
Dépenses d'exploitation - Total		0,00	120 656,66	120 656,66
				+
D002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				120 656,66

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Dépenses d'investissement - Total		0,00	0,00	0,00
				+
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;

(2) Voir liste des opérations d'ordre;

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures),

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires;

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement";

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A7);

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	3 745,87		3 745,87
75	Autres produits de gestion courante	121 897,60		121 897,60
	Recettes d'exploitation - Total	125 643,47	0,00	125 643,47

+

R002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	4 268,26
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	129 911,73
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		120 656,66	120 656,66
	Recettes d'investissement - Total	0,00	120 656,66	120 656,66

+

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE de N-1	1 467 572,07
--	---------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 588 228,73
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires,

(2) Voir liste des opérations d'ordre,

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures)

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires,

(5) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7),

(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M43 et en M.44

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	16 560,00	0,00	0,00	0,00	16 560,00
6226	Honoraires	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6288	Autres services extérieurs div	6 560,00	0,00	0,00	0,00	6 560,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		16 560,00	0,00	0,00	0,00	16 560,00
66	Charges financières (b) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilées (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	8,26				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		16 568,26	0,00	0,00	0,00	16 568,26

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Op ordre de transfert entre sections (8) (9)	120 700,00	120 656,66			43,34
6811	Dotaton / immob.incorp, corpo	120 700,00	120 656,66			43,34
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		120 700,00	120 656,66			43,34

043	Op ordre à l'intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		120 700,00	120 656,66			43,34

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= total des opérations réelles et d'ordre)	137 268,26	120 656,66	0,00	0,00	16 611,60
--	-------------------	-------------------	-------------	-------------	------------------

Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00
---	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie,
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012,
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M.41,
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M.43 et M.44,
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotaton aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M49
(8) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040,
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires,
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	0,00	3 745,87	0,00	0,00	-3 745,87
7087	Remboursements de frais	0,00	3 745,87	0,00	0,00	-3 745,87
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	108 000,00	120 147,60	1 750,00	0,00	-13 897,60
752	Revenus immeubles non affectés	108 000,00	120 147,60	1 750,00	0,00	-13 897,60
TOTAL= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		108 000,00	123 893,47	1 750,00	0,00	-17 643,47
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
7718	Autres produits exceptionnels	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		133 000,00	123 893,47	1 750,00	0,00	7 356,53

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D' EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
042	Op d'ordre de transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Op ordre à l'intérieur de la sect d'exploit. (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	133 000,00	123 893,47	1 750,00	0,00	7 356,53
---	-------------------	-------------------	-----------------	-------------	-----------------

Pour information R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	4 268,26
---	-----------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622	
Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie
- (2) L'article 699 n'existe pas en M49
- (3) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 042 = DI 040; RI 043 = DE 043*
- (6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	120 700,00	0,00	0,00	120 700,00
2312	Terrains	120 700,00	0,00	0,00	120 700,00
	Opérations d'équipement n° (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		120 700,00	0,00	0,00	120 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	572,07			
Total des dépenses financières		572,07	0,00	0,00	572,07
45...1	Opé pour compte de tiers n° (4)				
Total des dépenses d'opération pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		121 272,07	0,00	0,00	121 272,07

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles de l'ordre)	121 272,07	0,00	0,00	121 272,07
--	-------------------	-------------	-------------	-------------------

Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00
--	-------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(5) Cf définitions du chapitre d'opérations d'ordre. *D1040 = RE042*
(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires,
(7) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre. *D1041 = R1041*

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00

10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00

45...2	Opé pour compte de tiers n° (3)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
-----------------------------------	--	-------------	-------------	-------------	-------------

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
021	<i>Virement de fonctionnement</i>	0,00			
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (4) (5)</i>	120 700,00	120 656,66		43,34
2805	<i>Concession & droits similaires</i>	0,00	11,60		-11,60
28131	<i>Bâtiments</i>	120 700,00	120 645,06		54,94
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		120 700,00	120 656,66		43,34
041	<i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		120 700,00	120 656,66		43,34
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		120 700,00	120 656,66	0,00	43,34
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		1 467 572,07			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie
- (2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12
- (3) Voix annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (4) Cf définitions du chapitre d'opérations d'ordre. *DI 040 = RE 042*
- (5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre. *DI 041 = RI 041.*

VILLE DE SAUMUR

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

BUDGET ANNEXE

AERODROME DE TERREFORT

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et	Section d'exploitation	A 141 603,99	G 141 716,13	G-A 112,14
	Section d'investissement	B 22 135,88	H 32 780,00	H-B 10 644,12

		DEPENSES	RECETTES
REPORTS DE L'EXERCICE N- 1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 9 007,36 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P=A+B+C+D 163 739,87	Q=G+H+I+J 183 503,49	= Q-P 19 763,62

		DEPENSES	RECETTES
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 21 621,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 21 621,00	=K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=A+C+E 141 603,99	=G+I+K 150 723,49	9 119,50
	Section d'investissement	=B+D+F 43 756,88	=H+J+L 32 780,00	-10 976,88
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 185 360,87	=G+H+I+J+K+L 183 503,49	-1 857,38

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 21 621,00	L 0,00
21	Immobilisations corporelles	21 621,00	0,00

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au	
011	Charges à caractère général	141 430,00	127 983,41	13 443,19	0,00	3,40
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
65	Autres charges de gestion courante	120,00	117,09	0,00	0,00	2,91
	Total des dépenses de gestion courante	151 550,00	128 100,50	13 443,19	0,00	10 006,31
67	Charges exceptionnelles	100,00	60,30	0,00	0,00	39,70
022	Dépenses imprévues	7,36				
	Total des dépenses réelles d'exploitation	151 657,36	128 160,80	13 443,19	0,00	10 053,37
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	11 000,00				
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	11 000,00	0,00			11 000,00
	TOTAL	162 657,36	128 160,80	13 443,19	0,00	21 053,37
Pour information						
D002 déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	110 000,00	98 532,12	1 050,00	0,00	10 417,88
74	Subventions d'exploitation	2 500,00	2 533,00	0,00	0,00	-33,00
75	Autres produits de gestion courante	37 000,00	39 569,64	0,00	0,00	-2 569,64
	Total des recettes de gestion courante	149 500,00	140 634,76	1 050,00	0,00	7 815,24
77	Produits exceptionnels	4 150,00	31,37	0,00	0,00	4 118,63
	Total des recettes réelles d'exploitation	153 650,00	140 666,13	1 050,00	0,00	11 933,87
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	0,00	0,00			0,00
	TOTAL	153 650,00	140 666,13	1 050,00	0,00	11 933,87
Pour information						
R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		(3) 9 007,36				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M49

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
21	Immobilisations corporelles	43 780,00	22 135,88	21 621,00	23,12
	Total des dépenses d'équipement	43 780,00	22 135,88	21 621,00	23,12
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	43 780,00	22 135,88	21 621,00	23,12
	<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>
	TOTAL	43 780,00	22 135,88	21 621,00	23,12
Pour information					
D001 solde d'exécution négatif reporté de N-1		(3) 0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	32 780,00	32 780,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	32 780,00	32 780,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	32 780,00	32 780,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation (2)</i>	11 000,00			
	<i>Total des recettes d'ordre d'investissement</i>	<i>11 000,00</i>	<i>0,00</i>		<i>11 000,00</i>
	TOTAL	43 780,00	32 780,00	0,00	11 000,00
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(3) 0,00			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés,

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043,

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement,

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7),

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	141 426,60		141 426,60
65	Autres charges de gestion courante	117,09		117,09
67	Charges exceptionnelles	60,30	0,00	60,30
	Dépenses d'exploitation - Total	141 603,99	0,00	141 603,99
				+
D002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				141 603,99

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
21	Immobilisations corporelles (6)	22 135,88	0,00	22 135,88
	Dépenses d'investissement - Total	22 135,88	0,00	22 135,88
				+
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				22 135,88

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;

(2) Voir liste des opérations d'ordre;

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures),

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires;

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement";

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A7);

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	99 582,12		99 582,12
74	Subventions d'exploitation	2 533,00		2 533,00
75	Autres produits de gestion courante	39 569,64		39 569,64
77	Produits exceptionnels	31,37	0,00	31,37
	Recettes d'exploitation - Total	141 716,13	0,00	141 716,13
				+
R002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1				9 007,36
				=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES				150 723,49

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	Recettes d'investissement - Total	0,00	0,00	0,00
				+
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE de N-1				0,00
				+
AFFECTATION AUX COMPTES 106				32 780,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				32 780,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires,

(2) Voir liste des opérations d'ordre,

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures)

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires,

(5) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7),

(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M43 et en M.44

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	141 430,00	127 983,41	13 443,19	0,00	3,40
6061	Fournitures non stockables	2 800,00	2 820,64	1 550,00	0,00	-1 570,64
6066	Carburants	1 200,00	594,36	0,00	0,00	605,64
6068	Autres matières & fournitures	250,00	86,40	0,00	0,00	163,60
607	Achats de marchandises	105 000,00	110 770,79	0,00	0,00	-5 770,79
6152	sur biens immobiliers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
61558	Autres biens mobiliers	9 400,00	284,86	0,00	0,00	9 115,14
6156	Maintenance	3 500,00	1 188,62	140,00	0,00	2 171,38
6161	Multirisques	4 700,00	4 545,72	0,00	0,00	154,28
617	Etudes & recherches	0,00	2 600,00	11 501,00	0,00	-14 101,00
6262	Frais de télécommunications	600,00	632,11	70,79	0,00	-102,90
627	Services bancaires & assimilés	150,00	69,11	5,00	0,00	75,89
6281	Concours divers (cotisations, i)	1 900,00	1 875,00	0,00	0,00	25,00
6288	Autres	5 930,00	2 515,80	176,40	0,00	3 237,80
63512	Taxes foncières	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6215	Personnel coll. rattachement	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	120,00	117,09	0,00	0,00	2,91
6541	Créances admises en non-valeur	120,00	114,32	0,00	0,00	5,68
658	Charges diverses de gestion	0,00	2,77	0,00	0,00	-2,77
TOTAL= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		151 550,00	128 100,50	13 443,19	0,00	10 006,31
66	Charges financières (b) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	100,00	60,30	0,00	0,00	39,70
673	Titres annulés	100,00	60,30	0,00	0,00	39,70
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilées (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	7,36				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		151 657,36	128 160,80	13 443,19	0,00	10 053,37

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	Virement à la section d'investissement	11 000,00				
042	Op ordre de transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		11 000,00	0,00			11 000,00

043	Op ordre à l'intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		11 000,00	0,00			11 000,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= total des opérations réelles et d'ordre)	162 657,36	128 160,80	13 443,19	0,00	21 053,37
---	-------------------	-------------------	------------------	-------------	------------------

Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00
---	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M.41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M.43 et M.44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(8) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	110 000,00	98 532,12	1 050,00	0,00	10 417,88
707	Ventes de marchandises	108 000,00	99 572,98	0,00	0,00	8 427,02
7088	Autre produit activité annexe	2 000,00	-1 040,86	1 050,00	0,00	1 990,86
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	2 500,00	2 533,00	0,00	0,00	-33,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 500,00	2 533,00	0,00	0,00	-33,00
75	Autres produits de gestion courante	37 000,00	39 569,64	0,00	0,00	-2 569,64
752	Revenus immeubles non affectés	37 000,00	39 563,24	0,00	0,00	-2 563,24
758	Produits de gestion courante	0,00	6,40	0,00	0,00	-6,40
TOTAL= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		149 500,00	140 634,76	1 050,00	0,00	7 815,24
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	4 150,00	31,37	0,00	0,00	4 118,63
7718	Autres produits exceptionnels	0,00	31,37	0,00	0,00	-31,37
778	Autres produits exceptionnels	4 150,00	0,00	0,00	0,00	4 150,00
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		153 650,00	140 666,13	1 050,00	0,00	11 933,87

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D' EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
042	Op d'ordre de transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Op ordre à l'intérieur de la sect d'exploit. (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	153 650,00	140 666,13	1 050,00	0,00	11 933,87
--	------------	------------	----------	------	-----------

Pour information R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	9 007,36
--	----------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) L'article 699 n'existe pas en M49

(3) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040; RE 043 = DE 043

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	43 780,00	22 135,88	21 621,00	23,12
2135	Installat° générale,construct°	43 780,00	22 044,88	17 681,00	4 054,12
2151	Instal. complexe spécialisée	0,00	91,00	3 940,00	-4 031,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		43 780,00	22 135,88	21 621,00	23,12
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45...1	Opé pour compte de tiers n° (4)				
Total des dépenses d'opération pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		43 780,00	22 135,88	21 621,00	23,12

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles de l'ordre)	43 780,00	22 135,88	21 621,00	23,12
--	------------------	------------------	------------------	--------------

Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00
--	-------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(5) Cf définitions du chapitre d'opérations d'ordre. *DI040 = RE042*
(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires,
(7) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre. *DI041 = RI041*

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00

10	Dotations, fonds divers et réserves	32 780,00	32 780,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	32 780,00	32 780,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		32 780,00	32 780,00	0,00	0,00

45...2	Opé pour compte de tiers n° (3)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES REELLES		32 780,00	32 780,00	0,00	0,00
-----------------------------------	--	------------------	------------------	-------------	-------------

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
021	<i>Virement de fonctionnement</i>	11 000,00			
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (4) (5)</i>	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		11 000,00	0,00		11 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		11 000,00	0,00		11 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		43 780,00	32 780,00	0,00	11 000,00
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie
- (2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12
- (3) Voix annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (4) Cf définitions du chapitre d'opérations d'ordre. *DI 040 = RE 042*
- (5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires,
- (6) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre. *DI 041 = RI 041.*

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	21 621,00	0,00	21 621,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		11 000,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		11 000,00	0,00
021	<i>Virement de la section de</i>	11 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponible	0,00	0,00	0,00	32 780,00	32 780,00

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	21 621,00
Ressources propres disponibles	IV	32 780,00
Solde	V = IV - II(3)	11 159,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (3) Indiquer le signe algébrique.

VILLE DE SAUMUR

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

BUDGET ANNEXE

DES LOTISSEMENTS

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 24 299,69	G 65 632,63
	Section d'investissement	B 17 627,63	H 93 804,12
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002) C= DEPENSES (si déficit) I= RECETTES (si excédent)	C 0,00	I 3,29
	Report en section d'investissement (001) D=DEPENSES (si déficit) J= RECETTES (si excédent)	D 109 684,62	J 0,00
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D 151 611,94	=G+H+I+J 159 440,04
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 78 256,95	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 78 256,95	=K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E 24 299,69	=G+I+K 65 635,92
	Section d'investissement	=B+D+F 205 569,20	=H+J+L 93 804,12
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 229 868,89	=G+H+I+J+K+L 159 440,04

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 78 256,95	L 0,00
010	Stocks	77 256,95	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
	Total des dépenses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	3,29				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	3,29	0,00	0,00	0,00	3,29

042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	720 000,00	19 344,12			700 655,88
043	Opé d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct (2)	102 960,00	4 955,57			98 004,43
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	822 960,00	24 299,69			798 660,31

TOTAL		822 963,29	24 299,69	0,00	0,00	798 663,60
--------------	--	-------------------	------------------	-------------	-------------	-------------------

Pour information D 002 déficit de fonctionnement reporté de N-1	(3)	0,00				
--	-----	------	--	--	--	--

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	Produits des services, du domaine et ventes...	360 000,00	51 003,35	0,00	0,00	308 996,65
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,65	0,00	0,00	-1,65
	Total des recettes de gestion courante	360 000,00	51 005,00	0,00	0,00	308 995,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	360 000,00	51 005,00	0,00	0,00	308 995,00

042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	360 000,00	9 672,06			350 327,94
043	Opé d'ordre à l'intérieur de la sect fonct (2)	102 960,00	4 955,57			98 004,43
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	462 960,00	14 627,63			448 332,37

TOTAL		822 960,00	65 632,63	0,00	0,00	757 327,37
--------------	--	-------------------	------------------	-------------	-------------	-------------------

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3)	3,29				
---	-----	------	--	--	--	--

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
3...	Stocks (3)	102 941,92	4 955,57	77 256,95	20 729,40
	Total des dépenses d'équipement	102 941,92	4 955,57	77 256,95	20 729,40
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000,00	3 000,00	1 000,00	11 000,00
020	Dépenses imprévues	3,46			
	Total des dépenses financières	15 003,46	3 000,00	1 000,00	11 003,46
	Total des dépenses réelles d'investissement	117 945,38	7 955,57	78 256,95	31 732,86
040	<i>Opé d'ordre de transfert entre sections (1)</i>	360 000,00	9 672,06		350 327,94
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	360 000,00	9 672,06		350 327,94
	TOTAL	477 945,38	17 627,63	78 256,95	382 060,80
	Pour information				
	D 001 solde d'exécution négatif reporté de N-1	(2) 109 684,62			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonct capitalisés (7)	73 360,00	72 460,00	0,00	900,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 000,00	2 000,00	0,00	13 000,00
	Total des recettes financières	88 360,00	74 460,00	0,00	13 900,00
	Total des recettes réelles d'investissement	88 360,00	74 460,00	0,00	13 900,00
040	<i>Opé d'ordre de transfert entre sections (1)</i>	720 000,00	19 344,12		700 655,88
	Total des recettes d'ordre d'investissement	720 000,00	19 344,12		700 655,88
	TOTAL	808 360,00	93 804,12	0,00	714 555,88
	Pour information				
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

(1) DF 023 = RI 021; D1040 = RF042; RI040 = DF042; DI041 = RI041; DF043 = RF043;

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté);

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes;

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace le cas échéant l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur;

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée;

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9);

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		4 955,57	4 955,57
71	<i>Production stockée ou déstockage (3)</i>		19 344,12	19 344,12
	Dépenses de fonctionnement - Total	0,00	24 299,69	24 299,69

Pour information				0,00
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaires)	3 000,00	0,00	3 000,00
3...	Stocks	4 955,57	9 672,06	14 627,63
	Dépenses d'investissement - Total	7 955,57	9 672,06	17 627,63

Pour information				109 684,62
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;
- (2) Voir liste des opérations d'ordre;
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants;
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
- (6) Hors chapitres "opérations d'équipement";
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	51 003,35		51 003,35
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		14 627,63	14 627,63
75	Autres produits de gestion courante	1,65		1,65
Recettes de fonctionnement - Total		51 005,00	14 627,63	65 632,63

Pour information				3,29
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
1068	Exc. de Fonct. capitalisés	72 460,00	0,00	72 460,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 000,00	0,00	2 000,00
3...	Stocks	0,00	19 344,12	19 344,12
Recettes d'investissement - Total		74 460,00	19 344,12	93 804,12

Pour information				0,00
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;
- (2) Voir liste des opérations d'ordre;
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
- (5) Hors chapitres "opérations d'équipement";
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	
011	Charges à caractère général (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Pour les comptes 62... sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (d) (3)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues (e)	3,29				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		3,29	0,00	0,00	0,00	3,29

042	Op ordre de transfert entre sections (4) (5) (6)	720 000,00	19 344,12			700 655,88
71331	Variation terrains aménag 042	360 000,00	9 672,06			350 327,94
71355	Var. des Sto. de Terr. Am.	360 000,00	9 672,06			350 327,94
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		720 000,00	19 344,12			700 655,88

043	Op ordre à l'intérieur sect fonct (7)	102 960,00	4 955,57			98 004,43
6045	Ach. Et. Prest. Serv. (Terr. à Am.)	7 040,00	969,60			6 070,40
605	Ach. de Mat., Equip. et Trav.	95 920,00	3 985,97			91 934,03
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		822 960,00	24 299,69			798 660,31

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= total des opérations réelles et d'ordre)	822 963,29	24 299,69	0,00	0,00	798 663,60
---	-------------------	------------------	-------------	-------------	-------------------

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00
--	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif;
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires;
- (4) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040;
- (5) Pour les comptes 67... dont 675 et 676;
- (6) Pour le compte 6815: si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stock ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine...	360 000,00	51 003,35	0,00	0,00	308 996,65
7015	Ventes de terrains aménagés	360 000,00	51 003,35	0,00	0,00	308 996,65
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,65	0,00	0,00	-1,65
758	Prod. divers de Gest. courante	0,00	1,65	0,00	0,00	-1,65
TOTAL= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		360 000,00	51 005,00	0,00	0,00	308 995,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions (d) (2)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		360 000,00	51 005,00	0,00	0,00	308 995,00

042	Op d'ordre de transfert entre sections (3) (4) (5)	360 000,00	9 672,06			350 327,94
71355	Var. des Sto. de Terr. Am.	360 000,00	9 672,06			350 327,94
043	Op ordre à l'intérieur de la sect de fonct (6)	102 960,00	4 955,57			98 004,43
6045	Ach. Et. Prest. Serv. (Terr. à Am.)	0,00	0,00			0,00
605	Ach. de Mat., Equip. et Trav.	0,00	0,00			0,00
71332	variation terrains aménag 043	102 960,00	4 955,57			98 004,43
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		462 960,00	14 627,63			448 332,37

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	822 960,00	65 632,63	0,00	0,00	757 327,37
--	-------------------	------------------	-------------	-------------	-------------------

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	3,29
--	------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires;
(3) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*;
(4) Pour les comptes 77... : dont 776;
(5) Pour le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	102 941,92	4 955,57	77 256,95	20 729,40
3354	Etudes et prestations de Serv.	7 039,00	969,60	340,00	5 729,40
3355	Travaux	95 902,92	3 985,97	76 916,95	15 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° (1 ligne par opé.) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		102 941,92	4 955,57	77 256,95	20 729,40

10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000,00	3 000,00	1 000,00	11 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 000,00	3 000,00	1 000,00	11 000,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	3,46			
Total des dépenses financières		15 003,46	3 000,00	1 000,00	11 003,46

45...1	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (3)				
		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opération pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL DEPENSES REELLES		117 945,38	7 955,57	78 256,95	31 732,86
-------------------------------	--	-------------------	-----------------	------------------	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
 (2) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement;
 (3) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (4)	360 000,00	9 672,06		350 327,94
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	360 000,00	9 672,06		350 327,94
3555	Terrains aménagés	360 000,00	9 672,06		350 327,94
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		360 000,00	9 672,06		350 327,94

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles de l'ordre)	477 945,38	17 627,63	78 256,95	382 060,80
--	-------------------	------------------	------------------	-------------------

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	109 684,62
--	-------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.
- (5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Dont 192.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00

10	Dotations, fonds divers et réserves	73 360,00	72 460,00	0,00	900,00
1068	Exc. de Fonct. capitalisés	73 360,00	72 460,00	0,00	900,00
138	Autres subv. d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 000,00	2 000,00	0,00	13 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 000,00	2 000,00	0,00	13 000,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		88 360,00	74 460,00	0,00	13 900,00

45...2	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (2)				
Total des recettes d'opération pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES REELLES		88 360,00	74 460,00	0,00	13 900,00
-----------------------------------	--	------------------	------------------	-------------	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00			
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (3) (4)</i>	720 000,00	19 344,12		700 655,88
3354	<i>Etudes et prestations de Serv.</i>	177 500,00	287,07		177 212,93
3355	<i>Travaux</i>	182 500,00	9 384,99		173 115,01
3555	<i>Terrains aménagés</i>	360 000,00	9 672,06		350 327,94
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		720 000,00	19 344,12		700 655,88
041	<i>Opérations patrimoniales (5)</i>	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		720 000,00	19 344,12		700 655,88
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		808 360,00	93 804,12	0,00	714 555,88
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		15 003,46 I	3 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		15 000,00	3 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 000,00	3 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		3,46	0,00
020	Dépenses imprévues	3,46	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 000,00	78 256,95	109 684,62	190 941,57

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

110

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalizations
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b	0,00	III 0,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
	Ressources propres internes de l'année (b) (2)	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponible	0,00	0,00	0,00	72 460,00	72 460,00

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	190 941,57
Ressources propres disponibles	IV	72 460,00
Solde	V = IV - II(3)	-118 481,57

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (3) Indiquer le signe algébrique.



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 MAI 2017

N° 2017/48

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 19 MAI 2017

Présents : 28
Excusés : 5
(5 pouvoirs)
Absents : 2
En exercice : 33

Secrétaires de séance :
Marie-Hélène LAMOUR et
Bruno PROD'HOMME

Le jeudi dix-huit mai deux mille dix-sept à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le onze mai deux mille dix-sept.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GRAVOUEILLE, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mmes HENRY, GUILLON, Adjointes – M. LHEMANNE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, METIVIER, GAZEAU, BOURDIER, MM. APCHIN, BATAILLE, Mme LAMOUR, MM. PHILIPPE, MORINEAU Conseillers Municipaux.

Excusés : MM. BRAEMS, SECQ, Mme DAMAS, MM. JAMIN et DUFOUR qui ont donné respectivement pouvoir à Mme ANGUENOT, MM. CARDET, APCHIN, Mme LAMOUR et M. BATAILLE.

Absentes : Mmes MORIN et de LUZE.

COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2016 - APPROBATION

Monsieur le Maire donne lecture, chapitre par chapitre, du Compte Administratif de la Ville de Saumur pour l'exercice 2016, dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE DU P. R. U.	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS
Recettes réalisées	35 676 774,06	277 520,00	400 505,83	65 632,63
Dépenses réalisées	31 176 615,47	226 208,62	400 098,68	24 299,69
RESULTAT 2016	+ 4 500 158,59	+ 51 311,38	+ 407,15	+ 41 332,94
Restes à réaliser de recettes	4 000,00	-	-	0,00
Restes à réaliser de dépenses	178 831,02	-	-	0,00

SECTION INVESTISSEMENT	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE DU P. R. U.	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS
Recettes réalisées	16 251 471,02	1 644 456,39	206 903,41	93 804,12
Dépenses réalisées	14 817 650,57	1 188 950,82	1 851,21	17 627,63
RESULTAT 2016	+ 1 433 820,45	+ 455 505,57	+ 205 052,20	+ 76 176,49
Restes à réaliser de recettes	155 249,12	-	-	-
Restes à réaliser de dépenses	1 419 526,33	100 000,00	14 557,60	78 256,95

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE DU CHEMIN VERT	BUDGET ANNEXE AERODROME DE TERREFORT	BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS ET DU C. I. S.
Recettes réalisées	825 475,95	141 716,13	125 643,47
Dépenses réalisées	778 711,82	141 603,99	120 656,66
RESULTAT 2016	+ 46 764,13	+ 112,14	+ 4 986,81
Restes à réaliser de recettes	-	-	-
Restes à réaliser de dépenses	1 834,44	-	-

SECTION INVESTISSEMENT	BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE DU CHEMIN VERT	BUDGET ANNEXE AERODROME DE TERREFORT	BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS ET DU C. I. S.
Recettes réalisées	407 841,99	32 780,00	120 656,66
Dépenses réalisées	341 250,61	22 135,88	-
RESULTAT 2016	+ 66 591,38	+ 10 644,12	+ 120 656,66
Restes à réaliser de recettes	4 850,00	-	-
Restes à réaliser de dépenses	143 182,39	21 621,00	-

Conformément aux termes de l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jackie GOULET, prend la présidence de l'Assemblée.

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 09 mai 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE, le compte administratif 2016.

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 MAI 2017****N° 2017/49**

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 19 MAI 2017

Présents : 28
Excusés : 5
(5 pouvoirs)
Absents : 2
En exercice : 33

Secrétaires de séance :
Marie-Hélène LAMOUR et
Bruno PROD'HOMME

Le jeudi dix-huit mai deux mille dix-sept à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le onze mai deux mille dix-sept.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GRAVOUEILLE, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mmes HENRY, GUILLON, Adjoints – M. LHEMANNE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, METIVIER, GAZEAU, BOURDIER, MM. APCHIN, BATAILLE, Mme LAMOUR, MM. PHILIPPE, MORINEAU Conseillers Municipaux.

Excusés : MM. BRAEMS, SECQ, Mme DAMAS, MM. JAMIN et DUFOUR qui ont donné respectivement pouvoir à Mme ANGUENOT, MM. CARDET, APCHIN, Mme LAMOUR et M. BATAILLE.

Absentes : Mmes MORIN et de LUZE.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - DECISION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE PRU	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA
Le compte administratif présente un résultat de fonctionnement de :			
- au titre des exercices antérieurs	+ 2 247 446,09	+ 7,78	+ 4 116,29
- au titre de l'exercice arrêté	+ 4 500 158,59	+ 51 311,38	+ 407,15
- soit un résultat à affecter	+ 6 747 604,68	+ 51 319,16	+ 4 523,44
- pour mémoire, le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de :	2 841 770,00	Néant	Néant
- le résultat de la section d'investissement au titre des exercices antérieurs est de :	- 3 689 461,24	- 469 218,79	+ 242 920,51
- le résultat de la section d'investissement hors restes à réaliser est de :	+ 1 433 820,45	+ 455 505,57	+ 205 052,20
- le solde des restes à réaliser est de :	- 1 264 277,21	- 100 000,00	- 14 557,60
il en résulte une affectation obligatoire minimum représentant un besoin à couvrir de :	3 519 918,00	113 713,22	Néant
le besoin de financement de la section de fonctionnement restes à réaliser compris à prélever sur les résultats antérieurs est de :	174 831,02	Néant	Néant
Proposition d'affectation à la section d'investissement :	3 519 920,00	51 310,00	Néant

	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS ET ZONES D'ACTIVITE	BUDGET ANNEXE CAMPINGS et CENTRE INTERNA- TIONAL DE SEJOUR	BUDGET DU CHAUFFAGE URBAIN DU CHEMIN VERT
le compte administratif présente un résultat de fonctionnement de :			
- au titre des exercices antérieurs	+3,29	+ 4 268,26	+ 86 734,24
- au titre de l'exercice arrêté	+ 41 332,94	+ 4 986,81	+ 46 764,13
- soit un résultat à affecter	+ 41 336,23	+ 9 255,07	+133 498,37
- pour mémoire, le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de :	Néant	Néant	Néant
- le résultat de la section d'investissement au titre des exercices antérieurs est de :	- 109 684,62	+ 1 467 572,07	+ 780 437,80
- le résultat de la section d'investissement hors restes à réaliser est de :	+ 76 176,49	+ 120 656,66	+ 66 591,38
- le solde des restes à réaliser est de :	- 33 508,13	Néant	- 138 332,39
il en résulte une affectation obligatoire minimum, représentant un besoin à couvrir de :	111 765,08	Néant	Néant
le besoin de financement de la section de fonctionnement restes à réaliser compris à prélever sur les résultats antérieurs est de :	Néant	Néant	1 834,44
Proposition d'affectation à la section d'investissement:	41 330,00	Néant	Néant

	BUDGET ANNEXE AERODROME DE TERREFORT
le compte administratif présente un résultat de fonctionnement de :	
- au titre des exercices antérieurs	+ 9007,36
- au titre de l'exercice arrêté	+ 112,14
- soit un résultat à affecter	+ 9 119,50
- pour mémoire, le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de :	11 000,00
- le résultat de la section d'investissement au titre des exercices antérieurs est de :	Néant
- le résultat de la section d'investissement hors restes à réaliser est de :	+ 10 644,12
- le solde des restes à réaliser est de :	- 21 621,00
il en résulte une affectation obligatoire minimum, représentant un besoin à couvrir de :	10 976,88
Proposition d'affectation à la section d'investissement:	9 110,00

Vu les besoins de financement des sections,

- DECIDE d'affecter les résultats comme indiqués ci-dessus,
- DECIDE de transférer du budget annexe des services assujettis à la TVA section investissent (débit au compte 1021) vers le budget annexe du Projet de Rénovation Urbaine section investissement (crédit au compte 1328) la somme de 62 410€.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE.**

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 MAI 2017****N° 2017/49**

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 19 MAI 2017

Présents : 28
Excusés : 5
(5 pouvoirs)
Absents : 2
En exercice : 33

Secrétaires de séance :
Marie-Hélène LAMOUR et
Bruno PROD'HOMME

Le jeudi dix-huit mai deux mille dix-sept à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le onze mai deux mille dix-sept.

Etaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GRAVOUEILLE, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mmes HENRY, GUILLON, Adjoints – M. LHEMANNE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, METIVIER, GAZEAU, BOURDIER, MM. APCHIN, BATAILLE, Mme LAMOUR, MM. PHILIPPE, MORINEAU Conseillers Municipaux.

Excusés : MM. BRAEMS, SECQ, Mme DAMAS, MM. JAMIN et DUFOUR qui ont donné respectivement pouvoir à Mme ANGUENOT, MM. CARDET, APCHIN, Mme LAMOUR et M. BATAILLE.

Absentes : Mmes MORIN et de LUZE.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - DECISION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE PRU	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA
Le compte administratif présente un résultat de fonctionnement de :			
- au titre des exercices antérieurs	+ 2 247 446,09	+ 7,78	+ 4 116,29
- au titre de l'exercice arrêté	+ 4 500 158,59	+ 51 311,38	+ 407,15
- soit un résultat à affecter	+ 6 747 604,68	+ 51 319,16	+ 4 523,44
- pour mémoire, le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de :	2 841 770,00	Néant	Néant
- le résultat de la section d'investissement au titre des exercices antérieurs est de :	- 3 689 461,24	- 469 218,79	+ 242 920,51
- le résultat de la section d'investissement hors restes à réaliser est de :	+ 1 433 820,45	+ 455 505,57	+ 205 052,20
- le solde des restes à réaliser est de :	- 1 264 277,21	- 100 000,00	- 14 557,60
il en résulte une affectation obligatoire minimum représentant un besoin à couvrir de :	3 519 918,00	113 713,22	Néant
le besoin de financement de la section de fonctionnement restes à réaliser compris à prélever sur les résultats antérieurs est de :	174 831,02	Néant	Néant
Proposition d'affectation à la section d'investissement :	3 519 920,00	51 310,00	Néant

	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS ET ZONES D'ACTIVITE	BUDGET ANNEXE CAMPINGS et CENTRE INTERNA- TIONAL DE SEJOUR	BUDGET DU CHAUFFAGE URBAIN DU CHEMIN VERT
le compte administratif présente un résultat de fonctionnement de :			
- au titre des exercices antérieurs	+3,29	+ 4 268,26	+ 86 734,24
- au titre de l'exercice arrêté	+ 41 332,94	+ 4 986,81	+ 46 764,13
- soit un résultat à affecter	+ 41 336,23	+ 9 255,07	+133 498,37
- pour mémoire, le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de :	Néant	Néant	Néant
- le résultat de la section d'investissement au titre des exercices antérieurs est de :	- 109 684,62	+ 1 467 572,07	+ 780 437,80
- le résultat de la section d'investissement hors restes à réaliser est de :	+ 76 176,49	+ 120 656,66	+ 66 591,38
- le solde des restes à réaliser est de :	- 33 508,13	Néant	- 138 332,39
il en résulte une affectation obligatoire minimum, représentant un besoin à couvrir de :	111 765,08	Néant	Néant
le besoin de financement de la section de fonctionnement restes à réaliser compris à prélever sur les résultats antérieurs est de :	Néant	Néant	1 834,44
Proposition d'affectation à la section d'investissement:	41 330,00	Néant	Néant

	BUDGET ANNEXE AERODROME DE TERREFORT
le compte administratif présente un résultat de fonctionnement de :	
- au titre des exercices antérieurs	+ 9007,36
- au titre de l'exercice arrêté	+ 112,14
- soit un résultat à affecter	+ 9 119,50
- pour mémoire, le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de :	11 000,00
- le résultat de la section d'investissement au titre des exercices antérieurs est de :	Néant
- le résultat de la section d'investissement hors restes à réaliser est de :	+ 10 644,12
- le solde des restes à réaliser est de :	- 21 621,00
il en résulte une affectation obligatoire	

Vu les besoins de financement des sections,

- DECIDE d'affecter les résultats comme indiqués ci-dessus,
- DECIDE de transférer du budget annexe des services assujettis à la TVA section investissent (débit au compte 1021) vers le budget annexe du Projet de Rénovation Urbaine section investissement (crédit au compte 1328) la somme de 62 410€.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE.**

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 MAI 2017

N° 2017/50

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 19 MAI 2017

Présents : 28
Excusés : 5
(5 pouvoirs)
Absents : 2
En exercice : 33

Secrétaires de séance :
Marie-Hélène LAMOUR et
Bruno PROD'HOMME

Le jeudi dix-huit mai deux mille dix-sept à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le onze mai deux mille dix-sept.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GRAVOUEILLE, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mmes HENRY, GUILLON, Adjoints – M. LHEMANNE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, METIVIER, GAZEAU, BOURDIER, MM. APCHIN, BATAILLE, Mme LAMOUR, MM. PHILIPPE, MORINEAU Conseillers Municipaux.

Excusés : MM. BRAEMS, SECQ, Mme DAMAS, MM. JAMIN et DUFOUR qui ont donné respectivement pouvoir à Mme ANGUENOT, MM. CARDET, APCHIN, Mme LAMOUR et M. BATAILLE.

Absentes : Mmes MORIN et de LUZE.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CREANCES ETEINTES – ANNEE 2014-2016

Madame le Trésorier Principal de SAUMUR Municipale informe la commune que des créances sont devenues irrécouvrables du fait de procédures judiciaires prononcées par le Juge du Tribunal de Commerce d'Angers ou du Tribunal d'Instance de Saumur.

L'effacement de la dette (créance éteinte) prononcé par le juge, s'impose à la collectivité qui est tenue de le constater.

L'effacement de dettes concerne des produits de services des années 2005 à 2016 pour un montant global de 4 220,17 €.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- d'ADMETTRE en non-valeur les créances éteintes par les effacements de dettes prononcés par le juge (détail ci-dessous), pour un montant total de 4 220,17 € sur le Budget Principal

ANNEE	Motif d'irrécouvrabilité	date du jugement	Montant	Objet
2016	Redressement personnel	15/11/16	37,88 €	Cantines, accueils de loisirs
2016	Liquidation Judiciaire	20/04/16	2 062,92 €	Terrasses de Plein Air 2005, 2014, 2015 et 2016 Animation Concerts 2015

2016	Liquidation Judiciaire	27/01/16	4,13 €	Dispositifs 2015 – Chevalet de trottoir
2015	Liquidation Judiciaire	16/12/15	871,88 €	Taxe Locale sur la Publicité Extérieure 2011-2012-2015
2014	Liquidation Judiciaire	08/10/14	1 243,36 €	Enseignes 2014

La dépense sera imputée au compte 6542 "créances éteintes" du budget principal.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE,**

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,




Jean-Michel MARCHAND



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 MAI 2017

N° 2017/51

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 19 MAI 2017

Présents : 28
Excusés : 5
(5 pouvoirs)
Absents : 2
En exercice : 33

Secrétaires de séance :
Marie-Hélène LAMOUR et
Bruno PROD'HOMME

Le jeudi dix-huit mai deux mille dix-sept à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le onze mai deux mille dix-sept.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GRAVOUEILLE, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mmes HENRY, GUILLON, Adjointes – M. LHEMANNE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, METIVIER, GAZEAU, BOURDIER, MM. APCHIN, BATAILLE, Mme LAMOUR, MM. PHILIPPE, MORINEAU Conseillers Municipaux.

Excusés : MM. BRAEMS, SECQ, Mme DAMAS, MM. JAMIN et DUFOUR qui ont donné respectivement pouvoir à Mme ANGUENOT, MM. CARDET, APCHIN, Mme LAMOUR et M. BATAILLE.

Absentes : Mmes MORIN et de LUZE.

BUDGET 2017 - DECISIONS MODIFICATIVES

Les décisions modificatives ci-dessous détaillées, prennent en compte l'intégration des reports de crédits de l'exercice 2016, la transcription budgétaire de l'approbation du compte administratif 2016 et de la décision d'affectation des résultats, des transferts de chapitre à chapitre au sein d'une même section budgétaire et enfin l'inscription d'actions nouvelles.

Les principales actions nouvelles dans ces décisions modificatives, qu'il convient de relever sont :

Budget Principal : Section fonctionnement :

- L'ajustement de la participation à l'école intercommunale de musique et aux autres organismes de coopération intercommunale.
- L'ajustement du produit de la fiscalité directe locale, des dotations de l'État et de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.
- L'inscription du FCTVA à percevoir pour les dépenses d'entretien réalisées en 2016.

Budget Principal : Section investissement :

- L'inscription de crédits complémentaires à la réalisation d'opérations d'équipement.
- L'inscription des crédits correspondant à des opérations d'ordre patrimoniales.

- L'ajustement du FCTVA à percevoir pour les dépenses d'équipement réalisées en 2016.
- L'ajustement des crédits relatifs au remboursement du capital de la dette.

La section de fonctionnement est présentée en sur-équilibre pour un montant de 3 175 160,00€

Budget annexe PRU : Section investissement :

- L'ajustement en dépenses et en recettes des opérations d'équipement.
- L'ajustement du FCTVA à percevoir pour les dépenses d'équipement réalisées en 2016.
- L'inscription des crédits correspondant à des opérations d'ordre patrimoniales.

Budget annexe des services assujettis à TVA : Section investissement :

- L'inscription des crédits nécessaires à l'apurement dans le bilan de cautions n'ayant plus de justification.
- L'inscription provisionnelle de crédits à destination de dépenses d'équipement imprévues.

Budget annexe de la Chaufferie du Chemin Vert : Section investissement :

- La suppression du recours prévisionnel à l'emprunt voté au Budget Primitif, recette substituée par la reprise des résultats cumulés antérieurs.

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées en sur-équilibre respectivement de 131 660€ et 296 940€.

Budget annexe Aéroport de Terrefort : Section investissement :

- La couverture du besoin de financement résiduel après affectation du résultat 2016 par augmentation de l'autofinancement.

Budget annexe des Lotissements : Section investissement :

- Les résultats cumulés antérieurs présentent un besoin de financement de 70 440€ qui trouve sa couverture par réduction du sur-équilibre voté au Budget Primitif 2017.

Il est proposé au **CONSEIL MUNICIPAL**, d'APPROUVER les décisions modificatives, qui donnent globalement lieu aux ajustements détaillés dans les tableaux annexés.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** ADOPTE.

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND

BUDGET PRINCIPAL - DM 2017-2	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N I II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV=I+II+III
011	Charges à caractère général	6 489 390,00	71 890,43	0,00	0,00	6 561 280,43
012	Charges de personnel et frais assimilés	17 030 000,00	0,00	0,00	0,00	17 030 000,00
014	Atténuation de produits	68 000,00	0,00	0,00	0,00	68 000,00
65	Autres charges de gestion courante	4 547 290,00	106 540,59	-28 350,00	-28 350,00	4 625 480,59
Total des dépenses de gestion courante		28 134 680,00	178 431,02	-28 350,00	-28 350,00	28 284 761,02
66	Charges financières	1 131 000,00	0,00	0,00	0,00	1 131 000,00
67	Charges exceptionnelles	28 200,00	400,00	4 000,00	4 000,00	32 600,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	60 000,00		0,00	0,00	60 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		3,66	3,66	3,66
Total des dépenses réelles de fonctionnement		29 353 880,00	178 831,02	-24 346,34	-24 346,34	29 508 364,68
023	Virement à la section d'investissement (5)	3 705 210,00		-240 940,00	-240 940,00	3 464 270,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 300 000,00		0,00	0,00	1 300 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 005 210,00		-240 940,00	-240 940,00	4 764 270,00
TOTAL		34 359 090,00	178 831,02	-265 286,34	-265 286,34	34 272 634,68

+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	34 272 634,68

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N I II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV=I+II+III
013	Atténuation de charges	102 000,00	0,00	0,00	0,00	102 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 410 760,00	0,00	0,00	0,00	2 410 760,00
73	Impôts et taxes	20 658 500,00	0,00	-439 390,00	-439 390,00	20 219 110,00
74	Dotations et participations	9 820 370,00	4 000,00	295 410,00	295 410,00	10 119 780,00
75	Autres produits de gestion courante	1 001 900,00	0,00	0,00	0,00	1 001 900,00
Total des recettes de gestion courante		33 993 530,00	4 000,00	-143 980,00	-143 980,00	33 853 550,00
77	Produits exceptionnels	30 560,00	0,00	1 000,00	1 000,00	31 560,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		34 024 090,00	4 000,00	-142 980,00	-142 980,00	33 885 110,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	335 000,00		0,00	0,00	335 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		335 000,00		0,00	0,00	335 000,00
TOTAL		34 359 090,00	4 000,00	-142 980,00	-142 980,00	34 220 110,00

+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 227 684,68
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	37 447 794,68

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	4 429 270,00	Il s'agit, pour un budget vote en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	---------------------	---

BUDGET PRINCIPAL - DM 2017-2	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N- I II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV=I+II+III
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	903 360,00	56 153,74	60 274,38	60 274,38	1 019 788,12
204	Subventions d'équipement versées	124 500,00	163 514,40	0,00	0,00	288 014,40
21	Immobilisations corporelles	831 750,00	251 421,75	-27 500,00	-27 500,00	1 055 671,75
23	Immobilisations en cours	5 007 860,00	943 156,44	529 725,62	529 725,62	6 480 742,06
Total des dépenses d'équipement		6 867 470,00	1 414 246,33	562 500,00	562 500,00	8 844 216,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	785 080,00	0,00	0,00	0,00	785 080,00
13	Subventions d'investissement	870,00	0,00	0,00	0,00	870,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 879 660,00	0,00	25 200,00	25 200,00	2 904 860,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00
27	Autres immobilisations financières	685 000,00	0,00	-48 000,00	-48 000,00	637 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		2,00	2,00	2,00
Total des dépenses financières		4 350 610,00	0,00	25 202,00	25 202,00	4 375 812,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (8)	25 000,00	5 280,00	0,00	0,00	30 280,00
Total des dépenses réelles d'investissement		11 243 080,00	1 419 526,33	587 702,00	587 702,00	13 250 308,33

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	335 000,00		0,00	0,00	335 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 935 080,00		704 420,00	704 420,00	2 639 500,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 270 080,00		704 420,00	704 420,00	2 974 500,00

TOTAL	13 513 160,00	1 419 526,33	1 292 122,00	1 292 122,00	16 224 808,33
--------------	----------------------	---------------------	---------------------	---------------------	----------------------

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	2 255 640,79
---	--	---------------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 480 449,12
---	---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N- I II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV=I+II+III
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 058 770,00	155 249,12	204 040,00	204 040,00	2 418 059,12
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 178 600,00	0,00	0,00	0,00	3 178 600,00
Total des recettes d'équipement		5 237 370,00	155 249,12	204 040,00	204 040,00	5 596 659,12
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 160 000,00	0,00	624 600,00	624 600,00	1 784 600,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	3 519 920,00	3 519 920,00	3 519 920,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
Total des recettes financières		1 310 500,00	0,00	4 144 520,00	4 144 520,00	5 455 020,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		6 572 870,00	155 249,12	4 348 560,00	4 348 560,00	11 076 679,12

021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	3 705 210,00		-240 940,00	-240 940,00	3 464 270,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 300 000,00		0,00	0,00	1 300 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 935 080,00		704 420,00	704 420,00	2 639 500,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		6 940 290,00		463 480,00	463 480,00	7 403 770,00

TOTAL	13 513 160,00	155 249,12	4 812 040,00	4 812 040,00	18 480 449,12
--------------	----------------------	-------------------	---------------------	---------------------	----------------------

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	--	-------------

=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 480 449,12
---	---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	4 429 270,00
--	---------------------

BUDGET ANNEXE PRU - DM 2017-1	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N° I II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV=I+II+III
011	Charges à caractère général	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	88 000,00	0,00	0,00	0,00	88 000,00
Total des dépenses de gestion courante		108 000,00	0,00	0,00	0,00	108 000,00
66	Charges financières	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		9,16	9,16	9,16
Total des dépenses réelles de fonctionnement		168 000,00	0,00	9,16	9,16	168 009,16
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		20 450,00	20 450,00	20 450,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	90 000,00		2 400,00	2 400,00	92 400,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		90 000,00		22 850,00	22 850,00	112 850,00
TOTAL		258 000,00	0,00	22 859,16	22 859,16	280 859,16

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) **0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 280 859,16

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N° I II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV=I+II+III
75	Autres produits de gestion courante	258 000,00	0,00	22 850,00	22 850,00	280 850,00
Total des recettes de gestion courante		258 000,00	0,00	22 850,00	22 850,00	280 850,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		258 000,00	0,00	22 850,00	22 850,00	280 850,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		258 000,00	0,00	22 850,00	22 850,00	280 850,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) **9,16**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 280 859,16

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	112 850,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-------------------	---

BUDGET ANNEXE PRU - DM 2017-1	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV=I+II+III
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 000,00	0,00	9 460,00	9 460,00	39 460,00
23	Immobilisations en cours	1 482 140,00	0,00	-124 470,00	-124 470,00	1 357 670,00
Total des dépenses d'équipement		1 512 140,00	0,00	-115 010,00	-115 010,00	1 397 130,00
16	Emprunts et dettes assimilées	306 000,00	0,00	0,00	0,00	306 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		6,78	6,78	6,78
Total des dépenses financières		306 000,00	0,00	6,78	6,78	306 006,78
45...1	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 818 140,00	0,00	-115 003,22	-115 003,22	1 703 136,78
041	Opérations patrimoniales (4)	50 000,00		262 000,00	262 000,00	312 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		50 000,00		262 000,00	262 000,00	312 000,00
TOTAL		1 868 140,00	0,00	146 996,78	146 996,78	2 015 136,78

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	13 713,22
--	------------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 028 850,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV=I+II+III
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 598 140,00	0,00	-58 250,00	-58 250,00	1 539 890,00
Total des recettes d'équipement		1 598 140,00	0,00	-58 250,00	-58 250,00	1 539 890,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	130 000,00	0,00	-17 200,00	-17 200,00	112 800,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	51 310,00	51 310,00	51 310,00
Total des recettes financières		130 000,00	0,00	34 110,00	34 110,00	164 110,00
45...2	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 728 140,00	0,00	-24 140,00	-24 140,00	1 704 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		20 450,00	20 450,00	20 450,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	90 000,00		2 400,00	2 400,00	92 400,00
041	Opérations patrimoniales (4)	50 000,00		262 000,00	262 000,00	312 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		140 000,00		284 850,00	284 850,00	424 850,00
TOTAL		1 868 140,00	0,00	260 710,00	260 710,00	2 128 850,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 128 850,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement II sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	112 850,00
--	-------------------

BUDGET ANNEXE TVA - DM 2017-1	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N° I II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV=I+II+III
011	Charges à caractère général	83 600,00	0,00	4 520,00	4 520,00	88 120,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	115 800,00	0,00	0,00	0,00	115 800,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
Total des dépenses de gestion courante		201 400,00	0,00	4 520,00	4 520,00	205 920,00
022	Dépenses imprévues	0,00		3,44	3,44	3,44
Total des dépenses réelles de fonctionnement		201 400,00	0,00	4 523,44	4 523,44	205 923,44
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		3 800,00	3 800,00	3 800,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	206 500,00		0,00	0,00	206 500,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		206 500,00		3 800,00	3 800,00	210 300,00
TOTAL		407 900,00	0,00	8 323,44	8 323,44	416 223,44

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	
	416 223,44

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N° I II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV=I+II+III
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
73	Impôts et taxes	27 500,00	0,00	0,00	0,00	27 500,00
75	Autres produits de gestion courante	300 400,00	0,00	0,00	0,00	300 400,00
Total des recettes de gestion courante		407 900,00	0,00	0,00	0,00	407 900,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	3 800,00	3 800,00	3 800,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		407 900,00	0,00	3 800,00	3 800,00	411 700,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		407 900,00	0,00	3 800,00	3 800,00	411 700,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	4 523,44
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	
	416 223,44

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	210 300,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-------------------	---

BUDGET ANNEXE TVA - DM 2017-1	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV=I+II+III
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00	3 992,00	0,00	0,00	8 992,00
204	Subventions d'équipement versées	53 000,00	0,00	0,00	0,00	53 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
23	Immobilisations en cours	250 000,00	10 565,60	10 000,00	10 000,00	270 565,60
Total des dépenses d'équipement		308 000,00	14 557,60	11 000,00	11 000,00	333 557,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	62 410,00	62 410,00	62 410,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 800,00	0,00	3 800,00	3 800,00	5 600,00
020	Dépenses imprévues	0,00		5,11	5,11	5,11
Total des dépenses financières		1 800,00	0,00	66 215,11	66 215,11	68 015,11
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		309 800,00	14 557,60	77 215,11	77 215,11	401 572,71

<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>		0,00		0,00	0,00	0,00
--	--	------	--	------	------	------

TOTAL		309 800,00	14 557,60	77 215,11	77 215,11	401 572,71
--------------	--	-------------------	------------------	------------------	------------------	-------------------

+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						0,00

=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						401 572,71

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV=I+II+III
13	Subventions d'investissement (hors 138)	101 500,00	0,00	0,00	0,00	101 500,00
Total des recettes d'équipement		101 500,00	0,00	0,00	0,00	101 500,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
Total des recettes financières		1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		103 300,00	0,00	0,00	0,00	103 300,00

021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		3 800,00	3 800,00	3 800,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	206 500,00		0,00	0,00	206 500,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		206 500,00		3 800,00	3 800,00	210 300,00

TOTAL		309 800,00	0,00	3 800,00	3 800,00	313 600,00
--------------	--	-------------------	-------------	-----------------	-----------------	-------------------

+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						447 972,71

=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						761 572,71

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	210 300,00
--	-------------------

BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE DU CHEMIN VERT - DM 2017-1	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	703 500,00	1 834,44	0,00	0,00	705 334,44
65	Autres charges de gestion courante	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
Total des dépenses de gestion des services		728 500,00	1 834,44	0,00	0,00	730 334,44
66	Charges financières	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
022	Dépenses imprévues	28 000,00		3,93	3,93	28 003,93
Total des dépenses réelles d'exploitation		767 500,00	1 834,44	3,93	3,93	769 338,37
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	147 000,00		0,00	0,00	147 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		147 000,00		0,00	0,00	147 000,00
TOTAL		914 500,00	1 834,44	3,93	3,93	916 338,37

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	916 338,37
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV = I + II + III
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	837 000,00	0,00	0,00	0,00	837 000,00
Total des recettes de gestion des services		837 000,00	0,00	0,00	0,00	837 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		837 000,00	0,00	0,00	0,00	837 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	77 500,00		0,00	0,00	77 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		77 500,00		0,00	0,00	77 500,00
TOTAL		914 500,00	0,00	0,00	0,00	914 500,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	133 498,37
--	------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 047 998,37
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	69 500,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE DU CHEMIN VERT - DM 2017-1	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00	12 941,50	0,00	0,00	15 941,50
21	Immobilisations corporelles	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
23	Immobilisations en cours	460 000,00	130 240,89	0,00	0,00	590 240,89
Total des dépenses d'équipement		463 500,00	143 182,39	0,00	0,00	606 682,39
16	Emprunts et dettes assimilées	36 000,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		6,79	6,79	6,79
Total des dépenses financières		36 000,00	0,00	6,79	6,79	36 006,79
Total des dépenses réelles d'investissement		499 500,00	143 182,39	6,79	6,79	642 689,18
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	77 500,00		0,00	0,00	77 500,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		77 500,00		0,00	0,00	77 500,00
TOTAL		577 000,00	143 182,39	6,79	6,79	720 189,18

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	720 189,18
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement		4 850,00	0,00	0,00	4 850,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	430 000,00	0,00	-430 000,00	-430 000,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	18 250,00	18 250,00	18 250,00
Total des recettes d'équipement		430 000,00	4 850,00	-411 750,00	-411 750,00	23 100,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		430 000,00	4 850,00	-411 750,00	-411 750,00	23 100,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	147 000,00		0,00	0,00	147 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		147 000,00		0,00	0,00	147 000,00
TOTAL		577 000,00	4 850,00	-411 750,00	-411 750,00	170 100,00

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	847 029,18
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 017 129,18
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la région.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	69 500,00
---	------------------

BUDGET ANNEXE CAMPINGS ET CIS - DM 2017-1	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	14 300,00	0,00	9 250,00	9 250,00	23 550,00
Total des dépenses de gestion des services		14 300,00	0,00	9 250,00	9 250,00	23 550,00
022	Dépenses imprévues	0,00		5,07	5,07	5,07
Total des dépenses réelles d'exploitation		14 300,00	0,00	9 255,07	9 255,07	23 555,07
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	120 700,00		0,00	0,00	120 700,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		120 700,00		0,00	0,00	120 700,00
TOTAL		135 000,00	0,00	9 255,07	9 255,07	144 255,07

+	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	144 255,07

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
75	Autres produits de gestion courante	120 000,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
Total des recettes de gestion des services		120 000,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
77	Produits exceptionnels	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		135 000,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		135 000,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00

+	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	9 255,07
=	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	144 255,07

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	120 700,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

BUDGET ANNEXE CAMPINGS ET CIS - DM 2017-1	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
23	Immobilisations en cours	120 700,00	0,00	0,00	0,00	120 700,00
	Total des dépenses d'équipement	120 700,00	0,00	0,00	0,00	120 700,00
020	Dépenses imprévues	0,00		8,73	8,73	8,73
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	8,73	8,73	8,73
	Total des dépenses réelles d'investissement	120 700,00	0,00	8,73	8,73	120 708,73
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	120 700,00	0,00	8,73	8,73	120 708,73

+	D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	120 708,73

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	120 700,00		0,00	0,00	120 700,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	120 700,00		0,00	0,00	120 700,00
	TOTAL	120 700,00	0,00	0,00	0,00	120 700,00

+	R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 588 228,73
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 708 928,73

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	120 700,00
---	-------------------

- (1) Cf. Modalités de vote I
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DE 023 - RI 021 ; DI 040 - RE 042 ; RI 040 - DE 042 ; DI 041 - RI 041 ; DE 043 - RE 043
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée, et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure cet état (voir le détail Annexe IV-A7)
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

BUDGET ANNEXE AERODROME - DM 2017-1	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	122 000,00	0,00	-700,00	-700,00	121 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
Total des dépenses de gestion des services		132 000,00	0,00	-700,00	-700,00	131 300,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	700,00	700,00	700,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	9,50	9,50	9,50
Total des dépenses réelles d'exploitation		132 000,00	0,00	9,50	9,50	132 009,50
023	Virement à la section d'investissement (6)	10 000,00		1 870,00	1 870,00	11 870,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		10 000,00		1 870,00	1 870,00	11 870,00
TOTAL		142 000,00	0,00	1 879,50	1 879,50	143 879,50

+	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	143 879,50

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	101 500,00	0,00	1 870,00	1 870,00	103 370,00
74	Subventions d'exploitation	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
75	Autres produits de gestion courante	38 000,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00
Total des recettes de gestion des services		142 000,00	0,00	1 870,00	1 870,00	143 870,00
Total des recettes réelles d'exploitation		142 000,00	0,00	1 870,00	1 870,00	143 870,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		142 000,00	0,00	1 870,00	1 870,00	143 870,00

+	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	9,50
=	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	143 879,50

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	11 870,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

BUDGET ANNEXE AERODROME - DM 2017-1	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	21 621,00	0,00	0,00	31 621,00
	Total des dépenses d'équipement	10 000,00	21 621,00	0,00	0,00	31 621,00
020	Dépenses imprévues	0,00		3,12	3,12	3,12
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	3,12	3,12	3,12
	Total des dépenses réelles d'investissement	10 000,00	21 621,00	3,12	3,12	31 624,12
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		10 000,00	21 621,00	3,12	3,12	31 624,12

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	31 624,12

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV = I + II + III
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	9 110,00	9 110,00	9 110,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	9 110,00	9 110,00	9 110,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	9 110,00	9 110,00	9 110,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	10 000,00		1 870,00	1 870,00	11 870,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	10 000,00		1 870,00	1 870,00	11 870,00
TOTAL		10 000,00	0,00	10 980,00	10 980,00	20 980,00

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	10 644,12
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	31 624,12

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	11 870,00
---	------------------

BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS - DM 2017-1	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N° 1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
	Total des dépenses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		2,94	2,94	2,94
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	0,00	0,00	2,94	2,94	2,94
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	720 000,00		0,00	0,00	720 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	47 000,00		77 370,00	77 370,00	124 370,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	767 000,00		77 370,00	77 370,00	844 370,00
	TOTAL	767 000,00	0,00	77 372,94	77 372,94	844 372,94

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=		

=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	844 372,94
---	--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N° 1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	360 000,00	0,00	0,00	0,00	360 000,00
	Total des recettes de gestion courante	360 000,00	0,00	0,00	0,00	360 000,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	360 000,00	0,00	0,00	0,00	360 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	360 000,00		0,00	0,00	360 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	47 000,00		77 370,00	77 370,00	124 370,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	407 000,00		77 370,00	77 370,00	484 370,00
	TOTAL	767 000,00	0,00	77 370,00	77 370,00	844 370,00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2,94
=		

=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	844 372,94
---	--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	360 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement
---	-------------------	--

BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS - DM 2017-1	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
010	Stocks (5)	47 000,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00
Total des dépenses d'équipement		47 000,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00
16 020	Emprunts et dettes assimilées	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
	Dépenses imprévues	0,00	0,00	4,92	4,92	4,92
Total des dépenses financières		15 000,00	0,00	4,92	4,92	15 004,92
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		62 000,00	0,00	4,92	4,92	62 004,92
010	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	360 000,00	0,00	0,00	0,00	360 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		360 000,00	0,00	0,00	0,00	360 000,00
TOTAL		422 000,00	0,00	4,92	4,92	422 004,92
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						33 508,13
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						455 513,05

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	41 330,00	41 330,00	41 330,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
Total des recettes financières		15 000,00	0,00	41 330,00	41 330,00	56 330,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		15 000,00	0,00	41 330,00	41 330,00	56 330,00
010	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	720 000,00	0,00	0,00	0,00	720 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		720 000,00	0,00	0,00	0,00	720 000,00
TOTAL		735 000,00	0,00	41 330,00	41 330,00	776 330,00
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						776 330,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	360 000,00
--	-------------------

Ville de SAUMUR

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 MAI 2017

N° 2017/52

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 19 MAI 2017

Présents : 28
Excusés : 5
(5 pouvoirs)
Absents : 2
En exercice : 33

Secrétaires de séance :

Marie-Hélène LAMOUR et
Bruno PROD'HOMME

Le jeudi dix-huit mai deux mille dix-sept à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le onze mai deux mille dix-sept.

Etai^{ent} présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GRAVOUEILLE, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mmes HENRY, GUILLON, Adjoints – M. LHEMANNE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, METIVIER, GAZEAU, BOURDIER, MM. APCHIN, BATAILLE, Mme LAMOUR, MM. PHILIPPE, MORINEAU Conseillers Municipaux.

Excusés : MM. BRAEMS, SECQ, Mme DAMAS, MM. JAMIN et DUFOUR qui ont donné respectivement pouvoir à Mme ANGUENOT, MM. CARDET, APCHIN, Mme LAMOUR et M. BATAILLE.

Absentes : Mmes MORIN et de LUZE.

SUBVENTION 2017 DE L'ETAT POUR LE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL – VOLET GRANDES PRIORITES D'INVESTISSEMENT

Le gouvernement, dans le cadre de sa politique de soutien à l'investissement public local, a décidé de poursuivre l'effort engagé en 2016 avec la création du Fonds de soutien à l'investissement public local, par la mobilisation d'une enveloppe dotée d'un montant de 1,2 milliards d'euros au plan national pour l'année 2017.

Par circulaire du 13 février dernier, Madame la Préfète de Maine et Loire précisait les modalités d'attribution de ces financements, ainsi que les programmes susceptibles d'en bénéficier.

Par un courrier du 30 mars 2017, Madame la Préfète a confirmé que, la ville de Saumur qui a fait acte de candidature à l'appel à projet, a été retenue pour un soutien de l'Etat au titre du volet des Grandes Priorités d'Investissement.

Les deux axes prioritaires, pour lesquels la collectivité a présenté un programme de travaux devant s'exécuter au cours du deuxième semestre 2017, sont :

1/ la mise aux normes des équipements recevant du public, notamment la mise en accessibilité conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Les travaux concernent principalement :

- les cheminements extérieurs avec pose de bandes de guidage et réalisation de stationnement pour personnes à mobilité réduite ;

- les cheminements intérieurs, notamment pose de signalisation, remplacement de portes et pose de garde-corps et contremarches d'escaliers ;
- la mise aux normes de sanitaires ;
- le remplacement de différents mobiliers de type banques ou bureaux d'accueil.

Les équipements concernés sont : la salle du Thouet, la Salle Martineau, l'école de l'Arche Dorée, le multi-accueil Reine de Sicile, le foyer du stade de Saint Lambert des Levées, l'immeuble rue Corneille, l'espace parentalité place Verdun et le Centre d'Information et d'Orientation.

Le coût global estimé à 176 340,00 € HT, soit 211 608,00 € TTC, peut bénéficier d'une aide de 88 170,00 €, soit 50% du coût Hors Taxes.

2/ la rénovation thermique des bâtiments et équipements publics, visant à diminuer la consommation énergétique.

Les travaux concernent la modernisation du système de chauffage du Gymnase du Chemin Vert et le remplacement des menuiseries extérieures.

Le programme prévoit l'installation d'une sous-station neuve raccordée au réseau de chauffage biomasse urbain, et la mise en place d'une Gestion Technique du Bâtiment (GTB) pour la gestion du chauffage, de l'eau chaude, de la ventilation, de l'éclairage et du contrôle d'accès.

Les portes de l'accès principal, des issues de secours et du portail technique qui sont de véritables ponts thermiques seront remplacées par des portes en acier isolées.

Le coût global estimé à 80 000,00 € HT soit 96 000,00 € TTC peut bénéficier d'une aide de 60 000,00 €, soit 75 % du coût Hors Taxes.

Plan de Financement prévisionnel

Opération	Coût HT	Financements	Montants
Mise aux normes	176 340,00 €	Etat DSIL GP	88 170,00 €
<i>dont</i>		Etat DSIL CR*	6 807,79 €
<i>Salle Martineau</i>	<i>62 300,00 €</i>	Région*	4 665,00 €
<i>Salle du Thouet</i>	<i>18 700,00 €</i>	Ville de Saumur	76 697,21 €
<i>Ecole Arche Dorée</i>	<i>15 650,00 €</i>		
<i>Multi Ac. Reine de Sicile</i>	<i>15 250,00 €</i>		
<i>Stade Saint Lambert</i>	<i>14 540,00 €</i>		
<i>Immeuble Corneille</i>	<i>18 000,00 €</i>		
<i>Espace parentalité</i>	<i>15 550,00 €</i>		
<i>CIO</i>	<i>16 350,00 €</i>		
		TOTAL	176 340,00 €
Rénovation Thermique	80 000,00 €	Etat	60 000,00 €
<i>Gymnase du Chemin Vert</i>		Ville de Saumur	20 000,00 €
		TOTAL	80 000,00 €

* L'espace parentalité place Verdun bénéficie d'une subvention régionale et d'une aide DSIL 2017 au titre du contrat de ruralité, pour sa restructuration globale. Les montants portés pour ces aides au plan de financement ci-dessus sont proratisés au seul coût des travaux de mise aux normes.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- APPROUVER les programmes de travaux et le plan de financement prévisionnel,
- AUTORISER le Maire à solliciter auprès de l'Etat les subventions s'inscrivant dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) 2017,

- AUTORISER le Maire à solliciter toute autre aide financière mobilisable susceptible de compléter le financement de ces opérations, sachant que dans le cas où les cofinancements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 MAI 2017

N° 2017/53

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 19 MAI 2017

Présents : 28
Excusés : 5
(5 pouvoirs)
Absents : 2
En exercice : 33

Secrétaires de séance :

Marie-Hélène LAMOUR et
Bruno PROD'HOMME

Le jeudi dix-huit mai deux mille dix-sept à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le onze mai deux mille dix-sept.

Etaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GRAVOUEILLE, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mmes HENRY, GUILLON, Adjoints – M. LHEMANNE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, METIVIER, GAZEAU, BOURDIER, MM. APCHIN, BATAILLE, Mme LAMOUR, MM. PHILIPPE, MORINEAU Conseillers Municipaux.

Excusés : MM. BRAEMS, SECQ, Mme DAMAS, MM. JAMIN et DUFOUR qui ont donné respectivement pouvoir à Mme ANGUENOT, MM. CARDET, APCHIN, Mme LAMOUR et M. BATAILLE.

Absentes : Mmes MORIN et de LUZE.

SUBVENTION 2017 DE L'ETAT POUR LE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL – VOLET CONTRAT DE RURALITE

Le gouvernement, dans le cadre de sa politique de soutien à l'investissement public local, a décidé de poursuivre l'effort engagé en 2016 avec la création du Fonds de soutien à l'investissement public local, par la mobilisation d'une enveloppe dotée d'un montant de 1,2 milliards d'euros au plan national pour l'année 2017.

Par circulaire du 13 février dernier, Madame la Préfète de Maine et Loire précisait les modalités d'attribution de ces financements, ainsi que les programmes susceptibles d'en bénéficier.

Par un courrier du 14 avril 2017, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a confirmé que, la ville de Saumur qui a fait acte de candidature à l'appel à projet avec un programme pouvant bénéficier à l'ensemble du territoire, a été retenue pour un soutien de l'Etat au titre du Contrat de Ruralité 2017.

Le programme de travaux concerne la création d'un espace parentalité place Verdun. Cet équipement dédié à l'accompagnement parental de la grossesse à la majorité de l'enfant, regroupera :

- la maison des petits pas, lieu d'accueil et de rencontre des parents et enfants de 0 à 4 ans.
- le relais assistants maternels, lieu d'information et de rencontre entre les parents et les assistants maternels.
- un espace parental, lieu d'écoute et de ressources pour les parents et futurs parents, jusqu'aux 6 ans de l'enfant.

- une maison de l'adolescence, structure dédiée au suivi et à accompagnement des enfants de plus de 6 ans et de leur parents

Cet équipement permettra un travail partenarial avec les acteurs sociaux du territoire, tels que la CAF, la Maison Départementale des Adolescents, Médiation 49 et l'ASEA-CAVA. L'accompagnement des parents dans leurs fonctions parentales est inscrit dans la thématique 2 du projet social de territoire.

Le coût global estimé à 125 000,00 € HT, soit 150 000,00 € TTC, peut bénéficier d'une aide à hauteur minimum de 20% du coût Hors Taxes au titre du contrat de ruralité 2017.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- APPROUVER les programmes de travaux et le plan de financement prévisionnel,
- AUTORISER le Maire à solliciter auprès de l'État les subventions s'inscrivant dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) 2017 - volet contrat de ruralité,
- AUTORISER le Maire à solliciter toute autre aide financière mobilisable susceptible de compléter le financement de ces opérations, sachant que dans le cas où les cofinancements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel Marchand

Jean-Michel MARCHAND

Ville de SAUMUR

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 MAI 2017

N° 2017/54

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 19 MAI 2017

Présents : 28
Excusés : 5
(5 pouvoirs)
Absents : 2
En exercice : 33

Secrétaires de séance :
Marie-Hélène LAMOUR et
Bruno PROD'HOMME

Le jeudi dix-huit mai deux mille dix-sept à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le onze mai deux mille dix-sept.

Etai^{ent} présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GRAVOUEILLE, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mmes HENRY, GUILLON, Adjoint – M. LHEMANNE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, METIVIER, GAZEAU, BOURDIER, MM. APCHIN, BATAILLE, Mme LAMOUR, MM. PHILIPPE, MORINEAU Conseillers Municipaux.

Excusés : MM. BRAEMS, SECQ, Mme DAMAS, MM. JAMIN et DUFOUR qui ont donné respectivement pouvoir à Mme ANGUENOT, MM. CARDET, APCHIN, Mme LAMOUR et M. BATAILLE.

Absentes : Mmes MORIN et de LUZE.

STATIONNEMENT – RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES – BILAN - INFORMATION

La Chambre Régionale des Comptes dans sa mission de contrôle de la Ville de Saumur effectuée en 2015 et 2016 avait inscrit à son programme d'enquête le stationnement urbain des années 2010 et suivantes.

En application de l'article L.243-7-1 du Code des Juridictions Financières qui dispose que " dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'exécutif de la collectivité territoriale présente dans un rapport devant cette même assemblée les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes."

Dans ses principales observations le magistrat pointait :

"La question du stationnement urbain est une problématique sensible dans l'agglomération de Saumur. L'usage de la voiture y est important et l'attractivité touristique du territoire renforce la sensibilité de cette politique.

La politique municipale de gestion du stationnement urbain vise à faciliter la rotation des véhicules en centre-ville et à promouvoir les déplacements doux. Elle doit également chercher à limiter le stationnement en bord de Loire pour répondre aux exigences du label de l'UNESCO pour le site "Val de Loire".

Ces ambitions avaient amené la ville à envisager la construction d'un parc de stationnement souterrain, au coût prévisionnel élevé, alors même que la commune ne manque pas de places de stationnement. Ce projet a été abandonné en 2014 et un nouveau plan de stationnement a été approuvé en juillet 2015, dont l'un des objectifs est de promouvoir l'offre de stationnement existante insuffisamment utilisée, pourtant à proximité du centre."

Depuis, la Ville de Saumur a lancé une étude dans le cadre de la dépenalisation. Après consultation, c'est l'entreprise IPS qui a été retenue et sa lettre de mission porte sur :

- la réalisation d'un diagnostic sur l'offre de stationnement sachant qu'elle se compose pour l'heure de :

- 2 060 places gratuites
- 700 places en zone orange
- 249 places en zone verte
- 214 places en zone bleue
- 196 places d'arrêts minutes contrôlées par disque européen

- une enquête rotation/respect complétée d'une étude sur le ratio surveillance / nombre de places ;

- une étude sur le matériel actuellement utilisé, son renouvellement ou remplacement ainsi que sur le devenir du PVE actuellement en service.

Sur cette base, la Ville de Saumur souhaite avoir une projection sur la décentralisation et la dépenalisation du stationnement payant sur voirie en imaginant les différents modes de gestion du parc (plus particulièrement les parcs en enclos) en ayant pour objectif l'optimisation des recettes (politique tarifaire).

La Chambre Régionale des Comptes et l'assemblée délibérante seront informées des préconisations de cette étude et des changements qui seront apportés à l'actuel plan de stationnement.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND

VILLE DE SAUMUR

Direction Générale

Domaine : Fonctionnement

1

ORIENTATION

Délibération

Information

CONSEIL MUNICIPAL du 18 NOVEMBRE 2016

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

1 / Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville.

Son objet réside en effet dans la préparation de l'examen du budget de l'année à venir en donnant aux membres de l'assemblée délibérante, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Le décret N° 2016-841 du 24 juin 2016 fixe les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire et il convient dorénavant de présenter au conseil municipal les informations relatives aux conditions d'équilibre envisagées pour la construction du budget primitif 2017. La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement ainsi que la structure et la gestion de l'encours de dette. Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice 2017 ainsi que la structure des effectifs, les dépenses du personnel ainsi que la durée effective du travail dans la collectivité.

Le présent rapport, destiné à servir de base au débat d'orientation budgétaire, aborde donc les principaux éléments du contexte économique et financier, la situation financière de la collectivité, les perspectives au delà de 2017.

Ce document est donc accompagné en annexe de l'état actuel de la programmation pluriannuelle des investissements, ainsi que d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, conformément aux obligations faites aux collectivités de plus de 20 000 habitants.

Le rapport d'orientation budgétaire n'est pas qu'un document interne, il doit être transmis au président de l'établissement public intercommunal à fiscalité propre dont la ville est membre dans un délai de 15 jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il doit également être mis à disposition du public à l'hôtel de ville dans ce même délai.

2 / Le contexte économique

2-1 Un contexte international

Au printemps 2016, la croissance des économies avancées a été contrastée. Elle a déçu aux États-Unis mais s'est avérée plus vive que prévu au Royaume-Uni, en amont du vote décidant de la sortie de l'Union européenne. De même, si le scénario d'une reprise qui s'auto-entretient a été confirmé pour la zone euro dans son ensemble (+0,3 %), l'activité française a marqué le pas (-0,1 %) après un début d'année dynamique. Du côté des pays émergents, le ralentissement de l'économie chinoise, à l'œuvre depuis 2010, semble avoir été enrayé, grâce à une politique budgétaire et monétaire expansionniste ; les pays exportateurs de matières premières ont profité de la stabilisation de leurs cours, notamment la Russie et le Brésil.

Au second semestre, la demande en provenance des États-Unis s'élèverait à nouveau, à la faveur d'une reprise de l'investissement productif, et la demande des pays émergents continuerait de s'améliorer graduellement. En revanche, les incertitudes politiques se sont accrues et assombrissent les perspectives conjoncturelles européennes : le référendum britannique décidant du Brexit, la nouvelle vague d'attentats en France et en Allemagne, la difficulté à former un nouveau gouvernement en Espagne et l'échéance d'un référendum constitutionnel en Italie. Dans la zone euro, ces plus grandes incertitudes ne semblent avoir entamé ni le climat des affaires ni la confiance des ménages, et la croissance résiste (+0,3 % au troisième trimestre puis +0,4 % au quatrième). Elle serait suffisante pour que l'emploi continue de progresser et que le chômage recule encore. De son côté, la croissance britannique s'infléchirait car l'incertitude sur l'avenir institutionnel du pays rendrait les investisseurs plus attentistes, malgré l'effet favorable aux exportations de la nette dépréciation de la livre.

Au deuxième trimestre 2016, le PIB de nos économies a progressé de 0,3 %, en deçà du rythme trimestriel moyen des trois dernières années. L'activité a certes surpris par son dynamisme au Royaume-Uni (+0,7 % après +0,4 %), grâce à un rebond dans l'industrie, mais la croissance a déçu aux États-Unis (+0,4 % après +0,2 %) et est redevenue faible au Japon (+0,2 % après +0,5 %).

Dans la zone euro, l'activité a ralenti au deuxième trimestre 2016 (+0,3 % après +0,5 %). La croissance est restée solide en Allemagne (+0,4 % après +0,7 %) et vive en Espagne (+0,8 % après +0,8 %), alors qu'elle a flanché en Italie (0,0 % après +0,3 %) et en France. Au total, pénalisées par la contraction presque généralisée de l'investissement productif, les importations des économies de la zone Euro sont restées atones au deuxième trimestre 2016 (+0,1 % après +0,2 %) alors que le commerce mondial a légèrement rebondi (+ 0,3 % après - 0,6 %).

Selon le FMI, l'économie mondiale devrait connaître un taux de croissance de 3,1 % cette année et de 3,4 % en 2017, soit 0,1 point de moins que dans les prévisions.

L'économie britannique devait afficher un taux de croissance de 1,7 % cette année, soit 0,2 point de moins que dans les prévisions d'avril. L'année prochaine, ce taux sera ramené à 1,3 %, soit une révision à la baisse de 0,9 point par rapport à avril et la réduction la plus forte parmi les pays avancés. Pour la zone euro, le FMI a relevé ses prévisions de 0,1 point cette année, à 1,6 %, et les a diminuées de 0,2 point en 2017, à 1,4 %.

Sans le Brexit, ces prévisions seraient restées inchangées. Par ailleurs, le FMI s'apprêterait en outre à relever légèrement ses prévisions pour 2017 de 0,1 point, en raison de l'amélioration des résultats dans plusieurs grands pays émergents, notamment au Brésil et en Russie.

Les résultats de l'élection présidentielle américaine vont avoir des incidences sur les économies mondiales à un niveau bien supérieur au Brexit que le nouveau président a soutenu. Pour le reste du monde, cela donne un signal de repli et d'isolationnisme. Vis-à-vis de l'Europe, Donald TRUMP, qui a soutenu le vote en faveur du Brexit en critiquant l'Union européenne, considère qu'il appartient aux Européens de se prendre en charge et surtout de financer leur défense et veut également dénoncer l'accord de Paris sur le réchauffement climatique.

Un autre axe de sa campagne a porté sur le rejet de la mondialisation et des accords de commerce international. Des barrières tarifaires sur les importations de produits et la remise en cause d'accords de libre-échange provoqueront des effets sur l'économie mondiale. On a pu constater, suite à cette élection, des conséquences sur les fluctuations des taux monétaires sur de nombreuses places mondiales et nous pouvons craindre des événements identiques lors de l'installation du président en janvier prochain en fonction des mesures qui seront effectivement prises.

2-2 Un contexte national

Les textes financiers pour 2017 (le présent projet de loi de finances pour 2017 ainsi que le projet de loi de financement de la sécurité sociale déposé parallèlement) confirment les engagements pris pour réduire le déficit public.

Les engagements de réduction des déficits publics après 3,5 % en 2015, s'établira à 3,3 % en 2016 et repassera sous le seuil des 3 % en 2017, conformément à la loi de programmation des finances publiques (LPFP).

Les réformes en faveur de l'emploi et la croissance sont également poursuivies. La baisse de l'impôt sur le revenu, initiée dès 2014, sera poursuivie et amplifiée en 2017. Ainsi, une nouvelle baisse de 1 Md€ aura lieu en 2017 et prendra la forme d'une réduction d'impôt de 20 % qui bénéficiera à plus de 5 millions de foyers fiscaux. Au total, les baisses d'impôt sur le revenu décidées par le Gouvernement depuis 2014 atteindront 6 Md€.

L'économie française connaît une dynamique de reprise depuis fin 2014. La croissance a en effet atteint + 1,3 % en 2015.

La reprise se confirmerait en 2016 et en 2017 avec une croissance de + 1,5 % sur chacune des deux années, soutenue par la demande intérieure

La consommation des ménages resterait en effet dynamique compte tenu de la progression de l'emploi marchand grâce à la reprise de l'activité mais également de la progression des revenus de la propriété. La politique de modération fiscale à l'œuvre depuis 2014 et les mesures de baisse de l'impôt sur le revenu soutiendraient également le pouvoir d'achat des ménages. Le pouvoir d'achat progresserait encore en 2016 (+ 1,9 %) et 2017 (+ 1,5 %).

L'investissement des ménages dans la construction (+ 0,4 % en 2016 puis + 2,6 % en 2017 après - 0,8 % en 2015) serait un facteur d'accélération progressive de l'activité. Il serait en particulier soutenu par l'élargissement du prêt à taux zéro. Du côté des entreprises, l'investissement hors construction (+ 4,9 % en 2016 et + 4,5 % en 2017 après + 3,7 % en 2015) a progressé depuis 2012 et resterait à un niveau élevé en 2017 sous l'effet des mesures de politique économique et de la restauration des marges des entreprises (32,0 % en 2016 et 2017 après 31,4 % en 2015).

Compte tenu de la poursuite de la baisse du prix du pétrole en début d'année, l'inflation – qui s'inscrit dans une baisse continue depuis 2012 – serait quasi-nulle en 2016 (à +0,1%) et se redresserait progressivement en 2017 (+ 0,8 %).

2-3 Le contexte des collectivités locales

L'évolution du montant de la DGF pour 2017 s'explique essentiellement par une diminution de 2,63 Md€ au titre de la contribution au redressement des finances publiques. Conformément aux engagements du Président de la République, cette contribution est atténuée en 2017 pour le bloc communal avec une réduction de moitié par rapport à sa contribution en 2016.

L'évolution du montant de la DGF par rapport au montant voté en loi de finances pour 2016 s'explique également par :

- une augmentation nette de 158,5 M€ destinée à financer la moitié de la progression des dotations de péréquation entre les différentes collectivités territoriales,
- un abondement à hauteur de 70 M€ pour financer la revalorisation du montant unitaire de la dotation d'intercommunalité de la catégorie des communautés d'agglomération,
- une majoration de 45,6 M€ liée à l'augmentation de la DGF effectivement répartie en 2016 entre toutes les catégories de collectivités.

Le projet de loi de finances visent, à l'instar de ce qui a été fait depuis 2008, à définir le périmètre et le taux de minoration des allocations compensatrices de fiscalité directe locale dont l'ensemble forme les « variables d'ajustement » des concours de l'État aux collectivités territoriales.

En 2017, ces variables d'ajustement permettront de neutraliser au sein de l'enveloppe des concours financiers :

- les évolutions tendanciennes de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » pour un montant de 7,8 M€, hors la hausse des crédits de soutien à l'investissement local ;
- les différentes majorations de la DGF liées entre autre à la progression des dotations de péréquation au sein de la DGF pour 158,5 M€ et à l'abondement de 70 M€ destiné à financer la revalorisation du montant unitaire de la dotation d'intercommunalité des communautés d'agglomération.
- l'évolution spontanée des allocations compensatrices par rapport à la précédente loi de finances, à hauteur de 542,1 M€. Cette évolution est principalement due à la prorogation et à l'élargissement de la mesure d'exonération de la taxe d'habitation pour les personnes de condition modeste. La compensation de l'exonération pour les collectivités intervient à compter de 2017 ;
- les évolutions des autres prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales, hors le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, pour 0,7 M€.

3 / Les conséquences du projet de loi de finances 2017 sur nos dépenses et recettes

3-1 Contribution au redressement des comptes publics

Dotations de l'Etat

		2013	2014	2015	2016	2017
DOTATIONS GLOBALES		9 836 929	9 546 091	9 051 941	8 217 911	7 922 700
Dont	D.G.F	6 949 250	6 653 846	6 065 123	5 394 707	5 000 000
	D.S.U	1 399 971	1 418 171	1 430 935	1 445 244	1 600 000

Evolution des bases fiscales 2013-2017

Taux	Taxes	Bases				
		2013	2014	2015	2016	2017
17,72%	Taxe Habitation	36 213 859	36 088 408	38 224 479	38 751 000	38 821 000
25,89%	Taxe Foncier bâti	32 042 434	32 406 143	32 972 450	32 926 000	32 986 000
49,43%	Taxe Foncier non bâti	515 437	523 448	538 143	546 700	547 700
	Produit fiscal	15 016 743	15 115 253	15 649 661	15 661 452	15 690 000

- La Dotation de solidarité urbaine évolue en 2017
- Le Fonds National de péréquation des recettes intercommunales et communales est figé est demeure au même niveau que celui de 2016 : 400 000 €
- Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local instauré en 2016 va produire ses effets sur cet exercice et permet à la ville d'inscrire plusieurs subventions sur les programmes suivants : Accessibilité de l'Hôtel de Ville, travaux de réhabilitation thermique sur les bâtiments publics.

3-2 Incidences de la loi sur la transition énergétique sur les collectivités locales

- L'isolation importante du gymnase Jean Chacun arrive à son terme et la dernière tranche 2017 de ces travaux clôturera cette réhabilitation
- Les mesures en matière de développement des véhicules propres et notamment le déploiement des bornes électriques ont participé à la réalisation de 5 points d'alimentation soit 10 places sur le territoire de la Ville de Saumur.
- La poursuite de l'application de la mesure zéro phytosanitaire par nos services techniques impose de nouvelles méthodes de travail mais également l'investissement dans de nouveaux outils tels que balayeuse avec bras articulé pour désherber les trottoirs.

4 / Incidences sur la politique locale

La réorganisation des services porte désormais ses effets avec une masse salariale ramenée à 17 M€.

Nos efforts doivent également se porter sur les charges à caractère général et notamment sur les économies à réaliser sur les consommations énergétiques sachant que les derniers accords sur les produits pétroliers augurent une augmentation du coût des énergies fossiles.

Les produits de gestion courantes se maintiennent et 2017.

La primo-accession se poursuit avec l'opérateur Anjou Atlantique Accession après l'opération les Camélias à Bonneval celui des Hortensias s'enclenche à Fricotelle avec 8 lots.

5 / Subventions et contributions

Les subventions sont maintenues à hauteur de 2 M€ en direction des associations ainsi que la contribution CCAS pour 575 000 €.

La réflexion relative à la participation au fonctionnement de l'école intercommunale de musique est engagée avec nos partenaires afin d'évoluer vers une participation équilibrée de l'ensemble des collectivités. Ce service culturel concernant des apprenants issus d'un périmètre qui va bien au-delà des 3 intercommunalités actuelles, a vocation à devenir d'intérêt communautaire.

6 / Investissements

Comme évoqué précédemment, les travaux 2017 de réhabilitation du gymnase Jean Chacun clôtureront la réhabilitation lourde de cet équipement sportif emblématique de la Ville de Saumur et nous engagerons les travaux d'aménagement de la base de loisirs Millocheau pour 200 000 €.

Les écoles font également l'objet d'une attention particulière avec la dernière tranche de la réhabilitation de l'école du Dolmen, aujourd'hui regroupée avec la maternelle Pauline Kergomard. Après une première tranche de 900 000 €, nous investissons environ 230 000 €. Il en est de même pour la dernière tranche de l'école des Hautes Vignes, pour 65 000 €. Les abords de l'école du Clos Coutard seront également finalisés pour 165 000€.

Voirie : des projets conséquents sont envisagés pour 2017 pour un montant d'environ 1,6M€. Il s'agit notamment de la rue de Lorraine, de la 1^{ère} tranche de requalification du quartier Croix Verte, de la 1^{ère} tranche de la requalification des rues Ackermann et Palustre, des rues Georges Cormier, du Clos Coutard et du Chemin Vert, d'un programme de gros entretien estimé à 160 000€, d'un programme d'accessibilité quai bus de 100 000€, sans oublier les travaux de confortement de voirie sous-cavées ou de protection du côteau. Nous poursuivrons l'accessibilité des voiries et des bâtiments publics conformément au programme Adap.

Les travaux de réaménagement du parking des Halles seront lancés dès le début de l'année 2017 pour un montant de 308 000€.

Les Monuments Historiques mobilisent des sommes conséquentes à destination principale du Château mais également le lancement des travaux sur l'église des Ardilliers, la mise hors d'eau de l'église de la Visitation et la façade de l'Hôtel de Ville.

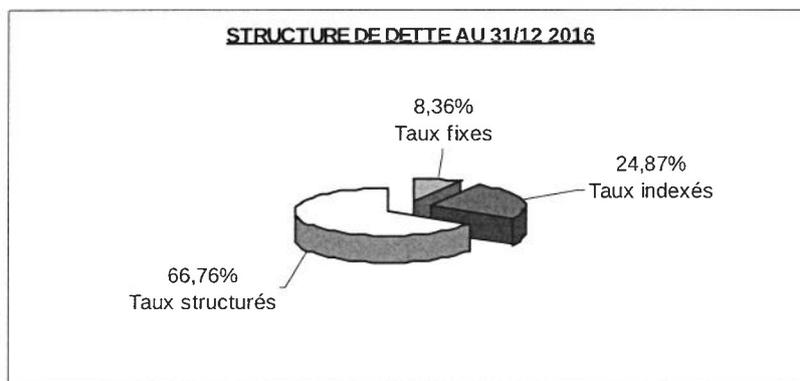
Le PRU s'achève avec la requalification du centre social Jacques Percereau qui s'établira aux environs de 900 000€ sur deux exercices.

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain est en voie de finalisation pour un montant global de 72 M€ et l'arbitrage par Préfet de région sera effectué début janvier 2017

7 / Structure de la dette

La repartition des emprunts de la ville s'établit comme suit en fonction de leur type :

Type de taux	CRD 31/12/2016	%
Taux fixe	2 709 354,35	8,36%
Taux indexés	8 058 581,76	24,87%
Taux structurés	21 629 446,85	66,76%
Encours total	32 397 382,96	



8 / Ressources humaines

- Au 31 décembre 2015 (source bilan social 2015), les effectifs totaux étaient pour la Ville et le C.C.A.S. :

- 501 emplois permanents
- 69 emplois non permanents.

- Au 31 décembre 2014 (source bilan social 2014), les effectifs totaux étaient pour la Ville et le C.C.A.S. :

- 503 emplois permanents
- 68 emplois non permanents.

- Au 31 décembre 2013 (source bilan social 2013), les effectifs totaux étaient pour la Ville et le C.C.A.S. :

- 518 emplois permanents
- 90 emplois non permanents.

- La répartition par filière fait apparaître que près de 70 % des effectifs relèvent des filières technique et administrative. Ce pourcentage reste relativement stable au regard des effectifs globaux. De même, 91 % des agents permanents salariés de la Ville sont à temps complet. Cette proportion a tendance à augmenter car il est fait le choix de privilégier, chaque fois que possible, le groupement de temps de travail pour les agents à temps non complet.

- En matière de répartition par classe d'âge, on note que l'âge moyen des agents est de 46,5 ans (soit environ 2 ans de plus que la moyenne nationale de la F.P.T.). Cette donnée est particulièrement importante puisqu'elle implique :

- de prendre des dispositions particulières liées à l'apparition de maladies professionnelles et de troubles musculo-squelettiques dans certains métiers (petite enfance, services techniques...)
- d'avoir une politique volontariste de recrutement de jeunes professionnels
- de mettre en place des moyens adéquats de suivi des agents plus âgés (médecine du travail, pôle santé, prévention des risques professionnels...)
- d'anticiper sur des reclassements professionnels devenus nécessaires par une politique forte de formation professionnelle.

- Les effectifs de la ville et du C.C.A.S. se répartissent par ailleurs de la manière suivante :

- Catégorie A : 7,60 % (moyenne FPT : 9 %)
- Catégorie B : 14,40 % (moyenne FPT : 15 %)
- Catégorie C : 78 % (moyenne FPT : 76 %)

En matière de parité, nous constatons :

Effectifs (fonctionnaires et stagiaires) selon le genre et la catégorie hiérarchique au 31 décembre 2015

Catégorie	Hommes	Femmes
A	15	19
B	19	49
C	132	221

Emploi de travailleurs handicapés ou autres contrats assimilés :

	31/12/2013	31/12/2015
Ville	6 %	7,50 %
CCAS	6 %	8,30 %

Les 2 collectivités respectent leurs obligations en la matière. Ces chiffres restent toutefois fragiles et doivent aussi donner lieu à une politique volontariste de recrutement, puisque les taux actuels incluent des agents aujourd'hui en poste qui pourraient partir à la retraite dans les toutes prochaines années.

Evolution de la masse salariale de la Ville (emplois permanents et non permanents)

2011	2013	2015	BP 2016	BP 2017
17 085 611	17 395 579	17 161 442	16 802 000	17 000 000

Cet effort conséquent réalisé pour contenir la masse salariale de la ville est la conséquence :

- de la réorganisation des services menée en 2014/2015 et du redéploiement de nombreux postes
- du resserrement des effectifs d'agents non titulaires
- du non remplacement de certains départs à la retraite quand une nouvelle organisation du fonctionnement des services le rendait possible

Au titre des avantages en nature accordés aux agents municipaux, la ville avait concédé avant le 1^{er} septembre 2015, 8 logements par nécessité absolue de service (essentiellement sur des emplois liés à des conciergeries notamment dans les complexes sportifs et à l'Hôtel de Ville), et un emploi par utilité de service (conciergerie d'un cimetière). Le décret du 9 mai 2012 a modifié profondément les conditions d'attribution des logements de fonction, et a notamment restreint la définition de la "nécessité absolue de service". La collectivité s'est donc conformée à ce nouveau texte en 2015 et a fixé comme suit la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction pour la Ville:

- conciergerie au complexe sportif des rives du Thouet
- conciergerie au complexe sportif de Saint-Lambert des Levées
- conciergerie au complexe sportif du Clos Coutard
- conciergerie du Jardin des plantes
- conciergerie de la Maison des associations Jean Rostand.

Conclusion

- Le désengagement de l'Etat sur la période 2013 à 2017 a été pallié notamment par la réorganisation des services et des directions, ainsi que par la réduction des coûts y afférents.
- Le maintien des taux qui pourraient être révisés en fonction des décisions fiscales prises à la Communauté d'Agglomération.
- L'engagement de réduire la dette de 500 000 € en moyenne par an sur la durée du mandat est déjà atteint.
- Le budget 2017 n'affichera pas une nouvelle diminution de cette dette mais au contraire une volonté de maintenir un investissement conséquent dans une période intermédiaire entre le PRU 1 et le NPNRU.

Le Maire de la Ville de Saumur,

Signé

Jean-Michel MARCHAND

Annexe 1 : Tableau PPI

Annexe 2 : Prospectives financières

VILLE DE SAUMUR

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2017-2020

Secteurs	Programmes	DEPENSES				RECETTES				SOLDE (D-R)			
		2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020
		MONUMENTS HISTORIQUES	2 251 060	2 165 950	1 550 870	1 119 500	1 328 960	1 274 090	924 700	851 600	922 100	891 860	626 170
Monuments Historiques	130 380	0	0	0	133 140	23 100	0	0	-2 760	-23 100	0	0	
Monuments Historiques	1 915 000	1 939 750	760 750	249 500	1 058 260	1 176 240	624 050	471 100	856 740	763 510	136 700	-221 600	
Monuments Historiques	105 000	0	0	0	56 000	0	0	0	49 000	0	0	0	
Monuments Historiques	15 000	40 000	257 000	600 000	0	20 000	120 000	280 000	15 000	20 000	137 000	320 000	
Monuments Historiques	12 000	0	18 000	240 000	4 000	0	2 900	43 500	8 000	0	15 100	196 500	
Monuments Historiques	12 680	162 200	515 120	30 000	7 500	42 750	177 750	57 000	5 180	119 450	337 370	-27 000	
Monuments Historiques	61 000	24 000	0	0	70 060	12 000	0	0	-9 060	12 000	0	0	
AMENAGEMENT URBAIN	2 807 440	2 690 500	3 466 000	4 402 000	842 720	633 660	53 420	53 420	1 964 720	2 056 840	3 412 580	4 348 580	
Espaces Verts	100 440	0	0	0	16 750	12 730	0	0	83 690	-12 730	0	0	
Espaces Verts	70 000	20 000	50 000	0	0	0	0	0	70 000	20 000	50 000	0	
Espaces Verts	20 000	10 000	10 000	10 000	0	0	0	0	20 000	10 000	10 000	10 000	
Espaces Verts	50 400	15 000	15 000	15 000	12 500	0	0	0	37 900	15 000	15 000	15 000	
Espaces Verts	28 000	92 500	60 000	60 000	0	5 000	0	0	28 000	87 500	60 000	60 000	
Prospective Urbaine	77 000	0	0	0	0	0	0	0	77 000	0	0	0	
Prospective Urbaine	30 000	0	0	0	0	0	0	0	30 000	0	0	0	
Prospective Urbaine	0	65 000	65 000	65 000	0	0	0	0	0	65 000	65 000	65 000	
Prospective Urbaine	50 000	50 000	0	0	20 850	20 850	0	0	29 150	29 150	0	0	
Voirie et réseaux	675 000	755 000	615 000	650 000	53 420	53 420	53 420	53 420	621 580	701 580	561 580	596 580	
Voirie et réseaux	200 000	0	0	0	0	0	0	0	200 000	0	0	0	
Voirie et réseaux	30 000	60 000	430 000	725 000	0	0	0	0	30 000	60 000	430 000	725 000	
Voirie et réseaux	300 000	502 000	500 000	500 000	0	0	0	0	300 000	502 000	500 000	500 000	
Voirie et réseaux	38 000	230 000	334 000	534 000	7 600	46 000	0	0	30 400	184 000	334 000	534 000	
Voirie et réseaux	470 000	0	0	0	248 000	99 100	0	0	222 000	-99 100	0	0	
Voirie et réseaux	0	230 000	420 000	350 000	0	0	0	0	0	230 000	420 000	350 000	
Voirie et réseaux	0	0	200 000	245 000	0	0	0	0	0	0	200 000	245 000	
Voirie et réseaux	0	0	0	520 000	0	0	0	0	0	0	0	520 000	
Voirie et réseaux	169 100	0	0	0	129 800	282 800	0	0	39 300	-282 800	0	0	
Voirie et réseaux	0	0	317 000	408 000	0	0	0	0	0	0	317 000	408 000	
Voirie et réseaux	0	0	115 000	0	0	0	0	0	0	0	115 000	0	
Voirie et réseaux	60 000	0	0	0	0	0	0	0	60 000	0	0	0	
Voirie et réseaux	0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	100 000	0	0	
Voirie et réseaux	56 000	0	0	0	304 700	84 660	0	0	-248 700	-84 660	0	0	
Voirie et réseaux	0	0	0	0	2 500	0	0	0	-2 500	0	0	0	
Voirie et réseaux	0	0	0	0	46 600	29 100	0	0	-46 600	-29 100	0	0	
Voirie et réseaux	0	80 000	0	0	0	0	0	0	0	80 000	0	0	

VILLE DE SAUMUR

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2017-2020

Secteurs	Programmes	DEPENSES				RECETTES				SOLDE (D-R)			
		2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020
Voirie et réseaux	Programme de voirie - ros entretien	160 000	200 000	200 000	120 000	0	0	0	0	160 000	200 000	200 000	120 000
Voirie et réseaux	Accessibilité quai bus et chaînes de déplacement	100 000	146 000	25 000	25 000	0	0	0	0	100 000	146 000	25 000	25 000
Voirie et réseaux	Violettes réfection voirie - Participation SH	28 500	0	0	0	0	0	0	0	28 500	0	0	0
Voirie et réseaux	Aménagements pour les 2 roues	0	30 000	30 000	30 000	0	0	0	0	0	30 000	30 000	30 000
Voirie et réseaux	La Loire à Vélo - Haltes cyclos	0	45 000	0	85 000	0	0	0	0	0	45 000	0	85 000
Voirie et réseaux	Mobilier urbain	10 000	10 000	10 000	10 000	0	0	0	0	10 000	10 000	10 000	10 000
Voirie et réseaux	Toilettes publiques	70 000	50 000	70 000	50 000	0	0	0	0	70 000	50 000	70 000	50 000
Voirie et réseaux	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)	15 000	0	0	0	0	0	0	0	15 000	0	0	0
	STATIONNEMENT	433 000	167 000	145 000	50 000	0	0	0	0	433 000	167 000	145 000	50 000
Stationnement	Place St Pierre - Parking et ascenseur	308 000	0	0	0	0	0	0	0	308 000	0	0	0
Stationnement	Parkings République et Nantilly	75 000	22 000	0	0	0	0	0	0	75 000	22 000	0	0
Stationnement	Horodateurs - Modification du parc	50 000	50 000	50 000	50 000	0	0	0	0	50 000	50 000	50 000	50 000
Stationnement	Parking de l'Europe - Requalification	0	95 000	95 000	0	0	0	0	0	0	95 000	95 000	0
	SECURITE CIVILE	145 000	359 200	214 200	251 400	7 500	6 200	0	0	137 500	353 000	214 200	251 400
Sécurité Civile	Risque murs de soutènement	50 000	50 000	50 000	50 000	0	0	0	0	50 000	50 000	50 000	50 000
Sécurité Civile	Défense incendie - Poteaux	15 000	15 000	15 000	15 000	0	0	0	0	15 000	15 000	15 000	15 000
Sécurité Civile	Coteau de Fenêt - Sécurisation	50 000	50 000	50 000	50 000	0	0	0	0	50 000	50 000	50 000	50 000
Sécurité Civile	Secteur du Petit Puy - Sécurisation - études	30 000	25 000	0	0	7 500	6 200	0	0	22 500	18 800	0	0
Sécurité Civile	Cavités - Sécurisation et confortement	0	219 200	99 200	136 400	0	0	0	0	0	219 200	99 200	136 400
	GESTION PATRIMONIALE	661 560	1 027 000	782 800	782 800	0	64 000	0	0	661 560	963 000	782 800	782 800
Gestion Patrimoniale	Travaux de mise en accessibilité ERP	260 400	502 000	632 800	632 800	0	0	0	0	260 400	502 000	632 800	632 800
Gestion Patrimoniale	Travaux de mises en conformité sécurité ERP	50 000	50 000	50 000	50 000	0	0	0	0	50 000	50 000	50 000	50 000
Gestion Patrimoniale	Création jardins familiaux - Champ du four	351 160	165 000	0	0	0	64 000	0	0	0	101 000	0	0
Gestion Patrimoniale	Bâtiments communaux divers	0	310 000	100 000	100 000	0	0	0	0	351 160	310 000	100 000	100 000
	ENFANCE - ENSEIGNEMENT - JEUNESSE	620 600	107 500	84 500	67 000	0	568 680	0	0	620 600	-461 180	84 500	67 000
Petite Enfance	Maison de l'Enfance - Climatization	40 000	0	0	0	0	0	0	0	40 000	0	0	0
Petite Enfance	Mobilier / matériel secteur enfance / parentalité	5 000	0	0	0	0	0	0	0	5 000	0	0	0
Petite Enfance	Crèche Reine de Sicile - Salle activité	10 000	0	0	0	0	0	0	0	10 000	0	0	0
Enseignement	Groupe scolaire Clos Coutard - Abords	165 000	0	0	0	0	564 680	0	0	165 000	-564 680	0	0
Enseignement	Groupe scolaire de Bagneux	228 000	0	0	0	0	0	0	0	228 000	0	0	0
Enseignement	Equipements scolaires divers	149 600	89 500	66 500	49 000	0	4 000	0	0	149 600	85 500	66 500	49 000
Jeunesse	Equipement jeunesse divers	23 000	18 000	18 000	18 000	0	0	0	0	23 000	18 000	18 000	18 000
	SPORTS	620 400	1 595 000	635 000	175 000	267 000	32 100	0	0	353 400	1 562 900	635 000	175 000
Sports	Gymnase Jean Chacun	250 000	0	0	0	126 500	0	0	0	123 500	0	0	0
Sports	Base de Loisirs Millocheau	200 400	0	0	0	133 600	0	0	0	66 800	0	0	0

VILLE DE SAUMUR

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2017-2020

Secteurs	Programmes	DEPENSES				RECETTES				SOLDE (D-R)			
		2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020
		Sports	110 000	1 480 000	520 000	60 000	6 900	32 100	0	0	103 100	1 447 900	520 000
Sports	60 000	115 000	115 000	115 000	0	0	0	0	60 000	115 000	115 000	115 000	
	ADMINISTRATION ET MOYENS GENERAUX	1 655 770	1 586 400	760 700	761 700	173 000	519 200	57 400	0	1 482 770	1 067 200	703 300	761 700
Cimetières	Cimetières divers	55 000	60 500	103 000	68 000	0	0	0	0	55 000	60 500	103 000	68 000
Culture	Collections et fonds anciens	34 990	22 000	0	0	3 430	7 340	0	0	31 560	14 660	0	0
Moyens des Services	Requalification du centre social J Percereau	471 300	425 700	0	0	132 060	410 860	57 400	0	339 240	14 840	-57 400	0
Moyens des Services	Place Verdun - Locaux Espace parents	150 000	0	0	0	37 510	0	0	0	112 490	0	0	0
Moyens des Services	Hôtel de Ville et mairies annexes	160 000	215 000	25 000	35 000	0	101 000	0	0	160 000	114 000	25 000	35 000
Moyens des Services	Moyens des services généraux - Mobilier-matériel	71 000	26 000	22 500	20 500	0	0	0	0	71 000	26 000	22 500	20 500
Moyens des Services	Licences Windows pour Serveurs Principaux et Clients (SoftWare Assurance)	13 500	13 500	0	0	0	0	0	0	13 500	13 500	0	0
Moyens des Services	Logiciels CEGID - RH et GF	34 000	22 600	22 600	22 600	0	0	0	0	34 000	22 600	22 600	22 600
Moyens des Services	Mise en place d'un observatoire fiscal	17 000	0	0	0	0	0	0	0	17 000	0	0	0
Moyens des Services	Mise à jour des Licences de CAO	12 000	0	25 000	0	0	0	0	0	12 000	0	25 000	0
Moyens des Services	Portail internet de dématérialisation des procédures d'urbanisme	20 700	0	0	0	0	0	0	0	20 700	0	0	0
Moyens des Services	Affichage légal dynamique intérieur et extérieur	25 200	22 800	0	0	0	0	0	0	25 200	22 800	0	0
Moyens des Services	Licences Logiciel antivirus messagerie	0	21 000	0	0	0	0	0	0	0	21 000	0	0
Moyens des Services	Outils Bureautiques - Mise à jour de la messagerie	0	33 500	0	0	0	0	0	0	0	33 500	0	0
Moyens des Services	Outils Bureautiques - Mise à jour du système de virtualisation des serveurs	0	25 000	0	0	0	0	0	0	0	25 000	0	0
Moyens des Services	Licences Portail Famille et Démarches Citoyennes	0	31 200	0	0	0	0	0	0	0	31 200	0	0
Moyens des Services	Solution de travail collaboratif	0	36 000	0	0	0	0	0	0	0	36 000	0	0
Moyens des Services	Solution de Gestion de projet collaborative	0	24 000	0	0	0	0	0	0	0	24 000	0	0
Moyens des Services	Gestion électronique des informations et des documents existants (GEIDE)	0	130 000	0	0	0	0	0	0	0	130 000	0	0
Moyens des Services	Mise en place d'un outil de génération et diffusion de tableaux de bord d'activités	0	0	60 000	0	0	0	0	0	0	0	60 000	0
Moyens des Services	Plateforme de gestion de l'Archivage électronique	0	0	0	170 000	0	0	0	0	0	0	0	170 000
Moyens des Services	Equipement informatique divers	113 400	102 600	95 600	83 600	0	0	0	0	113 400	102 600	95 600	83 600
Moyens des Services	Renouvellement matériel services techniques	315 000	375 000	407 000	362 000	0	0	0	0	315 000	375 000	407 000	362 000
Moyens des Services	Investissements imprévus	162 680	0	0	0	0	0	0	0	162 680	0	0	0
	TOTAUX	9 194 830	9 698 550	7 639 070	7 609 400	2 619 180	3 097 930	1 035 520	905 020	6 575 650	6 600 620	6 603 550	6 704 380

VILLE DE SAUMUR

PROSPECTIVE FINANCIERE (chaîne d'épargne)

	CA 2014	CA 2015	CA 2016 Estimatif	2017	2018	2019	2020
RECETTES DE GESTION	35 777	35 620	34 430	34 400	34 328	34 487	34 648
DEPENSES DE GESTION	28 835	27 409	27 915	27 980	27 658	27 658	27 658
EXCEDENT BRUT DE GESTION	6 942	8 211	6 515	6 420	6 670	6 829	6 990
CHARGES FINANCIERES	1 630	1 378	1 585	1 130	1 230	1 190	1 180
EPARGNE BRUTE	5 312	6 833	4 930	5 290	5 440	5 639	5 810
REMBOURSEMENT - CAPITAL - DETTE	2 993	3 186	2 955	3 180	3 570	3 800	4 190
EPARGNE NETTE	2 319	3 647	1 975	2 110	1 870	1 839	1 620
ENCOURS DETTE AU 31/12	37 582 608	35 350 371	34 395 371	34 395 371	33 825 371	33 025 371	31 835 371
CAPACITE DESENDETTLEMENT EN ANNEES	7	5	7	6	6	6	5



DIRECTION DES MOYENS GENERAUX
 Coordination administrative
 FG

RELEVÉ D'AVIS

COMITE TECHNIQUE
 Séance du jeudi 28 mars 2017

Dossiers	Avis du CT/Observations
Sujets pour avis	
Organisation du temps de travail du Service Commerce et Animations Présenté par Madame Sandrine BAUDRY – Directrice de la Citoyenneté	
<p>Mme BAUDRY explique aux membres du CT que l'objectif de la charte de fonctionnement du service Commerce et Animations qui leur est proposée est de rendre compatible les missions des agents de ce service avec les obligations de l'employeur, ceux-ci travaillant souvent en dehors des plages horaires définies dans le protocole ARTT, et notamment pendant les animations proposées dans la ville lors de la saison estivale et la période des fêtes de fin d'année.</p> <p>Mme TEXIER, Directrice des Moyens Généraux confirme que cette charte vise à mettre en place une annualisation du temps de travail pour ces agents.</p> <p>Les agents concernés ont été rencontrés, ont pris connaissance de la charte et y sont favorables.</p> <p>M. MARCHAND précise que cette charte permet un meilleur encadrement, plus sécurisant pour les agents.</p> <p>Les plannings seront élaborés avec les agents, le principe étant de parvenir aux 1607 heures à la fin de l'année.</p> <p>AVIS FAVORABLE des deux collèges : <u>Collège des Elus</u> 4 AVIS FAVORABLE <u>Collège du Personnel</u> 5 AVIS FAVORABLE (2 FO - 2 CGT – 1 SE)</p>	
Mutualisation des services Achats/Marchés entre la Ville de Saumur et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	

Présenté par Madame Valérie TEXIER, Directrice des Moyens Généraux	
<p>Mme TEXIER informe les membres du CT que ce dossier a fait l'objet d'une étude avec les responsables et agents des deux services concernés. La proposition qui en découle est de procéder dans un premier temps à la mutualisation des deux services au 1er mai 2017 (avec la signature d'une convention de mutualisation de services) puis, dans un second temps de le transformer en service commun au 1er janvier 2018 avec le transfert de tous les agents à l'agglo avec une refacturation aux collectivités en fonction des services rendus. Ce service sera sous la responsabilité de la Directrice des Moyens Généraux de l'agglo avec un responsable qui sera l'actuelle chef de service « Ville ».</p> <p>Les représentants du personnel évoquent les craintes dont les agents (ville) leur ont fait part, à savoir les conditions de travail dans lesquelles ils vont se trouver (local en open-space avec peu de clarté, un manque de confidentialité) et l'absence de magasin pour les fournitures.</p> <p>Mme TEXIER explique que les agents ville et les agents agglo (7 au total) seront installés dans l'espace occupé antérieurement par le service RH de l'agglo dans les locaux du siège de l'agglo. L'espace va être redéfini et des cloisons vont être installées. Elle confirme que l'endroit ne bénéficie pas d'une grande luminosité. Elle précise cependant concernant la clarté des locaux que d'autres services déjà en place disposent des mêmes systèmes de fenêtres.</p> <p>Pour ce qui est du local achat, elle indique qu'il a été convenu avec les personnes concernées qu'il restera à son emplacement actuel en mairie (rez-de-chaussée de la mairie neuve). L'agent chargé des achats procédera à la distribution des fournitures de bureau comme à l'habitude le vendredi matin de 9 heures à 11 heures. La réception des colis se fera par le service RH et/ou Finances ; ils seront entreposés dans le magasin afin que l'agent en charge des fournitures les gèrent le vendredi matin. Les fournitures informatiques (cartouches d'encre, tonner) seront gérées par les collègues du service Systèmes d'Information (au 3ème étage de la mairie neuve)</p> <p>AVIS FAVORABLE des deux collègues : <u>Collège des Elus</u> 4 AVIS FAVORABLE <u>Collège du Personnel</u> 4 AVIS FAVORABLE (2 FO - 2 CGT) 1 ABSTENTION (SE)</p>	
Organisation du travail du vagemestre Ville/Agglo Présenté par Madame Valérie TEXIER, Directrice des Moyens Généraux	
<p>Mme TEXIER rappelle que la mutualisation du vagemestre est en place depuis deux ans entre la Ville et l'Agglo . Compte tenu de la création de la nouvelle agglo, les tournées du vagemestre ont dû être revues pour permettre la desserte des antennes de Longué et Doué en Anjou les mardis et jeudis après-midi. Elle informe les membres que pour permettre un transport dans de bonnes conditions, l'agent s'est vu remettre l'ancien véhicule du service systèmes d'information qui était équipé et va l'être encore pour éviter de solliciter trop le dos du vagemestre au cours des manipulations effectuées lors des chargements et déchargements.</p> <p>La convention est passée pour six mois à l'issue desquels un bilan sera réalisé pour savoir s'il est nécessaire de maintenir les dessertes sur ces deux antennes.</p> <p>M. MARCHAND demande qu'un agent puisse être trouvé, à la Ville ou à l'Agglo, pour palier les absences du vagemestre.</p>	

AVIS FAVORABLE des deux collèges :

Collège des Elus

4 AVIS FAVORABLE

Collège du Personnel

5 AVIS FAVORABLE (2 FO - 2 CGT – 1 SE)

Point sur la réorganisation spatiale des services : Plans des locaux rue Corneille, place Verdun et Jean Rostand

Présenté par Monsieur Yves LEPRETRE,
Directeur Services aux Familles

M. LEPRETRE commente et explique les différents plans qui ont été diffusés aux membres.

Le rez-de-chaussée de l'immeuble de la rue Corneille bénéficiera de l'aménagement d'une rampe d'accès pour personnes handicapées et d'un espace pour l'installation des boîtes des 220 personnes domiciliées au CCAS ; Le reste de l'immeuble abritera les services de la DSF à l'exception du PRE (Programme de Réussite Educative) qui se situera au Centre Social et Culturel Jacques Percereau.

Il rappelle que les collègues du service Vie Associative et Sportive sont passés des locaux de la Place Verdun à l'Espace Jean Rostand. Ainsi ce regroupement permet d'une part aux associations de la commune de pouvoir effectuer différentes démarches en un seul lieu et d'autre part d'avoir une continuité du service public, ouvert 51 semaines sur 52.

Concernant le Centre Social Jacques Percereau (CSJP), M. LEPRETRE présente les travaux qui seront réalisés fin 2017 (solde du PRU). En 2018 l'épicerie solidaire se situera au CSJP. Le PRE et le service Politique de la Ville (rattaché à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire) se situeraient également au sein de ce bâtiment. Les locaux seront accessibles aux habitants et aux associations de ce quartier prioritaire. Il ajoute que la maison de projet du PRU (virtuelle) sera également localisée à cet endroit. Il précise concernant le CSJP qu'une charte de fonctionnement avec des grands principes est en cours d'élaboration avec les collègues de ce site et les RH. Elle devrait être finalisée pour juin 2017 et présentée en CT.

Concernant les locaux Place Verdun (absence de plans) M. LEPRETRE informe les membres que le service Enfance-Jeunesse ira rue Corneille ; Il ajoute que plusieurs pistes sont envisagées, à savoir : installation d'un site parentalité (lieu d'accueil regroupant la maison des petits pas, l'espace parents, le RAM), installation d'une maison des adolescents (la Ville étant un des partenaires d'un projet de maison des adolescents avec la MDA d'Angers). Enfin, les associations Médiation 49 et SOS Amitié pourraient s'installer également dans les locaux de Verdun, ce qui entraînerait une occupation continue de ce site.

M. PLANCHARD demande la possibilité d'un aménagement, aux abords du CSJP, pour la livraison de matériel. Celui-ci pourrait prendre la forme d'une croix jaune près de l'abri bus situé devant le centre. M. MARCHAND prend note de cette remarque qui sera communiquée au service concerné du CTM.

Mme CHAUVRY-LANCHE interroge sur la localisation du GAS qui ne figure pas sur les plans transmis. M. VACHER répond que deux propositions écrites ont été faites mais qu'elles ne semblent pas avoir obtenu l'adhésion du GAS. Une rencontre sera prochainement organisée pour revoir ce dossier avec le GAS.

AVIS FAVORABLE des deux collèges :

Collège des Elus

4 AVIS FAVORABLE

Collège du Personnel

5 AVIS FAVORABLE (2 FO - 2 CGT – 1 SE)

Ouverture supplémentaire du château en novembre et pendant les vacances de Noël 2017

Présenté par Madame Valérie TEXIER,
Directrice des Moyens Généraux

Mme TEXIER explique que cette demande a été formulée pour permettre l'ouverture du château pendant les vacances scolaires et proposer des activités mises en place pour les familles durant les vacances de la Toussaint et de Noël 2017. Elle précise qu'il s'agit d'une expérimentation cette année.

Les saisonniers « longue durée » recrutés de mars à novembre verront ajoutées à leur contrat les périodes des vacances précitées.

M. VACHER précise que ce projet ne concerne que les après-midi et uniquement les individuels excluant donc l'ouverture intégrale du château et l'accueil de groupes sauf pour la période du 10- 11- 12 novembre 2017 pour les « Musicales du Cadre Noir ».

A M. RENAUDIN qui demande si l'emploi du temps des agents d'entretien va être modifié, Mme TEXIER répond que si besoin, des adaptations de planning seront réalisées mais que le personnel d'entretien est déjà présent en permanence, ce qui ne devrait donc pas aboutir à de grandes modifications.

AVIS FAVORABLE des deux collèges :

Collège des Elus

4 AVIS FAVORABLE

Collège du Personnel

5 AVIS FAVORABLE (2 FO - 2 CGT – 1 SE)

Sujets pour information

Point de suivi : Médecine du travail

Présenté par Madame Valérie TEXIER,
Directrice des Moyens Généraux

Mme TEXIER informe les membres que le Docteur ROZIER a quitté l'hôpital et que l'ensemble des collectivités du territoire n'a plus de médecin du travail. M. VACHER et Mme TEXIER ont rencontré le directeur de Santé Travail Cholet Saumur(STCS) ex SMIS pour étudier la possibilité d'adhérer à cette structure. Celui-ci ne peut pas répondre favorablement à la demande d'adhésion des collectivités car ses effectifs en médecin ne sont pas suffisants pour assurer ce service.

M. BRUAND est disposé toutefois à venir en aide au service Ressources Humaines pour la mise en œuvre de ce dossier.

L'idéal serait de recruter un médecin collaborateur (médecin généraliste qui accepte d'une part d'être formé sur la médecine du travail et d'autre part d'être salarié). STCS pourrait donc mettre à disposition un médecin du travail pour encadrer ce médecin collaborateur. A ce jour les commissions Ressources Humaines de l'Agglo et de la Ville ont émis un avis favorable pour travailler sur ce dossier et avancer sur le coût global que pourrait représenter ce service qui comprendrait un médecin, une infirmière et un secrétariat (tous trois à temps partiel), des locaux et du matériel. L'ensemble des collectivités du territoire a fait savoir qu'elles étaient favorables à ce projet. L'idée serait donc de refacturer le coût du service à l'ensemble des adhérents. Le dossier technique et financier est en cours d'élaboration et sera ensuite proposé aux membres du CT.

Elle ajoute que la fiche de poste est également en cours d'élaboration en collaboration avec M. BRUAND.

M. VACHER précise que le médecin collaborateur pourrait être formé aux missions de médecin du travail mais également aux spécificités de la fonction publique territoriale différentes de celles du régime général.

M. MARCHAND demande que la recherche de ce médecin soit faite dès à présent, même si le dossier technique et financier est en cours. Si ce médecin souhaite venir en tant que libéral, des locaux seront mis à sa disposition et s'il souhaite être salarié, la collectivité sera prête à le recruter. Il fera part de cette proposition aux nouveaux internes qui vont arriver début mai à l'hôpital et qu'ils va rencontrer.

Les membres du CT seront informés de l'avancée du dossier.

Gestion du temps travaillé : journées accordées par M. le Maire

Présenté par Monsieur Jean-Michel MARCHAND – Président du CT

M. MARCHAND explique que suite aux remarques formulées par la Chambre Régionale des Comptes, la collectivité devra informer cette dernière des mesures prises pour remédier aux différents points soulevés et notamment l'absence d'exécution des 1607 heures annuelles par les agents municipaux.

M. MARCHAND informe les membres que la collectivité doit appliquer le temps de travail annuel de 1607 heures comme cela a été évoqué il y a quelques jours lors d'une rencontre avec les syndicats, Il a donc décidé de mettre fin à l'octroi des trois journées qui étaient accordées par le Maire. Cette mesure est d'application immédiate.

M. RENAUDIN rappelle qu'une solution avait été émise qui consistait en une augmentation journalière du temps de travail afin de conserver le bénéfice de ces trois jours.

M. MARCHAND refuse une augmentation de 6 minutes par jour qui lui paraît une solution peu sérieuse.

Mme CHAUVRY-LANCHE rappelle qu'il a également été proposé, par les syndicats FO et CGT, d'augmenter le régime indemnitaire des agents pour les remotiver. M. MARCHAND indique que la suggestion sera étudiée dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP. Ce dossier devra être travaillé avant la fin de l'année 2017.

M. LEFEVRE fait remarquer que la CRC a indiqué concernant le régime indemnitaire que la collectivité se situait dans la moyenne. Il estime donc qu'une augmentation du RI pourrait être attribuée.

Mme LELIEVRE fait remarquer que d'autres administrations saumuroises ont également dû faire l'effort de se mettre en conformité avec la loi concernant l'application des 1607 heures.

M. Marchand confirme qu'il décide de ne plus octroyer les 3 jours qu'il donnait annuellement jusqu'en 2016 à tous les agents ; ce retrait, auquel s'ajoute la suppression des 4h de différentiel pour un temps plein attribuées depuis 2001, aboutit à un total de 1 607h (étant entendu qu'avec cette mesure, la journée de solidarité est considérée comme faite et le lundi de Pentecôte reste donc non travaillé sauf pour les services qui doivent maintenir une activité auprès de leurs usagers).

M. MARCHAND indique que le relevé d'avis de cette séance sera le vecteur d'information pour l'ensemble des agents et qu'il n'y aura pas de note spécifique puisqu'il s'agit d'un retour à la « norme ».

Réorganisation du service Etat
civil/Affaires générales – Etat
d'avancement de la réflexion

Présenté par Madame Sandrine BAUDRY,
Directrice de la Citoyenneté

Mme BAUDRY rappelle aux membres que la ville est équipée d'une deuxième station biométrique pour réaliser les passeports et cartes nationales d'identité sur un territoire plus large qu'auparavant. L'activité du service devrait doubler sur cette compétence. De plus, de nombreux documents sont sollicités par la voie dématérialisée. Des dossiers sont également traités avec une prise de rendez-vous préalable avec les usagers. L'idée est de proposer une organisation différente du service qui s'adapte à ces nouveaux modes de fonctionnement et nouveaux besoins.

La démarche est en cours d'élaboration avec les agents et devrait aboutir dans les mois à venir.

Les membres du CT seront informés de l'avancement de ce dossier au fur et à mesure.

Mme BAUDRY ajoute que compte tenu du départ à la retraite du responsable du service Etat Civil, il a été demandé de travailler à la fois sur les missions Etat Civil et Affaires Générales de manière globale. L'objectif est de renforcer la polyvalence au niveau des guichets d'accueil pour assurer la continuité du service public.

Questions diverses abordées

Fixation de la prochaine séance

Présenté par Madame Valérie TEXIER,
Directrice des Moyens Généraux

Il est proposé aux membres du CT de fixer la prochaine séance au mardi 25 avril 2017, sachant que dans le cas d'un sujet à inscrire en urgence, une réunion peut être programmée avant cette date.

(Information post séance : compte tenu du délai très rapproché entre les deux séances, le prochain CT sera organisé en juin 2017, sauf urgence signalée)

Sujets abordés par les représentants du personnel :

Fonctionnement de la Carte APETIZ
(Thierry LEFEVRE-CGT)

Mme TEXIER précise qu'elle est en relation constante avec les services d'APETIZ pour leur faire part des problèmes rencontrés avec cette carte de 2ème génération.

M. VACHER indique qu'une liste des difficultés va être dressée au regard desquelles figureront les solutions proposées par APETIZ pour y remédier. Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour du prochain CT, et le document présenté pour information.

Convention avec le GAS (Thierry LEFEVRE-CGT)

M. LEFEVRE fait remarquer que le sujet de la mise à disposition de Mme BOUCHETEAU auprès du GAS a été reporté lors d'une séance précédente et n'est pas inscrit à nouveau. De même, l'agent n'a pas eu la notification de l'arrêté correspondant.

M.LEPRETRE indique que l'agent a été reçu et une fiche de poste a été bâtie avec 20% de son temps de travail à la DSF. Mme BOUCHETEAU travaille tous les jeudis à la DSF.

Mme TEXIER fait remarquer que l'agent est salariée de la ville et qu'elle peut donc travailler à la DSF au sein du service social de la ville, sans qu'un arrêté lui soit notifié. Elle vérifiera toutefois si la convention de mise à disposition au GAS a été signée.

M. MARCHAND demande que dans le cas contraire, le sujets soit mis à l'ordre du jour du prochain CT.

Pétition des services de la Direction des Moyens Techniques (Thierry LEFEVRE-CGT)

M. LEFEVRE informe M. MARCHAND qu'il va lui remettre un courrier et une pétition des services de la DMT concernant notamment les contrats précaires (CAE, CUI, ...) qui sont renouvelés alors qu'il s'agit de postes pérennes.

M. VACHER rappelle que les CAE sont des contrats de 9 à 12 mois renouvelables.

Conditions de travail à la maison de retraite La Sagesse (Chantal CHAUVRY-LANCHE-FO)

Mme CHAUVRY-LANCHE soulève le fait qu'une seule personne servirait les résidents dans la salle à manger.

M. LEPRETRE répond qu'une seule personne se trouve dans la salle à manger mais qu'il s'agit de la salle à manger des valides. Dans la salle thérapeutique, il y a une personne par résident, soit au total 7 personnes dans le restaurant.

Contrats CAE – Procédure en cas d'accident du travail et quelles sont les indemnités (Chantal CHAUVRY-LANCHE-FO)

Stagiaires sans encadrement à la maison de retraite La Sagesse (Chantal CHAUVRY-LANCHE-FO)

Point sur le fonctionnement du service Entretien des locaux (Véronique FLANDRIN)

Monsieur VACHER précise que les contrats signés dans le cadre d'un CAE ou CUI relèvent du droit privé. Ces agents bénéficient donc des mêmes conditions que les agents de droit privé.

Mme CHAUVRY-LANCHE indique que des stagiaires se retrouveraient seuls pour effectuer certaines tâches, sans être encadrés.

M. LEPRETRE s'étonne de cette remarque. Il a en effet participé à une réunion à La Sagesse durant laquelle il lui a été confirmé que les stagiaires étaient toujours encadrés.

Mme FLANDRIN souhaite qu'au cours d'un prochain CT un point soit effectué sur le fonctionnement du service entretien de locaux qui rencontre actuellement des difficultés et sur le devenir de ce service.



CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 31 MARS 2017

N° 2017/30

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 4 AVRIL 2017

Présents : 30
Excusés : 5
(4 pouvoirs)
En exercice : 35

Secrétaires de séance :
Diane de LUZE et
Jean-Luc LHEMANNE

Le vendredi trente-et-un mars deux mille dix-sept à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le vingt-quatre mars deux mille dix-sept.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mmes ANGUENOT, MM. GRAVOUEILLE, CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mme HENRY, M. BRAEMS, Mme GUILLON, Adjoints – M. LHEMANNE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, RABAULT, METIVIER, GAZEAU, Mme BOURDIER, MM. APCHIN, BATAILLE, Mmes de LUZE, DAMAS, LAMOUR, MM. JAMIN, DUFOUR, MORINEAU Conseillers Municipaux.

Excusés : Mme LE COZ, M. HOUTIN, Mme MORIN, M. SECQ qui ont donné respectivement pouvoir à MM. GOULET, NERON N., Mmes CHARRON, GAZEAU. M. PHILIPPE s'est excusé sans donner de pouvoir.

CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) SAUMUR VAL DE LOIRE

Dans leur rédaction issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, l'article L 5216-5 du Code général des collectivités territoriales et l'article L 134-2 du Code du tourisme confient aux communautés d'agglomération la compétence " promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ".

A cette fin, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a pris l'initiative de créer une société publique locale (SPL) en vue d'assurer notamment les missions d'office de tourisme tels que définis à l'article L 133-3 du code du tourisme. Dans le cadre d'une démarche partagée, la Communauté d'agglomération de Saumur Val de Loire a élaboré en 2015 et 2016 un plan stratégique dont l'un des axes est d'aboutir à une structuration unifiée de l'organisation touristique au sein d'une société publique locale (SPL) à l'échelle de la nouvelle agglomération.

Outre ces missions, la SPL a vocation à assurer toute action d'animation ou la gestion d'équipements ou de services dans le domaine des loisirs et de la culture ou du tourisme, non reconnus d'intérêt communautaire.

Il est rappelé que c'était aussi un engagement pris devant le magistrat de la Chambre Régionale des Comptes, que d'avoir une structure juridique support pour l'organisation de grands événements, tel que Anjou Vélo Vintage.

Le choix de la constitution SPL prévue à l'article L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), aux lieux et places par exemple du maintien d'une association ou de la création d'un établissement public industriel et commercial (EPIC), se justifie plus particulièrement par :

- la garantie d'un contrôle étroit des établissements et collectivités actionnaires et leur autonomie décisionnelle (la création d'une société publique locale n'emporte pas transfert de compétence),
- l'absence de toute procédure de publicité et de mise en concurrence dans les relations contractuelles entre les actionnaires et la SPL,
- le bénéfice d'un cadre d'intervention et de gestion souple propre aux sociétés commerciales tout en restant sous contrôle public.

Créée par la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010, la société publique locale constitue désormais un outil d'intervention privilégié, sous contrôle des collectivités et sécurisé juridiquement, plus particulièrement dans les domaines du tourisme, de la culture et des loisirs.

La SPL Saumur Val de Loire Tourisme assurera principalement, pour le compte de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, les missions propres aux offices de tourisme, telles que notamment définies par l'article L 133-3 du Code du tourisme, et plus particulièrement :

- l'accueil, l'information, la promotion et la commercialisation touristique du territoire,
- la définition et la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique, notamment dans le domaine du marketing territorial,
- la gestion et l'exploitation d'équipements et de services à vocation touristique ou culturelle.

Deux autres actionnaires, à savoir la Ville de Saumur et la commune de Doué-en-Anjou pourront, de leur côté, missionner la SPL pour assurer plus spécifiquement des actions d'animation ou la gestion d'équipements ou de services dans le domaine des loisirs et de la culture ou du tourisme, non reconnus d'intérêt communautaire.

Il est proposé de fixer le capital de la SPL à un montant minimum de 288.000 € permettant de financer des premiers besoins en fond de roulement. Le capital de 288.000 € sera constitué de 288 actions de 1.000 €, de valeur nominale.

Seront actionnaires de la SPL :

- | | |
|--|---------------------|
| • la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire: | 72.22 % (208.000 €) |
| • la Ville de Saumur : | 16.66 % (48.000 €), |
| • la Commune de Doué en Anjou : | 11,11 % (32.000 €), |

Suivant les règles de présentation fixées par l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé un Conseil d'administration de 18 membres, dont 13 représentants pour la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et 3 représentants pour la Ville de Saumur et 2 représentants pour la Commune de Doué en Anjou.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, plus particulièrement, les articles L 1521-1 à L 1525-3, L 1531-1 et L 5216-5,

Vu le projet de statuts de la société publique locale Saumur Val de Loire Tourisme tel que joint à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'APPROUVER la participation de la Ville de Saumur au capital de la SPL Saumur Val de Loire Tourisme à hauteur de 48 actions pour une valeur nominale chacune de 1.000 euros soit 48.000 euros représentant 16.66 % du capital,

- d'APPROUVER le versement des sommes en une fois correspondant à la participation de la Ville de Saumur au capital social, lesquelles sont prévues au BP 2017,

- d'APPROUVER les statuts de SPL Saumur Val de Loire Tourisme tels que joints en annexe à la présente délibération,

- d'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte en découlant,

- d'APPROUVER la composition du Conseil d'administration de la SPL Saumur Val de Loire Tourisme et la désignation de 3 représentants de la Ville de Saumur :

- Jackie GOULET
- Astrid LELIEVRE
- Sylvie TAUGOURDEAU

- d'AUTORISER les représentants ainsi désignés à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de la SPL Saumur Val de Loire Tourisme (présidence, vice-présidence, présidence direction générale, membre du comité technique consultatif, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, etc.) étant précisé que ces fonctions seront exercées à titre gratuit,

- d'AUTORISER le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité.**

reçu par le sous-préfet de SAUMUR
Le : - 5 AVR. 2017

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 MAI 2017

N° 2017/55

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 19 MAI 2017

Présents :	28
Excusés :	5
(5 pouvoirs)	
Absents :	2
En exercice :	33

Secrétaires de séance :

Marie-Hélène LAMOUR et
Bruno PROD'HOMME

Le jeudi dix-huit mai deux mille dix-sept à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le onze mai deux mille dix-sept.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GRAVOUEILLE, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mmes HENRY, GUILLON, Adjoints – M. LHEMANNE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, METIVIER, GAZEAU, BOURDIER, MM. APCHIN, BATAILLE, Mme LAMOUR, MM. PHILIPPE, MORINEAU Conseillers Municipaux.

Excusés : MM. BRAEMS, SECQ, Mme DAMAS, MM. JAMIN et DUFOUR qui ont donné respectivement pouvoir à Mme ANGUENOT, MM. CARDET, APCHIN, Mme LAMOUR et M. BATAILLE.

Absentes : Mmes MORIN et de LUZE.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES – BILAN - INFORMATION

La Chambre Régionale des Comptes dans sa mission de contrôle de la Ville de Saumur effectuée en 2015 et 2016 sur la période 2010-2015 a émis plusieurs observations.

En application de l'article L.243-7-1 du Code des Juridictions Financières qui dispose que " dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'exécutif de la collectivité territoriale présente dans un rapport devant cette même assemblée les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes."

Il est proposé les réponses suivantes :

"Poursuivre la modernisation de son organisation et de sa gestion"

Dans le cadre de l'évolution des deux collectivités locales que constituent la Ville de Saumur et la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement puis Saumur Val de Loire depuis le 1er janvier dernier, une réflexion sur la mutualisation des services est systématiquement engagée.

Ainsi, depuis le 1er juillet 2016, le service informatique de la Ville de Saumur mutualisé avec la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement est devenu un service commun de cette dernière, qui depuis le 1er janvier 2017 l'élargit à la commune nouvelle de Doué en Anjou. Le service "Achats et Marchés Publics" est également mutualisé depuis ce premier semestre avec pour objectif de devenir un service commun pour septembre 2017.

Nous poursuivons également notre réflexion sur le service Archives sachant que les deux collectivités ont d'ores et déjà recruté conjointement une archiviste contractuelle pour une mission de renfort.

Comme l'avait souligné la Chambre Régionale des Comptes, la Politique de la Ville et la Rénovation Urbaine ont été repris par la Communauté d'Agglomération.

Dans le cadre de la modernisation de ses procédures, la Ville de Saumur a ouvert un guichet unique physique doublé d'un portail famille qui évolue actuellement vers un portail citoyen permettant ainsi de réaliser la quasi-totalité des procédures en ligne y compris à destination des professionnels notamment dans le cadre de l'instruction du droit du sol.

Une réflexion est également en cours avec l'éditeur des logiciels gestionnaires des Ressources Humaines et des Finances afin de dématérialiser nombre de procédures pour les rendre plus fluides et donc gagner en efficacité ainsi que les déconcentrer autant que faire ce peut, dans le cadre d'une délégation partagée.

La mise en œuvre de la partie Finances est fixée pour cette fin d'année, celle concernant les Ressources Humaines étant programmée pour le 1er semestre 2018.

Dès le 1er semestre 2016, la Ville a recruté un contrôleur de gestion afin d'améliorer l'efficacité de son administration.

"Renforcer l'information financière à l'occasion des débats d'orientations budgétaires"

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) présenté en novembre 2016 (annexe 1), a bien entendu présenté un volet financier relatif aux investissements et une programmation pluriannuelle des investissements ainsi qu'une prospective financière où apparaissent les évolutions de notre épargne brute, de l'épargne nette et de l'encours de la dette pour la période 2017-2020.

Un volet spécifique à la structure de la dette a également été développé lors du ROB 2017. Une présentation de l'évolution des effectifs dans la collectivité a également été débattue, mettant en avant la répartition par classe d'âge, par sexe, un suivi de la prévention des risques professionnels et du pôle santé ainsi qu'une politique de reclassement en lien avec la formation.

"Appliquer le temps de travail décidé par son assemblée"

Comme évoqué lors du contrôle de la Chambre, le temps de travail annuel des agents de la collectivité a été ramené à 1607 heures pour cette année 2017, Ce sujet a fait l'objet de rencontres avec les représentants du personnel et d'une information lors du comité technique du 28 mars 2017 (annexe 2).

"Société Publique Locale Tourisme"

Enfin, comme affirmé lors de notre réponse à la Chambre, il a été décidé la création d'une Société Publique Locale événementielle le 1er juin prochain dont les actionnaires principaux sont la Communauté d'Agglomération, la Ville de Saumur et la Ville de Doué en Anjou (annexe 3) afin d'organiser les manifestations emblématiques du territoire.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,




Jean-Michel MARCHAND

VILLE DE SAUMUR

Direction Générale

Domaine : Fonctionnement

1ORIENTATION

Délibération

Information **CONSEIL MUNICIPAL du 18 NOVEMBRE 2016****RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017****1 / Préambule**

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville.

Son objet réside en effet dans la préparation de l'examen du budget de l'année à venir en donnant aux membres de l'assemblée délibérante, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Le décret N° 2016-841 du 24 juin 2016 fixe les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire et il convient dorénavant de présenter au conseil municipal les informations relatives aux conditions d'équilibre envisagées pour la construction du budget primitif 2017. La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement ainsi que la structure et la gestion de l'encours de dette. Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice 2017 ainsi que la structure des effectifs, les dépenses du personnel ainsi que la durée effective du travail dans la collectivité.

Le présent rapport, destiné à servir de base au débat d'orientation budgétaire, aborde donc les principaux éléments du contexte économique et financier, la situation financière de la collectivité, les perspectives au delà de 2017.

Ce document est donc accompagné en annexe de l'état actuel de la programmation pluriannuelle des investissements, ainsi que d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, conformément aux obligations faites aux collectivités de plus de 20 000 habitants.

Le rapport d'orientation budgétaire n'est pas qu'un document interne, il doit être transmis au président de l'établissement public intercommunal à fiscalité propre dont la ville est membre dans un délai de 15 jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il doit également être mis à disposition du public à l'hôtel de ville dans ce même délai.

2 / Le contexte économique

2-1 Un contexte international

Au printemps 2016, la croissance des économies avancées a été contrastée. Elle a déçu aux États-Unis mais s'est avérée plus vive que prévu au Royaume-Uni, en amont du vote décisif de la sortie de l'Union européenne. De même, si le scénario d'une reprise qui s'auto-entretient a été confirmé pour la zone euro dans son ensemble (+0,3 %), l'activité française a marqué le pas (-0,1 %) après un début d'année dynamique. Du côté des pays émergents, le ralentissement de l'économie chinoise, à l'œuvre depuis 2010, semble avoir été enrayeré, grâce à une politique budgétaire et monétaire expansionniste ; les pays exportateurs de matières premières ont profité de la stabilisation de leurs cours, notamment la Russie et le Brésil.

Au second semestre, la demande en provenance des États-Unis s'élèverait à nouveau, à la faveur d'une reprise de l'investissement productif, et la demande des pays émergents continuerait de s'améliorer graduellement. En revanche, les incertitudes politiques se sont accrues et assombrissent les perspectives conjoncturelles européennes : le référendum britannique décidant du Brexit, la nouvelle vague d'attentats en France et en Allemagne, la difficulté à former un nouveau gouvernement en Espagne et l'échéance d'un référendum constitutionnel en Italie. Dans la zone euro, ces plus grandes incertitudes ne semblent avoir entamé ni le climat des affaires ni la confiance des ménages, et la croissance résiste (+0,3 % au troisième trimestre puis +0,4 % au quatrième). Elle serait suffisante pour que l'emploi continue de progresser et que le chômage recule encore. De son côté, la croissance britannique s'infléchirait car l'incertitude sur l'avenir institutionnel du pays rendrait les investisseurs plus attentistes, malgré l'effet favorable aux exportations de la nette dépréciation de la livre.

Au deuxième trimestre 2016, le PIB de nos économies a progressé de 0,3 %, en deçà du rythme trimestriel moyen des trois dernières années. L'activité a certes surpris par son dynamisme au Royaume-Uni (+0,7 % après +0,4 %), grâce à un rebond dans l'industrie, mais la croissance a déçu aux États-Unis (+0,4 % après +0,2 %) et est redevenue faible au Japon (+0,2 % après +0,5 %).

Dans la zone euro, l'activité a ralenti au deuxième trimestre 2016 (+0,3 % après +0,5 %). La croissance est restée solide en Allemagne (+0,4 % après +0,7 %) et vive en Espagne (+0,8 % après +0,8 %), alors qu'elle a flanché en Italie (0,0 % après +0,3 %) et en France. Au total, pénalisées par la contraction presque généralisée de l'investissement productif, les importations des économies de la zone Euro sont restées atones au deuxième trimestre 2016 (+0,1 % après +0,2 %) alors que le commerce mondial a légèrement rebondi (+ 0,3 % après - 0,6 %).

Selon le FMI, l'économie mondiale devrait connaître un taux de croissance de 3,1 % cette année et de 3,4 % en 2017, soit 0,1 point de moins que dans les prévisions.

L'économie britannique devait afficher un taux de croissance de 1,7 % cette année, soit 0,2 point de moins que dans les prévisions d'avril. L'année prochaine, ce taux sera ramené à 1,3 %, soit une révision à la baisse de 0,9 point par rapport à avril et la réduction la plus forte parmi les pays avancés. Pour la zone euro, le FMI a relevé ses prévisions de 0,1 point cette année, à 1,6 %, et les a diminuées de 0,2 point en 2017, à 1,4 %.

Sans le Brexit, ces prévisions seraient restées inchangées. Par ailleurs, le FMI s'approprierait en outre à relever légèrement ses prévisions pour 2017 de 0,1 point, en raison de l'amélioration des résultats dans plusieurs grands pays émergents, notamment au Brésil et en Russie.

Les résultats de l'élection présidentielle américaine vont avoir des incidences sur les économies mondiales à un niveau bien supérieur au Brexit que le nouveau président a soutenu. Pour le reste du monde, cela donne un signal de repli et d'isolationnisme. Vis-à-vis de l'Europe, Donald TRUMP, qui a soutenu le vote en faveur du Brexit en critiquant l'Union européenne, considère qu'il appartient aux Européens de se prendre en charge et surtout de financer leur défense et veut également dénoncer l'accord de Paris sur le réchauffement climatique.

Un autre axe de sa campagne a porté sur le rejet de la mondialisation et des accords de commerce international. Des barrières tarifaires sur les importations de produits et la remise en cause d'accords de libre-échange provoqueront des effets sur l'économie mondiale. On a pu constater, suite à cette élection, des conséquences sur les fluctuations des taux monétaires sur de nombreuses places mondiales et nous pouvons craindre des événements identiques lors de l'installation du président en janvier prochain en fonction des mesures qui seront effectivement prises.

2-2 Un contexte national

Les textes financiers pour 2017 (le présent projet de loi de finances pour 2017 ainsi que le projet de loi de financement de la sécurité sociale déposé parallèlement) confirment les engagements pris pour réduire le déficit public.

Les engagements de réduction des déficits publics après 3,5 % en 2015, s'établira à 3,3 % en 2016 et repassera sous le seuil des 3 % en 2017, conformément à la loi de programmation des finances publiques (LFPF).

Les réformes en faveur de l'emploi et la croissance sont également poursuivies. La baisse de l'impôt sur le revenu, initiée dès 2014, sera poursuivie et amplifiée en 2017. Ainsi, une nouvelle baisse de 1 Md€ aura lieu en 2017 et prendra la forme d'une réduction d'impôt de 20 % qui bénéficiera à plus de 5 millions de foyers fiscaux. Au total, les baisses d'impôt sur le revenu décidées par le Gouvernement depuis 2014 atteindront 6 Md€.

L'économie française connaît une dynamique de reprise depuis fin 2014. La croissance a en effet atteint + 1,3 % en 2015.

La reprise se confirmerait en 2016 et en 2017 avec une croissance de + 1,5 % sur chacune des deux années, soutenue par la demande intérieure

La consommation des ménages resterait en effet dynamique compte tenu de la progression de l'emploi marchand grâce à la reprise de l'activité mais également de la progression des revenus de la propriété. La politique de modération fiscale à l'œuvre depuis 2014 et les mesures de baisse de l'impôt sur le revenu soutiendraient également le pouvoir d'achat des ménages. Le pouvoir d'achat progresserait encore en 2016 (+ 1,9 %) et 2017 (+ 1,5 %).

L'investissement des ménages dans la construction (+ 0,4 % en 2016 puis + 2,6 % en 2017 après - 0,8 % en 2015) serait un facteur d'accélération progressive de l'activité. Il serait en particulier soutenu par l'élargissement du prêt à taux zéro. Du côté des entreprises, l'investissement hors construction (+ 4,9 % en 2016 et + 4,5 % en 2017 après + 3,7 % en 2015) a progressé depuis 2012 et resterait à un niveau élevé en 2017 sous l'effet des mesures de politique économique et de la restauration des marges des entreprises (32,0 % en 2016 et 2017 après 31,4 % en 2015).

Compte tenu de la poursuite de la baisse du prix du pétrole en début d'année, l'inflation – qui s'inscrit dans une baisse continue depuis 2012 – serait quasi-nulle en 2016 (à +0,1%) et se redresserait progressivement en 2017 (+ 0,8 %).

2-3 Le contexte des collectivités locales

L'évolution du montant de la DGF pour 2017 s'explique essentiellement par une diminution de 2,63 Md€ au titre de la contribution au redressement des finances publiques. Conformément aux engagements du Président de la République, cette contribution est atténuée en 2017 pour le bloc communal avec une réduction de moitié par rapport à sa contribution en 2016.

L'évolution du montant de la DGF par rapport au montant voté en loi de finances pour 2016 s'explique également par :

- une augmentation nette de 158,5 M€ destinée à financer la moitié de la progression des dotations de péréquation entre les différentes collectivités territoriales,
- un abondement à hauteur de 70 M€ pour financer la revalorisation du montant unitaire de la dotation d'intercommunalité de la catégorie des communautés d'agglomération,
- une majoration de 45,6 M€ liée à l'augmentation de la DGF effectivement répartie en 2016 entre toutes les catégories de collectivités.

Le projet de loi de finances visent, à l'instar de ce qui a été fait depuis 2008, à définir le périmètre et le taux de minoration des allocations compensatrices de fiscalité directe locale dont l'ensemble forme les « variables d'ajustement » des concours de l'État aux collectivités territoriales.

En 2017, ces variables d'ajustement permettront de neutraliser au sein de l'enveloppe des concours financiers :

- les évolutions tendanciennes de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » pour un montant de 7,8 M€, hors la hausse des crédits de soutien à l'investissement local ;
- les différentes majorations de la DGF liées entre autre à la progression des dotations de péréquation au sein de la DGF pour 158,5 M€ et à l'abondement de 70 M€ destiné à financer la revalorisation du montant unitaire de la dotation d'intercommunalité des communautés d'agglomération.
- l'évolution spontanée des allocations compensatrices par rapport à la précédente loi de finances, à hauteur de 542,1 M€. Cette évolution est principalement due à la prorogation et à l'élargissement de la mesure d'exonération de la taxe d'habitation pour les personnes de condition modeste. La compensation de l'exonération pour les collectivités intervient à compter de 2017 ;
- les évolutions des autres prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales, hors le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, pour 0,7 M€.

3 / Les conséquences du projet de loi de finances 2017 sur nos dépenses et recettes

3-1 Contribution au redressement des comptes publics

Dotations de l'Etat

		2013	2014	2015	2016	2017
DOTATIONS GLOBALES		9 836 929	9 546 091	9 051 941	8 217 911	7 922 700
Dont	D.G.F	6 949 250	6 653 846	6 065 123	5 394 707	5 000 000
	D.S.U	1 399 971	1 418 171	1 430 935	1 445 244	1 600 000

Evolution des bases fiscales 2013-2017

Taux	Taxes	Bases				
		2013	2014	2015	2016	2017
17,72%	Taxe Habitation	36 213 859	36 088 408	38 224 479	38 751 000	38 821 000
25,89%	Taxe Foncier bâti	32 042 434	32 406 143	32 972 450	32 926 000	32 986 000
49,43%	Taxe Foncier non bâti	515 437	523 448	538 143	546 700	547 700
	Produit fiscal	15 016 743	15 115 253	15 649 661	15 661 452	15 690 000

- o La Dotation de solidarité urbaine évolue en 2017
- o Le Fonds National de péréquation des recettes intercommunales et communales est figé est demeure au même niveau que celui de 2016 : 400 000 €
- o Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local instauré en 2016 va produire ses effets sur cet exercice et permet à la ville d'inscrire plusieurs subventions sur les programmes suivants : Accessibilité de l'Hôtel de Ville, travaux de réhabilitation thermique sur les bâtiments publics.

3-2 Incidences de la loi sur la transition énergétique sur les collectivités locales

- o L'isolation importante du gymnase Jean Chacun arrive à son terme et la dernière tranche 2017 de ces travaux clôturera cette réhabilitation
- o Les mesures en matière de développement des véhicules propres et notamment le déploiement des bornes électriques ont participé à la réalisation de 5 points d'alimentation soit 10 places sur le territoire de la Ville de Saumur.
- o La poursuite de l'application de la mesure zéro phytosanitaire par nos services techniques impose de nouvelles méthodes de travail mais également l'investissement dans de nouveaux outils tels que balayeuse avec bras articulé pour désherber les trottoirs.

4 / Incidences sur la politique locale

La réorganisation des services porte désormais ses effets avec une masse salariale ramenée à 17 M€.

Nos efforts doivent également se porter sur les charges à caractère général et notamment sur les économies à réaliser sur les consommations énergétiques sachant que les derniers accords sur les produits pétroliers augurent une augmentation du coût des énergies fossiles.

Les produits de gestion courantes se maintiennent et 2017.

La primo-accession se poursuit avec l'opérateur Anjou Atlantique Accession après l'opération les Camélias à Bonneval celui des Hortensias s'enclenche à Fricotelle avec 8 lots.

5 / Subventions et contributions

Les subventions sont maintenues à hauteur de 2 M€ en direction des associations ainsi que la contribution CCAS pour 575 000 €.

La réflexion relative à la participation au fonctionnement de l'école intercommunale de musique est engagée avec nos partenaires afin d'évoluer vers une participation équilibrée de l'ensemble des collectivités. Ce service culturel concernant des apprenants issus d'un périmètre qui va bien au-delà des 3 intercommunalités actuelles, a vocation à devenir d'intérêt communautaire.

6 / Investissements

Comme évoqué précédemment, les travaux 2017 de réhabilitation du gymnase Jean Chacun clôtureront la réhabilitation lourde de cet équipement sportif emblématique de la Ville de Saumur et nous engagerons les travaux d'aménagement de la base de loisirs Millocheau pour 200 000 €.

Les écoles font également l'objet d'une attention particulière avec la dernière tranche de la réhabilitation de l'école du Dolmen, aujourd'hui regroupée avec la maternelle Pauline Kergomard. Après une première tranche de 900 000 €, nous investissons environ 230 000 €. Il en est de même pour la dernière tranche de l'école des Hautes Vignes, pour 65 000 €. Les abords de l'école du Clos Coutard seront également finalisés pour 165 000€.

Voirie : des projets conséquents sont envisagés pour 2017 pour un montant d'environ 1,6M€. Il s'agit notamment de la rue de Lorraine, de la 1^{ère} tranche de requalification du quartier Croix Verte, de la 1^{ère} tranche de la requalification des rues Ackermann et Palustre, des rues Georges Cormier, du Clos Coutard et du Chemin Vert, d'un programme de gros entretien estimé à 160 000€, d'un programme d'accessibilité quai bus de 100 000€, sans oublier les travaux de confortement de voirie sous-cavées ou de protection du coteau. Nous poursuivrons l'accessibilité des voiries et des bâtiments publics conformément au programme Adap.

Les travaux de réaménagement du parking des Halles seront lancés dès le début de l'année 2017 pour un montant de 308 000€.

Les Monuments Historiques mobilisent des sommes conséquentes à destination principale du Château mais également le lancement des travaux sur l'église des Ardilliers, la mise hors d'eau de l'église de la Visitation et la façade de l'Hôtel de Ville.

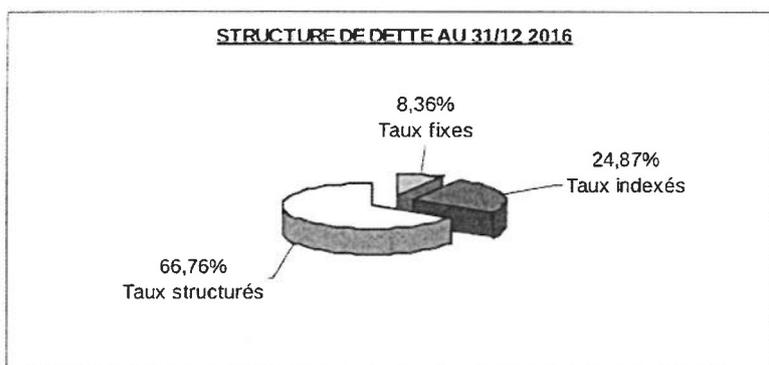
Le PRU s'achève avec la requalification du centre social Jacques Percereau qui s'établira aux environs de 900 000€ sur deux exercices.

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain est en voie de finalisation pour un montant global de 72 M€ et l'arbitrage par Préfet de région sera effectué début janvier 2017

7 / Structure de la dette

La repartition des emprunts de la ville s'établit comme suit en fonction de leur type :

Type de taux	CRD 31/12/2016	%
Taux fixe	2 709 354,35	8,36%
Taux indexés	8 058 581,76	24,87%
Taux structurés	21 629 446,85	66,76%
Encours total	32 397 382,96	



8 / Ressources humaines

- Au 31 décembre 2015 (source bilan social 2015), les effectifs totaux étaient pour la Ville et le C.C.A.S. :

- 501 emplois permanents
- 69 emplois non permanents.

- Au 31 décembre 2014 (source bilan social 2014), les effectifs totaux étaient pour la Ville et le C.C.A.S. :

- 503 emplois permanents
- 68 emplois non permanents.

- Au 31 décembre 2013 (source bilan social 2013), les effectifs totaux étaient pour la Ville et le C.C.A.S. :

- 518 emplois permanents
- 90 emplois non permanents.

- La répartition par filière fait apparaître que près de 70 % des effectifs relèvent des filières technique et administrative. Ce pourcentage reste relativement stable au regard des effectifs globaux. De même, 91 % des agents permanents salariés de la Ville sont à temps complet. Cette proportion a tendance à augmenter car il est fait le choix de privilégier, chaque fois que possible, le regroupement de temps de travail pour les agents à temps non complet.

- En matière de répartition par classe d'âge, on note que l'âge moyen des agents est de 46,5 ans (soit environ 2 ans de plus que la moyenne nationale de la F.P.T.). Cette donnée est particulièrement importante puisqu'elle implique :

- de prendre des dispositions particulières liées à l'apparition de maladies professionnelles et de troubles musculo-squelettiques dans certains métiers (petite enfance, services techniques...)
- d'avoir une politique volontariste de recrutement de jeunes professionnels
- de mettre en place des moyens adéquats de suivi des agents plus âgés (médecine du travail, pôle santé, prévention des risques professionnels...)
- d'anticiper sur des reclassements professionnels devenus nécessaires par une politique forte de formation professionnelle.

- Les effectifs de la ville et du C.C.A.S. se répartissent par ailleurs de la manière suivante :

- Catégorie A : 7,60 % (moyenne FPT : 9 %)
- Catégorie B : 14,40 % (moyenne FPT : 15 %)
- Catégorie C : 78 % (moyenne FPT : 76 %)

En matière de parité, nous constatons :

Effectifs (fonctionnaires et stagiaires) selon le genre et la catégorie hiérarchique au 31 décembre 2015

Catégorie	Hommes	Femmes
A	15	19
B	19	49
C	132	221

Emploi de travailleurs handicapés ou autres contrats assimilés :

	31/12/2013	31/12/2015
Ville	6 %	7,50 %
CCAS	6 %	8,30 %

Les 2 collectivités respectent leurs obligations en la matière. Ces chiffres restent toutefois fragiles et doivent aussi donner lieu à une politique volontariste de recrutement, puisque les taux actuels incluent des agents aujourd'hui en poste qui pourraient partir à la retraite dans les toutes prochaines années.

Evolution de la masse salariale de la Ville (emplois permanents et non permanents)

2011	2013	2015	BP 2016	BP 2017
17 085 611	17 395 579	17 161 442	16 802 000	17 000 000

Cet effort conséquent réalisé pour contenir la masse salariale de la ville est la conséquence :

- de la réorganisation des services menée en 2014/2015 et du redéploiement de nombreux postes
- du resserrement des effectifs d'agents non titulaires
- du non remplacement de certains départs à la retraite quand une nouvelle organisation du fonctionnement des services le rendait possible

Au titre des avantages en nature accordés aux agents municipaux, la ville avait concédé avant le 1^{er} septembre 2015, 8 logements par nécessité absolue de service (essentiellement sur des emplois liés à des conciergeries notamment dans les complexes sportifs et à l'Hôtel de Ville), et un emploi par utilité de service (conciergerie d'un cimetière). Le décret du 9 mai 2012 a modifié profondément les conditions d'attribution des logements de fonction, et a notamment restreint la définition de la "nécessité absolue de service". La collectivité s'est donc conformée à ce nouveau texte en 2015 et a fixé comme suit la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction pour la Ville:

- conciergerie au complexe sportif des rives du Thouet
- conciergerie au complexe sportif de Saint-Lambert des Levées
- conciergerie au complexe sportif du Clos Coutard
- conciergerie du Jardin des plantes
- conciergerie de la Maison des associations Jean Rostand.

Conclusion

- Le désengagement de l'Etat sur la période 2013 à 2017 a été pallié notamment par la réorganisation des services et des directions, ainsi que par la réduction des coûts y afférents.
- Le maintien des taux qui pourraient être révisés en fonction des décisions fiscales prises à la Communauté d'Agglomération.
- L'engagement de réduire la dette de 500 000 € en moyenne par an sur la durée du mandat est déjà atteint.
- Le budget 2017 n'affichera pas une nouvelle diminution de cette dette mais au contraire une volonté de maintenir un investissement conséquent dans une période intermédiaire entre le PRU 1 et le NPNRU.

Le Maire de la Ville de Saumur,

Signé

Jean-Michel MARCHAND

VILLE DE SAUMUR
PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2017-2020

Secteurs	Programmes	DEPENSES					RECETTES					SOLDE (D-R)					
		2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020
MONUMENTS HISTORIQUES		2 251 060	2 165 950	1 550 870	1 119 500	1 328 960	1 274 090	924 700	851 600	922 100	891 860	626 170	267 900				
Monuments Historiques	Eglise Saint Pierre - Sacristie	130 380	0	0	0	133 140	23 100	0	0	-2 760	-23 100	0	0				
Monuments Historiques	Château	1 915 000	1 939 750	760 750	249 500	1 058 260	1 176 240	624 050	471 100	856 740	763 510	136 700	-221 600				
Monuments Historiques	Salle de la Sénatorerie	105 000	0	0	0	56 000	0	0	0	49 000	0	0	0				
Monuments Historiques	Eglise ND des Ardilliers	15 000	40 000	257 000	600 000	4 000	20 000	120 000	280 000	15 000	20 000	137 000	320 000				
Monuments Historiques	Temple Protestant	12 000	0	18 000	240 000	4 000	0	2 900	43 500	8 000	0	15 100	196 500				
Monuments Historiques	Hôtel de Ville (Façade XIXème)	12 680	162 200	515 120	30 000	7 500	42 750	177 750	57 000	5 180	119 450	337 370	-27 000				
Monuments Historiques	Monuments historiques divers	61 000	24 000	0	0	70 060	12 000	0	0	-9 060	12 000	0	0				
AMENAGEMENT URBAIN		2 807 440	2 690 500	3 466 000	4 402 000	842 720	633 660	53 420	53 420	1 964 720	2 056 840	3 412 580	4 348 580				
Espaces Verts	Quartier du Chemin Vert - Jardins partagés	100 440	0	0	0	16 750	12 730	0	0	83 690	-12 730	0	0				
Espaces Verts	Jardins des Plantes	70 000	20 000	50 000	0	0	0	0	0	70 000	20 000	50 000	0				
Espaces Verts	Mises en sécurité - garde-corps/clôtures	20 000	10 000	10 000	10 000	0	0	0	0	20 000	10 000	10 000	10 000				
Espaces Verts	Aires de jeux	50 400	15 000	15 000	15 000	12 500	0	0	0	37 900	15 000	15 000	15 000				
Espaces Verts	Espaces verts - Aménagements divers	28 000	92 500	60 000	60 000	0	5 000	0	0	28 000	87 500	60 000	60 000				
Prospective Urbaine	ZAC Villa Plaisance - participation	77 000	0	0	0	0	0	0	0	77 000	0	0	0				
Prospective Urbaine	Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)	30 000	0	0	0	0	0	0	0	30 000	0	0	0				
Prospective Urbaine	ZAC Vaulanglais Noirettes - Participation	0	65 000	65 000	65 000	0	0	0	0	0	65 000	65 000	65 000				
Prospective Urbaine	Anjou Cœur de Ville	50 000	50 000	0	0	20 850	20 850	0	0	29 150	29 150	0	0				
Voirie et réseaux	Eclairage Public et réseau électrique	675 000	755 000	615 000	650 000	53 420	53 420	53 420	53 420	621 580	701 580	561 580	596 580				
Voirie et réseaux	Rue de Lorraine - Requalification	200 000	0	0	0	0	0	0	0	200 000	0	0	0				
Voirie et réseaux	Réaménagement du centre ville	30 000	60 000	430 000	725 000	0	0	0	0	30 000	60 000	430 000	725 000				
Voirie et réseaux	Croix verte - Requalification du site	300 000	502 000	500 000	500 000	0	0	0	0	300 000	502 000	500 000	500 000				
Voirie et réseaux	Traversée de St-Hilaire - Palustre Ackerman	38 000	230 000	334 000	534 000	7 600	46 000	0	0	30 400	184 000	334 000	534 000				
Voirie et réseaux	Rue Georges Cormier	470 000	0	0	0	248 000	99 100	0	0	222 000	-99 100	0	0				
Voirie et réseaux	Avenue de la Croix de Guerre	0	230 000	420 000	350 000	0	0	0	0	0	230 000	420 000	350 000				
Voirie et réseaux	Quai Comte Lair - Effacement des réseaux	0	0	200 000	245 000	0	0	0	0	0	0	200 000	245 000				
Voirie et réseaux	Quai Comte Lair - Requalification	0	0	0	520 000	0	0	0	0	0	0	0	520 000				
Voirie et réseaux	Place Jehan Alain et rue du Clos courtard	169 100	0	0	0	129 800	282 800	0	0	39 300	-282 800	0	0				
Voirie et réseaux	Quartier de Fenet - Place des Ardilliers	0	0	317 000	408 000	0	0	0	0	0	0	317 000	408 000				
Voirie et réseaux	Rue Bedouet - Requalification partie basse	0	0	115 000	0	0	0	0	0	0	0	115 000	0				
Voirie et réseaux	Rue du Marché - requalification suite renouvellement réseaux	60 000	0	0	0	0	0	0	0	60 000	0	0	0				
Voirie et réseaux	Gratoire Mouton - Pressoir	0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	100 000	0	0				
Voirie et réseaux	Rue du Chemin vert	56 000	0	0	0	304 700	84 660	0	0	-248 700	-84 660	0	0				
Voirie et réseaux	Chemin vert - Aménagement Cœur de quartier	0	0	0	0	2 500	0	0	0	-2 500	0	0	0				
Voirie et réseaux	Liaison allée verte - Rue du chemin vert	0	0	0	0	46 600	29 100	0	0	-46 600	-29 100	0	0				
Voirie et réseaux	Petit Caporal - Aménagement des abords	0	80 000	0	0	0	0	0	0	0	80 000	0	0				

VILLE DE SAUMUR
PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2017-2020

Secteurs	Programmes	DEPENSES					RECETTES					SOLDE (D-R)				
		2017	2018	2019	2020		2017	2018	2019	2020		2017	2018	2019	2020	
Voirie et réseaux	Programme de voirie - ros entretien	160 000	200 000	200 000	120 000	0	0	0	0	0	160 000	200 000	200 000	120 000		
Voirie et réseaux	Accessibilité quai bus et chaînes de déplacement	100 000	146 000	25 000	25 000	0	0	0	0	100 000	146 000	25 000	25 000			
Voirie et réseaux	Violettes réflexion voirie - Participation SH	28 500	0	0	0	0	0	0	0	28 500	0	0	0			
Voirie et réseaux	Aménagements pour les 2 roues	0	30 000	30 000	30 000	0	0	0	0	30 000	30 000	30 000	30 000			
Voirie et réseaux	La Loire à Vélo - Haltes cyclos	0	45 000	0	85 000	0	0	0	0	45 000	0	0	85 000			
Voirie et réseaux	Mobilier urbain	10 000	10 000	10 000	10 000	0	0	0	0	10 000	10 000	10 000	10 000			
Voirie et réseaux	Toilettes publiques	70 000	50 000	70 000	50 000	0	0	0	0	70 000	50 000	70 000	50 000			
Voirie et réseaux	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)	15 000	0	0	0	0	0	0	0	15 000	0	0	0			
	STATIONNEMENT	433 000	167 000	145 000	50 000	0	0	0	0	433 000	167 000	145 000	50 000			
Stationnement	Place St Pierre - Parking et ascenseur	308 000	0	0	0	0	0	0	0	308 000	0	0	0			
Stationnement	Parkings République et Nantilly	75 000	22 000	0	0	0	0	0	0	75 000	22 000	0	0			
Stationnement	Horodateurs - Modification du parc	50 000	50 000	50 000	50 000	0	0	0	0	50 000	50 000	50 000	50 000			
Stationnement	Parking de l'Europe - Requalification	0	95 000	95 000	0	0	0	0	0	95 000	95 000	95 000	0			
	SECURITE CIVILE	145 000	359 200	214 200	251 400	7 500	6 200	0	0	137 500	353 000	214 200	251 400			
Sécurité Civile	Risque murs de soutènement	50 000	50 000	50 000	50 000	0	0	0	0	50 000	50 000	50 000	50 000			
Sécurité Civile	Défense incendie - Poteaux	15 000	15 000	15 000	15 000	0	0	0	0	15 000	15 000	15 000	15 000			
Sécurité Civile	Coteau de Fenêt - Sécurisation	50 000	50 000	50 000	50 000	0	0	0	0	50 000	50 000	50 000	50 000			
Sécurité Civile	Secteur du Petit Puy - Sécurisation -études	30 000	25 000	0	0	7 500	6 200	0	0	22 500	18 800	0	0			
Sécurité Civile	Cavités - Sécurisation et confortement	0	219 200	99 200	136 400	0	0	0	0	219 200	99 200	99 200	136 400			
	GESTION PATRIMONIALE	661 560	1 027 000	782 800	782 800	0	64 000	0	0	661 560	963 000	782 800	782 800			
Gestion Patrimoniale	Travaux de mise en accessibilité ERP	260 400	502 000	632 800	632 800	0	0	0	0	260 400	502 000	632 800	632 800			
Gestion Patrimoniale	Travaux de mises en conformité sécurité ERP	50 000	50 000	50 000	50 000	0	0	0	0	50 000	50 000	50 000	50 000			
Gestion Patrimoniale	Création jardins familiaux - Champ du four		165 000	0	0	0	64 000	0	0	165 000	101 000	0	0			
Gestion Patrimoniale	Bâtimts communaux divers	351 160	310 000	100 000	100 000	0	0	0	0	351 160	310 000	100 000	100 000			
	ENFANCE - ENSEIGNEMENT - JEUNESSE	620 600	107 500	84 500	67 000	0	568 680	0	0	620 600	-461 180	84 500	67 000			
Petite Enfance	Maison de l'Enfance - Climatization	40 000	0	0	0	0	0	0	0	40 000	0	0	0			
Petite Enfance	Mobilier / matériel secteur enfance / parentalité	5 000	0	0	0	0	0	0	0	5 000	0	0	0			
Petite Enfance	Crèche Reine de Sicile - Salle activité	10 000	0	0	0	0	0	0	0	10 000	0	0	0			
Enseignement	Groupe scolaire Clos Coutard - Abords	165 000	0	0	0	0	564 680	0	0	165 000	-564 680	0	0			
Enseignement	Groupe scolaire de Bagneux	228 000	0	0	0	0	0	0	0	228 000	0	0	0			
Enseignement	Equipements scolaires divers	149 600	89 500	66 500	49 000	0	4 000	0	0	149 600	85 500	66 500	49 000			
Jeunesse	Equipement jeunesse divers	23 000	18 000	19 000	19 000	0	0	0	0	23 000	18 000	18 000	18 000			
	SPORTS	620 400	1 595 000	635 000	175 000	267 000	32 100	0	0	353 400	1 562 900	635 000	175 000			
Sports	Gymnase Jean Chacun	250 000	0	0	0	126 500	0	0	0	126 500	0	0	0			
Sports	Base de Loisirs Millocheau	200 400	0	0	0	133 600	0	0	0	66 800	0	0	0			

VILLE DE SALMUR
PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2017-2020

Secteurs	Programmes	DEPENSES					RECETTES					SOLDE (D-R)				
		2017	2018	2019	2020		2017	2018	2019	2020		2017	2018	2019	2020	
Sports	Gymnases et complexes sportifs	110 000	1 480 000	520 000	60 000	6 900	32 100	0	0	0	103 100	1 447 900	520 000	60 000		
Sports	Autres équipements sportifs divers	60 000	115 000	115 000	115 000	0	0	0	0	60 000	115 000	115 000	115 000			
	ADMINISTRATION ET MOYENS GENERAUX	1 655 770	1 586 400	760 700	761 700	173 000	519 200	57 400	0	1 482 770	1 067 200	703 300	761 700			
	Cimetières divers	55 000	60 500	103 000	68 000	0	0	0	0	55 000	60 500	103 000	68 000			
	Collections et fonds anciens	34 990	22 000	0	0	3 430	7 340	0	0	31 560	14 660	0	0			
Moyens des Services	Requalification du centre social J Perceveau	471 300	425 700	0	0	132 060	410 860	57 400	0	339 240	14 840	-57 400	0			
Moyens des Services	Place Verdun - Locaux Espace parents	150 000	0	0	0	37 510	0	0	0	112 490	0	0	0			
Moyens des Services	Hôtel de Ville et mairies annexes	160 000	215 000	25 000	35 000	0	101 000	0	0	160 000	114 000	25 000	35 000			
Moyens des Services	Moyens des services généraux - Mobilier-matériel	71 000	26 000	22 500	20 500	0	0	0	0	71 000	26 000	22 500	20 500			
Moyens des Services	Licences Windows pour Serveurs Principaux et Clients (SoftWare Assurance)	13 500	13 500	0	0	0	0	0	0	13 500	13 500	0	0			
Moyens des Services	Logiciels CEGID - RH et GF	34 000	22 600	22 600	22 600	0	0	0	0	34 000	22 600	22 600	22 600			
Moyens des Services	Mise en place d'un observatoire fiscal	17 000	0	0	0	0	0	0	0	17 000	0	0	0			
Moyens des Services	Mise à jour des Licences de CAO	12 000	0	25 000	0	0	0	0	0	12 000	0	25 000	0			
Moyens des Services	Portail Internet de dématérialisation des procédures d'urbanisme	20 700	0	0	0	0	0	0	0	20 700	0	0	0			
Moyens des Services	Affichage légal dynamique intérieur et extérieur	25 200	22 800	0	0	0	0	0	0	25 200	22 800	0	0			
Moyens des Services	Licences Logiciel antivirus messagerie	0	21 000	0	0	0	0	0	0	0	21 000	0	0			
Moyens des Services	Outils Bureautiques - Mise à jour de la messagerie	0	33 500	0	0	0	0	0	0	0	33 500	0	0			
Moyens des Services	Outils Bureautiques - Mise à jour du système de virtualisation des serveurs	0	25 000	0	0	0	0	0	0	0	25 000	0	0			
Moyens des Services	Licences Portail Famille et Démarches Citoyennes	0	31 200	0	0	0	0	0	0	0	31 200	0	0			
Moyens des Services	Solution de travail collaboratif	0	36 000	0	0	0	0	0	0	0	36 000	0	0			
Moyens des Services	Solution de Gestion de projet collaborative	0	24 000	0	0	0	0	0	0	0	24 000	0	0			
Moyens des Services	Gestion électronique des informations et des documents existants (GEIDE)	0	130 000	0	0	0	0	0	0	0	130 000	0	0			
Moyens des Services	Mise en place d'un outil de génération et diffusion de tableaux de bord d'activités	0	0	60 000	0	0	0	0	0	0	0	60 000	0			
Moyens des Services	Plateforme de gestion de l'Archivage électronique	0	0	0	170 000	0	0	0	0	0	0	0	170 000			
Moyens des Services	Équipement informatique divers	113 400	102 600	95 600	83 600	0	0	0	0	113 400	102 600	95 600	83 600			
Moyens des Services	Renouvellement matériel services techniques	315 000	375 000	407 000	362 000	0	0	0	0	315 000	375 000	407 000	362 000			
Moyens des Services	Investissements imprévus	162 680	0	0	0	0	0	0	0	162 680	0	0	0			
	TOTAUX	9 194 830	9 698 550	7 639 070	7 609 400	2 619 180	3 097 930	1 035 520	905 020	6 575 650	6 800 620	6 603 550	6 704 380			

VILLE DE SAUMUR

PROSPECTIVE FINANCIERE (chaîne d'épargne)

	CA 2014	CA 2015	CA 2016 Estimatif	2017	2018	2019	2020
RECETTES DE GESTION	35 777	35 620	34 430	34 400	34 328	34 487	34 648
DEPENSES DE GESTION	28 835	27 409	27 915	27 980	27 658	27 658	27 658
EXCEDENT BRUT DE GESTION	6 942	8 211	6 515	6 420	6 670	6 829	6 990
CHARGES FINANCIERES	1 630	1 378	1 585	1 130	1 230	1 190	1 180
EPARGNE BRUTE	5 312	6 833	4 930	5 290	5 440	5 639	5 810
REMBOURSEMENT - CAPITAL - DETTE	2 993	3 186	2 955	3 180	3 570	3 800	4 190
EPARGNE NETTE	2 319	3 647	1 975	2 110	1 870	1 839	1 620
ENCOURS DETTE AU 31/12	37 582 608	35 350 371	34 395 371	34 395 371	33 825 371	33 025 371	31 835 371
CAPACITE DESENDERTEMENT EN ANNEES	7	5	7	6	6	6	5

ANNEXE 2

1

Ville de **SAUMUR**

DIRECTION DES MOYENS GENERAUX
 Coordination administrative
 FG

RELEVÉ D'AVIS

COMITE TECHNIQUE
 Séance du jeudi 28 mars 2017

Dossiers	Avis du CT/Observations
Sujets pour avis	
Organisation du temps de travail du Service Commerce et Animations Présenté par Madame Sandrine BAUDRY – Directrice de la Citoyenneté	
<p>Mme BAUDRY explique aux membres du CT que l'objectif de la charte de fonctionnement du service Commerce et Animations qui leur est proposée est de rendre compatible les missions des agents de ce service avec les obligations de l'employeur, ceux-ci travaillant souvent en dehors des plages horaires définies dans le protocole ARTT, et notamment pendant les animations proposées dans la ville lors de la saison estivale et la période des fêtes de fin d'année.</p> <p>Mme TEXIER, Directrice des Moyens Généraux confirme que cette charte vise à mettre en place une annualisation du temps de travail pour ces agents.</p> <p>Les agents concernés ont été rencontrés, ont pris connaissance de la charte et y sont favorables.</p> <p>M. MARCHAND précise que cette charte permet un meilleur encadrement, plus sécurisant pour les agents.</p> <p>Les plannings seront élaborés avec les agents, le principe étant de parvenir aux 1607 heures à la fin de l'année.</p> <p>AVIS FAVORABLE des deux collèges : <u>Collège des Elus</u> 4 AVIS FAVORABLE <u>Collège du Personnel</u> 5 AVIS FAVORABLE (2 FO - 2 CGT – 1 SE)</p>	
Mutualisation des services Achats/Marchés entre la Ville de Saumur et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	

Présenté par Madame Valérie TEXIER, Directrice des Moyens Généraux	
<p>Mme TEXIER informe les membres du CT que ce dossier a fait l'objet d'une étude avec les responsables et agents des deux services concernés. La proposition qui en découle est de procéder dans un premier temps à la mutualisation des deux services au 1er mai 2017 (avec la signature d'une convention de mutualisation de services) puis, dans un second temps de le transformer en service commun au 1er janvier 2018 avec le transfert de tous les agents à l'agglo avec une refacturation aux collectivités en fonction des services rendus. Ce service sera sous la responsabilité de la Directrice des Moyens Généraux de l'agglo avec un responsable qui sera l'actuelle chef de service « Ville ».</p> <p>Les représentants du personnel évoquent les craintes dont les agents (ville) leur ont fait part, à savoir les conditions de travail dans lesquelles ils vont se trouver (local en open-space avec peu de clarté, un manque de confidentialité) et l'absence de magasin pour les fournitures.</p> <p>Mme TEXIER explique que les agents ville et les agents agglo (7 au total) seront installés dans l'espace occupé antérieurement par le service RH de l'agglo dans les locaux du siège de l'agglo. L'espace va être redéfini et des cloisons vont être installées. Elle confirme que l'endroit ne bénéficie pas d'une grande luminosité. Elle précise cependant concernant la clarté des locaux que d'autres services déjà en place disposent des mêmes systèmes de fenêtres.</p> <p>Pour ce qui est du local achat, elle indique qu'il a été convenu avec les personnes concernées qu'il restera à son emplacement actuel en mairie (rez-de-chaussée de la mairie neuve). L'agent chargé des achats procédera à la distribution des fournitures de bureau comme à l'habitude le vendredi matin de 9 heures à 11 heures. La réception des colis se fera par le service RH et/ou Finances ; ils seront entreposés dans le magasin afin que l'agent en charge des fournitures les gèrent le vendredi matin. Les fournitures informatiques (cartouches d'encre, tonner) seront gérées par les collègues du service Systèmes d'Information (au 3ème étage de la mairie neuve)</p> <p>AVIS FAVORABLE des deux collèges : <u>Collège des Elus</u> 4 AVIS FAVORABLE <u>Collège du Personnel</u> 4 AVIS FAVORABLE (2 FO - 2 CGT) 1 ABSTENTION (SE)</p>	
Organisation du travail du vagemestre Ville/Agglo	
Présenté par Madame Valérie TEXIER, Directrice des Moyens Généraux	<p>Mme TEXIER rappelle que la mutualisation du vagemestre est en place depuis deux ans entre la Ville et l'Agglo . Compte tenu de la création de la nouvelle agglo, les tournées du vagemestre ont dû être revues pour permettre la desserte des antennes de Longué et Doué en Anjou les mardis et jeudis après-midi. Elle informe les membres que pour permettre un transport dans de bonnes conditions, l'agent s'est vu remettre l'ancien véhicule du service systèmes d'information qui était équipé et va l'être encore pour éviter de solliciter trop le dos du vagemestre au cours des manipulations effectuées lors des chargements et déchargements.</p> <p>La convention est passée pour six mois à l'issue desquels un bilan sera réalisé pour savoir s'il est nécessaire de maintenir les dessertes sur ces deux antennes.</p> <p>M. MARCHAND demande qu'un agent puisse être trouvé, à la Ville ou à l'Agglo, pour palier les absences du vagemestre.</p>

AVIS FAVORABLE des deux collègues :

Collège des Elus

4 AVIS FAVORABLE

Collège du Personnel

5 AVIS FAVORABLE (2 FO - 2 CGT – 1 SE)

Point sur la réorganisation spatiale des services : Plans des locaux rue Corneille, place Verdun et Jean Rostand

Présenté par Monsieur Yves LEPRETRE,
Directeur Services aux Familles

M. LEPRETRE commente et explique les différents plans qui ont été diffusés aux membres.

Le rez-de-chaussée de l'immeuble de la rue Corneille bénéficiera de l'aménagement d'une rampe d'accès pour personnes handicapées et d'un espace pour l'installation des boîtes des 220 personnes domiciliées au CCAS ; Le reste de l'immeuble abritera les services de la DSF à l'exception du PRE (Programme de Réussite Educative) qui se situera au Centre Social et Culturel Jacques Percereau.

Il rappelle que les collègues du service Vie Associative et Sportive sont passés des locaux de la Place Verdun à l'Espace Jean Rostand. Ainsi ce regroupement permet d'une part aux associations de la commune de pouvoir effectuer différentes démarches en un seul lieu et d'autre part d'avoir une continuité du service public, ouvert 51 semaines sur 52.

Concernant le Centre Social Jacques Percereau (CSJP), M. LEPRETRE présente les travaux qui seront réalisés fin 2017 (solde du PRU). En 2018 l'épicerie solidaire se situera au CSJP. Le PRE et le service Politique de la Ville (rattaché à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire) se situeraient également au sein de ce bâtiment. Les locaux seront accessibles aux habitants et aux associations de ce quartier prioritaire. Il ajoute que la maison de projet du PRU (virtuelle) sera également localisée à cet endroit. Il précise concernant le CSJP qu'une charte de fonctionnement avec des grands principes est en cours d'élaboration avec les collègues de ce site et les RH. Elle devrait être finalisée pour juin 2017 et présentée en CT.

Concernant les locaux Place Verdun (absence de plans) M. LEPRETRE informe les membres que le service Enfance-Jeunesse ira rue Corneille ; Il ajoute que plusieurs pistes sont envisagées, à savoir : installation d'un site parentalité (lieu d'accueil regroupant la maison des petits pas, l'espace parents, le RAM), installation d'une maison des adolescents (la Ville étant un des partenaires d'un projet de maison des adolescents avec la MDA d'Angers). Enfin, les associations Médiation 49 et SOS Amitié pourraient s'installer également dans les locaux de Verdun, ce qui entraînerait une occupation continue de ce site.

M. PLANCHARD demande la possibilité d'un aménagement, aux abords du CSJP, pour la livraison de matériel. Celui-ci pourrait prendre la forme d'une croix jaune près de l'abri bus situé devant le centre. M. MARCHAND prend note de cette remarque qui sera communiquée au service concerné du CTM.

Mme CHAUVRY-LANCHE interroge sur la localisation du GAS qui ne figure pas sur les plans transmis. M. VACHER répond que deux propositions écrites ont été faites mais qu'elles ne semblent pas avoir obtenu l'adhésion du GAS. Une rencontre sera prochainement organisée pour revoir ce dossier avec le GAS.

AVIS FAVORABLE des deux collègues :

Collège des Elus

<p>4 AVIS FAVORABLE <u>Collège du Personnel</u> 5 AVIS FAVORABLE (2 FO - 2 CGT – 1 SE)</p>	
<p>Ouverture supplémentaire du château en novembre et pendant les vacances de Noël 2017</p> <p>Présenté par Madame Valérie TEXIER, Directrice des Moyens Généraux</p>	
<p>Mme TEXIER explique que cette demande a été formulée pour permettre l'ouverture du château pendant les vacances scolaires et proposer des activités mises en place pour les familles durant les vacances de la Toussaint et de Noël 2017. Elle précise qu'il s'agit d'une expérimentation cette année.</p> <p>Les saisonniers « longue durée » recrutés de mars à novembre verront ajoutées à leur contrat les périodes des vacances précitées.</p> <p>M. VACHER précise que ce projet ne concerne que les après-midi et uniquement les individuels excluant donc l'ouverture intégrale du château et l'accueil de groupes sauf pour la période du 10- 11- 12 novembre 2017 pour les « Musicales du Cadre Noir ».</p> <p>A M. RENAUDIN qui demande si l'emploi du temps des agents d'entretien va être modifié, Mme TEXIER répond que si besoin, des adaptations de planning seront réalisées mais que le personnel d'entretien est déjà présent en permanence, ce qui ne devrait donc pas aboutir à de grandes modifications.</p> <p>AVIS FAVORABLE des deux collèges : <u>Collège des Elus</u> 4 AVIS FAVORABLE <u>Collège du Personnel</u> 5 AVIS FAVORABLE (2 FO - 2 CGT – 1 SE)</p>	
<p>Sujets pour information</p>	
<p>Point de suivi : Médecine du travail</p> <p>Présenté par Madame Valérie TEXIER, Directrice des Moyens Généraux</p>	
<p>Mme TEXIER informe les membres que le Docteur ROZIER a quitté l'hôpital et que l'ensemble des collectivités du territoire n'a plus de médecin du travail. M. VACHER et Mme TEXIER ont rencontré le directeur de Santé Travail Cholet Saumur(STCS) ex SMIS pour étudier la possibilité d'adhérer à cette structure. Celui-ci ne peut pas répondre favorablement à la demande d'adhésion des collectivités car ses effectifs en médecin ne sont pas suffisants pour assurer ce service.</p> <p>M. BRUAND est disposé toutefois à venir en aide au service Ressources Humaines pour la mise en œuvre de ce dossier.</p> <p>L'idéal serait de recruter un médecin collaborateur (médecin généraliste qui accepte d'une part d'être formé sur la médecine du travail et d'autre part d'être salarié). STCS pourrait donc mettre à disposition un médecin du travail pour encadrer ce médecin collaborateur. A ce jour les commissions Ressources Humaines de l'Agglo et de la Ville ont émis un avis favorable pour travailler sur ce dossier et avancer sur le coût global que pourrait représenter ce service qui comprendrait un médecin, une infirmière et un secrétariat (tous trois à temps partiel), des locaux et du matériel. L'ensemble des collectivités du territoire a fait savoir qu'elles étaient favorables à ce projet. L'idée serait donc de refacturer le coût du service à l'ensemble des adhérents. Le dossier technique et financier est en cours d'élaboration et sera ensuite proposé aux membres du CT.</p>	

Elle ajoute que la fiche de poste est également en cours d'élaboration en collaboration avec M. BRUAND.

M. VACHER précise que le médecin collaborateur pourrait être formé aux missions de médecin du travail mais également aux spécificités de la fonction publique territoriale différentes de celles du régime général.

M. MARCHAND demande que la recherche de ce médecin soit faite dès à présent, même si le dossier technique et financier est en cours. Si ce médecin souhaite venir en tant que libéral, des locaux seront mis à sa disposition et s'il souhaite être salarié, la collectivité sera prête à le recruter. Il fera part de cette proposition aux nouveaux internes qui vont arriver début mai à l'hôpital et qu'ils va rencontrer.

Les membres du CT seront informés de l'avancée du dossier.

Gestion du temps travaillé : journées accordées par M. le Maire	
---	--

Présenté par Monsieur Jean-Michel MARCHAND – Président du CT	
--	--

M. MARCHAND explique que suite aux remarques formulées par la Chambre Régionale des Comptes, la collectivité devra informer cette dernière des mesures prises pour remédier aux différents points soulevés et notamment l'absence d'exécution des 1607 heures annuelles par les agents municipaux.

M. MARCHAND informe les membres que la collectivité doit appliquer le temps de travail annuel de 1607 heures comme cela a été évoqué il y a quelques jours lors d'une rencontre avec les syndicats, Il a donc décidé de mettre fin à l'octroi des trois journées qui étaient accordées par le Maire.

Cette mesure est d'application immédiate.

M. RENAUDIN rappelle qu'une solution avait été émise qui consistait en une augmentation journalière du temps de travail afin de conserver le bénéfice de ces trois jours.

M. MARCHAND refuse une augmentation de 6 minutes par jour qui lui paraît une solution peu sérieuse.

Mme CHAUVRY-LANCHE rappelle qu'il a également été proposé, par les syndicats FO et CGT, d'augmenter le régime indemnitaire des agents pour les remotiver. M. MARCHAND indique que la suggestion sera étudiée dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP. Ce dossier devra être travaillé avant la fin de l'année 2017.

M. LEFEVRE fait remarquer que la CRC a indiqué concernant le régime indemnitaire que la collectivité se situait dans la moyenne. Il estime donc qu'une augmentation du RI pourrait être attribuée.

Mme LELIEVRE fait remarquer que d'autres administrations saumuroises ont également dû faire l'effort de se mettre en conformité avec la loi concernant l'application des 1607 heures.

M. Marchand confirme qu'il décide de ne plus octroyer les 3 jours qu'il donnait annuellement jusqu'en 2016 à tous les agents ; ce retrait, auquel s'ajoute la suppression des 4h de différentiel pour un temps plein attribuées depuis 2001, aboutit à un total de 1 607h (étant entendu qu'avec cette mesure, la journée de solidarité est considérée comme faite et le lundi de Pentecôte reste donc non travaillé sauf pour les services qui doivent maintenir une activité auprès de leurs usagers).

M. MARCHAND indique que le relevé d'avis de cette séance sera le vecteur d'information pour l'ensemble des agents et qu'il n'y aura pas de note spécifique puisqu'il s'agit d'un retour à la « norme ».

Réorganisation du service Etat civil/Affaires générales – Etat d'avancement de la réflexion

Présenté par Madame Sandrine BAUDRY, Directrice de la Citoyenneté

Mme BAUDRY rappelle aux membres que la ville est équipée d'une deuxième station biométrique pour réaliser les passeports et cartes nationales d'identité sur un territoire plus large qu'auparavant. L'activité du service devrait doubler sur cette compétence. De plus, de nombreux documents sont sollicités par la voie dématérialisée. Des dossiers sont également traités avec une prise de rendez-vous préalable avec les usagers. L'idée est de proposer une organisation différente du service qui s'adapte à ces nouveaux modes de fonctionnement et nouveaux besoins.

La démarche est en cours d'élaboration avec les agents et devrait aboutir dans les mois à venir.

Les membres du CT seront informés de l'avancement de ce dossier au fur et à mesure.

Mme BAUDRY ajoute que compte tenu du départ à la retraite du responsable du service Etat Civil, il a été demandé de travailler à la fois sur les missions Etat Civil et Affaires Générales de manière globale. L'objectif est de renforcer la polyvalence au niveau des guichets d'accueil pour assurer la continuité du service public.

Questions diverses abordées

Fixation de la prochaine séance

Présenté par Madame Valérie TEXIER, Directrice des Moyens Généraux

Il est proposé aux membres du CT de fixer la prochaine séance au mardi 25 avril 2017, sachant que dans le cas d'un sujet à inscrire en urgence, une réunion peut être programmée avant cette date.

(Information post séance : compte tenu du délai très rapproché entre les deux séances, le prochain CT sera organisé en juin 2017, sauf urgence signalée)

Sujets abordés par les représentants du personnel :

Fonctionnement de la Carte APETIZ (Thierry LEFEVRE-CGT)

Mme TEXIER précise qu'elle est en relation constante avec les services d'APETIZ pour leur faire part des problèmes rencontrés avec cette carte de 2ème génération.

M. VACHER indique qu'une liste des difficultés va être dressée au regard desquelles figureront les solutions proposées par APETIZ pour y remédier. Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour du prochain CT, et le document présenté pour information.

<p>Convention avec le GAS (Thierry LEFEVRE-CGT)</p>	<p>M. LEFEVRE fait remarquer que le sujet de la mise à disposition de Mme BOUCHETEAU auprès du GAS a été reporté lors d'une séance précédente et n'est pas inscrit à nouveau. De même, l'agent n'a pas eu la notification de l'arrêté correspondant.</p> <p>M.LEPRETRE indique que l'agent a été reçu et une fiche de poste a été bâtie avec 20% de son temps de travail à la DSF. Mme BOUCHETEAU travaille tous les jeudis à la DSF.</p> <p>Mme TEXIER fait remarquer que l'agent est salariée de la ville et qu'elle peut donc travailler à la DSF au sein du service social de la ville, sans qu'un arrêté lui soit notifié. Elle vérifiera toutefois si la convention de mise à disposition au GAS a été signée.</p> <p>M. MARCHAND demande que dans le cas contraire, le sujets soit mis à l'ordre du jour du prochain CT.</p>
<p>Pétition des services de la Direction des Moyens Techniques (Thierry LEFEVRE-CGT)</p>	<p>M. LEFEVRE informe M. MARCHAND qu'il va lui remettre un courrier et une pétition des services de la DMT concernant notamment les contrats précaires (CAE, CUI, ...) qui sont renouvelés alors qu'il s'agit de postes pérennes.</p> <p>M. VACHER rappelle que les CAE sont des contrats de 9 à 12 mois renouvelables.</p>
<p>Conditions de travail à la maison de retraite La Sagesse (Chantal CHAUVRY-LANCHE-FO)</p>	<p>Mme CHAUVRY-LANCHE soulève le fait qu'une seule personne servirait les résidents dans la salle à manger.</p> <p>M. LEPRETRE répond qu'une seule personne se trouve dans la salle à manger mais qu'il s'agit de la salle à manger des valides. Dans la salle thérapeutique, il y a une personne par résident, soit au total 7 personnes dans le restaurant.</p>

<p>Contrats CAE – Procédure en cas d'accident du travail et quelles sont les indemnités (Chantal CHAUVRY-LANCHE-FO)</p>	<p>Monsieur VACHER précise que les contrats signés dans le cadre d'un CAE ou CUI relèvent du droit privé. Ces agents bénéficient donc des mêmes conditions que les agents de droit privé.</p>
<p>Stagiaires sans encadrement à la maison de retraite La Sagesse (Chantal CHAUVRY-LANCHE-FO)</p>	<p>Mme CHAUVRY-LANCHE indique que des stagiaires se retrouveraient seuls pour effectuer certaines tâches, sans être encadrés. M. LEPRETRE s'étonne de cette remarque. Il a en effet participé à une réunion à La Sagesse durant laquelle il lui a été confirmé que les stagiaires étaient toujours encadrés.</p>
<p>Point sur le fonctionnement du service Entretien des locaux (Véronique FLANDRIN)</p>	<p>Mme FLANDRIN souhaite qu'au cours d'un prochain CT un point soit effectué sur le fonctionnement du service entretien de locaux qui rencontre actuellement des difficultés et sur le devenir de ce service.</p>



ANNEXE 3

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 31 MARS 2017

N° 2017/30

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 4 AVRIL 2017

Présents : 30
Excusés : 5
(4 pouvoirs)
En exercice : 35

Secrétaires de séance :
Diane de LUZE et
Jean-Luc LHEMANNE

Le vendredi trente-et-un mars deux mille dix-sept à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le vingt-quatre mars deux mille dix-sept.

Etaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mmes ANGUENOT, MM. GRAVOUEILLE, CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mme HENRY, M. BRAEMS, Mme GUILLON, Adjoints – M. LHEMANNE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, RABAULT, METIVIER, GAZEAU, Mme BOURDIER, MM. APCHIN, BATAILLE, Mmes de LUZE, DAMAS, LAMOUR, MM. JAMIN, DUFOUR, MORINEAU Conseillers Municipaux.

Excusés : Mme LE COZ, M. HOUTIN, Mme MORIN, M. SECQ qui ont donné respectivement pouvoir à MM. GOULET, NERON N., Mmes CHARRON, GAZEAU. M. PHILIPPE s'est excusé sans donner de pouvoir.

CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) SAUMUR VAL DE LOIRE

Dans leur rédaction issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, l'article L 5216-5 du Code général des collectivités territoriales et l'article L 134-2 du Code du tourisme confient aux communautés d'agglomération la compétence " promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ".

A cette fin, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a pris l'initiative de créer une société publique locale (SPL) en vue d'assurer notamment les missions d'office de tourisme tels que définis à l'article L 133-3 du code du tourisme. Dans le cadre d'une démarche partagée, la Communauté d'agglomération de Saumur Val de Loire a élaboré en 2015 et 2016 un plan stratégique dont l'un des axes est d'aboutir à une structuration unifiée de l'organisation touristique au sein d'une société publique locale (SPL) à l'échelle de la nouvelle agglomération.

Outre ces missions, la SPL a vocation à assurer toute action d'animation ou la gestion d'équipements ou de services dans le domaine des loisirs et de la culture ou du tourisme, non reconnus d'intérêt communautaire.

Il est rappelé que c'était aussi un engagement pris devant le magistrat de la Chambre Régionale des Comptes, que d'avoir une structure juridique support pour l'organisation de grands événements, tel que Anjou Vélo Vintage.

Le choix de la constitution SPL prévue à l'article L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), aux lieux et places par exemple du maintien d'une association ou de la création d'un établissement public industriel et commercial (EPIC), se justifie plus particulièrement par :

- la garantie d'un contrôle étroit des établissements et collectivités actionnaires et leur autonomie décisionnelle (la création d'une société publique locale n'emporte pas transfert de compétence),
- l'absence de toute procédure de publicité et de mise en concurrence dans les relations contractuelles entre les actionnaires et la SPL,
- le bénéfice d'un cadre d'intervention et de gestion souple propre aux sociétés commerciales tout en restant sous contrôle public.

Créée par la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010, la société publique locale constitue désormais un outil d'intervention privilégié, sous contrôle des collectivités et sécurisé juridiquement, plus particulièrement dans les domaines du tourisme, de la culture et des loisirs.

La SPL Saumur Val de Loire Tourisme assurera principalement, pour le compte de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, les missions propres aux offices de tourisme, telles que notamment définies par l'article L 133-3 du Code du tourisme, et plus particulièrement :

- l'accueil, l'information, la promotion et la commercialisation touristique du territoire,
- la définition et la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique, notamment dans le domaine du marketing territorial,
- la gestion et l'exploitation d'équipements et de services à vocation touristique ou culturelle.

Deux autres actionnaires, à savoir la Ville de Saumur et la commune de Doué-en-Anjou pourront, de leur côté, missionner la SPL pour assurer plus spécifiquement des actions d'animation ou la gestion d'équipements ou de services dans le domaine des loisirs et de la culture ou du tourisme, non reconnus d'intérêt communautaire.

Il est proposé de fixer le capital de la SPL à un montant minimum de 288.000 € permettant de financer des premiers besoins en fond de roulement. Le capital de 288.000 € sera constitué de 288 actions de 1.000 €, de valeur nominale.

Seront actionnaires de la SPL :

- la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire: 72,22 % (208.000 €)
- la Ville de Saumur : 16,66 % (48.000 €),
- la Commune de Doué en Anjou : 11,11 % (32.000 €),

Suivant les règles de présentation fixées par l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé un Conseil d'administration de 18 membres, dont 13 représentants pour la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et 3 représentants pour la Ville de Saumur et 2 représentants pour la Commune de Doué en Anjou.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, plus particulièrement, les articles L 1521-1 à L 1525-3, L 1531-1 et L 5216-5,

Vu le projet de statuts de la société publique locale Saumur Val de Loire Tourisme tel que joint à la présente délibération,

Pour le Maire et par délégation : Emmanuelle DUVEAU 

N° feuillet : 2017/ 49

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'APPROUVER la participation de la Ville de Saumur au capital de la SPL Saumur Val de Loire Tourisme à hauteur de 48 actions pour une valeur nominale chacune de 1.000 euros soit 48.000 euros représentant 16.66 % du capital,

- d'APPROUVER le versement des sommes en une fois correspondant à la participation de la Ville de Saumur au capital social, lesquelles sont prévues au BP 2017,

- d'APPROUVER les statuts de SPL Saumur Val de Loire Tourisme tels que joints en annexe à la présente délibération,

- d'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte en découlant,

- d'APPROUVER la composition du Conseil d'administration de la SPL Saumur Val de Loire Tourisme et la désignation de 3 représentants de la Ville de Saumur :

- Jackie GOULET
- Astrid LELIEVRE
- Sylvie TAUGOURDEAU

- d'AUTORISER les représentants ainsi désignés à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de la SPL Saumur Val de Loire Tourisme (présidence, vice-présidence, présidence direction générale, membre du comité technique consultatif, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, etc.) étant précisé que ces fonctions seront exercées à titre gratuit,

- d'AUTORISER le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité.**

reçu par le sous-préfet de SAUMUR
- 5 AVR. 2017

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 MAI 2017****N° 2017/55**

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 19 MAI 2017

Présents : 28
Excusés : 5
(5 pouvoirs)
Absents : 2
En exercice : 33

Secrétaires de séance :
Marie-Hélène LAMOUR et
Bruno PROD'HOMME

Le jeudi dix-huit mai deux mille dix-sept à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le onze mai deux mille dix-sept.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GRAVOUEILLE, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mmes HENRY, GUILLON, Adjointes – M. LHEMANNE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, METIVIER, GAZEAU, BOURDIER, MM. APCHIN, BATAILLE, Mme LAMOUR, MM. PHILIPPE, MORINEAU Conseillers Municipaux.

Excusés : MM. BRAEMS, SECQ, Mme DAMAS, MM. JAMIN et DUFOUR qui ont donné respectivement pouvoir à Mme ANGUENOT, MM. CARDET, APCHIN, Mme LAMOUR et M. BATAILLE.

Absentes : Mmes MORIN et de LUZE.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES – BILAN - INFORMATION

La Chambre Régionale des Comptes dans sa mission de contrôle de la Ville de Saumur effectuée en 2015 et 2016 sur la période 2010-2015 a émis plusieurs observations.

En application de l'article L.243-7-1 du Code des Juridictions Financières qui dispose que " dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'exécutif de la collectivité territoriale présente dans un rapport devant cette même assemblée les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes."

Il est proposé les réponses suivantes :

"Poursuivre la modernisation de son organisation et de sa gestion"

Dans le cadre de l'évolution des deux collectivités locales que constituent la Ville de Saumur et la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement puis Saumur Val de Loire depuis le 1er janvier dernier, une réflexion sur la mutualisation des services est systématiquement engagée.

Ainsi, depuis le 1er juillet 2016, le service informatique de la Ville de Saumur mutualisé avec la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement est devenu un service commun de cette dernière, qui depuis le 1er janvier 2017 l'élargit à la commune nouvelle de Doué en Anjou. Le service "Achats et Marchés Publics" est également mutualisé depuis ce premier semestre avec pour objectif de devenir un service commun pour septembre 2017.

Nous poursuivons également notre réflexion sur le service Archives sachant que les deux collectivités ont d'ores et déjà recruté conjointement une archiviste contractuelle pour une mission de renfort.

Comme l'avait souligné la Chambre Régionale des Comptes, la Politique de la Ville et la Rénovation Urbaine ont été repris par la Communauté d'Agglomération.

Dans le cadre de la modernisation de ses procédures, la Ville de Saumur a ouvert un guichet unique physique doublé d'un portail famille qui évolue actuellement vers un portail citoyen permettant ainsi de réaliser la quasi-totalité des procédures en ligne y compris à destination des professionnels notamment dans le cadre de l'instruction du droit du sol.

Une réflexion est également en cours avec l'éditeur des logiciels gestionnaires des Ressources Humaines et des Finances afin de dématérialiser nombre de procédures pour les rendre plus fluides et donc gagner en efficacité ainsi que les déconcentrer autant que faire ce peut, dans le cadre d'une délégation partagée.

La mise en œuvre de la partie Finances est fixée pour cette fin d'année, celle concernant les Ressources Humaines étant programmée pour le 1er semestre 2018.

Dès le 1er semestre 2016, la Ville a recruté un contrôleur de gestion afin d'améliorer l'efficience de son administration.

"Renforcer l'information financière à l'occasion des débats d'orientations budgétaires"

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) présenté en novembre 2016 (annexe 1), a bien entendu présenté un volet financier relatif aux investissements et une programmation pluriannuelle des investissements ainsi qu'une prospective financière où apparaissent les évolutions de notre épargne brute, de l'épargne nette et de l'encours de la dette pour la période 2017-2020.

Un volet spécifique à la structure de la dette a également été développé lors du ROB 2017. Une présentation de l'évolution des effectifs dans la collectivité a également été débattue, mettant en avant la répartition par classe d'âge, par sexe, un suivi de la prévention des risques professionnels et du pôle santé ainsi qu'une politique de reclassement en lien avec la formation.

"Appliquer le temps de travail décidé par son assemblée"

Comme évoqué lors du contrôle de la Chambre, le temps de travail annuel des agents de la collectivité a été ramené à 1607 heures pour cette année 2017, Ce sujet a fait l'objet de rencontres avec les représentants du personnel et d'une information lors du comité technique du 28 mars 2017 (annexe 2).

"Société Publique Locale Tourisme"

Enfin, comme affirmé lors de notre réponse à la Chambre, il a été décidé la création d'une Société Publique Locale événementielle le 1er juin prochain dont les actionnaires principaux sont la Communauté d'Agglomération, la Ville de Saumur et la Ville de Doué en Anjou (annexe 3) afin d'organiser les manifestations emblématiques du territoire.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,




Jean-Michel MARCHAND

Ville de **SAUMUR**

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 MAI 2017

N° 2017/56

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 19 MAI 2017

Présents : 28
 Excusés : 5
 (5 pouvoirs)
 Absents : 2
 En exercice : 33

Secrétaires de séance :
 Marie-Hélène LAMOUR et
 Bruno PROD'HOMME

Le jeudi dix-huit mai deux mille dix-sept à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le onze mai deux mille dix-sept.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GRAVOUEILLE, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mmes HENRY, GUILLON, Adjointes – M. LHEMANNE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, METIVIER, GAZEAU, BOURDIER, MM. APCHIN, BATAILLE, Mme LAMOUR, MM. PHILIPPE, MORINEAU Conseillers Municipaux.

Excusés : MM. BRAEMS, SECQ, Mme DAMAS, MM. JAMIN et DUFOUR qui ont donné respectivement pouvoir à Mme ANGUENOT, MM. CARDET, APCHIN, Mme LAMOUR et M. BATAILLE.

Absentes : Mmes MORIN et de LUZE.

EXERCICE 2017 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Dans le cadre de sa politique de soutien aux activités d'intérêt général menées par les acteurs associatifs ou individuels du territoire Saumurois, et dans le respect du montant des crédits disponibles de l'enveloppe budgétaire dédiée,

Il est proposé au Conseil Municipal d'ATTRIBUER les subventions de l'exercice 2017, telles que détaillées dans le tableau suivant :

Secteur	Bénéficiaires	Objet	Montant attribué
Action Sociale	Familles de France de Saumur	Fonctionnement	700,00
Culture	Ensemble Vocal Enéas	Fonctionnement	270,00
Culture	Harmonie de Saumur	Achat d'instruments	1 000,00
Politique de la Ville	Habitat Solidarité	Action Habitat Mômes	7 000,00
Relations Internationales	Scouts et Guides de France	Rénovation école et création bibliothèque à Madagascar	250,00
TOTAL - ATTRIBUTIONS BUDGET PRINCIPAL			9 220,00

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



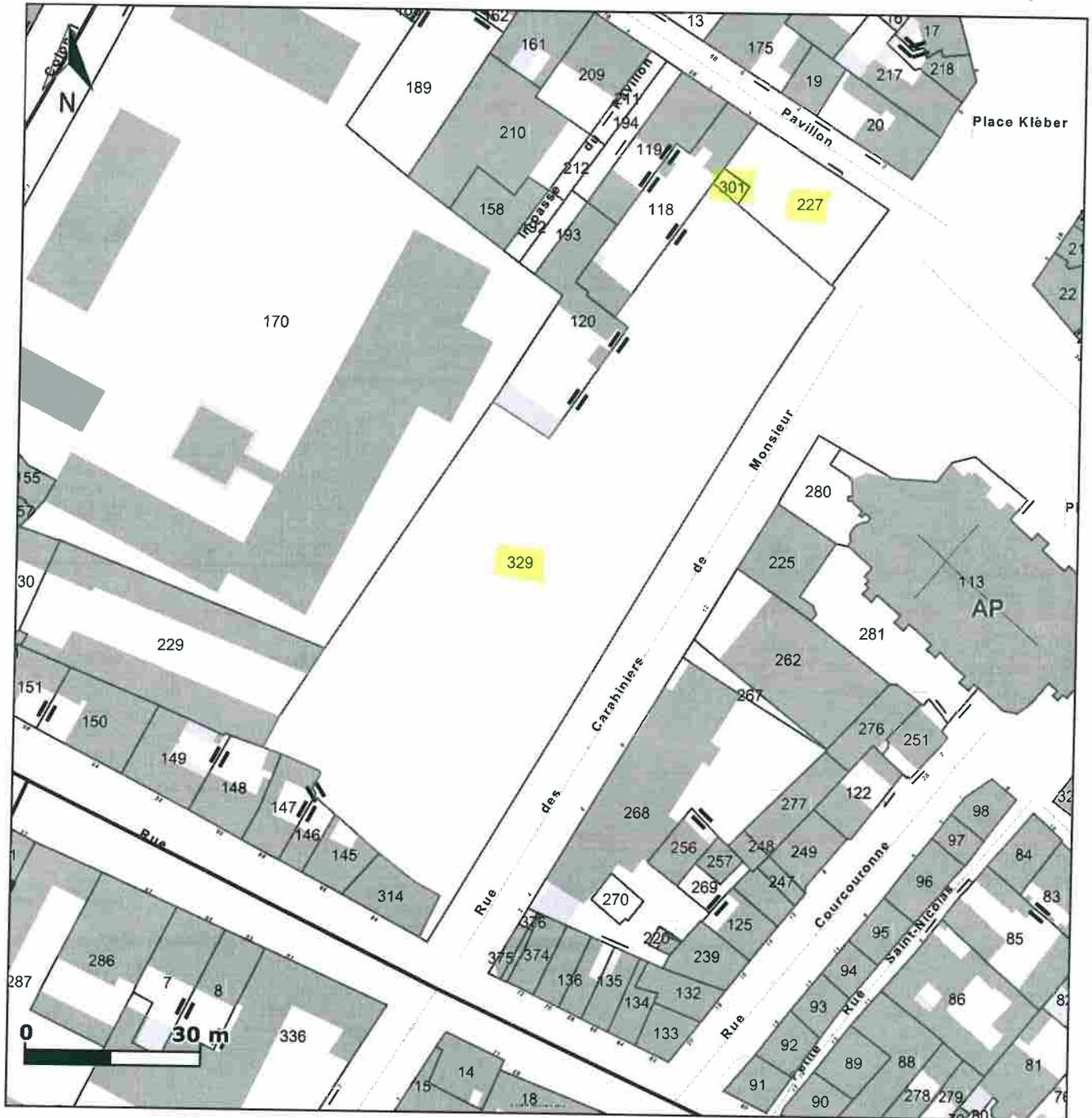


Jean-Michel MARCHAND

rue des Carabiniers de Monsieur à Saumur
Parcelles cadastrées section AP n° 227 - 301 -
329 appartenant à la SCI Résidence Chanzy

Ville de Saumur
Date de création: 10/05/2017

© Ville de
SAUMUR



© DGFIP, 2015 - IGN, 2013 (Ortho) - Saumur Agglo (documents d'urbanisme, foncier, réseaux d'eau) - DDT (risques, Périmètres ANRU, classement sonore), Ville Saumur (foncier, cavités, défense incendie, chauffage urbain), DREAL (environnement), concessionnaires (réseaux), DRAC (patrimoine classé)

Les informations ne sont fournies qu'à titre informatif, se rapprocher du service gestionnaire pour toute utilisation



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 MAI 2017

N° 2017/57

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 19 MAI 2017

Présents :	28
Excusés :	5
(5 pouvoirs)	
Absents :	2
En exercice :	33

Secrétaires de séance :

Marie-Hélène LAMOUR et
Bruno PROD'HOMME

Le jeudi dix-huit mai deux mille dix-sept à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le onze mai deux mille dix-sept.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GRAVOUEILLE, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mmes HENRY, GUILLON, Adjointes – M. LHEMANNE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, METIVIER, GAZEAU, BOURDIER, MM. APCHIN, BATAILLE, Mme LAMOUR, MM. PHILIPPE, MORINEAU Conseillers Municipaux.

Excusés : MM. BRAEMS, SECQ, Mme DAMAS, MM. JAMIN et DUFOUR qui ont donné respectivement pouvoir à Mme ANGUENOT, MM. CARDET, APCHIN, Mme LAMOUR et M. BATAILLE.

Absentes : Mmes MORIN et de LUZE.

RUE DES CARABINIERS DE MONSIEUR A SAUMUR - VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT (VEFA) – ACQUISITION DE LOCAUX PAR LA VILLE DE SAUMUR

La Ville de Saumur a cédé en 2008 à la SCI Résidence Chanzy un terrain non bâti situé rue des Carabiniers de Monsieur à Saumur qui devait accueillir un programme immobilier.

Une opération de construction d'une résidence seniors est prévue sur ce site par la Société Réside Etudes à Paris, laquelle envisage d'y aménager 102 logements dont 20 % de logements sociaux. Elle sera édifiée sur les parcelles cadastrées section AP n° 227 – 301 – 329 pour une contenance totale de 4838 m² appartenant à ce jour à la SCI Résidence Chanzy.

La Ville a saisi cette opportunité afin d'envisager le transfert sur ce site des installations de la Crèche municipale Chauvet dont les locaux actuels, par ailleurs vétustes, n'apparaissent plus adaptés aux besoins suite à l'ouverture de la Maison de l'Enfance.

C'est pourquoi, elle se rendra propriétaire suivant le statut juridique de la VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement), d'un volume issu d'un état descriptif de division, constitué de locaux bruts, hors d'eau et d'air, équipés de réseaux en attente, et d'une cour, permettant le fonctionnement de la structure municipale de 50 berceaux.

A l'issue de la négociation avec le promoteur immobilier, les locaux bruts ainsi que la cour seront acquis par la Commune moyennant le prix HT de 2 000 € le m² (deux mille euros), soit pour 500 m² environ, la somme totale approximative de 1 000 000 € HT (un million d'euros). Le prix définitif sera arrêté en fonction de l'état descriptif de division.

Un acte de vente sera établi par la SCP Stéphane SLADEK – Marlène CHALOPIN-BARRE – Guillaume BARRE, notaires associés à Saumur, aux frais de l'acquéreur.

Vu l'avis établi par France Domaine,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tout document afférent à cette opération.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE.**

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 MAI 2017

N° 2017/58

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 19 MAI 2017

Présents :	28
Excusés :	5
(5 pouvoirs)	
Absents :	2
En exercice :	33

Secrétaires de séance :

Marie-Hélène LAMOUR et
Bruno PROD'HOMME

Le jeudi dix-huit mai deux mille dix-sept à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le onze mai deux mille dix-sept.

Etaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GRAVOUEILLE, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mmes HENRY, GUILLON, Adjointes – M. LHEMANNE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, METIVIER, GAZEAU, BOURDIER, MM. APCHIN, BATAILLE, Mme LAMOUR, MM. PHILIPPE, MORINEAU Conseillers Municipaux.

Excusés : MM. BRAEMS, SECQ, Mme DAMAS, MM. JAMIN et DUFOUR qui ont donné respectivement pouvoir à Mme ANGUENOT, MM. CARDET, APCHIN, Mme LAMOUR et M. BATAILLE.

Absentes : Mmes MORIN et de LUZE.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ACCUEIL DE LOISIRS PETIT SOUPER ET MULTI ACCUEIL REINE DE SICILE- APPROBATION DES PROGRAMMES ET DEMANDE DE SUBVENTION

"Ville Amie des Enfants" reconnue par l'UNICEF, la Ville de Saumur poursuit ses actions en faveur de l'amélioration de l'accueil des enfants au sein de ses structures.

Cette année l'accueil de loisirs du Petit Souper et le multi accueil Reine de Sicile vont pouvoir bénéficier de travaux d'aménagement.

1/ **L'accueil de loisirs du Petit Souper** accueille depuis septembre 2014 et la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires des enfants scolarisés à partir de 2 ans. L'arrivée de cette nouvelle tranche d'âge, plus jeune, avait amené la collectivité à modifier l'usage d'un local d'activités au profit d'un espace aménagé pour le repos et la sieste des plus petits. L'accueil des 2-4 ans étant désormais possible pendant les vacances scolaires, le nombre d'enfants de cette tranche d'âge présents sur le site a augmenté.

Afin de permettre à tous ceux qui le souhaitent de pouvoir bénéficier de conditions normales pour un temps de sieste ou de repos, plus particulièrement en période estivale, l'aménagement d'un second dortoir est nécessaire compte-tenu de la saturation du seul et unique dortoir actuel. Les travaux consisteront en la pose de stores occultant et de nouveaux éclairages.

La création de ce second dortoir en lieu et place d'une salle d'activités nécessite de réinvestir ce type d'espace dans un autre local du centre.

Celui ci existe et présente l'avantage d'être très bien placé sur le site. Il est actuellement inutilisé par les enfants car raccordé à aucun réseau de chauffage. Vu sa nécessaire utilisation sur les périodes de l'automne, de l'hiver et du printemps, un tel raccordement est indispensable.

Enfin, les sanitaires dédiés aux plus jeunes ont fait l'objet d'un important réaménagement en 2012 et 2013. A l'usage, il s'avère que l'absence d'une douche à proximité immédiate est une réelle difficulté pour les enfants concernés et le personnel d'encadrement alors que l'Île des Enfants bénéficie de ce type d'installation de proximité immédiate ainsi que les écoles publiques de la Ville.

Le coût prévisionnel global est estimé à 15 500 € HT, soit 18 600 € TTC. Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire pouvant aller jusqu'à 80 % du montant H.T des travaux.

2/ Le multi accueil Reine de Sicile accueille des enfants âgés de deux mois et demi à 3 ans. Sa capacité est de 42 places. Elle est composée d'un service de bébés de 18 places et d'un service de grands de 24 places.

L'espace réservé aux bébés (2 mois et demi à 16-18 mois) est de 38 m² et ne permet plus d'accueillir 18 jeunes enfants dans des conditions normales. Cet espace peut être agrandi de 9 m² pour proposer ainsi une superficie de 47 m², ce qui permettrait aux professionnels de proposer deux espaces d'activités bien distincts :

- l'un pour les tous petits qui ont besoin de calme et d'un espace sécurisé ;
- l'autre pour les plus grands qui ont besoin de psychomotricité et de jeux symboliques.

Par ailleurs, le sol souple de l'espace de jeux extérieur s'est dégradé et présente des irrégularités pouvant entraîner des chutes des enfants. Il nécessite une intervention afin de répondre aux normes de sécurité exigées pour un établissement accueillant des jeunes enfants de moins de 3 ans.

Le coût prévisionnel global de ce programme s'élève à 12 432,72 € HT, soit 14 921,27 € TTC. Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire pouvant aller jusqu'à 80 % du montant H.T des travaux.

Plan de Financement prévisionnel avec Aide au taux maximum

Opération	Montant HT	Montant TTC	Financements	Montant	%
ALSH Petit Souper	15 500,00	18 600,00	CAF	12 400,00	80
<i>Dont : Dortoir</i>	<i>3 333,33</i>	<i>4 000,00</i>	Ville de Saumur	3 100,00	20
<i>Chauffage</i>	<i>8 000,00</i>	<i>9 600,00</i>			
<i>Douche</i>	<i>4 166,67</i>	<i>5 000,00</i>			
MA Reine de Sicile	12 432,72	14 919,27	CAF	9 946,00	80
<i>Dont : espace bébé</i>	<i>8 333,33</i>	<i>10 000,00</i>	Ville de Saumur	2 486,72	20
<i>aire extérieure</i>	<i>4 099,39</i>	<i>4 919,27</i>			
<i>jeux</i>					
			Sous-total CAF	22 346,00	80
			Sous-total Ville de Saumur	5 586,72	20
TOTAL	27 932,72	33 519,27	TOTAL	27 932,72	100

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- APPROUVER le programme de travaux des deux opérations : l'accueil de loisirs du Petit Souper et le multi accueil Reine de Sicile ;
- AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'ensemble des partenaires financiers, et plus particulièrement de la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire, des subventions au taux le plus élevé.

Au cas où les financements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville s'engage à honorer la différence par autofinancement.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 MAI 2017

N° 2017/59

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 19 MAI 2017

Présents : 28
Excusés : 5
(5 pouvoirs)
Absents : 2
En exercice : 33

Secrétaires de séance :
Marie-Hélène LAMOUR et
Bruno PROD'HOMME

Le jeudi dix-huit mai deux mille dix-sept à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le onze mai deux mille dix-sept.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GRAVOUEILLE, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mmes HENRY, GUILLON, Adjoints – M. LHEMANNE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, METIVIER, GAZEAU, BOURDIER, MM. APCHIN, BATAILLE, Mme LAMOUR, MM. PHILIPPE, MORINEAU Conseillers Municipaux.

Excusés : MM. BRAEMS, SECQ, Mme DAMAS, MM. JAMIN et DUFOUR qui ont donné respectivement pouvoir à Mme ANGUENOT, MM. CARDET, APCHIN, Mme LAMOUR et M. BATAILLE.

Absentes : Mmes MORIN et de LUZE.

RD 347 – MISE A 2 X 2 VOIES ENTRE LE PONT DU CADRE NOIR ET LE GIRATOIRE DE POCE – CONSTRUCTION DE L'ECHANGEUR DES ROMANS – PARTICIPATION DE LA VILLE DE SAUMUR

Vu le courrier du Département de Maine et Loire en date du 17 mars 2017,

Vu l'avis favorable émis par la commission des Finances le 9 mai 2017,

Vu les avis favorables émis par la Commission Voirie – Propreté - Espaces Verts et Urbanisme des 24 avril et 11 mai 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération de doublement de la rocade sud de Saumur qui s'établit ainsi :

Ouvrages concernés	Montants	Cofinanceurs					
		Département de Maine et Loire	Région des Pays de la Loire	Commune de Distré	Commune de Rou-Marson	Ville de Saumur	Communauté d'Agglomération Saumur val de Loire
Travaux de doublement de la rocade sud	8,6 M€ HT	3,44 M€ (soit 40 %)	3,44 M€ (soit 40 %)				1,72 M€ (soit 20 %)
Travaux d'aménagement de l'échangeur des Romans	1,8 M€ HT	0,72 M€ (soit 40 %)	0,72 M€ (soit 40 %)	150 000 € (soit 8,33 %)	10 000 € (soit 0,55 %)	200 000 € (soit 11,11 %)	
Total opération (doublement rocade sud + échangeur)	10,4 M€ HT soit 12,5 M€ TTC	4,16 M€ + 2,1 M€ de TVA soit 6,26 M€	4,16 M€	150 000 €	10 000 €	200 000 €	1,72 M€

- AUTORISE Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer les documents à intervenir

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND

S Ville de SAUMUR

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 MAI 2017 N° 2017/60

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 19 MAI 2017

Présents : 28
Excusés : 5
(5 pouvoirs)
Absents : 2
En exercice : 33

Secrétaires de séance :
Marie-Hélène LAMOUR et
Bruno PROD'HOMME

Le jeudi dix-huit mai deux mille dix-sept à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le onze mai deux mille dix-sept.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GRAVOUEILLE, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mmes HENRY, GUILLON, Adjointes – M. LHEMANNE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, METIVIER, GAZEAU, BOURDIER, MM. APCHIN, BATAILLE, Mme LAMOUR, MM. PHILIPPE, MORINEAU Conseillers Municipaux.

Excusés : MM. BRAEMS, SECQ, Mme DAMAS, MM. JAMIN et DUFOUR qui ont donné respectivement pouvoir à Mme ANGUENOT, MM. CARDET, APCHIN, Mme LAMOUR et M. BATAILLE.

Absentes : Mmes MORIN et de LUZE.

REGROUPEMENT DE L'ECOLE MATERNELLE PAULINE KERGOMARD SUR LE SITE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DU DOLMEN - NOUVELLE APPELLATION DU SITE : ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DU DOLMEN

Dans le cadre du schéma directeur des écoles de la Ville de Saumur et en lien avec l'Inspecteur de Circonscription de Saumur 1, des travaux ont été réalisés en 2016 sur le site de l'école élémentaire du Dolmen afin d'y accueillir l'école maternelle Pauline Kergomard. L'enveloppe globale des travaux s'élève à 1 130 000 €.

Depuis la rentrée scolaire 2016-2017, Madame LACAZE assure la direction de l'école élémentaire du Dolmen, ainsi que celle de l'école maternelle Pauline KERGOMARD.

Le regroupement des deux écoles sur le site de l'école du Dolmen est effectif depuis le 3 novembre 2016.

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2017, le Comité Technique Spécial Départemental a acté le 31 janvier 2017 la fusion des deux écoles.

Les Conseils des deux écoles réunis le 2 février 2017 ont émis un avis favorable à la fusion des deux écoles.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de NOMMER, à la rentrée scolaire 2017-2018, le site regroupant les deux écoles : École primaire publique du Dolmen.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,

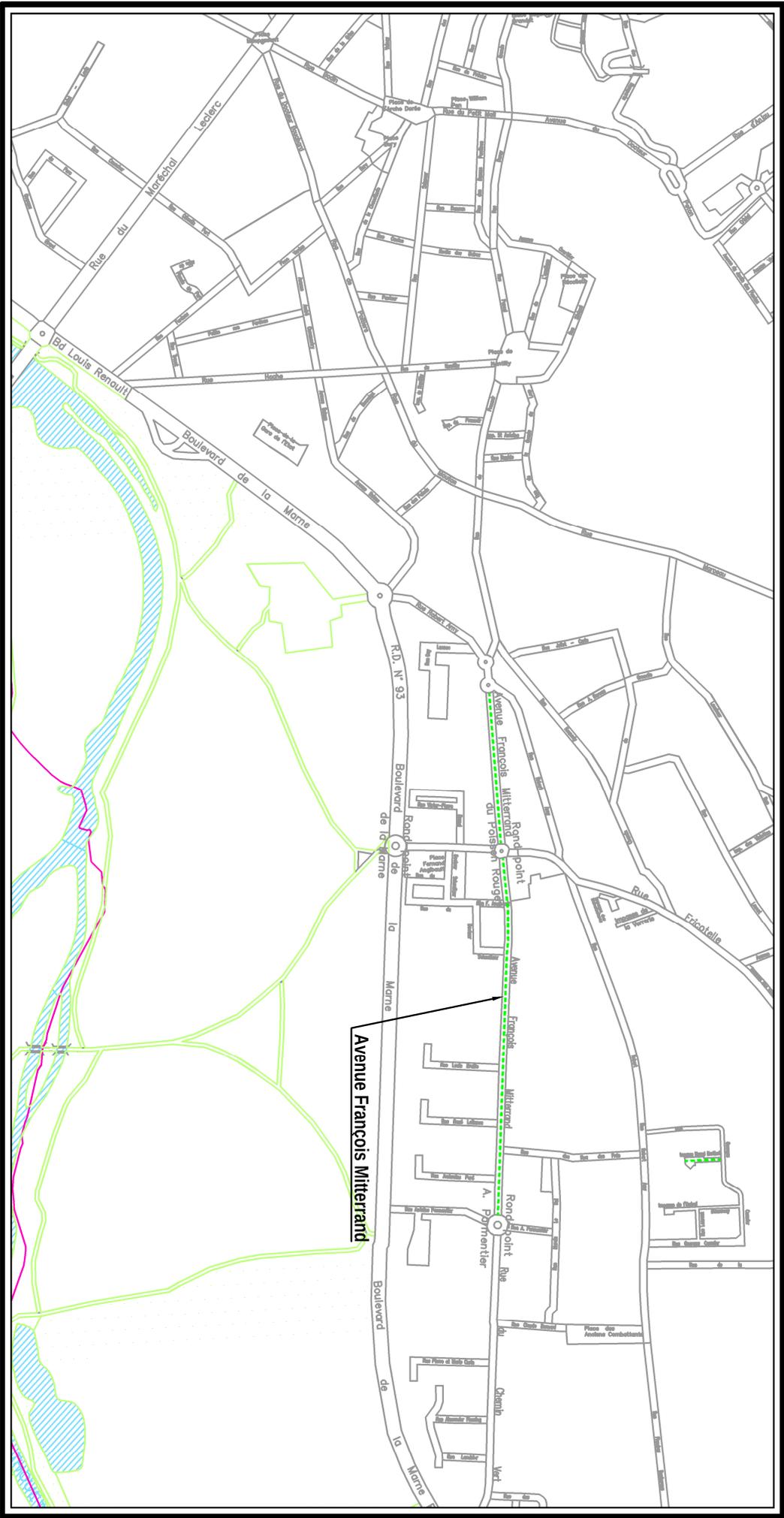


Jean-Michel MARCHAND



Conseil Municipal
du 18 mai 2017

DENOMINATION DE L'AVENUE FRANCOIS MITTERRAND



S Ville de SAUMUR

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 MAI 2017

N° 2017/61

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 19 MAI 2017

Présents : 28
Excusés : 5
(5 pouvoirs)
Absents : 2
En exercice : 33

Secrétaires de séance :

Marie-Hélène LAMOUR et
Bruno PROD'HOMME

Le jeudi dix-huit mai deux mille dix-sept à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le onze mai deux mille dix-sept.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GRAVOUEILLE, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mmes HENRY, GUILLON, Adjoints – M. LHEMANNE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, METIVIER, GAZEAU, BOURDIER, MM. APCHIN, BATAILLE, Mme LAMOUR, MM. PHILIPPE, MORINEAU Conseillers Municipaux.

Excusés : MM. BRAEMS, SECQ, Mme DAMAS, MM. JAMIN et DUFOUR qui ont donné respectivement pouvoir à Mme ANGUENOT, MM. CARDET, APCHIN, Mme LAMOUR et M. BATAILLE.

Absentes : Mmes MORIN et de LUZE.

VOIRIE – DENOMINATION DE L'AVENUE FRANCOIS MITTERRAND

Les travaux majeurs du Programme de Rénovation Urbaine (PRU1) arrivant à leur terme sur le territoire du quartier prioritaire de la politique de la ville, Hauts Quartiers et Chemin Vert, la Municipalité souhaite rendre hommage à François MITTERRAND, Président de la République Française de mai 1981 à mai 1995, en attribuant son nom à une artère de la Ville de Saumur.

Le choix s'est porté sur la partie nord de la rue du Chemin Vert située entre la rue Robert Amy et le rond-point Antoine Parmentier.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**,

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND

S Ville de SAUMUR

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 MAI 2017

N° 2017/62

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 19 MAI 2017

Présents : 28
Excusés : 5
(5 pouvoirs)
Absents : 2
En exercice : 33

Secrétaires de séance :

Marie-Hélène LAMOUR et
Bruno PROD'HOMME

Le jeudi dix-huit mai deux mille dix-sept à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le onze mai deux mille dix-sept.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GRAVOUEILLE, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mmes HENRY, GUILLON, Adjointes – M. LHEMANNE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, METIVIER, GAZEAU, BOURDIER, MM. APCHIN, BATAILLE, Mme LAMOUR, MM. PHILIPPE, MORINEAU Conseillers Municipaux.

Excusés : MM. BRAEMS, SECQ, Mme DAMAS, MM. JAMIN et DUFOUR qui ont donné respectivement pouvoir à Mme ANGUENOT, MM. CARDET, APCHIN, Mme LAMOUR et M. BATAILLE.

Absentes : Mmes MORIN et de LUZE.

DENOMINATION DU GYMNASSE DU CHEMIN VERT – CLAUDE GOUZY

Considérant que Monsieur Claude GOUZY, décédé le 18 décembre 2016, a été élu de 1983 à 2016, soit pendant 33 ans, au sein du Conseil Municipal de la Ville de Saumur;

Considérant que son engagement dans le domaine sportif s'est traduit par le renforcement de clubs dont l'activité représente une véritable dynamique dans la vie associative saumuroise ;

Considérant que le quartier du Chemin Vert et la présence du Centre social Jacques Percereau constituent des symboles attachés à la vie personnelle de Monsieur Claude GOUZY et à son engagement politique,

Considérant l'attachement de Monsieur Claude GOUZY à l'intérêt général et aux fondements et valeurs de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier adressé par les enfants de Monsieur GOUZY exprimant leur accord,

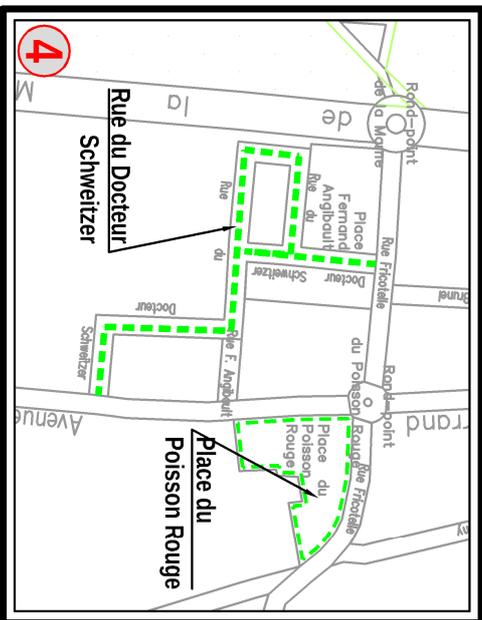
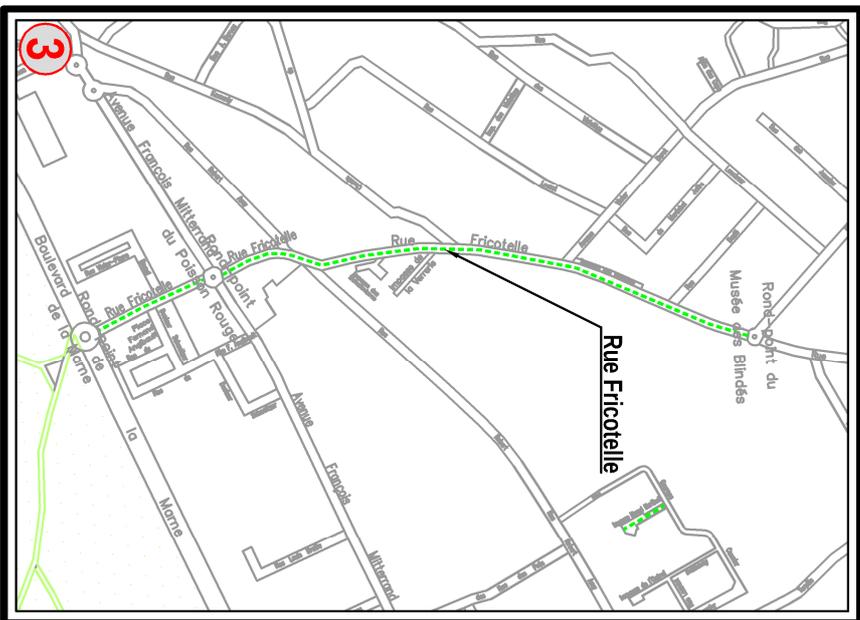
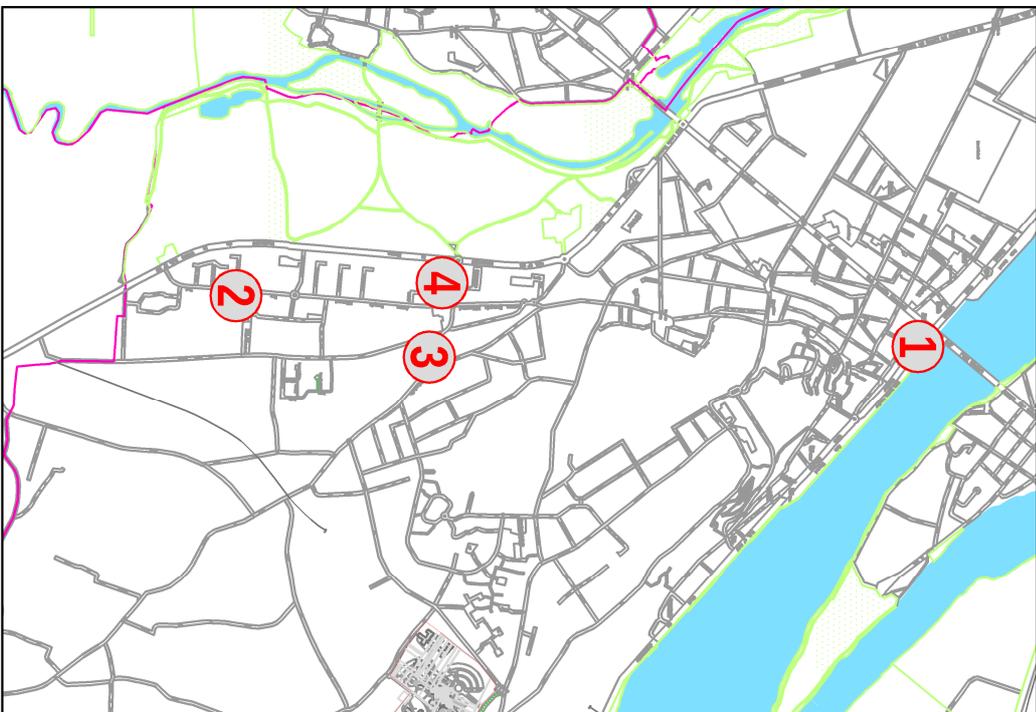
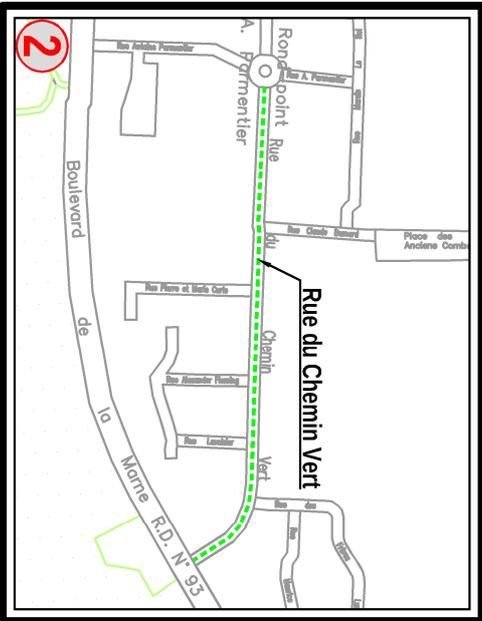
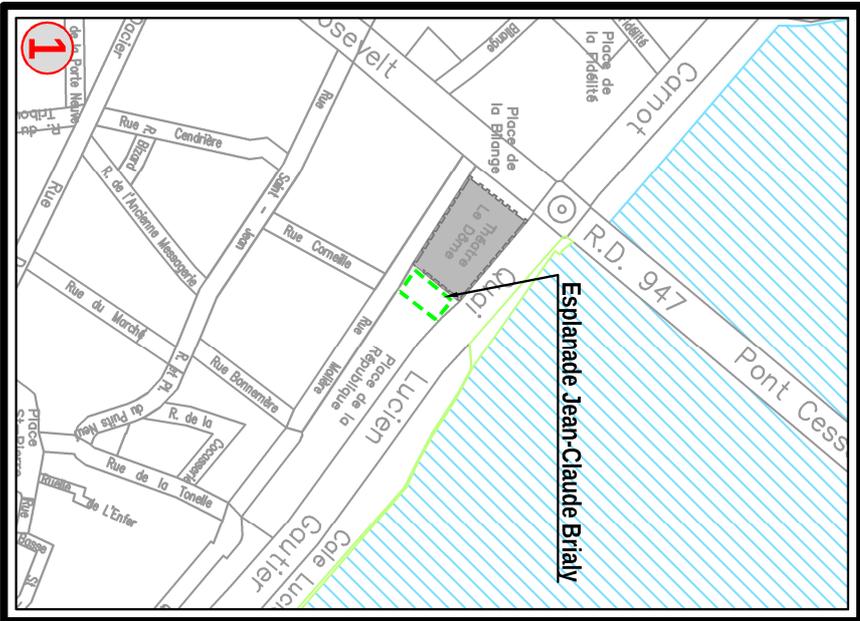
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal DECIDE de dénommer Claude GOUZY le gymnase situé rue du Chemin Vert à Saumur

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND

Conseil Municipal du 18 mai 2017 DENOMINATIONS DE VOIES



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 MAI 2017

N° 2017/63

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 19 MAI 2017

Présents : 28
Excusés : 5
(5 pouvoirs)
Absents : 2
En exercice : 33

Secrétaires de séance :
Marie-Hélène LAMOUR et
Bruno PROD'HOMME

Le jeudi dix-huit mai deux mille dix-sept à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le onze mai deux mille dix-sept.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GRAVOUEILLE, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mmes HENRY, GUILLON, Adjoints – M. LHEMANNE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, METIVIER, GAZEAU, BOURDIER, MM. APCHIN, BATAILLE, Mme LAMOUR, MM. PHILIPPE, MORINEAU Conseillers Municipaux.

Excusés : MM. BRAEMS, SECQ, Mme DAMAS, MM. JAMIN et DUFOUR qui ont donné respectivement pouvoir à Mme ANGUENOT, MM. CARDET, APCHIN, Mme LAMOUR et M. BATAILLE.

Absentes : Mmes MORIN et de LUZE.

VOIRIE – DENOMINATIONS DE VOIES

Sur avis de la commission Voirie – Propreté – Espaces Verts - Urbanisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir, APPROUVER les dénominations et modifications de voies répertoriées ci-dessous :

NOM	LIEU
SAUMUR	
Rue du Chemin Vert	Voie débutant rond-point Antoine Parmentier et se terminant boulevard de la Marne
Rue Fricotelle	Voie débutant rond-point du Musée des Blindés et se terminant rond-point de la Marne
Place du Poisson Rouge	Espace à usage de stationnement bordé par la rue Fricotelle et l'avenue François Mitterrand
Rue du Docteur Schweitzer	Voie débutant avenue François Mitterrand et se terminant rue Fricotelle
Esplanade Jean-Claude Brialy	Parvis Est du Dôme (côté place de la République) y compris emmarchement

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND

CONVENTION DE GARANTIE D'EMPRUNT SANS CONTRE-GARANTIE DE LA VILLE
à annexer à la délibération du Conseil Municipal du 18 mai 2017, n° 2017/64
reçue en Sous-préfecture de Saumur le 19 mai 2017

Entre d'une part, la Ville de Saumur représentée par Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire de SAUMUR, ou son représentant, agissant ès qualités en vertu de la délibération du conseil municipal visée ci-dessus,

Et d'autre part, la Société ALTER PUBLIC, représentée par Monsieur Michel BALLARINI - Directeur Général, agissant au nom et pour le compte dudit organisme.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Suivant délibération du Conseil Municipal n° 2017/64 du 18 mai 2017, la Ville de Saumur **garantit partiellement**, tout en renonçant au bénéfice de discussion comme l'y autorise l'article 2298 du Code Civil, à hauteur de 80 % maximum de leur montant, le paiement des annuités et intérêts, d'un prêt d'un montant de 500 000 Euros maximum que la Société ALTER PUBLIC se propose de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 10000462991 constitué d'une ligne de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente convention.

Ce prêt est destiné à financer les opérations d'aménagement de la ZAC Vaulanglais-Noirettes à SAUMUR.

La garantie de la collectivité est accordée, à hauteur de son engagement, pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Article 2 : Au cas où l'organisme emprunteur se trouverait dans l'impossibilité de s'acquitter des sommes dues au prêteur aux échéances convenues, la VILLE DE SAUMUR s'engage à en effectuer en ses lieu et place le règlement à titre d'avances remboursables dans la limite de la garantie définie à l'article 1 et à concurrence de la défaillance de l'organisme, le montant des annuités impayées à leur échéance.

L'organisme s'engage, dans cette hypothèse, à prévenir le Maire de la VILLE DE SAUMUR, par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception, deux mois à l'avance, de l'impossibilité où il se trouverait de faire face à tout ou partie de l'une de ses échéances et à lui demander de le suppléer. Cette information sera accompagnée de tous les justificatifs comptables permettant à la VILLE DE SAUMUR d'apprécier la nécessité de se suppléer à l'organisme.

A cet effet, l'organisme transmettra à la VILLE DE SAUMUR un plan de redressement de la situation financière de l'organisme adopté par le Conseil d'Administration de l'organisme.

Ces avances seront remboursées à la VILLE DE SAUMUR par l'organisme, aussitôt que sa situation financière le lui permettra et au plus tard dans un délai maximum de trois ans.

Les versements qui auront été faits par la VILLE DE SAUMUR au titre de cette garantie auront le caractère d'avances remboursables portant intérêt au taux moyen mensuel du marché monétaire (T4M) jusqu'à l'achèvement des remboursements.

Article 3 : Jusqu'au remboursement complet de l'emprunt, l'emprunteur s'engage à :

- ne pas modifier ses statuts sans l'autorisation expresse du Conseil Municipal de la VILLE DE SAUMUR,
- ne pas se dissoudre volontairement avant la clôture des comptes de garanties et d'avances,
- ne pas vendre, ni aliéner, ni hypothéquer à quelque titre que ce soit, les actifs de l'organisme sans l'accord écrit du Maire de la Ville de Saumur.

Article 4 : Un compte d'avances communales sera ouvert dans les écritures de l'organisme. Il comportera :

- **au crédit**, les sommes versées par la Ville de Saumur :
 - soit à l'organisme,
 - soit à son créancier en application de la garantie prévue ci-dessus et des intérêts dus par l'organisme.
- **et au débit**, le montant des remboursements effectués à la Ville par l'organisme.

Le solde de ce compte d'avances constituera la dette de l'organisme vis à vis de la Ville de Saumur et sera exigible dans les conditions prévues à l'article 2 de cette présente convention.

Article 5 : La VILLE DE SAUMUR se réserve le droit, conformément à la réglementation, de faire procéder annuellement à la vérification des opérations et écritures de l'organisme par un agent désigné à cet effet par le Maire de la VILLE DE SAUMUR. A cet effet, l'organisme :

- s'engage à mettre à la disposition de cet agent tous les documents comptables nécessaires à l'accomplissement de sa mission,
- autorise à tout moment l'accès de son siège à l'agent désigné ci-dessus,
- justifie à cet agent, lorsqu'il en fera la demande écrite ou orale, les éléments contenus dans les documents comptables annuels de l'organisme,
- permet la vérification des informations fournies à la collectivité,
- met à la disposition de la collectivité un ou plusieurs représentants pour répondre aux questions écrites ou orales posées.

Article 6 : L'ensemble des opérations poursuivies par l'organisme, tant au moyen de ses ressources propres que des emprunts qu'il a réalisés ou qu'il réalisera avec la garantie de la VILLE DE SAUMUR donneront lieu chaque année à l'établissement par l'organisme des documents comptables (bilan, compte de résultat, annexes).

L'organisme adressera chaque année au Maire de SAUMUR, dès leur établissement et au plus tard quatre mois après la clôture de l'exercice, un exemplaire conforme du bilan, du compte de résultat et de l'ensemble des annexes se rapportant à sa gestion ainsi que le rapport du commissaire aux comptes.

A ces documents devront être joints :

- un état détaillé des frais généraux,
- un état détaillé des créanciers divers faisant apparaître les sommes qui pourraient rester dues aux établissements prêteurs sur les échéances d'intérêts et d'amortissement d'emprunts contractés,

Dans le cadre de la procédure de suivi financier, des organismes bénéficiant de garanties d'emprunts, mise en place par la VILLE DE SAUMUR, cette dernière se réserve le droit de se faire représenter, auprès de l'organisme, par un délégué désigné par le Conseil Municipal.

Ce délégué devra être entendu à sa demande par tous les organes de direction et ses observations seront consignées dans les procès verbaux.

Article 7 : Au titre de ses obligations, l'organisme transmettra à la VILLE DE SAUMUR, au plus tard le 31 mars de chaque année, le montant du principal et des intérêts, commissions, frais et accessoires restant à courir au 31 décembre de l'année précédente ainsi que le terme de cet engagement, informations obtenues auprès de l'organisme bancaire.

Au cours de l'année, l'organisme informera la VILLE DE SAUMUR dans un délai d'un mois, de toutes les modifications intervenues sur la garantie octroyée suite notamment à des renégociations d'emprunts sur le montant du principal, des intérêts, commissions, frais et accessoires.

Article 8 : Pour l'exécution de la présente, les parties élisent domicile à la Mairie de SAUMUR.

Convention établie en deux exemplaires originaux.

Saumur, le 26 JUIN 2017

Le Maire de la Ville de Saumur,
Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val
de Loire



Jean-Michel MARCHAND

Saumur, le 30/06/2017

Pour la Société ALTER PUBLIC
Le Directeur Général



Michel BALLARINI

Contrat Pr teur

Financement : ER0437

Num ro de client : 1595869

Concernant l'emprunteur :

S.A. ALTER PUBLIC

R f rence du pr t : 10000462991

Emetteur :

CREDITS AUX ENTREPRISES

002111 - ROYER CLAUDE

Vu pour  tre annex    la d lib ration n  2017/64
du Conseil Municipal du 18 mai 2017

Le Maire de la Ville de Saumur

Prsident de la Communaut  d'agglom ration Saumur Val de Loire



[Signature]
Jean-Michel HACHEM

[Handwritten mark]



CRÉDIT AGRICOLE DE L'ANJOU ET DU MAINE

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE

72083 LE MANS CEDEX 9

Tél : 02 43 76 33 33 (non surtaxé) Fax : 02 43 76 31 42

Siège Social : 40, rue Prémartine 72000 LE MANS

RCS : 414 993 998 RCS LE MANS

CONTRAT DE PRET

Les présentes ont pour objet de définir les conditions financières, particulières et générales d'un prêt consenti par la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro 07023736 ci-après dénommé(e) le « **Prêteur** ».

Le présent prêt est consenti par le **Prêteur** à :

S.A. ALTER PUBLIC

dont le siège social est : 79 RUE DESJARDINS
49100-ANGERS

Code APE : 4299Z

Numéro SIREN : 528848153

Représenté(e) par :

MONSIEUR BALLARINI MICHEL en qualité de REPRESENTANT

ci-après dénommé(s) l' « **Emprunteur** » quand bien même seraient-ils plusieurs.

Ces appellations désignent également les mandataires conventionnels ou les représentants légaux des parties.

Si le présent contrat comporte plusieurs prêts, la somme totale est désignée par abréviation le **Prêt**.

Chaque prêt est accompagné de ses conditions financières et particulières, comportant la désignation du crédit, ses conditions de remboursement, son taux effectif global et les garanties exigées.

Date d'édition du contrat : 26/04/2017

Les conditions de ce contrat sont valables jusqu'au 05/06/2017.

Dispositions spécifiques au démarchage

Lorsque le prêt a été conclu après qu'il a été précédé d'un démarchage dans les conditions fixées aux articles L 341-1 et suivants du code monétaire et financier, les dispositions suivantes sont également applicables.

A la demande de l'**Emprunteur**, le contrat prendra effet dès sa signature.

L'**Emprunteur** conserve néanmoins le droit de se rétracter dans le délai de 14 jours calendaires à compter de la signature du prêt, par lettre recommandée, adressée au siège social du **Prêteur**, dont l'adresse est en tête des présentes, indiquant les coordonnées de l'**Emprunteur** et la référence de financement du contrat de prêt faisant l'objet de la rétractation.

Si tout ou partie du prêt a déjà été mis à la disposition de l'**Emprunteur**, la rétractation n'est valablement exercée qu'à la condition d'être immédiatement accompagnée de la restitution de ces fonds et au plus tard dans les trente jours.

La rétractation intervient sans frais ni pénalité. Toutefois, si le contrat a commencé à être exécuté lorsqu'intervient la rétractation, le **Prêteur** pourra demander le paiement proportionnel du service financier fourni, c'est-à-dire des intérêts au taux contractuel depuis la date de mise à disposition des fonds.

Compte n° : 00070793059 - Agence de : AG COLLECTIVITES PUBLIQUE

Référence financement : ER0437

OBJET DU FINANCEMENT

ACQUISITION FONCIERE ZAC VAULANGLAIS NOIRETTES

CONDITIONS FINANCIERES ET PARTICULIERES DU PRET

Référence du prêt : 10000462991 (numéro susceptible de modifications à l'initiative du **Prêteur**)

DESIGNATION DU CREDIT

MT ENTREPRISE

Montant : cinq cent mille euros (500 000,00 EUR)

Durée : 108 mois

Taux d'intérêt annuel fixe : 1,3500 %

La première mise à disposition des fonds devra être effectuée au plus tard le 25/07/2017. Passé ce délai, aucune demande de mise à disposition de fonds ne pourra être acceptée par le **Prêteur**.

La mise à disposition totale des fonds devra être effectuée au plus tard le 25/07/2017. Passé ce délai, aucune nouvelle demande de mise à disposition de fonds ne

Initiales :

pourra être acceptée par le **Prêteur**.

TAUX EFFECTIF GLOBAL

Taux d'intérêt annuel : 1,3500 % l'an

Frais echeance terme echu prel aux echeances : 4,40 EUR

Frais fiscaux : 0,00 EUR

Frais de dossier : 750,00 EUR

Taux effectif global : 1,39 % l'an

Taux effectif global en fonction de la périodicité trimestrielle : 0,35 %

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Périodicité : trimestrielle

Nombre d'échéances : 36 Jour d'échéance retenu le : 15

Date de première échéance liée à la mise à disposition des fonds du prêt et précisée au tableau d'amortissement du prêt.

Date de dernière échéance précisée au tableau d'amortissement du prêt.

Montant des échéances sans assurance décès invalidité :

35 échéance(s) de 14 773,12 EUR (capital et intérêts)

1 échéance(s) de 14 772,98 EUR (capital et intérêts)

Les intérêts sont payables à terme échu.

S'agissant d'un prêt à échéances constantes, le montant de l'échéance est ici précisé en capital et intérêts.

GARANTIES

A la sûreté et remboursement du présent prêt en principal et intérêts, frais, indemnités et autres accessoires et de l'exécution de toutes les obligations résultant du présent contrat, l'**Emprunteur** fournit au **Prêteur** la(les) garantie(s) désignée(s) ci-dessous :

CAUTIONNEMENTS SOLIDAIRES

COMMUNE VILLE DE SAUMUR

dont le siège social est : HOTEL DE VILLE

BP 300

49408 SAUMUR CEDEX

Immatriculée 214903288 RCS

Représenté(e) par :

- MONSIEUR MARCHAND JEAN MICHEL dûment habilité

Pour un montant en principal de 400 000,00 EUR, plus intérêts, commissions, frais et accessoires.

A la demande de l'**Emprunteur**, afin de ne pas accroître le coût du crédit, le **Prêt** n'est pas constaté sous forme authentique. En conséquence, le **Prêteur** ne bénéficie pas du privilège du prêteur de deniers institué par l'article 2374 du code civil et le prêt n'est pas garanti par une sûreté réelle sur l'immeuble financé.

REMBOURSEMENT ANTICIPE - INDEMNITE

L'**Emprunteur** a la faculté de rembourser par anticipation son prêt, en partie ou en totalité.

Le **Prêteur** devra être prévenu au moins cinq jours ouvrés minimum avant la date prévue pour le remboursement anticipé par lettre recommandée avec avis de réception portant mention de la date précise du remboursement anticipé. Si cette date coïncide avec une date d'échéance, cette échéance sera exigible et le capital à rembourser par anticipation sera celui restant dû après cette échéance.

Tout remboursement anticipé pourra être partiel ou total ; sans pouvoir être inférieur à 10 % du montant initial du prêt sauf s'il s'agit de son solde.

Tout remboursement anticipé donnera lieu au paiement par l'**Emprunteur** des indemnités suivantes :

- une indemnité de gestion égale à 2 mois d'intérêts calculés au taux d'intérêt sur le capital remboursé par anticipation ;

- lorsque le remboursement anticipé intervient en période de baisse de taux, une indemnité financière égale au nombre de mois (M) calculés au taux d'intérêt du prêt sur la base du capital remboursé par anticipation. Elle est déterminée par application des équations suivantes :

- pour un prêt IN FINE :

$$M = \frac{[TEC10(1) - TEC10(2)] \times \text{durée restant à courir en nombre de mois}}{\text{Taux d'intérêt du prêt}}$$

- pour un prêt AMORTISSABLE :

$$M = \frac{[TEC10(1) - TEC10(2)] \times \text{durée restant à courir en nombre de mois}}{\text{Taux d'intérêt du prêt} \times 2}$$

- dans laquelle TEC10(1) est le TEC10 associé à la date de réalisation et TEC10(2) est le TEC10 associé au remboursement anticipé.

$$IF = \frac{M \times \text{Taux d'intérêt du prêt} \times \text{Capital remboursé par anticipation}}{12}$$

Dans l'une ou l'autre de ces formules :

Le « taux d'intérêt du prêt » auquel il est fait référence est celui en vigueur à la date du remboursement anticipé.

La durée restant à courir, exprimée en nombre de mois est déterminée par la durée qui sépare la date de remboursement anticipé et la date de dernière échéance normale du prêt.

Pour le calcul de M, le résultat sera arrondi à la première décimale après la virgule comme suit :

- si la deuxième décimale après la virgule est 0, 1, 2, 3, au 4, le résultat sera arrondi à l'unité inférieure de la première décimale, comme l'illustre l'exemple suivant pour un résultat de 5,72 la valeur de M sera 5,7,

- si la deuxième décimale après la virgule est 5, 6, 7, 8 ou 9, le résultat sera arrondi à l'unité supérieure de la première décimale, comme l'illustre l'exemple suivant pour un résultat de 5,38 la valeur de M sera 5,4.

Initiales :

En tout état de cause cette indemnité ne peut être supérieure à un maximum appelé plafond, ni inférieure à un minimum appelé plancher. Ce plafond est déterminé par l'application de la formule mathématique sur l'indemnité financière (IF) dans laquelle M est égal à 12. Ce plancher est déterminé par l'application de la formule mathématique sur l'indemnité financière (IF) dans laquelle M est égale à 3. En conséquence, si l'indemnité financière est supérieure au plafond, son montant est égal à ce plafond ; et si elle est inférieure au plancher, son montant est égal au plancher. Cette indemnité est exigible et devra être payée le jour du remboursement anticipé. La baisse des taux est constatée dès lors que la valeur du TEC10 (taux de l'échéance constante 10 ans) du mois précédant celui de la date de remboursement anticipé, ou s'il venait à disparaître, de tout autre index qui lui serait substitué, est inférieure à la valeur du TEC10 du mois précédant celui du jour de la réalisation du prêt. Par contre, si la réalisation et/ou le remboursement interviennent entre le 1er et le 5 du mois, le TEC10 pris en compte sera celui du deuxième mois précédant le mois du(des) événement(s) ci-dessus précisé(s). Le calcul de cette indemnité sera effectué et communiqué à l'**Emprunteur** au plus tard la veille de la date de remboursement anticipé. Les intérêts normaux courront jusqu'au jour du remboursement anticipé effectif.

JUSTIFICATION DES FONDS

L'**Emprunteur** s'engage à fournir au **Prêteur** le jour de la mise à disposition des fonds ou à défaut, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, les justifications relatives à l'objet du prêt et au montant de la dépense.

L'**Emprunteur** autorise le **Prêteur** à effectuer tout contrôle sur place ou sur pièce de l'exactitude des justifications fournies.

L'**Emprunteur** reconnaît que, à défaut d'une présentation des justifications de la dépense ayant servi de base au calcul du prêt, le prêt deviendra exigible.

L'**Emprunteur** s'engage, dans le cas où le montant des dépenses réellement engagées se révélerait inférieur au coût du projet figurant dans la demande, à rembourser à due concurrence une partie du montant réalisé.

CONDITIONS GENERALES

DECLARATION GENERALE

L'**Emprunteur** et éventuellement la **Caution** déclarent qu'il n'existe de leur chef aucun obstacle d'ordre légal ou contractuel à la conclusion des présentes par suite de faillite, redressement judiciaire, cessation de paiement, liquidation des biens, confiscation, mise sous séquestre totale ou partielle de leurs biens, placement sous sauvegarde de justice, tutelle de majeur ou curatelle, ou tout autre motif, et que leur situation d'endettement est celle indiquée lors de la demande de prêt.

ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR

L'**Emprunteur** s'engage :

- à fournir les garanties prévues aux présentes,
- à payer les frais, droits et indemnités auxquels pourraient donner lieu les présentes et leurs suites et autorise le **Prêteur** à prélever les frais de dossier selon le barème en vigueur ainsi que toutes sommes dues et non encore payées par l'**Emprunteur** y compris, le cas échéant, les frais de garantie,
- à employer les fonds du prêt, qui lui est consenti par le **Prêteur**, selon la désignation et la destination précisées dans les présentes,
- à se soumettre à toutes opérations de vérification, contrôle, effectuées par le **Prêteur** ou ses mandataires en vue de justifier que l'emploi des fonds est conforme à la destination du prêt. Il s'engage en outre à fournir au **Prêteur** à toute époque tout renseignement qui pourra lui être demandé sur sa situation financière et notamment tous documents comptables et/ou fiscaux.

DECLARATION DE L'EMPRUNTEUR

L'**Emprunteur** déclare :

- que la signature de ce contrat a été régulièrement autorisée par les organes compétents de la personne morale et que les mesures nécessaires à l'exécution du contrat sont prises,
- que ses comptes sociaux sont sincères et véritables et, le cas échéant, certifiés par les Commissaires aux Comptes,
- qu'il ne relève ou n'est susceptible de relever d'aucune procédure collective ou d'aucun règlement amiable,
- qu'il est à jour de ses paiements vis-à-vis de l'Administration Fiscale, des Douanes, de la Sécurité Sociale et d'autres organismes sociaux,
- qu'aucun événement en cours n'est constitutif d'un cas d'exigibilité anticipée prévu par les présentes.

CONDITION SUSPENSIVE - CONDITION RESOLUTOIRE STIPULEES AU SEUL BENEFICE DU PRETEUR

Les clauses du présent paragraphe sont stipulées au seul bénéfice du **Prêteur**.

Lorsqu'une garantie est exigée par le **Prêteur**, le prêt est en principe consenti sous la condition suspensive que cette garantie soit effectivement donnée. Si le prêt est réalisé avant que la garantie soit effectivement donnée, à défaut de constitution de la garantie, les sommes versées par le **Prêteur** à l'**Emprunteur** doivent être immédiatement remboursées au **Prêteur**.

Il est également consenti sous la condition résolutoire qu'il ne soit porté à la connaissance du **Prêteur**, postérieurement à sa décision d'accorder le prêt, aucun fait ou information qui aurait été de nature - si le **Prêteur** en avait été informé - à conduire à un refus du prêt.

En outre, le contrat doit être conclu dans les deux mois suivant la décision du **Prêteur** d'accorder le prêt ; à défaut le **Prêteur** peut revenir sur son accord et refuser le prêt ou en modifier les clauses et conditions.

REALISATION DU PRET

La mise à disposition des fonds du ou des présents prêts se fera à partir de la conclusion du contrat principal, c'est-à-dire :

- pour une acquisition, à partir de la signature du contrat de vente,
- pour les constructions, améliorations ou autres financements : au fur et à mesure de l'avancement des travaux ou de la présentation de factures.

Après versement de l'apport personnel exigé par le **Prêteur**, la réalisation du prêt s'effectue, généralement :

- soit au moyen d'un virement adressé au Notaire ou au rédacteur de l'acte objet du prêt,
- soit au moyen d'un chèque émis à l'ordre du vendeur, remis à l'**Emprunteur** ou adressé directement au vendeur,
- soit par versement au compte de l'**Emprunteur**, ou au profit de tous les délégataires désignés par lui et acceptés par le **Prêteur**.

De convention expresse, si le prêt est réalisé sur le compte courant de l'**Emprunteur**, cette réalisation n'opérera aucune novation de la créance du **Prêteur**, et n'affectera notamment en aucune manière les sûretés consenties à ce dernier en garantie du remboursement du prêt.

Dans l'hypothèse où le prêt est réalisé par inscription sur le compte de l'**Emprunteur**, celui-ci reconnaît que la réalisation du prêt et de ses remboursements seront suffisamment justifiés par les écritures du **Prêteur**.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

L'**Emprunteur** autorise le **Prêteur** à débiter son compte de façon permanente du montant des sommes exigibles. Tous les versements auront lieu au siège du **Prêteur**, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une de ses Agences.

CONTRE-PASSATION

Initiales : 

 3

Dans la mesure où l'opération de prélèvement autorisée par l'**Emprunteur** à la clause « autorisation de prélèvement » aurait pour effet de faire apparaître un débit au solde du compte de l'**Emprunteur**, ce dernier autorise le **Prêteur** à contre-passer l'écriture de débit sans que cette opération emporte novation de la créance constatée au contrat de prêt.

EXCLUSION DU COMPTE COURANT

Les parties reconnaissent expressément l'autonomie du contrat de prêt et conviennent expressément d'exclure toute créance résultant du prêt de tout mécanisme de compensation inhérent à la relation de compte courant, et ce notwithstanding toute clause contraire figurant, le cas échéant, dans toute convention conclue entre les parties. L'**Emprunteur** renonce ainsi à exercer tout droit de compensation dont il pourrait se prévaloir pour le paiement des créances issues du contrat de prêt y compris la compensation pour dettes connexes.

REMBOURSEMENT DU PRET - PAIEMENT DES INTERETS - INDEMNITES

L'**Emprunteur** s'engage à rembourser le prêt et à payer des intérêts au **Prêteur** conformément aux dispositions des conditions financières et particulières des présentes. En cas de financement soumis au code de la consommation, l'utilisation de lettre de change ou de billet à ordre pour le remboursement du crédit est interdite.

Le montant de la première échéance sera minoré ou majoré du montant des intérêts en fonction de la date effective de remise des fonds par rapport au point de départ du délai d'amortissement.

Le montant des échéances en capital et intérêts est précisé sur le tableau d'amortissement remis à l'**Emprunteur**.

Intérêts de retard :

Toute somme non payée à son échéance ou à sa date d'exigibilité donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable au paiement d'intérêts de retard dont le taux est précisé au paragraphe « Taux des intérêts de retard » ou pour les prêts soumis au Code de la Consommation au paragraphe « Défaillance de l'Emprunteur ».

Il en sera de même de toutes avances faites par le Prêteur notamment pour les primes payées aux compagnies d'assurance.

Les intérêts de retard sont exigibles à tout instant et si, par suite de leur retard de paiement, ils sont dus pour une année entière, ils produiront eux-mêmes des intérêts au taux majoré indiqué ci-dessus, et ce, conformément aux dispositions de l'article 1343-2 du Code Civil relatif à la capitalisation des intérêts.

Indemnité de recouvrement due si le prêt n'est pas soumis au code de la consommation :

Si pour parvenir au recouvrement de sa créance, le **Prêteur** a recours à un mandataire de Justice ou exerce des poursuites ou produit à un ordre, l'**Emprunteur** s'oblige à lui payer, outre les dépens mis à sa charge, une indemnité forfaitaire de 7 % calculée sur le montant des sommes exigibles avec un montant minimum de 2 000 euros.

IMPUTATION DES PAIEMENTS

Tous paiements partiels de l'**Emprunteur** s'imputent d'abord sur la portion du PRET non garantie lorsque les sûretés du PRET ne garantissent qu'une partie du PRET, et notamment en cas de cautionnement limité.

SOLIDARITE ET INDIVISIBILITE

Solidarité

Il est expressément stipulé que toutes les obligations résultant du présent contrat à la charge de l'**Emprunteur** engageront solidairement toutes les personnes désignées sous cette entité.

Indivisibilité en cas de décès

La créance du **Prêteur** étant stipulée indivisible pourra être réclamée à chacun des héritiers de tout débiteur conformément à l'article 1320 dernier alinéa du Code Civil. Ceux-ci auront éventuellement à supporter solidairement les frais de signification faite en vertu de l'article 877 du Code Civil.

TAUX DES INTERETS DE RETARD

Le taux des intérêts de retard sera égal au taux du prêt, majoré de **3,0000** point(s).

ASSURANCE DECES INVALIDITE des emprunteurs seniors

Le **Prêteur** a souscrit un contrat d'assurance groupe facultatif permettant de couvrir ses **Emprunteurs** personnes morales contre les risques de décès et de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) de leurs dirigeants ou associés.

Lorsque, sur décision de l'**Emprunteur**, une ou plusieurs personnes ont sollicité leur admission dans ce contrat, il a été remis à chacune d'entre elles une notice d'information sur l'assurance.

L'adhésion est soumise à l'acceptation de l'Assureur qui fait alors une proposition d'assurance au candidat.

Sous réserve du paiement des primes d'assurance, la garantie prend effet à partir de la plus tardive des deux dates suivantes : acceptation par le candidat de la proposition d'assurance, ou date de signature/d'acceptation du contrat ou offre de prêt par l'**Emprunteur**.

CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE

La dénomination « la **Caution** » s'applique à chaque personne désignée aux conditions financières et particulières sous la rubrique « cautionnement (s) solidaire(s) ».

Chaque **Caution**, après avoir pris connaissance des clauses et conditions du présent prêt :

- déclare se constituer caution solidaire de l'**Emprunteur** envers le **Prêteur** qui accepte, pour le remboursement des sommes dues en principal, intérêts, frais et accessoires, en vertu du présent acte et jusqu'à concurrence des sommes acceptées par chaque **Caution**,
- renonce au bénéfice de discussion, c'est-à-dire qu'au cas où le **Prêteur** serait le créancier d'une somme quelconque, il pourrait poursuivre indifféremment l'**Emprunteur** et/ou l'une ou l'autre des **Cautions**,
- renonce au bénéfice de division, ce qui implique qu'au cas où le **Prêteur** serait garanti par d'autres cautions, il pourrait réclamer toute la créance à une seule des cautions, dans la limite de son engagement, sans avoir à poursuivre les autres cautions.

Chaque **Caution** déclare :

- avoir reçu un exemplaire du présent acte et en agréer les termes,
- bien connaître la portée réelle de son engagement et l'obligation de rembourser les sommes dues sur le prêt en cas de défaillance de l'**Emprunteur**,
- bien connaître la situation réelle de l'**Emprunteur** pour s'en être informée auprès de lui, ainsi que la possibilité d'en connaître l'évolution soit en s'adressant à lui, soit en consultant le **Prêteur** qui, dans la limite du respect du secret professionnel la renseignera notamment sur la ponctualité des paiements,
- ne pouvoir ultérieurement opposer au **Prêteur** une connaissance insuffisante de cette situation,
- attester sur l'honneur la véracité des renseignements fournis concernant son patrimoine et ses engagements de crédits et déclarer expressément n'avoir pas d'autres dettes ou garanties données en cours autre que celles déclarées,
- que la modification ou la disparition des liens ou des rapports de faits ou de droit susceptibles d'exister entre l'une ou l'autre des **Cautions** et l'**Emprunteur**, ainsi que le changement de forme juridique de l'une ou l'autre des **Cautions** et/ou de l'**Emprunteur** et/ou du **Prêteur** n'emportera pas le désengagement de la **Caution**,

Initiales :

- déclare que l'engagement pris envers le **Prêteur** conservera sa validité au profit de tout tiers qui viendrait à être substitué au **Prêteur** par voie de fusion ou de scission, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une réitération de l'engagement,
- qu'en cas de cautionnements multiples et partiels, les divers engagements de caution destinés à garantir le crédit sont cumulatifs et non alternatifs, ainsi, le **Prêteur** pourra actionner chacune des **Caution**s à hauteur de son engagement total tant que le crédit cautionné ne sera pas intégralement soldé,
- que son engagement demeurera entièrement valable même dans le cas où l'**Emprunteur** ne pourrait pas être garanti au titre de l'assurance décès-invalidité et ce, pour quelque cause que ce soit,
- que si l'une ou l'autre des **Caution**s venait à décéder avant le remboursement total des sommes dues par l'**Emprunteur**, il y aurait solidarité et indivisibilité entre ses héritiers et ses représentants.

Chaque **Caution** s'engage :

- à informer le **Prêteur** de tous les changements qui interviendraient dans sa situation ayant pour effet de modifier notablement la consistance et/ou la valeur de son patrimoine,
- à communiquer au **Prêteur** ses éventuels changements d'adresse.

Chaque **Caution** reconnaît :

- que le **Prêteur** pourra, sans avoir à respecter d'autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée, exercer son recours contre elle dès que sa créance sur l'**Emprunteur** deviendra exigible pour une raison quelconque, notamment en cas de déchéance du terme,
- que si par l'effet de la loi, la déchéance du terme ne pouvait être prononcée à l'encontre de l'**Emprunteur**, par exemple en cas de redressement judiciaire, elle serait néanmoins déchu du bénéfice du terme et tenue de rembourser immédiatement l'intégralité des sommes dues,
- qu'elle restera tenue de son engagement en cas de transfert, sous quelque forme que ce soit, de la charge de remboursement du prêt au profit d'un cessionnaire de l'**Emprunteur**, notamment dans le cadre d'une procédure collective.

Chaque **Caution** :

- accepte d'ores et déjà tous délais de paiement qui pourraient être accordés par le **Prêteur** à l'**Emprunteur** et renonce à se prévaloir des dispositions de l'article 2316 du Code Civil qui, sans dégager la **Caution** de son engagement, l'autorise à poursuivre l'**Emprunteur**,
- renonce à se prévaloir de toutes subrogations, actions personnelles ou autres qui auraient pour résultat de la faire venir en concours avec le **Prêteur** tant que ce dernier n'aura pas été désintéressé de la totalité des sommes dues.

Il en sera ainsi que la **Caution** se soit libérée partiellement ou totalement de ses obligations et alors même que le présent engagement serait d'un montant inférieur aux sommes dues par l'**Emprunteur** au **Prêteur**,

- accepte qu'en cas de cautionnement partiel, les paiements faits par l'**Emprunteur** s'imputeront d'abord sur la partie non cautionnée de la dette,
- renonce expressément à se prévaloir des éventuelles remises de dettes qui pourraient être consenties par le **Prêteur** à l'**Emprunteur** ou à d'autres obligés : chaque remise demeurera distincte et personnelle à son bénéficiaire et ne pourra en aucun cas bénéficier aux autres obligés.

Le présent cautionnement s'ajoute à toutes garanties qui ont été ou seront fournies au prêteur par la **Caution**, l'**Emprunteur** ou toute autre personne.

INFORMATION DES CAUTIONS

L'information annuelle légalement exigée, s'effectuera par simple lettre envoyée par le **Prêteur** à la **Caution** avant le 31 mars de chaque année.

La preuve de la bonne exécution de cet envoi se fait par tout moyen (production d'un listing informatique ou autre).

Cette information pourra donner lieu à une tarification à la charge de l'**Emprunteur**, qui l'accepte, dont le montant pourra être actualisé chaque année et figure aux conditions générales de Banque.

Dans l'hypothèse où la **Caution** n'aurait pas reçu cette information avant le 31 mars de chaque année, elle s'engage à le signaler au **Prêteur** qui lui adressera un nouvel exemplaire de la lettre qui ne lui serait donc pas parvenue.

ASSURANCE DES BIENS

L'adhésion à une assurance contre les risques de perte et dommages notamment en cas d'incendie du bien financé ou donné en garantie ne constitue pas une condition obligatoire d'octroi du crédit.

Toutefois l'attention de l'**Emprunteur** est attirée sur les conséquences susceptibles de découler de la destruction totale ou partielle du bien donné en garantie.

L'**Emprunteur** reconnaît avoir été informé qu'en cas de sinistre occasionnant la perte totale ou partielle du bien financé, il devra poursuivre le remboursement de son prêt conformément aux dispositions contractuelles et qu'à défaut, il s'expose à la déchéance du bénéfice de son prêt et, le cas échéant, à la déclaration des incidents de paiement à la Banque de France.

S'il décide de ne pas souscrire à une assurance couvrant les risques ci-dessus évoqués ou d'y renoncer, c'est en toute connaissance de cause qu'il devra en assumer les conséquences, le **Prêteur** ne pouvant être tenu pour responsable à quelque titre que ce soit de la décision de l'**Emprunteur**, ou le cas échéant de toute autre personne ayant donné en garantie du présent prêt un bien susceptible d'être assuré.

L'**Emprunteur**, et/ou le cas échéant le **Tiers Garant**, s'oblige(nt) à informer le **Prêteur** et à lui fournir les justificatifs de toute assurance souscrite en vue de couvrir les risques de perte et dommages du bien donné en garantie pour lui permettre, conformément à l'article L 121-13 du code des assurances, de faire opposition à tout moment et pendant la durée du crédit entre les mains de l'**Assureur**.

En cas de sinistre du ou des biens donnés en garantie, l'**Emprunteur** et/ou le **Tiers Garant** le cas échéant, s'engage(nt) à en informer immédiatement le **Prêteur**, les indemnités dues par l'**Assureur** seront jusqu'à concurrence du montant de la créance exigible résultant des présentes versées directement par lui au **Prêteur** conformément aux dispositions de l'article L 121-13 du code des assurances.

L'**Emprunteur**, ou le cas échéant le **Tiers Garant**, aura la faculté de rétablir le bien donné en garantie dans son état primitif dans un délai d'un an à partir du sinistre. L'indemnité sera alors remise à l'**Emprunteur**, ou le cas échéant au **Tiers Garant**, déduction faite de ce qui sera exigible, par acomptes qui lui seront versés au fur et à mesure de l'avancement des travaux, constaté s'il y a lieu par un délégué du **Prêteur**. Si à l'expiration de ce délai d'un an l'**Emprunteur**, ou le cas échéant le **Tiers Garant**, n'a pas commencé à faire reconstruire ou s'il a notifié son intention de ne pas reconstruire, l'indemnité sera définitivement acquise à due concurrence au **Prêteur** et imputée sur la créance comme versement par anticipation.

DECHEANCE DU TERME

Exigibilité du présent prêt

Le prêt deviendra de plein droit exigible, si bon semble à la banque, en capital, intérêts, frais, commissions et accessoires par la seule survenance de l'un quelconque des événements énoncés ci-dessous et dans les huit jours de la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'**Emprunteur** par le **Prêteur** :

- en cas de non-respect d'un seul des engagements stipulés à ce contrat, notamment en cas d'utilisation des fonds à une destination autre que celle indiquée au contrat de prêt ou de déclaration inexacte,
- à défaut de paiement à bonne date par l'**Emprunteur** d'une quelconque somme due au **Prêteur** au titre de ce présent prêt ou de tous autres contrats, à un quelconque organisme privilégié (notamment impôts, contributions, taxes, cotisations sociales) ainsi qu'à tout autre créancier (primes ADI),
- si l'**Emprunteur** cesse de remplir les conditions réglementaires qui lui ont permis d'obtenir le présent prêt,

Initiales :







- dans le cas où les biens meubles ou immeubles appartenant à l'**Emprunteur** seraient aliénés en totalité ou en partie, ou feraient l'objet d'une dépréciation du fait de l'**Emprunteur**,
 - si la garantie du prêt devient insuffisante, notamment dans le cas où les biens de l'**Emprunteur** ou de la **Caution** ne seraient pas suffisamment assurés contre les différents risques susceptibles de les atteindre ou seraient donnés en gage,
 - en cas de saisie mobilière ou immobilière, interdiction bancaire et oppositions de toute nature, redressement ou liquidation judiciaire, état d'insolvabilité ou de cessation des paiements révélés par des impayés, protêts ou déconfiture de l'**Emprunteur** ou de la **Caution** et toutes formes de poursuite dont ils feraient l'objet,
 - en cas de décès de l'**Emprunteur** et/ou de la personne adhérente à l'assurance groupe et ce à due concurrence du montant couvert par l'assurance,
 - en cas de divorce, séparation de corps ou séparation de biens judiciaire, entraînant dissolution puis liquidation de la communauté existant entre les personnes désignées sous le terme l'**Emprunteur**,
 - en cas de cessation d'exploitation ou de cession de l'entreprise (individuelle ou sous forme sociale) comme au cas où l'**Emprunteur** cesserait de faire valoir personnellement son exploitation,
 - dans tous les cas où les justifications, renseignements et déclarations fournis par l'**Emprunteur** et les **Cautions** auraient été reconnus faux ou inexacts comme au cas où ceux-ci se seraient rendus coupables de toute manœuvre frauduleuse envers le **Prêteur**,
 - en cas de perte par l'**Emprunteur** de plus de 50 % du capital social ou en cas de retrait de l'agrément particulier délivré par les Pouvoirs Publics,
 - en cas de fusion, scission, dissolution, apport de tout ou partie de l'actif social de l'**Emprunteur** à une autre société, modifications statutaires, relatives notamment à la répartition et à la détention du capital dans la société, à la modification de la personne des associés disposant d'un pouvoir effectif au sein de la société,
 - en cas de violation des statuts de l'**Emprunteur**, ou de leur modification sans que celle-ci ait été communiquée préalablement au **Prêteur**,
 - en cas d'incident(s) de paiement(s) déclaré(s) à la Banque de France,
 - lorsque le prêt est garanti par un organisme de cautionnement, et dans le cas où sans accord préalable du **Prêteur**, les fonds provenant de la vente du bien immobilier objet du prêt ne seraient pas affectés au remboursement des sommes restant dues.
- La non-application immédiate d'un cas d'exigibilité ne vaudra pas renonciation à une mise en jeu ultérieure de cette clause.

EXIGIBILITE DES AUTRES PRETS

La survenance d'un des cas d'exigibilité ci-dessus mentionnés entraînera de plein droit l'exigibilité des prêts consentis tant antérieurement que postérieurement au présent prêt.

OBLIGATIONS D'INFORMATION INCOMBANT A L'EMPRUNTEUR

Tant que l'**Emprunteur** sera redevable d'une somme quelconque au titre du présent prêt à l'égard du **Prêteur**, il s'engage :

à fournir au Prêteur :

- annuellement et au plus tard six mois à compter de la date de l'arrêté comptable, tous les documents comptables et assimilés relatifs à la situation de l'entreprise (bilans, comptes de résultat, annexes, éventuellement balance, poste clients, carnet de commandes, état des stocks, et s'il y a lieu, rapport des commissaires aux comptes certifiant les comptes sociaux,.....).

Dans l'hypothèse où l'**Emprunteur** est une personne morale appartenant à un groupe de sociétés, il s'engage à fournir également les documents consolidés de l'ensemble du groupe six mois après la clôture de l'exercice.

- à tout moment, à la demande du **Prêteur** et dans les 21 jours de cette demande, toutes situations financières intermédiaires, tous documents et informations sur sa situation économique comptable et financière ainsi que sur celle de l'ensemble du groupe de personnes morales dont il fait éventuellement partie.

à notifier immédiatement au Prêteur :

- l'ouverture d'une procédure amiable ou de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire de son entreprise ou de celle de la **Caution** ou encore celle de tout actionnaire détenant un tiers au moins de son capital social,

- toute décision de modification de la forme juridique de l'entreprise,

- la perte de la moitié de son capital,

- le changement de la personne de son représentant, la cession de la majorité de son capital social, ou de tout blocage du contrôle dudit capital.

- toute fusion, scission, absorption, apport partiel d'actif ou cessation d'activité.

à informer le Prêteur dans les 8 jours de leur survenance :

- de tout évènement susceptible d'affecter sensiblement le volume de ses engagements financiers et notamment d'accroître ceux-ci de plus de 20 % par rapport au volume du trimestre précédent,

- de tout fait susceptible de nuire aux droits et garanties du **Prêteur**,

- de toute décision de rupture ou de non-renouvellement des concours par une autre banque.

Les informations prévues au présent article devront être communiquées par écrit au **Prêteur** même si les événements visés font par ailleurs l'objet d'une publication légale.

FINANCEMENT A COURT TERME D'ATTENTE

En cas de mise à disposition des fonds préalable d'un prêt à court terme d'attente ayant permis à l'**Emprunteur**, d'effectuer ses investissements sans retard, l'**Emprunteur** donne ordre au **Prêteur** de rembourser dès la réalisation du prêt, et nonobstant tout autre terme convenu, toutes les sommes dues au titre du financement à court terme d'attente, celui-ci ayant la même destination que le présent prêt.

PREUVE

La preuve de la mise à disposition des fonds du prêt, de même que celle des remboursements, résultera des écritures du **Prêteur**.

CONTROLE ET VERIFICATION

Il est convenu que le **Prêteur** aura la possibilité et non pas l'obligation de procéder à tout moment à des opérations de vérification, contrôle, en vue de justifier que l'emploi des fonds est conforme à la destination du prêt.

TAUX EFFECTIF GLOBAL

Pour satisfaire aux prescriptions du Code de la Consommation, lors de la détermination du taux effectif global, peuvent être ajoutés au taux d'intérêt conventionnel, notamment le montant des frais de dossier, la prime assurance décès invalidité, les frais fiscaux, le coût des garanties. Les éléments non connus avec précision au moment de l'octroi du prêt, n'ont fait l'objet que d'une estimation.

Le taux effectif global, indiqué aux conditions financières et particulières, est calculé conformément à l'article L 314-1 du Code de la Consommation selon la méthode de calcul en vigueur à la date d'édition du présent document.

FRAIS

Tous les frais, droits et émoluments, ainsi que les indemnités auxquels pourront donner lieu les présentes et leurs suites seront à la charge exclusive de

Initiales : 

Emprunteur. Celui-ci mandate expressément le **Prêteur** pour faire le nécessaire.

IMPOTS

Les taxes ou impôts qui viendraient grever le présent prêt avant qu'il ne soit remboursé, devront s'ils n'ont pas été mis par la loi à la charge exclusive du **Prêteur**, être acquittés par l'**Emprunteur** en sus des sommes exigibles.

CLAUSE DE CESSIBILITE

L'**Emprunteur** reconnaît expressément que toute créance issue du prêt concerné, actuelle ou future, peut être librement cédée par le **Prêteur** sans formalité à un tiers tel qu'une banque centrale ou toute autre entité de refinancement des établissements de crédit nonobstant toute clause contraire figurant, le cas échéant, dans le/les Contrat(s) de Prêt(s).

INFORMATIQUE ET LIBERTES FICHIER ET PARTAGE DU SECRET BANCAIRE

Les données à caractère personnel recueillies par le **Prêteur**, en qualité de responsable du traitement, dans le cadre de la mise en place du présent financement, sont nécessaires pour l'octroi du/des crédit(s), objet du présent financement, pour la souscription de l'assurance décès invalidité le cas échéant, pour la constitution des garanties éventuelles ainsi que pour la gestion et le recouvrement du/des crédit(s).

Il est précisé que, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et tous textes subséquents, ces données pourront faire l'objet de traitements informatisés par la Caisse Régionale pour les finalités suivantes : connaissance de l'**Emprunteur** et, le cas échéant, du(des) garant(s), gestion de la relation bancaire et financière, octroi de crédits, gestion des produits et services, constitution et gestion des garanties éventuelles, recouvrement, études statistiques, évaluation et gestion du risque, lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, sécurité et prévention des impayés et de la fraude. Les opérations et données personnelles de l'**Emprunteur** et, le cas échéant, du(des) garant(s), sont couvertes par le secret professionnel auquel la Caisse Régionale est tenue. Toutefois, pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, la Caisse Régionale peut devoir communiquer des informations notamment à des organismes officiels, des autorités judiciaires ou administratives, légalement habilitées en France comme dans les pays qui sont destinataires de données personnelles. Les données personnelles recueillies et leurs mises à jour éventuelles seront, le cas échéant, communiquées à :

- toute entité du Groupe Crédit Agricole, en cas de mise en commun de moyens ou de regroupement des sociétés,
- une ou plusieurs sociétés du Groupe Crédit Agricole, chargées de la gestion et de la prévention des risques opérationnels (notamment évaluation du risque, lutte contre le blanchiment des capitaux) au bénéfice de l'ensemble des entités du Groupe,
- des partenaires de la Caisse Régionale pour permettre au titulaire des données à caractère personnel recueillies de bénéficier des prestations et/ou avantages du partenariat auquel il aura adhéré, le cas échéant,
- tout notaire instrumentaire, intervenant le cas échéant dans la formalisation du présent financement,
- des sous-traitants pour les seuls besoins de la sous-traitance.

La liste des entités du Groupe Crédit Agricole susceptibles d'être bénéficiaires des informations le(s) concernant pourra être communiquée à l'**Emprunteur** et, le cas échéant, au(x) garant(s) sur simple demande au service Réclamation de la Caisse Régionale, au siège social dont l'adresse figure en tête des présentes. Le titulaire des données à caractère personnel recueillies peut exercer immédiatement son droit d'opposition à quelque titre que ce soit. Il peut également, à tout moment, exercer son droit d'opposition et son droit d'accès et de rectification sur les données le concernant, tel qu'il est prévu par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, en contactant le service Réclamation de la Caisse Régionale, au siège social dont l'adresse figure en tête des présentes. Les frais de timbre seront remboursés au titulaire des données à caractère personnel recueillies sur demande de sa part.

GARANTIE

Les garanties offertes par l'**Emprunteur** à la sûreté du prêt sont indiquées aux conditions financières et particulières. L'**Emprunteur** ne pourra exiger la mise à disposition des fonds de crédit qu'après avoir fourni au **Prêteur** les garanties prévues.

Le **Prêteur** se réserve la possibilité au cours de la durée du crédit de demander à l'**Emprunteur** des garanties complémentaires si celles qui avaient été prises initialement venaient à disparaître ou à être modifiées dans leur existence et/ou consistance ou si la situation de l'**Emprunteur** venait à se modifier, sans préjudice de l'application des dispositions concernant l'exigibilité anticipée du prêt.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de contestation sur l'exécution du contrat de prêt, sauf application de l'article 44 du nouveau code de Procédure Civile, le **Prêteur** pourra en cas de litige, saisir à son choix, outre la juridiction du lieu où demeure le défendeur, celle du lieu d'exécution du présent contrat mentionné à la clause « autorisation de prélèvement ».

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution du présent contrat et ses suites, il est élu domicile pour le **Prêteur** en son Siège Social, pour l'**Emprunteur** et tout autre intervenant à l'acte, en leur domicile respectif, ou Siège Social.

SIGNATURE DU PRETEUR



SIGNATURE DE L'EMPRUNTEUR AVEC REFUS D'ADHESION A L'ASSURANCE GROUPE EMPRUNTEUR

Référence du prêt : 10000462991

- (1) Nom de la personne morale emprunteuse
 - (2) Nom (jeune fille si mariée), prénom du/des représentants
 - (3) Cocher la case correspondante
 - (4) Si nantissement donné en garantie, faire précéder la signature de la mention « Bon pour nantissement »
- S.A. ALTER PUBLIC

L'Emprunteur soussigné Alter Public.....(1)

Représenté par M. Michel BALLARINI, Directeur Général.....(2)

Déclare :

- avoir pris connaissance des conditions financières, particulières et générales du présent contrat, et connaître parfaitement les obligations qui en découlent,
- rester en possession d'une fiche d'information précontractuelle présentant certaines caractéristiques du/des prêt(s),
- déclare avoir pris connaissance du contenu du dépliant d'information de la convention AERAS (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) visant à améliorer l'accès à l'assurance des personnes présentant un risque de santé aggravé,
- autoriser le **Prêteur** à partager le secret bancaire sur les données personnelles recueillies, dans le cadre du présent financement, conformément aux termes de la clause « INFORMATIQUE ET LIBERTES FICHIER ET PARTAGE DU SECRET BANCAIRE » des conditions générales du présent financement. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition s'exercent dans les conditions de ladite clause,
- être informé que le Prêteur a souscrit auprès de C.N.P Assurances et PREDICA un (des) contrat(s) d'assurance collective, destiné(s) à garantir ses emprunteurs,
- refuser d'adhérer au(x) contrat(s) groupe d'assurance emprunteur proposé(s).

DATE et SIGNATURE DE L'EMPRUNTEUR et cachet de la société (4)

A Angers.....le 3 Mai 2017.....



Initiales :

SIGNATURE DE LA CAUTION

Référence des prêts : 10000462991

COMMUNE VILLE DE SAUMUR

(1) Signature accompagnée de la mention des nom et prénoms du signataire et du cachet de la collectivité.

La **Caution** soussignée déclare avoir pris connaissance des conditions financières, particulières et générales du présent contrat et connaître parfaitement les obligations qui en découlent.

A la demande de l'**Emprunteur**, afin de ne pas accroître le coût du crédit, le **Prêt** n'est pas constaté sous forme authentique. En conséquence, le **Prêteur** ne bénéficie pas du privilège du prêteur de deniers institué par l'article 2374 du code civil et le prêt n'est pas garanti par une sûreté réelle sur l'immeuble financé.

La **Caution** reconnaît être informée de l'absence de sûreté réelle sur l'immeuble financé et s'engage en connaissance de cause.

SIGNATURE DE LA CAUTION (1) :

Le Maire de la Ville de Saumur

Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire



Jean-Michel MARCHAND

Initiales :

SM

FICHE CONSEIL ADI

Délivrée en application de l'article L 520-1 II du Code des assurances

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est 40, rue Prémartine 72083 LE MANS CEDEX 9, Société de courtage en assurance immatriculée au Registre des intermédiaires en Assurance sous le numéro 07023736.
414 993 998 RCS LE MANS

Agence : AG COLLECTIVITES PUBLIQUE
Votre Conseiller : CLAUDE ROYER

Nom	BALLARINI
Prénom	MICHEL
Date de naissance	03/04/1958
Qualité	REPRESENTANT
Numéro(s) de prêt(s)	10000462991

Monsieur,

Lors de l'entretien au cours duquel nous avons analysé votre situation, nous vous avons proposé de vous protéger ainsi que vos proches, de toutes difficultés financières qui pourraient se présenter pour le remboursement de votre (vos) crédit(s) sus-référencé(s), à la suite d'un événement touchant à votre personne.

Faisant suite à cet entretien à l'occasion duquel vous ont été exposées les garanties du contrat d'assurance en couverture de prêt que nous proposons, vous avez exprimé votre refus d'y adhérer.

Si l'assurance est une condition obligatoire de garantie du crédit, nous vous informons que vous devez nous proposer dans les meilleurs délais un contrat souscrit auprès d'une autre compagnie d'assurance, ce contrat devant toutefois présenter des garanties au moins équivalentes à celui qui vous a été présenté et rendre le Crédit Agricole bénéficiaire des prestations prévues.

Si nous estimons que ce contrat n'apporte pas de garanties suffisantes, vous pourrez présenter une nouvelle demande d'adhésion au contrat-groupe que nous proposons. En l'absence totale d'assurance garantissant votre crédit, nous nous réservons le droit de prononcer la résolution de votre contrat de prêt.

Si l'assurance est facultative, vous pouvez toujours, à votre convenance, nous proposer la garantie d'un contrat d'assurance souscrit auprès d'une autre compagnie.

En tout état de cause, nous vous rappelons que l'absence d'assurance vous expose, ou exposerait vos héritiers ou les autres intervenants au prêt à devoir faire face au remboursement du prêt que vous avez sollicité sans aucune prise en charge en cas de survenance d'un ou des risques initialement envisagés.

Vous reconnaissez avoir reçu un double de la présente ; vous devrez le conserver avec vos documents contractuels.

Fait en deux exemplaires à l'agence de AG COLLECTIVITES PUBLIQUE, le 26/04/2017

M. MICHEL BALLARINI
(signature)



Informations relatives à l'activité d'intermédiation en assurance :

La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE propose le contrat assurance décès invalidité qu'elle a souscrit pour ses emprunteurs auprès de PREDICA et de CNP Assurances.

PREDICA et la CRCAM font partie du Groupe Crédit Agricole. PREDICA est filiale de Crédit Agricole S.A., organe central du réseau Crédit Agricole, qui détient plus de 10 % du capital social de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE.

La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE agit en tant que société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07023736, consultable sur le site www.orias.fr.

Pour toute information ou réclamation liée à l'activité d'intermédiaire en assurance de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE, adressez-vous à :

SERVICE ADI - TEL : 02.41.47.87.88

52 BD PIERRE DE COUBERTIN 49004 ANGERS CEDEX 01

Pour l'activité d'intermédiaire en assurance, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel relève de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 61 rue Taitbout - 75436 PARIS cedex 09.

f) - 7 A

FICHE D'INFORMATION PRECONTRACTUELLE

Date de l'édition : 26/04/2017

La présente fiche est délivrée par la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit et de courtage d'assurance dont le siège social est 40, rue Prémartine 72000 LE MANS, immatriculée sous le n° 414 993 998 RCS LE MANS et immatriculée au registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro 07023736.

Contrôlé par :

- Crédit Agricole SA : 12, Place des Etats Unis 92545 MONTRouGE Cedex,
- L'Autorité des Marchés Financiers : 17 place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02,
- L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 61 rue Taitbout - 75436 PARIS Cedex 09.

En cas de démarchage, indiquer les nom et prénom de la personne procédant au démarchage et son adresse professionnelle

Nom et prénom de la personne physique

procédant au démarchage : ROYER Claude

Adresse professionnelle : 52 Boulevard Pierre de Coubertin 49004 ANGERS Cedex 1

Crédit aux professionnels : MT ENTREPRISE

Présentation :

Prêt ne bénéficiant d'aucune bonification d'intérêts, destiné aux artisans, commerçants, PME-PMI, professions libérales et associations quelle que soit la forme juridique pour financer tous les investissements professionnels corporels ou incorporels, les prêts de consolidation, de restructuration du haut de bilan à l'exclusion des financements personnels et patrimoniaux.

Durée : de 24 à 180 mois

Différé d'amortissement : possible jusqu'à 24 mois.

Déblocage fractionné autorisé.

Montant : 500 000,00 EUR

Taux d'intérêt : 1,3500 %

Fonctionnement :

Le crédit doit être utilisé à la réalisation de l'objet prévu. Les fonds sont mis à la disposition après fourniture du (des) justificatif(s) nécessaire(s) et formalisation des garanties éventuellement requises par le Prêteur.

Les documents contractuels prévoient notamment les conditions financières et particulières ainsi que les modalités de remboursement du prêt.

Assurance décès invalidité (ADI) :

Le Prêteur propose l'adhésion à une assurance collective destinée à garantir ses emprunteurs. Les conditions et limites de cette assurance sont précisées sur la notice d'assurance remise à l'Emprunteur et, éventuellement, sur les documents contractuels ou par courrier.

Risques particuliers :

L'Emprunteur doit veiller à provisionner son compte avant la date de prélèvement des échéances de remboursement, sous peine d'exigibilité anticipée du solde du crédit selon conditions contractuelles et, le cas échéant, de déclaration des incidents de paiement à la Banque de France sous certaines conditions.

Conditions de l'offre contractuelle :

Conditions financières : les conditions particulières de l'offre contractuelle indiquent notamment le montant, la durée, le taux d'intérêt, les garanties éventuelles, le taux effectif global (TEG), et le cas échéant le coût de l'assurance collective.

Modalités de conclusion du contrat - Date et lieu de signature du contrat :

Un contrat de prêt est soumis à l'accord et à la signature de l'Emprunteur et le cas échéant à la caution au lieu précisé sur le contrat.

Délai de rétractation :

Lorsqu'un acte de démarchage précède, au sens de l'article L.341-1 du Code Monétaire et financier, la conclusion du contrat, l'Emprunteur dispose d'un délai de rétractation de quatorze jours à compter de la signature du contrat.

Fonds de garantie ou mécanismes d'indemnisation : La Caisse Régionale est adhérente du Fonds de garantie des dépôts (comptes de dépôts et produits d'épargne bancaire), du Fonds de Garantie des cautions (cautions données par la Caisse Régionale) et du Fonds de garantie des investisseurs (compte d'instruments financiers)

S.A. ALTER PUBLIC

dont le siège social est : 79 RUE DESJARDINS
49100-ANGERS

Code APE : 4299Z

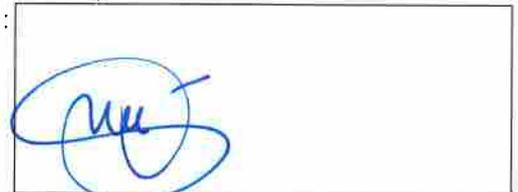
Numéro SIREN : 528848153

Représenté(e) par :

MONSIEUR BALLARINI MICHEL en qualité de REPRESENTANT

A ... Angers, le ... 3 Mai 2017

Signature :



Initiales :

Réf : L49XX GreenWeb 1.282.062 EDIV1_20161123_212858



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 MAI 2017

N° 2017/64

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 19 MAI 2017

Présents : 28
Excusés : 5
(5 pouvoirs)
Absents : 2
En exercice : 33

Secrétaires de séance :

Marie-Hélène LAMOUR et
Bruno PROD'HOMME

Le jeudi dix-huit mai deux mille dix-sept à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le onze mai deux mille dix-sept.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GRAVOUEILLE, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mmes HENRY, GUILLON, Adjoints – M. LHEMANNE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, METIVIER, GAZEAU, BOURDIER, MM. APCHIN, BATAILLE, Mme LAMOUR, MM. PHILIPPE, MORINEAU Conseillers Municipaux.

Excusés : MM. BRAEMS, SECQ, Mme DAMAS, MM. JAMIN et DUFOUR qui ont donné respectivement pouvoir à Mme ANGUENOT, MM. CARDET, APCHIN, Mme LAMOUR et M. BATAILLE.

Absentes : Mmes MORIN et de LUZE.

SOCIETE ALTER PUBLIC – ZAC VAULANGLAIS-NOIRETTES A SAUMUR – FINANCEMENT DES ETUDES ET ACQUISITIONS FONCIERES - GARANTIE D'EMPRUNT

Par délibération n° 2016/69 du 30 juin 2016, la Ville de Saumur a approuvé le bilan annuel et le Compte Rendu d'Activité au 31 décembre 2015 portant sur la concession d'aménagement de la ZAC Vaulanglais-Noirettes, établi par la Société Publique Locale (SPL) de l'Anjou.

Par ailleurs, la SPL de l'Anjou a changé de dénomination sociale. Le procès-verbal de séance de son assemblée générale du 24 juin 2016 précise que désormais ladite SPL de l'Anjou est dénommée "Société ALTER PUBLIC".

Pour mener à bien les opérations d'aménagement de la ZAC Vaulanglais-Noirettes à Saumur, la Société ALTER PUBLIC sollicite, par courrier du 2 mars 2017, la garantie de la Ville de Saumur pour la réalisation d'un prêt destiné à financer les études et acquisitions foncières.

Conformément aux dispositions de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988, la Ville de Saumur peut accorder sa garantie à hauteur de 80 % au plus, pour les opérations d'aménagement menées en application des articles L.300-1 à L.300-4 du code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ACCORDE la garantie de la Ville à hauteur de 80 % pour un prêt d'un montant total de 500 000 euros maximum que la Société ALTER PUBLIC se propose de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine,

Ce prêt est destiné à financer les études et acquisitions foncières de la ZAC Vaulanglais-Noirettes à Saumur, aux conditions suivantes :

Contrat de prêt n° 10000462991 1 ligne de prêt	Montant : 500 000 euros
Montant maximum garanti (80 %)	400 000 euros
Frais d'échéance	Terme échu Prélèvement aux échéances : 4,40 euros
Frais de dossier	750,00 euros
Taux d'intérêt annuel fixe	1,35%
Taux effectif global en fonction de la périodicité trimestrielle	0,35%
Taux Effectif Global	1,39% l'an
Durée totale du prêt	108 mois soit 9 ans
Périodicité des échéances	Trimestrielle

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'à son complet remboursement et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- de S'ENGAGER sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, à substituer la Ville à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- de S'ENGAGER pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,
- d'AUTORISER le Maire ou l'adjoint délégué aux Finances à signer la ou les conventions de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et la Société ALTER PUBLIC.

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND



REGLEMENT DU JEU-CONCOURS VILLE DE SAUMUR – VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

Jeu concours Facebook « Où est Mathurin ? »

Article 1 : Organisation

La Collectivité territoriale, Ville de Saumur ci-après désignée sous le nom « L'organisatrice », dont le siège social est situé : Hôtel de ville – Rue Molière – CS54006 - 49408 Saumur Cedex, immatriculée sous le numéro SIRET 21490328800014, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat **du 3 juillet 2017 au 31 août 2017** à l'occasion des animations estivales organisées par le Service Ville d'art et d'histoire de la Ville de Saumur sur le réseau social Facebook (page de la Mairie de Saumur).

Article 2 : Participants

Ce jeu gratuit, sans obligation d'achat, est exclusivement ouvert aux personnes âgées de plus de 13 ans à la date du début du jeu, conformément à la « Politique d'utilisation des données » du site internet Facebook, et résidant en France métropolitaine.

« L'organisatrice » se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par semaine par la même personne (même compte Facebook, même nom). « L'organisatrice » se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation et périmètre du jeu

Chaque semaine sur la période indiquée dans l'Article 1 de ce règlement, les participants sont invités à retrouver la silhouette d'un personnage illustré, nommé Mathurin, caché au préalable dans la ville de Saumur, à le photographier et à en poster la photographie sur la page Facebook de la Mairie de Saumur.

Article 4 : Gains

Chaque semaine, les trois premiers participants qui trouvent la silhouette et postent la photographie sur la page Facebook de la Mairie de Saumur gagnent, à titre de prix, deux places pour visiter gratuitement le Château-Musée de Saumur.

Valeur des deux billets d'entrée : 14€

Article 5 : Annonce des gagnants

Les gagnants seront informés par un message sous leur post Facebook les incitant à envoyer un message privé au compte de la Mairie de Saumur avec leurs nom, prénom et date de naissance afin que la ville puisse les recontacter et leur indiquer où retirer les lots.



Article 6 : Remise des lots

Les lots seront à retirer dès le jour même de l'annonce des gagnants sur une amplitude d'une semaine auprès du Château-Musée de Saumur – 49400 Saumur.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

« L'organisatrice » se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

Article 7 : Utilisation des données personnelles des participants

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par « L'organisatrice » pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution des lots. Les participants peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que leurs données personnelles communiquées dans le cadre de ce jeu fassent l'objet d'un traitement. Ils disposent également d'un droit d'opposition à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce jeu-concours, qu'ils peuvent faire valoir dès l'enregistrement de leur participation en s'adressant par courrier à «L'organisatrice » dont l'adresse figure à l'Article 1.

Le/les gagnant(s) autorisent « L'organisatrice » à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs coordonnées (nom, prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courrier à « L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'Article 1.

Article 8 : Règlement du jeu

Le règlement pourra être consulté sur la page Facebook de la Mairie de Saumur.

Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de «L'organisatrice ».

« L'organisatrice » se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Article 9 : Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu, le présent règlement compris sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.



La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

Article 10 : Responsabilité

La responsabilité de « L'organisatrice » ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

« L'organisatrice » ainsi que ses prestataires et partenaires, y compris le site internet Facebook, ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des prix par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même « L'organisatrice », ainsi que ses prestataires et partenaires, y compris le site internet Facebook, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des prix par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des prix est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à «L'organisatrice », ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Article 11 : Litige et Réclamation

Le présent règlement est régi par la loi française.

« L'organisatrice » se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de « L'organisatrice » ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu.

Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du jeu à «L'organisatrice ». Passé cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. La participation au jeu entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Saumur le 11/05/2017.





CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 MAI 2017

N° 2017/65

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 19 MAI 2017

Présents :	28
Excusés :	5
(5 pouvoirs)	
Absents :	2
En exercice :	33

Secrétaires de séance :

Marie-Hélène LAMOUR et
Bruno PROD'HOMME

Le jeudi dix-huit mai deux mille dix-sept à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le onze mai deux mille dix-sept.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GRAVOUEILLE, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mmes HENRY, GUILLON, Adjoints – M. LHEMANNE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, METIVIER, GAZEAU, BOURDIER, MM. APCHIN, BATAILLE, Mme LAMOUR, MM. PHILIPPE, MORINEAU Conseillers Municipaux.

Excusés : MM. BRAEMS, SECQ, Mme DAMAS, MM. JAMIN et DUFOUR qui ont donné respectivement pouvoir à Mme ANGUENOT, MM. CARDET, APCHIN, Mme LAMOUR et M. BATAILLE.

Absentes : Mmes MORIN et de LUZE.

ANIMATIONS ESTIVALES AU CHÂTEAU- JEU CONCOURS « OÙ EST MATHURIN ? » - ATTRIBUTION DE PRIX

Dans le cadre des animations proposées cet été au château-musée, la Ville de Saumur a fait éditer un livret jeu à destination du jeune public.

Ce livret distribué gratuitement aux jeunes visiteurs lors de leur entrée dans le château musée a été conçu pour les accompagner dans leur découverte du bâtiment et des collections qu'il abrite. Ce livret jeu doit leur permettre de s'approprier le château musée tout en formant leur regard et leur jugement. Il est également destiné à rendre plus plaisante la visite, l'enfant se voyant confier une mission à remplir au travers d'une recherche ludique, tout au long du parcours, d'indices présents dans les salles ou sur les objets exposés. Un personnage enfantin prénommé MATHURIN et habillé en marinier de Loire va, de page en page, servir de guide au jeune visiteur.

Pour accompagner cette nouvelle animation et la promouvoir, la Ville souhaite mettre en place une action de communication autour du petit MATHURIN, en organisant, sur le réseau social Facebook, un jeu-concours à destination des Saumurois et des estivants.

Le jeu sera gratuit, sans obligation d'achat et se déroulera du 3 juillet au 31 août 2017. Chaque semaine, les participants au jeu seront invités à retrouver la silhouette de MATHURIN cachée au préalable dans la ville et à poster sa photographie sur le compte Facebook de la Mairie de Saumur.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de :

- VALIDER le règlement du jeu-concours ouvert par la Ville de Saumur sur Facebook et de fixer les modalités d'attribution des prix remis aux participants à l'occasion de ce jeu-concours, selon les modalités suivantes :

- l'âge minimum pour participer à ce jeu-concours est fixé à 13 ans .
- les trois premiers participants qui chaque semaine trouveront la silhouette et posteront la photographie sur le compte Facebook de la Mairie de Saumur, gagneront chacun deux places pour visiter gratuitement le Château-Musée de Saumur. A titre d'information, la valeur des deux billets d'entrée sera de 14€ .
- les gagnants seront informés par message privé sur Facebook.
- les prix seront à retirer directement au château-musée.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND

Ville de **SAUMUR**

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 MAI 2017

N° 2017/66

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 19 MAI 2017

Présents :	28
Excusés :	5
(5 pouvoirs)	
Absents :	2
En exercice :	33

Secrétaires de séance :
Marie-Hélène LAMOUR et
Bruno PROD'HOMME

Le jeudi dix-huit mai deux mille dix-sept à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le onze mai deux mille dix-sept.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GRAVOUEILLE, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mmes HENRY, GUILLON, Adjointes – M. LHEMANNE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, METIVIER, GAZEAU, BOURDIER, MM. APCHIN, BATAILLE, Mme LAMOUR, MM. PHILIPPE, MORINEAU Conseillers Municipaux.

Excusés : MM. BRAEMS, SECQ, Mme DAMAS, MM. JAMIN et DUFOUR qui ont donné respectivement pouvoir à Mme ANGUENOT, MM. CARDET, APCHIN, Mme LAMOUR et M. BATAILLE.

Absentes : Mmes MORIN et de LUZE.

ÉVÉNEMENTS SAUMUR, 1918 ET APRÈS : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Tout au long de l'année 2018, la ville de Saumur projette une série d'événements en lien avec les commémorations du Centenaire de la fin de la Grande Guerre et le retour à la paix dans la décennie suivante. Il s'agit de poursuivre le travail engagé en 2014 et 2016 avec les expositions *Regard d'un Poilu* et *Saumur Intersections 1916* tout en ouvrant la réflexion sur les années d'immédiat Après-Guerre.

Mars 2018 : Lancement des opérations dans le cadre de la manifestation nationale du Printemps des Poètes.

Mai – décembre 2018 : Inauguration de l'installation artistique **Saumur 1918, et après** un parcours scénographié démarrant dans la cour d'honneur de la Mairie et se développant sur plusieurs sites de la ville. Cette installation sera accompagnée d'un catalogue d'exposition ainsi que d'un livret pédagogique pour les scolaires.

Réalisation de 4 courts métrages évoquant le retour du soldat et sa réinsertion dans la vie active saumuroise. Ces courts métrages diffusés sur youtube et relayés par les sites internet et les réseaux sociaux seront l'occasion de montrer la ville autrement. Ils pourraient même être le fil conducteur interactif des événements de l'année.

Mai 2018 : Nouvelles de guerre : spectacle de théâtre d'ombre pour le jeune public et les familles .

Septembre 2018 : les Journées Européennes du Patrimoine seront l'occasion de proposer des visites guidées sur le thème des années 1920.

Décembre 2018 : reconstitution d'un bal des années folles pour clore l'événement Saumur, 1918 et après..

Afin de mener à bien ce projet, la Ville de Saumur sollicite des aides publiques et privées, notamment sous la forme d'appel à projets, de demandes de subventions ou de mécénat.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir SOLLICITER auprès des organismes publics et privés les aides les plus élevées possibles.

Au cas où le cofinancement ne serait pas obtenu, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND

TOUR DE L'AVENIR 2017

Arrivée 4^{ème} étape – Lundi 21 Août

Saumur

CONVENTION

Entre **Alpes Vélo** (l'organisateur), association loi 1901 déclarée en préfecture de Haute-Savoie, ayant son siège : 16, rue Bernard Moutardier, 74500 Evian-les-Bains

La Ville de Saumur (Maine-et-Loire) représentée par

Et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (Maine-et-Loire) représentée par

Il a été convenu ce qui suit :

Alpes Vélo organisera l'arrivée de la 4^{ème} étape du Tour de l'Avenir 2017, lundi 21 août, à Saumur.

Le parcours dans la ville et les horaires de la manifestation sont disponibles sur le site internet www.tourdelavenir.com

PRESTATIONS ASSURÉES PAR LA VILLE DE SAUMUR

La Ville de Saumur assurera les prestations suivantes :

- Réalisation du cahier des charges (technique, sécurité) ci-joint en annexe
- Réalisation du cahier des charges communication ci-joint en annexe
- Autorisations administratives nécessaires à l'organisation et à la réalisation de la manifestation, en particulier les arrêtés municipaux d'interdiction de stationnement et de circulation sur les voies et sites publics empruntés par la course

PRESTATIONS ASSURÉES PAR ALPES VÉLO

D'une manière générale, Alpes Vélo prendra en charge l'organisation, la direction et la mise en place de l'étape.

Alpes Vélo s'engage à :

- mettre tout en œuvre pour assurer le parfait déroulement du Tour de l'Avenir afin que la ville-étape bénéficie d'une animation et d'un spectacle sportif de qualité
- assurer la communication générale de l'événement par l'intermédiaire des médias régionaux et nationaux (presse écrite et audiovisuelle)

MODALITÉS FINANCIÈRES

Une participation financière au total de 17.000 € (dix-sept mille euros), non assujetti à TVA, sera versée à Alpes Vélo :

- par la Ville de Saumur : 8.500 € (huit mille cinq cents euros)
- par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire : 8.500 € (huit mille cinq cents euros)

Le règlement de cette somme par les collectivités s'effectuera en deux versements :

- 50% du montant total à la signature de la présente convention
- Solde avant le 1^{er} septembre 2017

Le règlement sera effectué sur le compte bancaire de l'association Alpes Vélo :

Crédit Agricole Bourg Kennedy

Code banque : 17806

Code guichet : 00440

Numéro de compte : 04125346605

Clé : 16

RÉSILIATION

En cas de résiliation du contrat par la ville-étape, cette dernière devra notifier son intention par lettre recommandée avec accusé de réception à Alpes Vélo.

Dans ce cas, les sommes dues par la ville-étape à Alpes Vélo seront les suivantes :

- résiliation au plus tard 1 mois avant le jour de l'étape : 50% du montant de la participation financière
- résiliation moins de 1 mois avant le jour de l'étape : 100% du montant de la participation financière

INTERRUPTION DE LA COURSE

Dans l'hypothèse d'une interruption de la course ou de tout autre événement perturbant le bon déroulement sportif de la course, et ce pour quelque raison que ce soit, entraînant la suppression de l'étape, les parties seront dispensées de poursuivre l'exécution de la présente convention, et ce sans versement d'aucune indemnité de part ni d'autre.

INEXÉCUTION

En cas d'inexécution par la ville-étape de ses obligations contractuelles rendant impossible dans des conditions normales ou dangereuses la réalisation de l'étape prévue et après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet dans le délai imparti, sauf urgence rendant impossible cette formalité, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ladite étape.

ASSURANCES

La course se déroulera selon les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI).

Elle sera assurée conformément aux conditions générales et particulières de la police d'assurance souscrite par la Fédération Française de Cyclisme (FFC) auprès des Assurances AXA France IARD, 313 terrasses de l'arche, 92727 Nanterre Cédex.

Le courtier d'assurance intermédiaire à la souscription et à la gestion du contrat d'assurance ci-dessus référencé est le cabinet GRAS SAVOY, immeuble quai 33, 33/34 quai de Dion-Bouton, 92814 Puteaux Cédex

La Fédération Française de Cyclisme a donné son accord sur les termes de cette assurance qui couvre la responsabilité civile de l'organisateur.

Ce contrat répond aux obligations prévues par les Décrets n°68-1165 du 17/12/68 et n° 551 366 du 18/10/55 et l'Arrêté du 10/10/56.

Fait à Saumur, le
En trois exemplaires.

Pour la Ville de Saumur,

Pour la Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire,

Pour Alpes Vélo,

Le Maire,

Le Président,

Le Directeur de
l'Organisation,

ANNEXE 1 – DÉTAIL HORAIRES PRÉVISIONNELS

Lundi 21 Août : 4^{ème} étape (ville-arrivée)

14h00 - Animations « vélo pour tous »

15h30 - Arrivée caravane publicitaire

16h00 - Arrivée course

16h15 - Cérémonie protocolaire

18h00 - Fin des animations

ANNEXE 2 – RÉGLEMENTATION ADMINISTRATIVE ET CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES

2.1 / Réglementation

Voirie

Les services techniques de la ville devront prévoir l'entretien du parcours avant la course (balayage, pose de bottes de paille ou aménagements de sécurité si nécessaire).

Il faudra être vigilant vis-à-vis de travaux en cours ou programmés touchant le parcours et les divers emplacements concernés par l'épreuve.

Barrières sur le parcours et sur le site d'arrivée

Les intersections de routes et certains secteurs doivent être protégés du public et de la circulation par des barrières type Vauban ou autre matériel, notamment selon les demandes des services de Gendarmerie ou Police.

Interdiction de stationnement

Un dispositif de réglementation du stationnement sera à prévoir afin d'offrir une zone vierge de tout véhicule sur le site d'arrivée, sur le parcours et sur les parkings réservés à l'organisation dès la veille de l'étape (minuit).

Interdiction de circulation

Un dispositif de réglementation de la circulation, sur le site d'arrivée, sera établi à la suite de la première réunion technique.

2.2 / Espaces et besoins techniques

Espaces et branchements électriques sur la ligne d'arrivée

- Camion portique d'arrivée, 10m de long x 2m50 de large, branchement 16A - 220V
- Camion speaker-podium : 16m50 x 4m50, branchement 32A triphasé, 5 broches, 3 phases, neutre terre
- Camion VIP (Espace Invités), 21m x 5m20, 2 prises séparées 20A - 220V
- Nacelle TV, 5m de hauteur x 2m50 (minimum)

Espaces et branchements électriques à proximité de la ligne d'arrivée

- Prévoir espace et branchements électriques en fonction des animations mises en place par la ville-étape, les partenaires et/ou les associations locales.

Parkings (emplacements à prévoir)

- Parking équipes : 50 voitures, 18 motor-homes, 5 bus
- Parking officiels : 20 voitures
- Parking permanence/presse : 15 voitures, 2 fourgons
- Parking invités/partenaires : 20 voitures
- Parking motos : 15 motos
- Parking garde républicaine : 20 motos et 2 voitures
- Parking caravane publicitaire : 20 voitures
- Parking camping-cars : 10 camping-cars

Barrières apportées et mises en place par les services techniques de la ville

- Barrières de sécurité (type Vauban) : 200m avant la ligne d'arrivée et 150m après la ligne d'arrivée, de chaque côté de la chaussée, soit 700m au total
- Stock de 40 barrières de sécurité (type Vauban), à proximité de la ligne d'arrivée, près de la zone podium et du car-VIP
- Stock de 25 à 30 barrières de sécurité (type Vauban), à hauteur de la dérivation "directeurs sportifs"
- Barrières sur les intersections avec le parcours et pour déviations éventuelles

Nacelle TV

- Une nacelle pour caméra TV arrivée

Toilettes

- Sanitaires à proximité de la ligne d'arrivée

Local Antidopage

- Situé à proximité de la ligne d'arrivée
- Une salle d'attente (6 chaises)
- Salle de contrôle (une table, 3 chaises) et toilettes attenantes

Quartier coureurs (uniquement pour l'arrivée de la dernière étape)

- Vestiaires-douches (pour 120 coureurs)

Propreté

- Containers poubelles (tri sélectif) à proximité de la ligne d'arrivée

Autre matériel technique ville

- 2 tables, 10 chaises près du podium (Espace coureurs)

Permanence de l'organisation

- 1 salle pour l'organisation (permanence, administration, hébergement) : tables, chaises pour 6 personnes, accès internet haut-débit, copieur grande capacité
- 1 salle pour les commissaires UCI : tables, chaises pour 15 personnes
- 1 salle pour la presse : 10 postes de travail avec 2 prises électriques par poste de travail et liaison internet haut-débit

NB : les connexions internet haut-débit pour permanence et salle de presse pourront être installées (sans coût financier pour la ville-étape) par un partenaire de l'organisation. (à confirmer avant février 2017)

2.3 / Personnel de la ville-étape

- 1 responsable technique, présent en permanence dès le montage des structures (08h00 le matin) jusqu'au démontage (après l'arrivée de l'étape), et pouvant répondre à toutes les demandes techniques (électricité, logistique,...)
- 1 responsable sécurité, présent en permanence 1 heure avant la mise en place des signaleurs et jusqu'à l'arrivée, pour assurer la coordination locale entre signaleurs de la ville, gendarmerie ou police et le responsable du site arrivée
- 1 responsable administratif pour faciliter l'accès et le bon fonctionnement de la permanence
- **6 à 8 bénévoles pour aide à la gestion des parkings et à l'orientation des véhicules sur site, disponibles de 12h00 jusqu'à l'arrivée de l'étape**
- Si besoin, signaleurs sur le parcours final

ANNEXE 3 – DISPOSITIF DE SECURITÉ

Sur la zone d'arrivée (à partir du montage de la ligne d'arrivée et jusqu'à la fin de la manifestation) :

- L'organisateur (Alpes Vélo) assurera la mise en place des contrôleurs dans le périmètre d'arrivée. Ces personnes veillent au filtrage et à l'orientation des véhicules dans ce périmètre.

Sur le parcours de la course :

- Si nécessaire, la collectivité d'accueil, en coordination avec les associations locales et la Gendarmerie Nationale (ou la Police Nationale en zone urbaine), placera des signaleurs à chaque intersection sur le parcours de la course.

L'encadrement des coureurs est assuré par une escorte de la Garde Républicaine de la Gendarmerie Nationale composée de 20 motos et deux véhicules, en liaison permanente avec les organisateurs.

Les frais de service d'ordre de la Gendarmerie Nationale (et de la Police Nationale en zone urbaine) sont traités directement par Alpes Vélo qui en assure la rémunération.

La ville d'arrivée veillera à l'information des riverains concernés par la mise en place de ce dispositif.

ANNEXE 4 – DISPOSITIF DE SECOURS

L'organisation possède son propre service médical ainsi constitué :

- Un médecin-chef en contact avec les secours publics et les hôpitaux territoriaux
- Deux médecins adjoints
- 3 ambulances avec secouristes, contenant du matériel de première urgence

Pour le public, les secours sont assurés par les services traditionnels.

Les services préfectoraux demandent à la ville-arrivée de s'assurer la présence d'un équipage de secouristes (sapeurs-pompiers, Croix-Rouge,...) sur le site d'arrivée. **Une attestation de présence sera à fournir avant le 30 juin 2017** à christine.menetrieux@tourdelavenir.com

ANNEXE 5 – COMMUNICATION ET PROMOTION

5.1 / Éditions

Il est demandé à la ville-étape de nous transmettre, **avant le 28 avril 2017**, par email à ludovic.poignant@alpesvelo.com

- Logo de la ville et/ou communauté de communes – format vectoriel obligatoire (eps ou ai),
- 4 photos haute définition d'illustration de la collectivité (paysages, monuments...)
- Texte de 10 à 15 lignes de présentation de la collectivité d'accueil
- Nom, prénom, téléphone, adresse postale et adresse email des correspondants de presse locaux
- Coordonnées de l'office de tourisme et/ou des communicants de la collectivité d'accueil (service communication, rédaction du bulletin communal, responsable site web...)

Ces informations seront publiées sur les différents supports gérés par l'organisation :

- Site internet www.tourdelavenir.com
- Réseaux sociaux
- Dossier de presse
- Livre de route – guide technique
- Le cas échéant, supplément spécial édité par nos partenaires médias (par exemple

supplément 8 pages Dauphiné Libéré pour les étapes des Alpes)

...

Pour sa part, l'organisateur tient à la disposition de la ville-étape tous les éléments de communication nécessaires à la promotion locale de la manifestation (logo de l'épreuve, dossier de presse, carte du parcours, affiche de l'évènement, photos haute définition, clip vidéo...).

Ces éléments sont adaptés pour les supports suivants : bulletin communal, réalisation d'affiches, flyers, programme, information dans les offices de tourisme, information des riverains, point presse, correspondants locaux...

Ces éléments de communication sont à votre disposition sur la page www.tourdelavenir.com/presse

5.2 / Signalétique

Pose de banderoles (60 mètres linéaire, hauteur conseillée : 1m) de la ville-étape sur les barrières au départ et/ou arrivée. Les banderoles sont mises en place par l'organisation.

Banderoles à remettre sur place le matin à 08h00 au responsable du site Arrivée.

La collectivité peut également installer ses propres supports signalétiques sur les côtés du parcours en relation avec le responsable du site arrivée. Les supports gonflables ne doivent pas empiéter sur la chaussée.

Le fléchage réglementaire lié à la mise en place d'un plan de circulation général (accès et déviations) et de stationnement devra être implanté par les services municipaux.

Le fléchage (et le défléchage) du parcours sera assuré par l'organisation.

5.3 / Caravane publicitaire

La ville-étape pourra intégrer, pour une ou plusieurs étapes, un ou plusieurs véhicules événementiels au sein de la caravane du Tour de l'Avenir.

5.4 / Accueil d'invités

À l'arrivée de l'étape : La ville-étape disposera de 40 accès à l'Espace Invités situé à l'arrivée.

En course :

La ville-étape disposera de 3 places pour suivre la course dans une des voitures officielles du Tour de l'Avenir sur l'étape du jour, avec accès à l'Espace Invités au départ de l'étape.

Les badges d'accès à l'Espace Invités arrivée seront remis à la ville-étape quelques semaines avant la manifestation.

5.5 / Protocole à l'arrivée

Bouquets aux vainqueurs : prévoir 5 bouquets (+ 6 pour la dernière étape)

Le représentant de la ville-étape sera appelé sur le podium d'arrivée afin d'honorer le vainqueur de l'étape. Il devra être présent dans la zone protocolaire dans les 5 minutes suivant l'arrivée.

ANNEXE 6 – CONTACT

Directeur de l'Organisation :

Philippe COLLIOU – Email : philippe.colliou@tourdelavenir.com – Tél : +33 (0)6 08 83 49 44

Coordinateur technique villes-étapes et Responsable communication :

Ludovic POIGNANT – Email : ludovic.poignant@alpesvelo.com – Tél : +33 (0)6 32 08 83 14

Responsable Administratif :

Christine MENETRIEUX – Email : christine.menetrieux@tourdelavenir.com – Tél : +33(0)6 37 10 08 35



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 MAI 2017

N° 2017/67

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 19 MAI 2017

Présents :	28
Excusés :	5
(5 pouvoirs)	
Absents :	2
En exercice :	33

Secrétaires de séance :
Marie-Hélène LAMOUR et
Bruno PROD'HOMME

Le jeudi dix-huit mai deux mille dix-sept à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le onze mai deux mille dix-sept.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GRAVOUEILLE, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mmes HENRY, GUILLON, Adjoints – M. LHEMANNE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, METIVIER, GAZEAU, BOURDIER, MM. APCHIN, BATAILLE, Mme LAMOUR, MM. PHILIPPE, MORINEAU Conseillers Municipaux.

Excusés : MM. BRAEMS, SECQ, Mme DAMAS, MM. JAMIN et DUFOUR qui ont donné respectivement pouvoir à Mme ANGUENOT, MM. CARDET, APCHIN, Mme LAMOUR et M. BATAILLE.

Absentes : Mmes MORIN et de LUZE.

TOUR DE L'AVENIR – CONVENTION ENTRE ALPES VÉLO, LA VILLE DE SAUMUR ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE

En 2016, la Ville de Saumur a été Ville Départ d'une étape du Tour de France. Suite à cela, l'association Alpes Vélo est entrée en contact avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur afin d'organiser une arrivée d'épreuve du Tour de l'Avenir 2017.

Cette étape, longue de 140 kilomètres, partira le lundi 21 août 2017 de Châteaubriant pour rallier Saumur.

Le détail du parcours sur Saumur a fait l'objet d'une visite technique des équipes d'Alpes Vélo en présence des services de sécurité, du Département et des services techniques de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et de la Ville de Saumur le 11 novembre 2016.

Cette arrivée sera une formidable vitrine économique et touristique pour le Saumurois qu'il faut savoir saisir. C'est un coup de projecteur sur notre territoire et il nous faut nous rassembler, nous mobiliser pour assurer l'animation avant et après l'épreuve pour faire connaître nos atouts.

Un comité de pilotage réunissant tous les partenaires a été constitué pour mener à bien ce projet ainsi qu'un comité technique, qui aura plus particulièrement la charge des questions liées à l'itinéraire de la course, la circulation, le stationnement et la zone de départ.

Il convient donc à la Ville de Saumur et à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire :

- de veiller à la bonne organisation technique de l'épreuve dans les meilleures conditions d'accès et de sécurité pour les participants et les spectateurs ;
- de profiter de cet événement médiatique majeur pour assurer la promotion du Saumurois en France et à l'étranger.

La redevance due au titre de la ville d'arrivée s'élève à 17 000 euros, non assujetti à la TVA. Cette somme est divisée en deux parts égales entre la Ville de Saumur et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (soit 8 500 € chacune).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre la Ville de Saumur, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la société Alpes Vélo,
- d'AUTORISER le versement de 8 500 euros TTC à la société Alpes Vélo dans les conditions suivantes :
 - 50 % du montant total à la signature de la présente convention,
 - le solde avant le 1er septembre 2017.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND

Ville de SAUMUR

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 MAI 2017

N° 2017/68

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 19 MAI 2017

Présents : 28
Excusés : 5
(5 pouvoirs)
Absents : 2
En exercice : 33

Secrétaires de séance :
Marie-Hélène LAMOUR et
Bruno PROD'HOMME

Le jeudi dix-huit mai deux mille dix-sept à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le onze mai deux mille dix-sept.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GRAVOUEILLE, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mmes HENRY, GUILLON, Adjoints – M. LHEMANNE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, METIVIER, GAZEAU, BOURDIER, MM. APCHIN, BATAILLE, Mme LAMOUR, MM. PHILIPPE, MORINEAU Conseillers Municipaux.

Excusés : MM. BRAEMS, SECQ, Mme DAMAS, MM. JAMIN et DUFOUR qui ont donné respectivement pouvoir à Mme ANGUENOT, MM. CARDET, APCHIN, Mme LAMOUR et M. BATAILLE.

Absentes : Mmes MORIN et de LUZE.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE (SIEML) - REFORME STATUTAIRE – APPROBATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-17,

Vu la délibération du SIEML du 25 octobre 2016 approuvant la modification des statuts visant à élargir l'offre de compétences et de services du Syndicat,

Vu le courrier du SIEML en date du 12 avril 2017 invitant la Ville de Saumur à se prononcer sur cette réforme,

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la réforme statutaire du SIEML, **à l'unanimité**.

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,

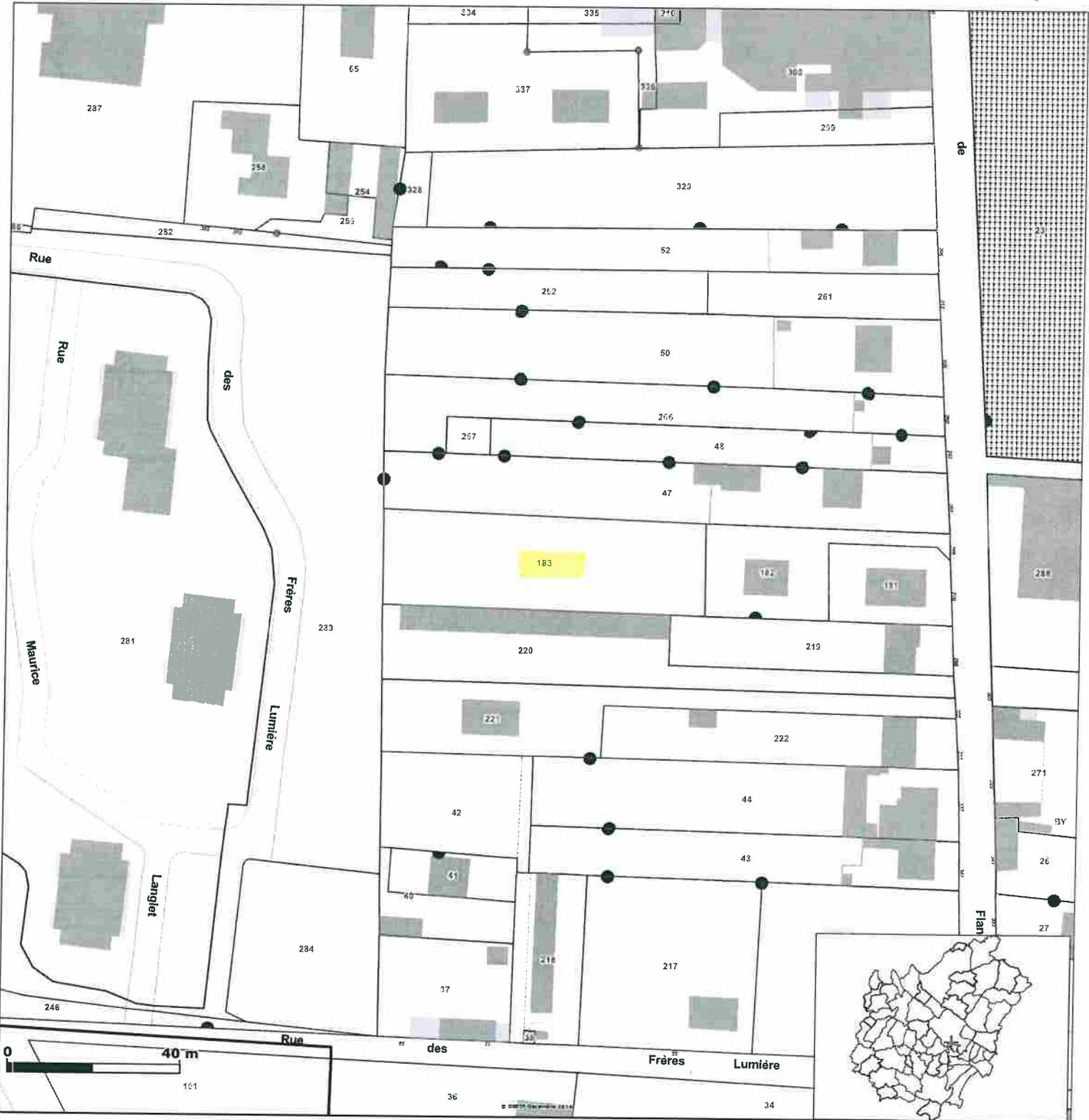


Jean-Michel MARCHAND

Conseil Municipal du 18 mai 2017
 route de Varrains - rue de Flandres Dunquerque à
 SAUMUR
 Acquisition d'un terrain appartenant à Madame
 ROCARD

Ville de Saumur
 Date de création: 03/05/2017

SAUMUR



Légende

<ul style="list-style-type: none"> Section cadastrale Parcelle Surface divers Limite non parcelaire Aqueduc Étang, lac, piscine Canalisé Pierre Autres 	<ul style="list-style-type: none"> Miloyennetés Calvaire Ficelle de cours d'eau Pylône Puit Mur miloyen Mur non miloyen Fossé miloyen Fossé non miloyen Culture miloyenne Culture non miloyenne Halle miloyenne Halle non miloyenne Autres 	<ul style="list-style-type: none"> Croix gravées Boules scellées Bornes de limite de propriété Bâtiments Dur Léger 	<ul style="list-style-type: none"> Zone de communication Réseau routier Numéro de voie Voies privées
---	--	--	--

© DGFIP, 2016 - IGN, 2013 (Ortho) - Saumur Agglo (documents d'urbanisme, foncier, réseaux d'eau) - DDT (risques, Périmètres ANRU), Ville Saumur (foncier, cavités, défense incendie, chauffage urbain), DREAL (environnement), concessionnaires (Eaux), DRAC (patrimoine classé)

Les informations ne sont fournies qu'à titre informatif, se rapprocher du service gestionnaire pour toute utilisation

S Ville de SAUMUR

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 MAI 2017

N° 2017/69

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 19 MAI 2017

Présents : 28
Excusés : 5
(5 pouvoirs)
Absents : 2
En exercice : 33

Secrétaires de séance :
Marie-Hélène LAMOUR et
Bruno PROD'HOMME

Le jeudi dix-huit mai deux mille dix-sept à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le onze mai deux mille dix-sept.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GRAVOUEILLE, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mmes HENRY, GUILLON, Adjoints – M. LHEMANNE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, METIVIER, GAZEAU, BOURDIER, MM. APCHIN, BATAILLE, Mme LAMOUR, MM. PHILIPPE, MORINEAU Conseillers Municipaux.

Excusés : MM. BRAEMS, SECQ, Mme DAMAS, MM. JAMIN et DUFOUR qui ont donné respectivement pouvoir à Mme ANGUENOT, MM. CARDET, APCHIN, Mme LAMOUR et M. BATAILLE.

Absentes : Mmes MORIN et de LUZE.

ROUTE DE VARRAINS - RUE DE FLANDRES DUNKERQUE A SAUMUR - ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A MADAME ROCARD

Vu le courrier d'accord du 10 avril 2017 signé par Madame Véronique ROCARD ;
Vu l'avis de la Commission Voirie – Propreté – Espaces Verts et Commission Urbanisme du 24 avril 2017 ;
Vu l'avis de la Commission des Finances du 9 mai 2017 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- DECIDE d'acquérir de Madame Véronique ROCARD, un terrain situé route de Varrains à Saumur, dont l'accès s'effectue par la rue de Flandres Dunkerque au n° 266, libre de toute location ou occupation, et désigné section BY n° 183 pour une contenance de 1620 m² ;

- PRECISE :

* que l'acquisition est réalisée moyennant le prix net et forfaitaire de 8 000 € (huit mille euros) ;
* que l'acte de vente est régularisé, aux frais de l'acquéreur, par Maître Stéphane SLADEK, notaire à Saumur ;

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer l'acte de vente à intervenir ;

- IMPUTE la dépense sur la nature 2111 fonction 824 du Budget Principal.

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND

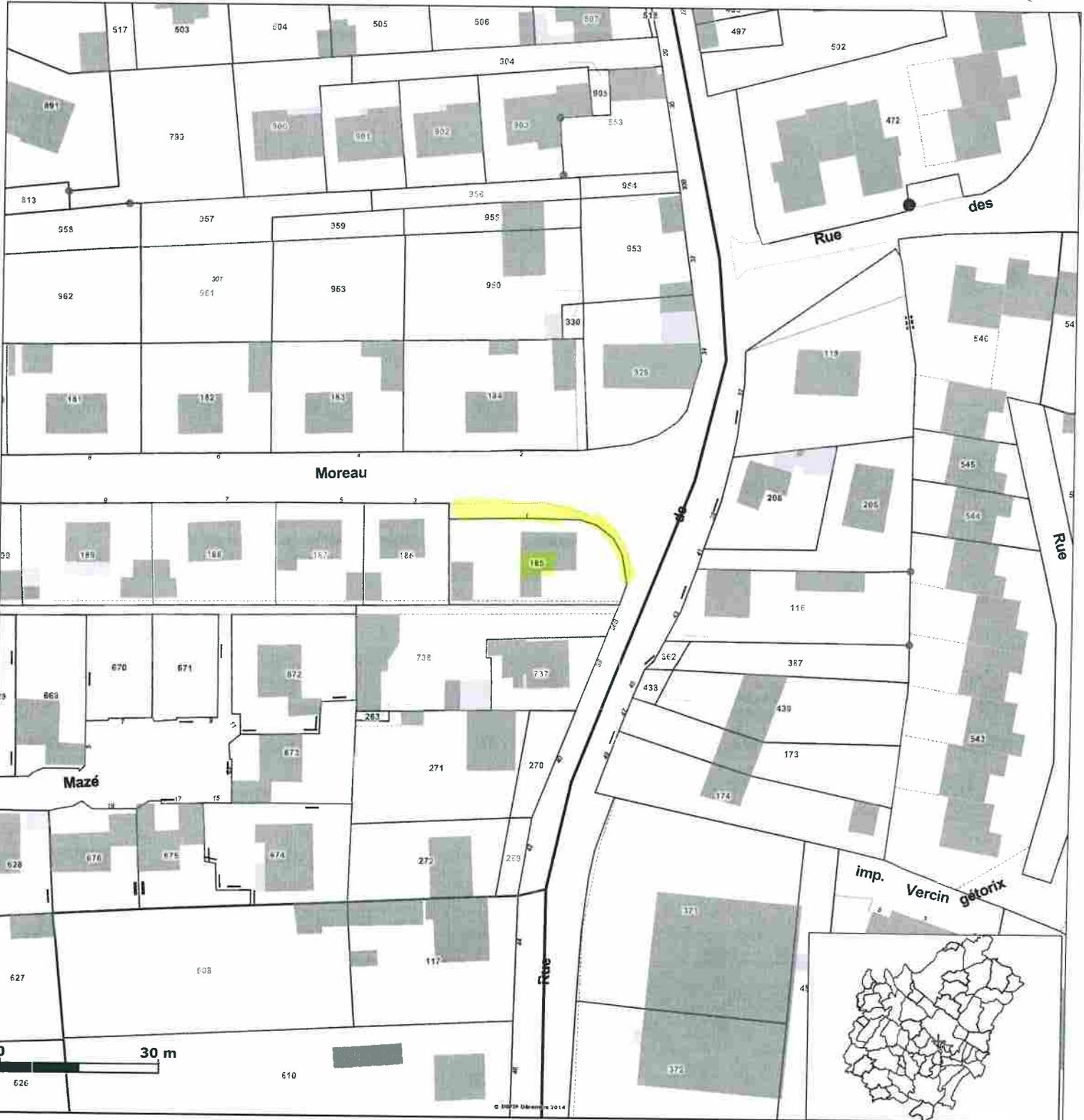
Conseil Municipal du 18 mai 2017

1 rue Eugène Moreau à BAGNEUX

Cession d'une emprise de terrain au profit des Consorts REBONDY

Ville de Saumur
Date de création: 03/05/2017

© Ville de
SAUMUR



Légende

Section cadastrale	Parcelle	Surface de cote	Lignes non parcelle	Aqueduc	Etang, lac, piscine	Craie	Plaque	Autres
Cavités	Fiche de cours d'eau	Pylône	Puit	Mur mitoyen	Mur non mitoyen	Fossé mitoyen	Fossé non mitoyen	Clôture mitoyenne
Cros gravées	Boues scellées	Bornes de limite de propriété	Bâtiments	Dur	Léger	Zone de communication	Réseau routier	Numéro de voie
Voies privées								

© DGFiP, 2016 - IGN, 2013 (Ortho) - Saumur Agglo (documents d'urbanisme, foncier, réseaux d'eau) - DDT (risques, Périmètres ANRU), Ville Saumur (foncier, cavités, défense incendie, chauffage urbain), DREAL (environnement), concessionnaires (réseaux) DRAC (patrimoine classé)

Les informations ne sont fournies qu'à titre informatif, se rapprocher du service gestionnaire pour toute utilisation



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 MAI 2017

N° 2017/70

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 19 MAI 2017

Présents : 28
Excusés : 5
(5 pouvoirs)
Absents : 2
En exercice : 33

Secrétaires de séance :
Marie-Hélène LAMOUR et
Bruno PROD'HOMME

Le jeudi dix-huit mai deux mille dix-sept à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le onze mai deux mille dix-sept.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GRAVOUEILLE, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mmes HENRY, GUILLON, Adjointes – M. LHEMANNE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, METIVIER, GAZEAU, BOURDIER, MM. APCHIN, BATAILLE, Mme LAMOUR, MM. PHILIPPE, MORINEAU Conseillers Municipaux.

Excusés : MM. BRAEMS, SECQ, Mme DAMAS, MM. JAMIN et DUFOUR qui ont donné respectivement pouvoir à Mme ANGUENOT, MM. CARDET, APCHIN, Mme LAMOUR et M. BATAILLE.

Absentes : Mmes MORIN et de LUZE.

1 RUE EUGENE MOREAU A BAGNEUX - CESSIION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN AU PROFIT DES CONSORTS REBONDY

Vu les courriers d'accord du 19 avril 2017 signés par les Consorts REBONDY ;

Vu l'avis de la Commission Voirie – Propreté – Espaces Verts et Commission Urbanisme du 24 avril 2017 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 9 mai 2017 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- DECIDE de céder aux Consorts REBONDY, une emprise de terrain d'une surface approximative de 100 m², contiguë à leur propriété située 1 rue Eugène Moreau à Bagneux et cadastrée section 016 AI n° 185 ;

- PRECISE :

* que la cession est réalisée moyennant le prix net et forfaitaire de 15 € le m² (quinze euros), soit un prix total approximatif de 1 500 € (mille cinq cents euros), le montant exact étant déterminé suivant calcul précis de la surface par un géomètre ;

* que l'acte de vente est régularisé, aux frais de l'acquéreur, par Maître Guillaume BARRE, notaire à Saumur ;

* que l'ensemble des frais de géomètre et de notaire sera pris en charge par les acquéreurs ;

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer l'acte de vente à intervenir ;
- IMPUTE la dépense sur la nature 2111 fonction 824 du Budget Principal.

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND

Ville de SAUMUR

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 MAI 2017

N° 2017/71

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 19 MAI 2017

Présents :	28
Excusés :	5
(5 pouvoirs)	
Absents :	2
En exercice :	33

Secrétaires de séance :
Marie-Hélène LAMOUR et
Bruno PROD'HOMME

Le jeudi dix-huit mai deux mille dix-sept à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le onze mai deux mille dix-sept.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GRAVOUEILLE, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mmes HENRY, GUILLON, Adjointes – M. LHEMANNE, Mmes TUBIANA, CHARRON, SARAMITO, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, METIVIER, GAZEAU, BOURDIER, MM. APCHIN, BATAILLE, Mme LAMOUR, MM. PHILIPPE, MORINEAU Conseillers Municipaux.

Excusés : MM. BRAEMS, SECQ, Mme DAMAS, MM. JAMIN et DUFOUR qui ont donné respectivement pouvoir à Mme ANGUENOT, MM. CARDET, APCHIN, Mme LAMOUR et M. BATAILLE.

Absentes : Mmes MORIN et de LUZE.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Vu la loi Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 ;

Vu la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L211-1 et suivants, R 211-1 et suivants, L213-1 et suivants, et R213-1 et suivants ;

Vu l'article L213-3 du même code qui dispose que « *le titulaire du droit de préemption peut déléguer son droit à, (...) une collectivité locale, (...). Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien. Les biens ainsi acquis entrent dans le patrimoine du délégataire.* » ;

Vu l'article L300-1 du Code de l'Urbanisme qui permet d'exercer le Droit de Préemption Urbain en vue de mener à bien des actions ou opérations d'aménagement ayant pour objet de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ;

Vu la délibération n° 2006/136 du Conseil Municipal du 22 septembre 2006 instituant le DPU simple au bénéfice de la Commune sur l'ensemble de son territoire communal situé en zones urbaines U et en zones d'urbanisation future AU au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 juin 2006, ainsi que dans le périmètre du Secteur Sauvegardé ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 mars 2016 proposant aux communes la délégation du DPU à l'exception des zones d'activités reconnues d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2016/30 en date du 29 avril 2016 acceptant la délégation du DPU par la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 mars 2017 décidant de déléguer l'exercice du DPU aux communes qui s'en sont dotées préalablement au transfert, sur les périmètres définis par leurs propres délibérations, à l'exception des zones d'activités économiques, industrielles, artisanales, dont la gestion et la compétence relèvent de la Communauté d'Agglomération Saumur val de Loire ;

Considérant que :

- la Communauté d'Agglomération Saumur val de Loire est dotée de la compétence Plan Local d'Urbanisme, de documents en tenant lieu et de carte communale ;

- cette compétence emporte de plein droit celle en matière de Droit de Préemption Urbain (DPU) au profit de l'intercommunalité en application de l'article L211-2 alinéa 2 du Code de l'Urbanisme ;

Considérant que la loi NOTRe emporte le transfert obligatoire au 1er janvier de l'ensemble des zones d'activités économiques ;

Considérant les périmètres des zones d'activités sur lesquels la Communauté d'Agglomération entend conserver l'exercice du DPU ;

Considérant qu'en conséquence la zone d'activités des Peupleraies située à Bagneux relève de la compétence obligatoire de la Communauté d'Agglomération Saumur val de Loire et, à ce titre, doit être intégrée au périmètre sur lequel ladite Communauté entend conserver l'exercice du droit de préemption ;

Considérant l'intérêt communal s'attachant aux actions ou opérations d'aménagement visées à l'article L300-1 du Code de l'Urbanisme, sur le territoire de la Ville de SAUMUR ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ACCEPTE la délégation du Droit de Préemption Urbain dans les conditions fixées par la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 mars 2017, à savoir que la Communauté d'Agglomération Saumur val de Loire conserve le DPU sur les zones d'activités économiques communautaires sur le territoire de la commune dont le périmètre est annexé à la présente ;

- CONFIRME le pouvoir donné à Monsieur le Maire de la Ville de Saumur, par délibération n° 2014/17 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014, d'exercer au nom de la Commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, le droit de préemption défini par l'article L214-1 du Code de l'Urbanisme.

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND